UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00906320 7

25

535 C

POESIES MORALES

et historiques

D'EUSTACHE DESCHAMPS.

COLLECTION

Des anciens Monumens de l'Histoire et de la Langue françoise.

OUVRAGES PUBLIÉS.

1. Vers sur la Mort, par Thibaud de Marly (du XIIe siècle). (1826). . . . . 5 fr.
2. Lettres de Henri VIII a Anne de Boleyn, écrites en anglois et en françois (1826), portraits. . . . . .
3. Le Combat de trente Bretons contre trente Anglois, avec fig. et *fac-simile*. (1827). . . . . .
4. Histoire de la Passion de Jésus-Christ, composée en 1490, par le R. P. Olivier Maillard, publiée en 1828, comme monument de la langue françoise au XVe siècle. . 8 fr.
5. Le Pas d'armes de la Bergère, maintenu au Tournoi de Tarascon, avec un Précis de la Chevalerie et des Tournois, et la Relation du Carrousel exécuté à Saumur en présence de S. A. R. Madame, duchesse de Berry; avec miniature et *fac-simile* du manuscrit. (1828). . . . . 17 fr.
6. L'Histoire du chatelain de Coucy et de la dame de Fayel, texte et traduction, avec deux fig. et *fac-simile*. (1829). 25 fr.
7. Cérémonies des Gages de Bataille, selon les Constitutions du bon Roi Philippe de France, représentées en onze figures. (1830). . . . . 20 fr.
8. Proverbes et Dictons Populaires, avec les Dits du Mercier et des Marchands, et les Crieries de Paris aux XIIIe et XIVe siècles, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothéque du Roi, avec deux *fac-simile*. (1831). . . . . 18 fr.
9. Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, publiées pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothéque du Roi, avec un précis historique et littéraire sur l'auteur, et un *fac-simile*. (1832). . . . . 25 fr.

Tous ces volumes, gr. in-8°, imprimés sur Jésus-Velin fort, sont vendus séparément.

LF
D4462p

POÉSIES MORALES

et historiques

D'EUSTACHE DESCHAMPS,

ÉCUYER, HUISSIER D'ARMES

DES ROIS CHARLES V ET CHARLES VI,

CHATELAIN DE FISMES ET BAILLI DE SENLIS;

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS,

D'après le Manuscrit de la Bibliothéque du Roi,

AVEC

UN PRÉCIS HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR L'AUTEUR,

PAR G.-A. CRAPELET, IMPRIMEUR,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M DCCC XXXII.

406474
16.10.42

PQ
1455
A6
1832

PRÉCIS HISTORIQUE

ET LITTÉRAIRE

SUR

EUSTACHE DESCHAMPS,

Poète du quatorzième siècle.

L'HISTOIRE ne fait pas mention de la personne d'*Eustache* DESCHAMPS, officier de la cour, guerrier et magistrat sous Charles V et Charles VI; et son nom est à peine connu dans le monde littéraire, quoiqu'il soit attaché à l'un des plus volumineux Recueils de la Bibliothéque royale, lequel contient au moins quatre-vingt mille lignes manuscrites [1]. La Curne de Sainte-Palaye en a extrait seulement deux ballades sur la Chevalerie, dont Eustache Deschamps vit les derniers beaux jours, et bientôt après le déclin. La Borde a placé le nom de ce vieux poète dans son *Essai sur la Musique* [2]; Le Grand d'Aussy l'a fréquemment cité dans son *Histoire de la Vie privée*

[1] *Voyez* ci-après la Description du Manuscrit.

[2] Tome II, page 361.

a

des François, et, après lui, beaucoup d'autres écrivains, chacun selon le genre de ses recherches; car les écrits d'Eustache Deschamps embrassent tous les sujets, et sont maintenant cités par nos historiens et nos philologues, comme pièces justificatives du moyen âge.

Mais si la rencontre fréquente de ce nom de poète vous intéresse à sa personne; si vous voulez connoître quelque chose de son existence, la ville qui l'a vu naître, son état dans le monde, son caractère, son esprit, le genre de ses productions, la durée de sa carrière, vous ferez d'inutiles recherches dans les Annales des Bibliothécaires, dans les Dictionnaires historiques et dans les Biographies, dites universelles.

Pour ce qui concerne Eustache Deschamps, il eût été facile de suppléer au silence des historiens en consultant ses propres écrits, si un homme de lettres pouvoit être condamné à lire 80,000 vers pour composer un article biographique. Aussi, celui de la *Biographie universelle* a-t-il répété, comme tous les précédens, qu'Eustache Deschamps est né en *Flandres*. Sur ce point, comme sur d'autres particularités relatives à sa personne, c'est l'auteur lui-même qui nous donnera des indications dont aucun écrivain n'a fait jusqu'à présent usage, du moins à la connoissance de tous les érudits que j'ai consultés.

Eustache DESCHAMPS, dit MOREL, naquit à Vertus en Champagne, petite ville déjà renommée par ses vins, du temps de notre poète.

Je fu jadiz de terre vertueuse
Nez de Vertus [1] le païz renommé,
Où il avoit ville très gracieuse,
Dont li bon vin sont en maint lieux nommé.

Il ne fait pas connoître le nom de sa famille.

Eustace fu appellé dès enfans.

Beaucoup d'autres personnages n'avoient pas encore de nom distinctif au XIVe siècle [2]. DESCHAMPS est un surnom que ses amis lui donnèrent en souvenir de la maison qu'il possédoit à une petite distance de la ville de Vertus, et dans laquelle ils avoient souvent mené joyeuse vie avec le maître.

Dehors Vertus ay maison gracieuse,
Où j'avoye par long temps demouré,
Où pluseurs ont mené vie joyeuse,
Maison des Champs l'ont pluseurs appellé.

Le nom de MOREL n'est pas celui de sa famille,

---

[1] Petite ville à quatre lieues d'Épernay. *Voyez* ci-après, page 1.

[2] *Essai histor. et philosoph. sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux*, par Eus. de Salverte, t. 1, p. 300.

comme l'indiqueroit la transposition des noms faite par les biographes, qui l'ont appelé *Eustache* MOREL dit *Deschamps*, au lieu de *Eustache* DESCHAMPS, dit *Morel*, tel qu'on le trouve dans le manuscrit original. Le nom de *Morel* est un sobriquet, et ce mot signifie, dans l'ancien françois, noirâtre, basané, maure (*maurus*, *morellus*), ce qui s'accorde parfaitement avec le portrait que le poète a laissé de sa personne, qui devoit avoir quelque ressemblance avec celle du bon Bertrand Du Guesclin, son contemporain :

Chascuns me dit : Tu es lais garnemens,
Gros visage as, tu es *noirs et hallez*.....
Uns gros yeux, noirs sourcis tous hérupez;
Tu es devant comme saint Pol pelez,
Maiz tu scez bien faire le précieux.
Lor leur respon, comme resconfortez :
Se je suis laiz, si sui-je gracieux.
(*Ms.*, p. CCIX.)

L'auteur nous apprend qu'il a vu *quatre lignées et générations de rois*, ce qui place l'époque de sa naissance à la fin du règne de Charles-le-Bel, dans les premières années du XIVe siècle, Philippe VI de Valois étant monté sur le trône en 1328.

Quatre lignie et généracion
Ay veu des Roys, depuis que je fu nez :

Philippe, Jehan, Charle en succession
Le cinquiesme; Charles ses filz ainsnez
Régna après.[1]

Eustache fit ses études à Orléans, et s'y livra avec ardeur. Dès l'âge de douze ans, il se fit remarquer par la vivacité de son esprit et son aptitude aux sciences. Il étudia la philosophie, le droit, l'astronomie, et y obtint de grands succès, qui lui valurent par la suite la protection de Louis d'Orléans.

Cependant sa jeunesse paroît avoir été très dissipée. Ce ne fut que vers l'âge de trente-six ans qu'il commença à s'amender, comme il le dit lui-même :[2]

Quant je me vi en l'aage de vint ans.....
Bien me sembloit que je fusse Rolans.....
Fors et appers, convoiteus de vouloir
Tout assovir, et plus que mon povoir.....
Folie amay; je fis tous ses commans :
Celle me fist mainte grant honte avoir,
Batre et tancier, perdre de mon avoir;
Et par seize ans me plunga en celle onde
Ce foul cuidier.....

Il fit de longs voyages dans les diverses contrées de l'Europe, et outre-mer; il parcourut la Syrie, l'Égypte; il visita Jérusalem, le Caire, et resta quel-

---

[1] *Voyez* p. 108 de ce volume. — [2] *Voyez* p. 55, *ibid.*

que temps esclave des Sarrasins. De retour en France, il se distingua dans la carrière des armes, et mérita d'être attaché à la personne du roi Charles V en qualité d'huissier d'armes, officier dont les fonctions étoient de porter la masse d'armes devant le Roi, et de veiller à la sûreté de sa personne à l'armée comme à la cour. Il fut aussi gouverneur ou châtelain du château de Fismes, et occupa pendant de longues années le bailliage de Senlis. Il servit dans les guerres contre les Anglois et les Flamands, mais il ne s'y enrichit pas, comme d'autres capitaines. Ses biens furent pillés et brûlés par les Anglois, qui ravagèrent plusieurs fois la Champagne; et il adresse à ce sujet de fréquentes supplications au Roi et aux princes pour leur demander des secours, des indemnités, des augmentations de traitement. Ces supplications sont assez de fois répétées pour faire croire qu'elles ne furent pas accueillies comme le désiroit l'auteur, qui montre, dans beaucoup d'autres pièces, une grande animosité contre la cour.

Peu favorisé du côté de la fortune, il paroît que Deschamps ne trouva pas de consolation dans son ménage. Les poètes nous ont souvent initiés à leurs débats domestiques; ils ont presque toujours eu des femmes grondeuses, acariâtres, peu soigneuses des intérêts de la maison; et comme ils adressent leurs

plaintes à la postérité, les femmes, qui n'ont pas les mêmes moyens de s'en faire entendre, restent toujours responsables de tous les vers qu'elles ont empêchés. C'est ce qui arrive aujourd'hui à la femme d'Eustache Deschamps, sans qu'on puisse toutefois lui en vouloir beaucoup, en raison de l'honnête quantité de rimes que son mari nous a laissées.

Plus ne feray (dit-il) chançons ne virelaiz,
Et si en as bien le mestier sceu;
Ains te fauldra entendre à trop de plaiz,
Qui jour et nuit te seront esmeu.....
Chétifs, dolens, es-tu bien mariez?
(*Ms.*, p. cexvj.)

Mais, dans une autre pièce, les plaintes du poète prennent un ton d'aigreur et de dureté qui va jusqu'à la haine; et, d'après l'humeur et le caractère qu'Eustache laisse apercevoir dans ses écrits, je n'assurerois pas que tous les torts aient été du côté de sa femme.

J'ay tous les maulx dont je fu entreprins
Frains [1] et passez sans honte et villenie;
Or est sur moy de femme li venins
Par marier, qui tousjours brait et crie,

[1] Rompu, brisé; détourné.

Tance et maudit douce Vierge Marie.
Beau sire Dieux, pour quoy me mariai-ge!
Onques homs n'ot tant de deuil ne de raige;
Par femme suy désert, mort et lappé. [1]

Quoi qu'il en soit de ces aménités conjugales, tant la providence est grande, cette union ne fut pas stérile. Eustache eut une fille et un fils. Il fit lui-même l'éducation de sa fille, qui avoit perdu sa mère en naissant, la dota honorablement, mais avec regrets; car il se plaint dans une ballade du ridicule usage de donner de l'argent pour marier les filles [2]. Il savoit sans doute que cet usage n'avoit pas toujours subsisté chez ses pères; et en effet, dans les premiers siècles de la monarchie, il falloit, d'après la loi salique, donner un sou et un denier aux parens de la future, et les gratifier de trois sous et un denier s'il s'agissoit d'une veuve. Les conseils qu'Eustache donne à sa fille au moment de son mariage sont d'ailleurs ceux d'un père sage, mais aussi d'un mari qui n'a pas oublié ses anciens griefs contre sa femme.

Donnez pour Dieu; soiez po enparlée,
A vo mari ferme [3] et obéissant,

---

[1] Englouti, dévoré. *Voyez* cette complainte, p. 100 de ce volume.
[2] *Voyez* p. 111 de ce volume. — [3] Constante.

Sobre en tout cas, prode femme trouvée;
Gardez voz corps de foul attouchement. [1]

Pour son fils, l'histoire en a conservé quelques traces. Il se nommoit *Gillet* ou *Gilles*. Il étudia la philosophie à Paris et la théologie à Orléans. Il embrassa l'état ecclésiastique, et, selon son habitude, le père adressa au Pape une supplique en forme de ballade pour obtenir un canonicat à son fils.

Tressaint père, n'oubliez mie
Gillet mon filz, qu'il n'ait sa place;
D'obtenir quelque chanonnie
Veuilliez lui faire vostre grace. [2]

Le canonicat n'arriva pas; mais Gillet acquit de la célébrité dans les discussions théologiques, fort ardues et très multipliées de son temps, où deux Papes se disputoient le pouvoir pontifical. Dans l'*Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins, Gilles Deschamps est qualifié de *solennel* docteur en théologie [3]. En 1395, il fut choisi, avec les plus savans prélats et les plus illustres personnages du royaume, pour accompagner les ducs d'Orléans, de Berry et de Bourgogne, chargés par le Roi d'aller

---

[1] *Voyez* p. 114 de ce volume. — [2] *Voyez* p. 105, *ibid.* — [3] *Histoire de Charles VI*, 1614, in-4°, p. 130.

à Avignon porter au pape Benoît XIII le vœu de l'assemblée du clergé de France, pour mettre fin au schisme de l'Église. Gilles Deschamps porta la parole dans le consistoire, et eut pour adversaire le Pape lui-même, qui répliqua aussi longuement que le docteur avoit discouru. Les affaires n'avancèrent pas davantage, et l'ambassade se remit en route pour Paris, où elle fut de retour le 24 août. Gilles Deschamps fut encore employé dans plusieurs occasions importantes ou solennelles pour défendre les droits et les libertés de l'Église de France; mais on ne voit pas qu'il ait été revêtu de hautes dignités ecclésiastiques.

Eustache Deschamps parvint à un âge très avancé; la mort seule lui fit quitter la plume, et ne lui permit pas d'achever plusieurs pièces allégoriques dont il avoit déjà écrit la plus grande partie. Les Biographes placent l'époque de sa mort peu de temps après celle de Charles VI, en 1422; mais aucune pièce, dans le manuscrit, ne peut en faire préciser la date. Selon cette indication, Eustache Deschamps seroit mort âgé de plus de quatre-vingt-quatorze ans.

On trouve dans un manuscrit [1] qui contient plu-

[1] Conservé à la Bibliothèque royale, nos 409-7088.

sieurs pièces de Christine de Pisan, une épître de deux cent dix vers, qu'elle adressa à *Eustace* MOUREL, et qui est datée du 10 février 1403. Le langage informe de cette épître la rend presque inintelligible aujourd'hui, mais elle est un témoignage de l'estime que Christine faisoit de notre poète, estime qu'il recouvrera, je le pense, dès que ses ouvrages seront mieux connus.

Voici les premiers et les derniers vers de cette épître, écrite en rimes léonines, mais qui n'en sont pas pour cela plus gracieuses :

A très expert en scens apris
Eustace Mourel ou a pris
De Senlis baillif très nottable,
Orateur de maint vers notable.

Que Dieux prie que pacience
Mi doint, car je n'ay pas science
De toudis me tenir conforte.....
Dieu pry qu'il t'octroit perdurable
Temps vivre au monde et perdurable.
Escript seullette en m'estude,
Le dixième jour, par estude,
De février, l'an mil quatre cens
Et trois, en délibéré scens.

Christine de Pisan ancelle
De science, que c'est an celle

Occuppacion tuit vaillant,
Ta disciple et ta bienveillant.

Eustache Deschamps fut l'ami de Guillaume Machaut, poète et musicien très célèbre de son temps, et Champenois comme lui. Il l'appelle son maître, son guide, dans plusieurs ballades qu'il composa en son honneur. Machaut, né en 1282, mourut en 1380, âgé de près de cent ans. La longévité de plusieurs autres poètes contemporains, outre celle de notre auteur, est un fait qui mérite, ce me semble, d'être remarqué; et peut-être a-t-elle contribué au développement du goût des lettres qui se manifesta vers cette époque. Froissart vécut soixante-dix-sept ans, de 1333 à 1410; Alain Chartier, soixante-douze ans, de 1386 à 1458; Philippe de Maizières, l'auteur du *Songe du vieil Pèlerin*, quatre-vingt-treize ans, de 1312 à 1405. Jean Dupin, poète satirique, vécut sous sept rois, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Charles V; Charles d'Orléans, qui fut prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415, et vingt-cinq ans captif en Angleterre, mourut à Amboise en 1466, à l'âge de soixante-quinze ans.

A défaut de renseignemens historiques sur la personne d'Eustache Deschamps, ce n'est que dans ses écrits que l'on peut découvrir quel fut son carac-

tère, son genre d'esprit, ses goûts, ses habitudes, ses qualités, ses défauts même, qu'il n'a pas cherché à déguiser; et il a laissé de quoi surprendre ses plus secrets sentimens dans près de quinze cents ballades et rondeaux, qui forment une espèce d'encyclopédie morale du siècle où il a vécu; car ses charges, ses fonctions et son savoir l'ont mis en rapport avec toutes les classes de la société, et il se montre censeur austère des vices, des travers et des ridicules, partout où il les rencontre. C'est ainsi qu'il s'attaque à son siècle dans une des premières ballades, dont les quatre premiers vers seulement méritent d'être cités.

Age de plomb, temps pervers, ciel d'arain,
Terre sanz fruit, stérile et brehaingne,
Peuple maudit, de doleur plain,
Il est bien drois que de vous tous me plaingne.
(*Ms.*, p. xxxv.)

Je commencerai donc l'examen des écrits d'Eustache Deschamps par ses ballades, qui composent plus des deux tiers de ses œuvres.

La ballade à mon goût est une chose fade;
Ce n'en est plus la mode; elle sent son vieux temps.
— La ballade pourtant charme beaucoup de gens.
(Molière, *Les Femmes savantes*, Acte III, sc. 5.)

Au temps de cette dispute sur la ballade, ce genre

de poésie étoit en effet depuis long-temps passé de mode. Les chants royaux, les rondeaux, remplacés par le sonnet et l'ode, avoient éprouvé le même sort. Notre poésie, comme toutes les choses humaines, a eu ses vicissitudes, selon la diversité des esprits et des temps. Pendant plus de deux siècles, les Trouvères composèrent en rimes des romans, des chroniques, des contes, des allégories, dont la plupart n'ont pas moins de dix à quinze mille vers, quand le poète n'est pas trop causeur; mais on a été bien dédommagé de cette longue uniformité de genre par toutes les variations introduites depuis dans les formes de la poésie.

Comme il arrive presque toujours en fait de réforme, on tomba d'un excès dans un autre [1], et

---

[1] Je crois devoir prévenir les lecteurs que cette Notice étoit écrite avant les événemens de juillet 1830; car elle devoit être insérée dans la *Revue de Paris*, où elle fut remise le lundi 26, jour même de l'apparition des Ordonnances. Je n'ai aucun motif pour me prévaloir des opinions qui y sont émises, mais j'en ai un très puissant, celui de la vérité, pour qu'on ne pense pas que j'aie modifié cet écrit et extrait des citations selon l'esprit du jour. Mon but étoit d'offrir au temps d'alors les leçons du passé, comme je l'avois déjà fait dans plusieurs autres publications. Mais tous les avertissemens du savoir et de l'expérience ont été méprisés, aussi bien que l'auroient été et que le seront sans doute encore les enseignemens d'Eustache Deschamps.

presque tout à coup, les rimeurs réduisirent leurs poëmes aux plus petites proportions.

Ce fut sous Charles V que l'on commença « d'enter sur le vieux tige de nostre poésie françoise, dit Pasquier dans son bon langage, certains nouveaux fruits incogneus à nos anciens poètes. » Ces fruits étoient chants royaux, pastorales, ballades, rondeaux, et leurs variétés, comme lais, virelais, etc. « Depuis ce temps, ajoute Pasquier, toute nostre poésie consistoit presque en toutes ces mignardises. »

Les lecteurs prirent facilement goût à ces *fruits nouveaux* et légers qui les récréoient sans les fatiguer. Dans le principe, ces fruits eurent une certaine verdeur qui excita les esprits, et qui ne fut pas sans influence sur le mouvement poétique aperçu dès cette époque, et que détermina plus tard la découverte de l'imprimerie.

En effet, les chants royaux et les ballades furent soumis à des règles sévères et étroites, dont la première étoit une concision désespérante pour les Trouvères du temps, et qui sembloit être imposée en expiation de la prolixité des anciens conteurs. Outre la concision, on prescrivit la division par couplets d'un nombre de vers déterminé, et le retour obligé du même vers ou de deux, à la fin de

chaque couplet [1]. La pièce n'étoit complète qu'au moyen de quatre ou six vers en forme d'envoi au Prince [2], terminé par le vers de refrain qui ramenoit la pensée principale.

Ces entraves durent tempérer les imaginations vagabondes des rimeurs, et rendre plus active la pensée, en comprimant la parole. Des locutions inconnues se firent jour; le tour de la phrase devint plus piquant, plus animé; les mots, mieux caractérisés, plus expressifs, prirent des acceptions nouvelles. Loin de décourager les *faiseurs*, ces difficultés semblèrent accroître le goût de la poésie. La vivacité

---

[1] De nos jours on a recommencé à faire des ballades, mais elles n'en ont guère que le nom; les auteurs s'étant affranchis des règles imposées à ces petits poëmes, comme de toutes les autres règles poétiques, le tout au nom du *libéralisme* arboré par l'un des chefs des nouvelles doctrines littéraires.

[2] On donnoit le nom de *prince* au chef ou président de sociétés qui se réunissoient dans plusieurs provinces, pour entendre la lecture des pièces de vers qui leur étoient adressées par les membres mêmes, ou par des poètes étrangers à ces sociétés. On répondoit aux envois par des pièces en vers du même genre. Nos anciens poètes parlent souvent de ces sociétés ou assemblées sous le titre de *Puits d'amour*. Quoique Eustache Deschamps se soit conformé à l'ancien usage en faisant l'envoi au *Prince*, un grand nombre de ses ballades sont adressées réellement aux rois de France Charles V et Charles VI, à des grands seigneurs de la cour, et même au Pape.

de l'esprit françois se joua de ces entraves, et de toutes celles qu'on se plut à y ajouter par la suite. Tel prit la plume pour essayer un rondeau, une ballade ou un virelai, qui n'auroit point abordé une composition de longue haleine. Il fut permis à des princes, à des grands seigneurs, à des guerriers, de consacrer quelques loisirs à des Muses qui étoient devenues plus sobres, et d'ajouter ainsi à l'éclat de leur nom une sorte d'illustration littéraire à laquelle ils n'auroient pas osé prétendre autrefois. La ballade et le rondeau furent alors en grande vogue. Le fils de Valentine de Milan, Charles d'Orléans, a laissé un grand nombre de ballades et de rondeaux, et plusieurs manuscrits contiennent des poésies du même genre de Jean, duc de Bourbon, de Philippe-le-Bon, des ducs de Nevers, de Clermont, d'Alençon, etc. Quoique ces productions n'eussent pas le mérite de celles des maîtres, elles n'en contribuèrent pas moins aux progrès de la langue poétique, parce que ces hauts et puissans Trouvères, habitans des cours et tenant cour eux-mêmes, faisoient passer dans leurs poésies ce que leur langage avoit de plus relevé, de plus élégant et de plus poli.

Cependant ces chants royaux, ces ballades, ces rondeaux, qui jouirent si rapidement d'une grande

faveur, furent par cela même prodigués à satiété. On mit tout en ballades, religion, morale, politique, médecine, astronomie, histoire; mais l'amour surtout épuisa le genre, et causa sa perte. Le goût de la ballade ne commença cependant à s'affoiblir que vers le règne de Henri II; l'ode et le sonnet furent alors introduits dans notre poésie. L'amour perdit encore le sonnet, et l'ode ne dut son salut qu'à Malherbe.

Il ne faut pas une longue étude pour apprécier toute cette littérature de ballades et de rondeaux qui charma les esprits pendant près de deux siècles; il suffit de lire quelques pièces de l'un des poètes du temps pour les connoître tous, et leur nombre est prodigieux. C'est le même caractère, la même physionomie, et à peu de chose près le même langage, comme aussi les mêmes qualités et les mêmes défauts. Les poésies de Charles d'Orléans, retrouvées par l'abbé Sallier, bibliothécaire du Roi, vers le commencement du siècle dernier, firent connoître quelques centaines de rondeaux et de ballades de plus, sans justifier, du moins à mon avis, la haute opinion que le bibliothécaire-académicien a exprimée sur les poésies de ce prince. « Si Despréaux avoit eu connoissance des poésies de Charles d'Orléans, dit-il, il n'est pas douteux qu'il ne l'eût con-

sidéré, plutôt que Villon, comme le fondateur du Parnasse françois. Il a sur Villon le mérite de l'invention, la gloire d'avoir fait sentir en notre langue le caractère qui lui est propre, et cet air qui la distingue des autres » [1]. Il faut sans doute attribuer un jugement aussi favorable à cette disposition presque inévitable chez ceux qui s'occupent de recherchés, de se passionner pour leurs découvertes, et de vouloir qu'on partage leur admiration. Je n'irai pas aussi loin que l'abbé Sallier, et sans réclamer le titre de *fondateur du Parnasse* françois en faveur d'Eustache Deschamps, qui a écrit presque toutes ses poésies avant que Charles d'Orléans fût au monde, j'essaierai de démontrer, pièces en main, que ses poésies se recommandent par un autre genre de mérite que celui de l'antériorité, et qu'on les a laissées à tort dans l'oubli pendant plus de quatre siècles. [2]

Quoique le langage de notre poète ait une certaine rudesse dont celui du duc d'Orléans, écrivant

---

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XIII.

[2] Je dirois beaucoup plus à la louange d'Eustache Deschamps, si je ne craignois d'encourir le reproche d'exagération que je fais à l'abbé Sallier; car, après avoir relu les poésies imprimées dans ce volume, j'ai la conviction de n'avoir pas assez relevé le mérite de l'auteur. Les lecteurs jugeront.

à plus de cinquante ans de distance, ne pouvoit être affecté, le style d'Eustache Deschamps me semble plus varié, plus énergique, et parfois aussi gracieux[1]. Il s'y rencontre même quelques beautés dont on ne trouveroit pas d'exemple dans les poésies du prince. Comme elles frapperont facilement le lecteur à travers l'obscurité qu'il rencontrera souvent, je ne le priverai pas du plaisir de les découvrir lui-même. Je ne puis cependant m'empêcher de citer ce vers, que Voltaire n'auroit pas désavoué :

Aime donc Dieu, sers, obéis et crois. [2]

La hardiesse des pensées est surtout remarquable

---

[1] *Voyez* entre autres le virelai *Adieux à sa Dame*, page 88 de ce volume. Il commence par ces deux vers :

Adieu, m'amour, ma joye, m'espérance,
Mon bien mondain, mon désir, ma plaisance;

et l'on y trouve le mot *desespérance*, qui manque dans nos dictionnaires, mais qui ne pouvoit manquer à la langue :

Plains de doleur et de desespérance,
Hors du pays languir en obscurté,
Pensans à vous, triste et desconforté.

Voyez aussi la ballade du *Tournoi*, page 80 de ce volume :

Armes, amours, déduit, joye et plaisance.....

le virelai, *Sui-je, sui-je, sui-je belle?* page 86. Les ballades, *Gente de corps, face adroit coulourée*, p. 98; *Apprenez-moy comment j'aray estat*, p. 106; *Las! que j'ay veu de tribulacion*, p. 107, etc.

[2] *Voyez* p. 3 de ce volume.

chez Eustache Deschamps, et lui a valu de longues inimitiés qui lui ont fermé le chemin de la fortune et des faveurs de la cour, qu'il ne cesse pourtant pas de réclamer dans ses ballades, pour ses longs et loyaux services. L'esprit satirique qui domine dans ses poésies me paroît leur prêter un tout autre intérêt que ces éternels refrains d'amour tant rebattus par ses successeurs, et surtout par Charles d'Orléans. Il n'y reste pas néanmoins tout-à-fait étranger, parce que les mœurs de la chevalerie n'étoient pas encore entièrement effacées de son temps. Mais, sous ce rapport, il ne sauroit soutenir la comparaison avec le galant prince. Lorsque notre poète chante les tourmens ou les faveurs de l'amour, il est souvent froid, obscur, embarrassé, et il ne reprend une allure franche et animée que lorsqu'il tombe dans la licence et l'obscénité [1]. C'est encore un caractère particulier à Eustache Deschamps, que d'offrir une peinture fidèle de tout ce qui appartient à son siècle. Le mélange des sujets religieux ou moraux avec des sujets plus qu'érotiques se trouvoit

[1] Il se trouve un assez grand nombre de pièces obscènes dans le Recueil manuscrit d'Eustache Deschamps; elles ne pouvoient figurer dans ce volume : mais, pour faire connoître les diverses productions de l'auteur, on y a inséré deux ou trois ballades qui paroîtront un peu libres pour le goût délicat du XIXe siècle.

dans les mœurs de la nation, comme on le trouve dans le Manuscrit de ses poésies; et on peut dire qu'il présente la vivante image de tout le XIVe siècle, puisqu'il a vécu au-delà de quatre-vingt-dix ans, et qu'il n'a pas cessé d'écrire pendant plus de soixante.

La cour, les courtisans, le clergé, les gens de guerre, les officiers de justice, sont surtout dévoués à ses traits satiriques, et il ne prend pas de détour pour exprimer sa pensée. On en peut juger par ces vers adressés à Charles VI :

Prince, advisez voz enfans dès aage tendre
De mettre aux ars; mieulx en vaudront leur membre,
Et ne seront corrumpu n'affolé;
Dont ilz pourront mieulx leur peuple deffendre,
Et gouverner justement sanz mesprandre :
Roy sanz lettre est comme asne couronné. [1]

(*Ms.*, p. xvj^xx xviij.)

Il n'épargne pas davantage les différentes classes de la société au milieu de laquelle il nous introduit. Il en fait connoître la vie privée jusque dans ses moindres détails. Divertissemens, jeux, festins,

---

[1] L'auteur a pris pour refrain de cette ballade une réponse que l'histoire attribue à Foulques II d'Anjou, surnommé *le Bon*. Louis d'Outremer s'étant moqué de ce que Foulques s'appliquoit à l'étude et alloit souvent chanter à l'église : « Sachez, messire, répliqua le comte, qu'un prince non lettré est un âne couronné. »

armes, alimens, ustensiles de ménage, il décrit tout avec une précieuse exactitude. Vous assistez à l'inventaire du mobilier d'une grande maison, du trousseau d'une jeune héritière, d'un cellier garni de tous les vins alors en réputation.

Or lui refault de pluseurs vins :
Vin de Saint-Jehan et vin d'Espaigne,
Vin de Ryn et vin d'Alemaigne,
Vin d'Aucerre et vin de Bourgongne,
Vin de Beaune et de Gascongne,
Vin de Chabloix, vins de Givry,
Vins de Vertus, vins d'Irancy,
Vins d'Orliens et de Saint-Poursain;
Avoir tel femme n'est pas sain;
Vin d'Ay, vins de La Rochelle,
Garnache fault, et Ganachelle,
Vin grec et du vin muscadé.
Marvoisie elle a demandé;
Vergus veult avoir, vin gonés.
(*Ms.*, p. v^c xvj.)

Les modes nouvelles mêmes [1], les divers artifices de la toilette des dames, n'échappent pas aux refrains des ballades du malin censeur :

Atournez-vous, mes dames, autrement,
Sans emprunter tant de haribourras,
Ne de querir cheveulx estrangement
Que mainte fois rungent souris et ras. [2]

---

[1] *Voyez* p. 142 de ce volume. — [2] *Voyez* p. 127, *ibid.*

« Recherchez-vous la philosophie naturelle ou mo-
« rale? Elle ne leur défaut au besoin. Voulez-vous
« quelques sages traits? Les voulez-vous de folie?
« Vous y en trouverez à suffisance; traits de folie
« toutefois dont vous pourrez vous faire sages. Et
« tel depuis eux a été en grande vogue, lequel s'est
« enrichi de leurs plumes sans en faire semblant. »
Voilà ce que disoit sur nos anciens poètes l'un des meilleurs penseurs du XVIe siècle, et l'on peut très justement l'appliquer à Eustache Deschamps comme écrivain satirique et moraliste.

Mais un autre titre est acquis à cet auteur, et aucun des biographes qui ont mentionné ses ouvrages, sans les connoître, ne l'a même indiqué : c'est celui de fabuliste. On a bien souvent, sans doute, ouvert l'énorme manuscrit des poésies d'Eustache Deschamps sans soupçonner que des fables y fussent cachées sous les titres de ballades ou de rondeaux. La table placée en tête de ces poésies, et qui comprend une si nombreuse série de pièces sous la même dénomination, aura fait croire à l'inutilité des recherches. « On a dû aussi s'effrayer, comme l'énonce M. Robert dans son *Essai sur les Fabulistes qui ont précédé La Fontaine*, du nombre de vers que ces recueils renferment. »

Au reste, ces fables du XIVe siècle, qui ne com-

promettront certainement pas la réputation de La Fontaine, offrent pourtant une particularité assez notable; c'est que l'auteur les a écrites pour son propre compte, sous l'influence de faits qui lui étoient personnels, comme Gil-Blas a raconté la fable des *Deux Pies* au duc de Lerme, pour l'instruire de l'état de misère où il se trouvoit. L'humeur satirique d'Eustache Deschamps lui avoit attiré de petits ennemis, et l'on sait que ce sont les plus dangereux : à force de tracasseries et de persécutions, on le força de s'éloigner de la cour, et il n'étoit plus même appelé auprès du Roi quand ses fonctions d'huissier d'armes auroient exigé qu'il fût près de sa personne : il croyoit avoir obligé des amis, et il n'avoit fait que des ingrats. Il occupoit depuis trop long-temps, au gré de ceux qui la convoitoient, une place de bailli, et on avoit répandu le bruit de sa mort pour prendre sa place, comme cela se voit encore de nos jours. Non seulement ses longs services restoient sans récompense, mais il n'avoit plus aucun traitement, aucun secours. Il ne cessa pas de se plaindre, de signaler l'avidité des courtisans, les abus, les intrigues, les malversations; mais il le fit d'une manière inusitée, pour mieux attirer l'attention du prince, et avec plus de ménagement, en se servant de l'apologue; aucune de ses pièces ne nous

intéressant

to p XLVIII

apprend toutefois si ce fut avec plus de succès. La moralité de ses fables lui est donc presque toute personnelle, ou applicable à des événemens qui se passoient sous ses yeux; et c'est sous ce point de vue que ces fables méritent, ce me semble, d'être appréciées. Voici les titres et la moralité de celles que j'ai laissées dans le manuscrit; les autres font partie de ce volume.

LE RENARD ET LE LION. [1]

Envoi.

Prince, qui siet devant fort ou maison,
Exploittier doit en temps et en saison
Pour assaillir, et son siége repestre,
Et que d'engins [2] ait bonne garnison;
A pou [3] de gens ara lors sa raison :
L'exploit n'est pas à grant quantité estre.

Cette fable a trait au siége d'une ville défendue par un commandant habile et rusé. Ce siége avoit été entrepris contre l'avis de capitaines expérimentés, peut-être d'Eustache Deschamps lui-même, dans une mauvaise saison, sans avoir réuni les équipages et les munitions nécessaires, et on y avoit employé de nombreuses troupes qui furent forcées de se retirer.

---

[1] *Ms.*, p. cviij, verso, col. 2. — [2] Machines. — [3] Avec peu.

LE RENARD, LA SINGESSE ET YSANGRIN. [1]

La ballade se termine par ces cinq vers :

Le dire voir [2] est moult doubteux;
Mentir n'est pas si périlleux,
A la coustume de l'empire;
Par voir dire estes familleux : [3]
Tuit voir [4] ne sont pas bel à dire.

Envoi.

Princes, à tout considérer,
Dire voir fait moult à douter,
Puisqu'avoir [5] et corps en empire; [6]
Pour ce [7] qui veult vivre et régner,
Souffrir fault, mentir et flater :
Tout voir ne sont pas bel à dire.

Eustache Deschamps fournit encore le précepte et l'exemple de cette fable. Il avoit appris à ses dépens combien il est dangereux de dire toutes les vérités à la cour, car il étoit devenu *familleux* pour ne les avoir pas ménagées.

---

[1] Le loup. *Ms.*, p. cxxj, verso, c. 2. — [2] Dire la vérité. — [3] Affamé, manquant de tout. — [4] Toute vérité. — [5] Biens. — [6] Souffre, décline. — [7] Celui.

Ballade moult morale.

LA BREBIS, LA CHÈVRE ET LE CHEVAL. [1]

Envoi.

Noble Lion, qui bien s'adviseroit
Que par raison son bestail ne tondroit
Quant il seroit lieux et temps et mestiers. [2]
Qui trop le tond, il se gaste et deçoit,
Et au besoing nulle rien n'en reçoit;
Pour ce vous pri, gardez-vous des barbiers.

Ces barbiers sont encore les ennemis de notre poète, les gens de cour, qui l'avoient rasé *estroit*, et qui pour soutenir leur luxe et leurs prodigalités, commettoient toutes sortes d'exactions, et tondoient le peuple trois fois l'an plutôt qu'une.

Ballade.

LE LION EN GUERRE. [3]

Envoi.

Noble Lyon, pourvoiez vostre gent,
Vivres, vaisseauls aient sanz scrupule;
N'aiez le nom, par le défault d'argent,
D'escrevice qui en alant recule.

On sait quelle étoit la pénurie d'argent en France

---

[1] *Ms.*, p. ciij, verso, col. 2, et cxxxv, verso, col. 1. — [2] Besoin. — [3] *Ms.*, p. 280, recto, col. 2, ainsi coté, xiiij^{xx}, c'est-à-dire 20 fois 14.

dans ces temps funestes des guerres contre l'Anglois. Jamais le luxe de la noblesse n'avoit cependant été porté aussi loin, et le roi Charles VI manquoit presque du nécessaire. Les gens de guerre, peu ou point payés, pilloient, dévastoient, et se battoient mal. Eustache Deschamps avoit été plusieurs fois victime de leurs déprédations. Le dénuement des finances n'avoit pourtant pas empêché d'équiper en 1386 une flotte de plus de mille voiles [1] pour tenter une descente en Angleterre; mais on fut forcé de *reculer* l'expédition, parce qu'on ne trouva pas le reste des fonds nécessaires pour mettre à fin l'entreprise, dont tous les frais furent perdus. C'est sans doute à ce sujet que notre fabuliste adresse des conseils au *noble Lion,* le roi de France.

Je n'ai point découvert d'autres fables dans le manuscrit d'Eustache Deschamps; mais il s'y trouve deux autres pièces assez étendues, qui se rapprochent du genre de la fable. Ce sont des allégories dont les personnages sont pris parmi les animaux. La pre-

---

[1] Selon plusieurs historiens, cette flotte se composoit de 1287 vaisseaux, et Froissart dit qu'il y en avoit assez pour faire un pont de Calais à Douvres. Les lenteurs du duc de Berry, qui devoit amener de Guyenne des troupes destinées à l'embarquement, contribuèrent aussi à faire échouer l'entreprise.

mière a pour titre : *Cy parle d'une fiction d'oyseaulx gentils, et par espécial de l'Aigle, roy des oiseaulx, ramenée à moralité au gouvernement des princes.* [1]

Cette allégorie a un mérite assez rare dans ce genre de composition, c'est celui de la clarté. Il étoit difficile de faire plus ouvertement la censure du gouvernement de Charles VI. La pièce commence par ces vers :

J'ay une fiction trouvée
En une escripture approuvée,
De l'Aigle, où il fait mencion
Qu'elle tint en une contrée
Son aire, et là s'est ordonnée
En prenant une porcion
De vivre sanz destruction.
Pour son estat si fut amée
Des oiseaulx de la région;
Et n'y avoit Cerf ni Lyon
Dont elle ne fust redoubtée;
Car loy estoit par lui gardée
Et justice, sanz fiction.

L'auteur trace le tableau de l'excellente administration de l'Aigle (Charles V); il dépeint sa prudence, son économie, la sagesse de ses réglemens, sa modération, sa fermeté dans l'occasion. L'auteur

[1] *Ms.*, p. cccxvij, recto, col. 2.

passe ensuite à la description du gouvernement de l'Aigle héritier de son aire (Charles VI), et il n'omet rien de ce qui peut mieux faire ressortir le contraste.

Or, vole celle Aigle et se dresse,
Et voit l'avoir et la richesse
Que son père ot acquis première;
Ne cuide pas que jamais cesse.
Lors donne à mains [1] ce qu'il posesse,
Aux fouls oiseauls fait bonne chière.
Chascuns quiert estrange manière
De demander, d'avoir promesse.

Il peint ensuite les abus des sinécures, l'accroissement des offices et des traitemens :

Où l'Aigle c'un servent [2] n'avoit
Douze en y a; et ce que doit,
C'est destruction de pays;
Car maint d'iceuls ne se congnoit
En son estat; des gaiges joit;
S'en sont les oiseaulx esbahis.

L'Aigle a bientôt consommé les trésors amassés par son père; et s'apercevant qu'il a été égaré par de jeunes follets, il demande l'avis de vieux oiseaux, leur promettant d'en faire ses amis, et de suivre

---

[1] A nombre de personnes. — [2] Serviteur.

leurs conseils. Un Gerfaut (oiseau de proie de la grande espèce, nommé l'*oncle du Faucon* dans le poëme) expose à l'Aigle un plan de conduite très développé, et il ajoute :

Oste ces oisiaulx noirs et gris,
Qui estoient tous amaigris
Quant de toy furent retenus,
Ou ilz ne te larront perdris.
Sur toy pluet; ilz ont bon logis;
Bien sont emplumez et vestus.
Veulz-tu avoir frans et escus,
Recoy [1] le tien quatre ans ou six,
Comme ilz ont fait, et je te dis
Que tu seras riche tenus.

Le conseiller Gerfaut supplie ensuite l'Aigle d'éloigner les flatteurs :

Ne croy oysel pour son beau chant,
Car maint en a esté meschant,
Qui cuidoit de mençonge voir. [2]
Oysel menteur va décepvant;
Garde-toy de l'oisel flatant,
Car il te cuide decepvoir.
S'il te dit blanc, respons-lui noir;
D'entour toy le soies chaçant,
Et en autre marche esvolant,
Et lui fuy de tout ton povoir.

---

[1] Garde, réserve. — [2] Qui prenoit mensonge pour vérité.

La pièce se termine par les vers suivans, et en contient 610 :

Soit donc dotrine à ce menée,
Que le conseil des vieulx ne hée
En cest sècle, li jeunes hom;
Car leur prudence est afermée
Par grans cours de leur vie usée;
S'en vault mieulx leur oppinion.
Hélas! pourquoy ne s'i fye-on!
Jeunesce n'est c'une rousée
De sang chaut, qui tantost [1] s'effrée. [2]
De ceste chalour nous gardon,
Tant que joie soit aprestée
A l'ame, en gloire beneurée
Où tous ça jus tendre devon.

Cy fine le dit et fiction de l'Aigle sur le gouvernement des Princes.

Une autre pièce du même genre, mais beaucoup plus étendue, présente les mêmes allusions au règne de Charles VI, et fait la censure de son administration, comparée à celle de Charles V. La diffusion des détails rend la lecture de cette pièce fatigante, et elle finit lorsque l'auteur commençoit à donner un mouvement dramatique à ses personnages. C'est le Renard qui, par ruse et méchanceté, suscite la guerre entre le noble Lion de Gaule (le roi de France) et

[1] Promptement. — [2] S'irrite, s'emporte.

le Léopard de l'île des Géans (le roi d'Angleterre). Le Renard donc

S'en ala faingnans qu'il mendie;
Et fist tant que la mer passa.
Et puis au Lieppart s'adressa,
En le saluant humblement.
Et le Lieppart benignement
Le reçupt et lui fist grant joye;
Et puis lui enquist de sa voye,
Dont il vient, et qui le menoit
En ses marches où il venoit,
Et Renart lui respondi lors :
Doulz sires, il n'est nulz trésors,
Avoir, seignourie, puissance,
Force, beauté, ne corpulance,
Ce sçay-je bien, quant est de mi,
Qui puist valoir un vray ami,
Et je vueil et doy le vostre estre;
Car mi parent, et mi ancestre,
Mon aïeul, mon père, et li mien
Ont esté, si comme je tien
Et sçay, nourris à vostre court.

Après cet exorde, qui sent bien son Renard d'une lieue, le traître fait aisément comprendre au Léopard que le Lion veut le dépouiller de toutes ses possessions de Gaule, et que le moment est favorable pour lui faire une guerre de destruction; et il termine son discours par cette supplique, digne de l'exorde :

De ceste chose qui vous touche,
Onques ne vola de ma bouche
Fors à vous, qui paine ay emprinse
De passer mer et la Tamise,
En doubte et péril de noier,
Pour vostre couraige avoier [1]
A garder ce qui doit vostre estre.
Et ce vous di-je comme à prestre;
Car sçay bien, s'il est révélé
Au Lyon, que je sui alé
Mat, et péri de mort honteuse.
Et si est la chose doubteuse
Que le Lyon ne face prandre
Ma lignie, mourir et pandre,
Escorchier, bouillir ou ardoir,
S'il puet ce fait apparcevoir.
Si véez le péril et la doubte
Esquelz pour vostre amour me boute.

Cy mourut l'acteur [2], *et pour ce demoura la fiction cy-dessus imparfaicte.*

Cette pièce est intitulée : *Du mauvais gouvernement de ce Royaume, selon ceste fiction que l'acteur adresce au Lyon en condescendant aux autres bestes, par manière morale* [3]. Elle se compose de trois mille vers au moins, sans aucune division, ce qui fait croire que l'auteur ne l'auroit point cédé en

---

[1] Conduire, diriger. — [2] L'auteur. — [3] *Ms.*, p. iiij^{c}lxiij, recto, col. 2.

prolixité à nos plus vieux romanciers, si la mort ne fût pas venue le surprendre.

Le but de cet écrit étant principalement de faire connoître les divers genres de compositions d'Eustache Deschamps, et de suppléer à ce que ce volume ne peut contenir, je ferai mention ici d'une autre pièce qui nous reporte à l'origine de l'art dramatique en France; elle est intitulée : *Cy commence un beau dit des quatre Offices de l'ostel du Roy, c'est assavoir Panneterie, Eschançonnerie, Cuisine et Sausserie, à jouer par personnaiges.* Le débat s'ouvre entre Eschançonnerie et Panneterie sur la prééminence de leur Office, et dès le début les deux interlocuteurs se prodiguent les plus grossières injures; c'est presque un catéchisme poissard du XIVe siècle. Survient la Cuisine, qui prétend l'emporter sur les deux premiers Offices, par le grand crédit dont elle jouit à la cour et à la ville; crédit qui s'est fort longtemps maintenu, comme chacun sait.

Que seroit-ce (*dit la Cuisine*) de pain et vin
Sanz moy? le disner d'un coquin.....
Je fu de trop bonne heure née;
Par moy est la court gouvernée,
Et tout son estat soutenu.
Certes, tout seroit bien perdu
Se saigement ne gouvernoye.

Réplique de Panneterie et d'Eschançonnerie, qui

renvoient à la pauvre Cuisine ses grasses plaisanteries :

PANNETERIE.

Noire beste, ys hors de ma voye,
Tu as les œulx touz esplourez,
Ton visaige est encharbonnez,
Et ta robe est orde et souillée,
Et s'as la chemise mouillée
De suour, de cresse et d'ordure.....
De telz gens est servis ly Rois,
Sa viande va par cent mains,
Ains qu'il l'ait; encor est-ce au mains. [1]
Maintefois quant il la mengue
Demi-cuite est, et demi-crue;
On y pourroit prandre la mort.

Sausserie vient à son tour réclamer la supériorité sur les trois autres Offices. Panneterie lui demande de faire *ses devises*, et elle expose ainsi son savoir-faire :

Je faiz sausses de maintes guises,
Sausse rapée et cameline; [2]
Poivre sanz pouldre et poitevine,
Sausse vert, sausse alemendée, [3]
Et autre s'elle est demandée,
Et à la queue de sangler;
Chaude sausse, sanz commender;
Galentine, sausse à lemproye,
Le vert vergus; et toutevoye

[1] Moins. — [2] De couleur brune. — [3] Aux amandes.

La cuisine vauldroit petit
Se ne lui donnoye appétit.

Cuisine réplique vivement, et termine son panégyrique par ces quatre vers :

Et pour ce je di que mieulx vail
Que vous trois ne povez valoir,
Et me doy dessur vous seoir,
Et vous me devez obéir.

La querelle s'échauffe de plus en plus; les quatre Offices s'accablent de railleries et d'injures; le vacarme est au comble, et attire un Huissier de salle qui leur dit :

Je vous praing en présent meslée,
Vous vendrez au maistres d'ostel.

Les quatre Offices paroissent devant le Maître d'hôtel, qui les prend par les sentimens, en faisant valoir le mérite de chacun d'eux.

Advis m'est que ce sera sens
Que vous soiez amis tous quatre;
Et ne vous vueillez plus débatre,
Car il ne fut ne hui ne hier,
Que l'un n'eust de l'autre mestier. [1]
Souffise à chascun son estat :
N'aiez plus ensemble débat;
Departez-vous en bonne paix.

---

[1] Besoin.

TOUS QUATRE.

Nous le voulons; acors est fais;
Chantons donques à chière lie,
Sanz plus débatre ne tencier.
Avec bonne compaingnie
Fait-il bon joye mener.

Et ainsi se termine le *Proverbe* du XIVe siècle, *Souffise à chascun son estat;* genre de composition fort en vogue à présent, mais qui n'a pas, comme on voit, le mérite de la nouveauté. La pièce contient 494 vers.[1]

L'ouvrage le plus important de tout le Recueil d'Eustache Deschamps, par son étendue, par la singularité et la diversité des détails, et surtout par la hardiesse des pensées, est intitulé *le Mirouer de Mariage.* C'est un traité complet sur la matière, dans lequel sont passées en revue toutes les situations de l'état conjugal, considérées sous tous les aspects possibles. Les particularités les plus cachées du mariage y sont retracées avec une complaisance et une fidélité de détails, qui paroîtroient fort indélicats aujourd'hui, et qui n'offensoient nullement la morale du XIVe siècle. Mais ce qui est beaucoup plus intéressant à retrouver dans ce singulier *Miroir,* c'est

[1] *Ms.*, page 376, verso, ainsi chiffré, xviij^{xx} xvj; c'est-à-dire 18 fois 20, plus 16.

la peinture des mœurs, des usages et de l'esprit du siècle. Le lecteur en jugera par les extraits qui font partie de ce volume, et auxquels j'aurois désiré quelquefois pouvoir donner plus d'étendue.

L'auteur se plaît surtout à censurer des abus, qui doivent être d'une étrange force, puisque malgré le temps et l'expérience, malgré cette supériorité de lumières dont notre âge se prévaut tant, et profite si peu, ils semblent plutôt s'accroître que diminuer. Il sera donc sans conséquence de voir dans le *Miroir* d'Eustache Deschamps la figure des prélats de son temps, qui ont tant de ressemblance avec les prélats de notre âge. On ne s'attendoit guère à les y rencontrer à propos de mariage; mais l'auteur ne connoît d'autres transitions que celles des titres qu'il donne à chacun de ses sujets, et celui de Susanne, *faussement accusée par de faulx prestres,* lui fournit les réflexions suivantes :

Contre les prélas d'aujourd'uy, qui trop sont curiaux [1] *et mondains, sanz servir Dieu et l'Église.*

Mais j'ay trop fort mal en ma teste
De ce qu'évesque et archevesque
Qui ont si nobles bénéfices,
Atrapent les mondains offices;

---

[1] Hommes de cour.

Car pour le convoiteus péchié
D'avoir gaiges, leur éveschié
Laissent, et sont entre les princes
Gouvernens l'argent des provinces,
Plus tyramps, plus particulers
Que ne soient les seculers.
Ceuls font leurs moes et leurs fronces,
Et les griefs et dures responses
Aux gens d'armes, aux souldoiers,
Et aux poures officiers.
.....
Et n'est nulle chose plus vraye
Que telz prélas moult se resjoient
Quant grosses tourbes de gens voient
Après eulx; là monstrent leur roe,
Et font aux poures gens la moe,
Pays perdre, et Roys déserter,
Par leurs durs respons desmonstrer;
Car ilz tolent les cuers des gens,
Nobles chevaliers et sergens.
Mais or n'argent en grosses sommes
Ne vault tant que les cuers des hommes;
Car chascuns puet et doit sçavoir
Qui a les cuers il a l'avoir;
Mais qui a l'avoir sanz les corps,
Ce n'est pas li plus sains trésors.

Se les princes y advisoient,
Jamais gaiges ne leur donrroient,
Que ilz prannent si excessis;
Et si seroient tous jolis
De venir, se on les mandoit
Sanz argent, et ce seroit droit.

Ilz ont cent ou quatre-vins mille,
Pour eulx croupir en une ville,
Ainsis est l'argent despendu;
Par ma foy, c'est argent perdu,
Mieulx vaulsist que paie en fust fecte,
En acquitant aucune debte
Aux bons chevaliers de la terre,
Pour la frontière et pour la guerre,
Ou pour le prince du pays,
Qu'à telz chaperons esbahys
Quant ilz voient œuvre de fait.
.....
Advisez-y, princes, pour Dieu;
Ilz espargent leurs bénéfices
Pour prandre argent pour vos offices, [1]
Et laissent au lieu un vicaire.
Mais l'en ne verra jà tant faire
D'abus, d'excès, d'extorcions,
Es layes juridicions,
Comme l'en fait aux cours d'églises.

Et qu'on ne pense pas qu'un système de dénigrement, ou un sentiment d'animosité, dirigeât la plume de notre auteur contre le haut clergé; car il se trouve parfaitement d'accord sur ce point avec le

[1] « La jurisdiction des ecclésiastiques avoit embrassé toutes sortes d'affaires, et ne laissoit presque rien aux juges royaux et à ceux des seigneurs. » (Mézeray, *Abrégé chronolog. de l'Histoire de France*, tome II, page 232, in-4, 1690.)

jugement de l'histoire. Voici comment s'exprime l'historiographe Mézeray dans son résumé du règne de Charles VI, en ce qui concerne l'Église : « Il seroit bien facile de remplir un volume des prélats de ce siècle qui s'abandonnèrent au vent de la cour et du monde (*curiaux* et *mondains* d'Eustache Deschamps), qui déshonorèrent leur profession, qui trahirent leur corps par flatterie, ou le vendirent par intérêt, et qui enfin aimèrent mieux se signaler par des crimes que par des actions de piété. »[1]

L'ordre judiciaire n'est pas moins vivement contrôlé par le poète *libéral* du XIVe siècle, qui pourtant étoit lui-même magistrat. Mais sur ce chapitre on ne sauroit s'empêcher de reconnoître que les nouvelles institutions, qui sont encore sans force sur l'esprit du clergé, ont eu un excellent effet sur l'administration de la justice, si l'on en juge par ce passage :

Comment ceuls qui ont l'administracion de justice contre vérité oppriment les poures[2], *et les riches laissent sanz punicion.*[3]

Justice pugnist petis cas;
Petites gens prant à ses las,

---

[1] Ouvr. cité, t. II, p. 240, *Prélats*. — [2] Pauvres. — [3] *Ms.*, p. v^c^xxj, verso, col. 2.)

Qui emblent [1] par force de rage
Un pain, un pot ou un frommage,
Ou vivres pour la faim qu'ilz ont,
Et puis tantost pandre les vont;
Mais quant il vient une fort mouche
A la toile, cil fait le louche
Qui la deust prandre et happer,
Et li laist la toile atraper,
Emporter, froissier et desrompre.
Ainsis n'est justice c'un ombre
Qui ne puguit les grans larrons
Qui font les poures païs rons,
Qui emblent, pillent et destruisent,
Qui à Dieu et au monde nuisent.
.....
Le droit du poure est abaissié,
Le tort du riche est soubhaussié;
Car au poure tout perdre fault
Pour faire un très poure défault,
Ou une poure négligence
Qui est faicte par indigence
De non povoir venir à jour.
Ou monde n'a péril majour
Que de plaidier au temps qui est :
Li riches a pour lui arrest,
Or est li poures confundus;
Lerres [2] sauvez, preudoms pandus,
Et voluntez règne pour droit.
Poures paie et riches acroit.

---

[1] Volent. — [2] Voleurs, larrons.

Ainsis est-il entre la gent.
On ne tent qu'à avoir argent;
Du plus juene jusqu'au plus vieil,
Règne convoitise et son fieil.
.....
Si puet-on jugier que la fin
De ce monde vient et approuche.
Mais ceuls qui en tiennent la broche
Ne veulent leur or desbrochier,
Ne on n'ose ceuls approuchier
Qui ont mains d'or, langues d'argent;
L'en ne tient compte d'autre gent.

Pour les avocats, nous voyons que leur profession n'a pas dégénéré, puisqu'elle étoit fort lucrative au XIVe siècle (pour les hommes de talent, sans doute), car ils faisoient rapidement fortune, et tenoient un grand état de maison, avec tout le luxe et la recherche du temps.

Vous vous fourrez de menu vair [1]
Chaudement quant le temps est frois;
Vous buvez de clers vins tous trois,
Et viandes délicieuses
Usez, en eschuant [2] visqueuses.
Vous habitez lieux délectables,
Et querez places profitables
A Nostre-Dame et au Palays,
Où pluseurs gens vous font venir lays,

---

[1] Fourrure mêlée de petites taches gris-blanc. — [2] En évitant les.

Sanz ordonner leur testament.
Vous prenez vostre esbatement
Tant en ce qu'en autres choses,
Vous avez draps flairans les roses,
Et queuvrechiefs plains de lavende;
Et s'il est rien de bon qu'on vende,
Puis que vous trois aiez desir,
Pluseurs, pour faire plaisir,
L'achatent, et le vous présentent;
Je ne sçay se puis s'en repentent.
Vous avez palefroiz emblans. [1]
.....
Vous acquestez maintes richesces;
Vous usez de toutes noblesces;
Vous estes frans sanz servitute,
Plus que n'est le droit d'institute.
Vous avez vostre chapelain
Pour chanter vostre messe au main [2]
Au partir de vostre maison.
Vous estes tousjours en saison.
Vous estes comme sains en terre;
Chascun va vostre sens requerre
Et vostre aide demander
Pour l'argent; car, qui truander [3]
Là vouldroit, bien sçauriez respondre :
Amis, fay ta geline [4] pondre,
Et apporte assez, c'est de quoy,
Car en ton fait goute ne voy.

---

[1] Chevaux allant à l'amble, c'est-à-dire entre le pas et le trot. — [2] Pour matin. — [3] Agir en vilain. — [4] Poule.

Ces passages sont extraits de la pièce intitulée : *Lettres sur l'estat d'Avocacion envoiées à messire Jehan des Maires* [1], *à maistre Jean D'Ay et à maistre Symon de La Fontaine, advocas en parlement.* [2]

Il est aussi parlé des avocats dans le *Mirouer de Mariage,* qui justifie bien, comme on voit, son titre par la quantité d'objets qui s'y réfléchissent. Mais le défaut principal de l'ouvrage, défaut qui est celui de nos anciens romanciers, c'est l'absence de toute règle de composition. Pour donner une idée de la variété des sujets que ce livre embrasse, il faudroit rapporter tous les sommaires des divisions qui se succèdent sans aucune liaison. Je citerai seulement dans la Description du Manuscrit [3] les titres les plus singuliers, qui sont traités d'une manière plus singulière encore, avec un naturel, une bonhomie et une simplicité de langage, qui ne paroissent pas sans agrément lorsqu'on a pris quelque habitude de cette lecture. L'auteur a introduit dans son *Mirouer* des

---

[1] C'est le même personnage que Jean Desmarets, avocat du Roi, qui, âgé de plus de soixante-dix ans, périt sur l'échafaud en 1382, accusé de s'être rendu complice de la sédition des Parisiens, qui s'étoient opposés au rétablissement des impôts, subsides et gabelles, supprimés au commencement du règne de Charles VI.

[2] *Ms.*, p. iiij^c xxvij, recto, col. 2. — [3] *Voyez* ci-après, page LVII.

personnages allégoriques très accrédités de son temps, et qui pendant près de trois cents ans encore ont formé les ressorts de notre poésie. Enfin ce *Mirouer* se compose de 13,000 vers, dont voici à peu près le résumé :

> Qui femme prant plus est que sot;
> Il est à moité hors du sens.
> (*Ms.*, p. v^c xvj, recto, c. 2.)

Eustache Deschamps, poète moraliste, satirique et fabuliste, paroît encore sous un nouveau jour dans son *Mirouer*. Lorsqu'il a épuisé tous ses tableaux, il jette de côté le voile de l'allégorie pour nous montrer les plus affligeantes réalités. Ce sont les funestes journées de Crécy et de Poitiers, les désastres de la France, la captivité de son Roi, le joug de l'étranger, les dissensions, les révoltes des provinces et de la capitale sous la Régence, et toutes les calamités qui en sont la suite. Le poète devient historien, et historien digne de confiance, car ce n'est pas par tradition qu'il connoît les événemens qu'il raconte; ils se sont passés de son temps; et il a bonne mémoire, il écrit tout.

> L'an cinquante-neuf (1359) de novembre,
> A Saint-Baale, bien m'en remembre.....
> Et moy, qui de ce temps-là suy,
> Sçay bien que lors y envoya
> Le Régent.

Et dans un autre endroit :

Je vueil cesser mon livre de mémoire,
Où j'ay escript, depuis trente-deux ans,
Du sage roi Charles le quint l'histoire; [1]
Les prouesces que fist li bons Bertrans
Connestable de Guesclin. [2]

Les poésies historiques d'Eustache Deschamps ont été mentionnées dans les articles de biographie, sans indication des faits particuliers qu'elles embrassent. Comme elles sont toutes imprimées dans ce volume, j'en épargnerai les citations au lecteur. La relation du traité de Bretigny offre des détails curieux qui paroissent avoir été négligés par les historiens. Les troubles de la *Jacquerie*, la révolte d'Étienne Marcel, prevôt des marchands, y sont peints d'une manière dramatique, et, ce que je n'ai point encore dit, avec un mérite de style que pourroit justement envier plus d'un poète de l'école du moyen âge. Je citerai à l'appui :

. . . . . Jehan Maillart,
Qui estoit quartier de ce lez, [3]

---

[1] Le roi Charles V, surnommé le Sage, mort le 16 septembre 1380, deux mois après Du Guesclin. Cette histoire de Charles V, écrite par Eustache Deschamps, seroit un document précieux à retrouver. Les fragmens qui sont insérés dans le *Miroir de Mariage* en faisoient peut-être partie. — [2] *Voyez* page 110. — [3] Côté.

Et garde d'un quart de la ville,
De la porte et de la Bastille,
Dist au prevost, teste levée,
Que jà [1] clef n'en seroit livrée.
Audit Joseran, pour certain.
Dont li prevos ot grant desdain,
Et eurent paroles haultaines.
Jehan Maillart lors, les armes plaines
Print [2] du Roy, aux trois fleurs de lis,
Crians : Monjoye Saint-Denis !
Portant en ses poins la bannière
De France ; et par bonne manière
Va ès halles ; et à son cri
Chascuns ala, et le suy
Crians joieusement Monjoye !
Adonc le peuple se resjoye
Quant il oient [3] le cri crier
Qu'om n'avoit osé publier
Par long-temps au Roy et Régent.

Ce qui surprendra surtout le lecteur attentif et réfléchi, c'est de trouver dans un écrivain du XIVe siècle la description de cette scène affreuse renouvelée dans la journée du 20 juin 1792, où la couronne des Rois de France fut transformée en un bonnet rouge. Les maréchaux de Normandie et de Champagne viennent d'être massacrés par Étienne

---

[1] Jamais. — [2] Prit. — [3] Entend.

Marcel, dans le palais même et sous les yeux du dauphin Régent (depuis Charles V),

. . . . . Et leurs corps ruez
En mi[1] la court, en la présence
Du prince. Ce fut grant offence
De faire aux gens du souverain
Cas si énorme et si villain.
Et encores qui plus fut là,
Le Régent por l'eure affula[2]
Un chaperon de la livrée
De Paris, toute la journée,
Qui estoit de rouge et de pers
Parti au long[3]. Cas est divers
Que pour paour li sires prangne
De son serf et subgit l'ensaingne
Que li subgiect doit de lui prandre.
Telz crimes fait moult à reprandre,
Qui traîtreusement fut fet
L'an mil trois cent cinquante-sept,
Vingt-deux jours dedenz février.

Ces morceaux historiques, qui se trouvent à la fin du *Mirouer de mariage,* font regretter que l'auteur ait été surpris par la mort avant d'avoir pu l'achever. Mais on retrouve son caractère d'historien dans quelques pièces qui font partie de ce volume,

---

[1] Au milieu de. — [2] Se couvrit. — [3] Bonnet moitié rouge et moitié bleu.

et qui sont en plus grand nombre dans le manuscrit. Il célèbre tour à tour le beau pays de France, la naissance de ses princes, les hauts faits de ses guerriers, leurs victoires, la noble cité de Paris, sa splendeur, ses arts, son industrie. Il gémit sur les trophées de l'Angleterre, sur sa domination, et par un sentiment bien naturel à un François, il fait des vœux pour son abaissement, et prédit que la France finira par triompher de sa rivale.

Puis passeront Gauloys le bras marin,
Le poure Anglet destruiront si par guerre,
Qu'adonc diront tuit passant ce chemin :
Ou temps jadis estoit cy Angleterre! [1]

Mais quel âge verra s'accomplir une semblable prédiction? Ne souhaitons pas d'en être les témoins; quand l'une des deux puissances anéantira l'autre, l'Europe sera bien près de tomber dans la barbarie.

Dans plusieurs ballades l'auteur déplore les ravages de l'épidémie qui désola une partie de l'Europe en 1373, et il enseigne à ses compatriotes les moyens de s'en garantir [2]. Enfin il se montre bon François, et dévoué à son Roi, lorsqu'il le conjure, dans plusieurs pièces frappantes d'allusions au temps

---

[1] *Voyez* p. 31 de ce volume. — [2] Page 116, *idem*.

présent [1], de mettre des hommes sages à la tête des affaires.

Qui fait les choses mal aler;
Qui nous a fait tant de dolour;
Les foulz ès estas élever,
Les saiges laisser en destour?....
Trop d'officiers [2], qui yront
A honte et à perdicion,
Quant les saiges gouverneront. [3]

Il nous présente aussi cet éternel exemple de l'Envie qui s'attache aux hommes supérieurs, et qui ne respecta pas même un des sauveurs de la France, dans la personne du preux Bertrand Du Guesclin.

Chascuns estoit esbahis
Du grant fait de sa conqueste;
Lors fut d'Envie envahis,
Et devers la court trahis.
Envie est trop male beste :
Telz clignoit [4] vers lui sa teste
Duquel il estoit haïs,
Qui se faingnoit ses amis
Par faintise deshonneste. [5]

On ne peut donc refuser à Eustache Deschamps

---

[1] Je crois devoir rappeler encore au lecteur que cette Notice étoit écrite avant les événemens de juillet 1830.

[2] *Officiers*, pour ceux qui sont pourvus des offices. — [3] *Voyez* p. 138 de ce volume. — [4] Inclinoit. — [5] *Voyez* p. 158 de ce volume.

la qualité de poète national, et il mérite d'être rangé parmi les poètes dont Horace a dit :

Nec minimùm meruêre decus, vestigia Græca
Ausi deserere, et celebrare domestica facta.
(De Arte poet.)

Je n'ai point encore mentionné tout ce qui pourroit recommander Eustache Deschamps à l'attention et à l'estime des savans et des amateurs de notre ancienne littérature, et je m'aperçois un peu tard que cet examen a déjà pris beaucoup d'étendue. Je dois ajouter cependant que le vieux bailli de Senlis avoit un grand fonds d'instruction, ce qui n'étoit pas ordinaire à ses confrères. Religion, morale, philosophie, astronomie, médecine, physique, musique, art militaire, tous les sujets lui sont familiers; de plus, il étoit très versé dans les lettres latines. Plusieurs pièces en vers léonins, et en prose, figurent dans son Recueil; une d'elles est intitulée : *Commemoracio hystorie Senonum Gallorum, compilata et rithimata* (sic) *per Extacium de Campis ultrà Virtutum in Campaniâ.*[1]

D'après cet examen, tout incomplet qu'il est sans

---

[1] *Ms.*, p. xviij^{vx}, verso, col. 1, de 270 vers.

doute, des productions d'Eustache Deschamps, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'un auteur qui réunit tant de genres de connoissances et de mérites, outre celui d'appartenir au XIVe siècle, soit resté si longtemps dans l'oubli, ou si complétement dédaigné? Les destinées littéraires, et celle d'Eustache Deschamps est du nombre, offrent parfois d'étranges bizarreries, qu'il est utile de signaler dans l'intérêt et pour la consolation des écrivains présens et à venir. Je n'ai pas la prétention de fonder une célébrité littéraire; mais, quelle que soit l'opinion de la saine critique sur le compte de notre poète, j'ai l'espoir que cet exemple d'une exhumation si tardive ne sera pas sans utilité pour les lettres, en provoquant peut-être de nouvelles recherches, et un examen plus attentif de tant d'autres Manuscrits encore délaissés, ou très imparfaitement connus.

Le moment paroît d'ailleurs favorable pour offrir un nouveau modèle de langage brut à ces jeunes littérateurs qui travaillent de tout leur pouvoir à désorganiser la langue de Racine. Seulement ce qu'ils produisent avec effort, l'obscurité, les inversions, les enjambemens, les hiatus, les mots insolites, et autres péchés mignons de l'école, se trouve tout naturellement dans les vers d'Eustache Deschamps; mais ils l'emportent de beaucoup sur le rimeur du

XIVe siècle, pour la bizarrerie des sujets, l'incohérence des expressions et des pensées, pour la trivialité et la surabondance des détails. Les lecteurs trouveront du moins chez le vieux *romantique* une compensation de la peine qu'ils prendront à le lire, dans l'instruction, les bons enseignemens et les sages conseils dont ses vers abondent; car il est, comme le disoit un poète [1] du siècle de François Ier,

De propos bien nourri,
De meur conseil, bien que la phrase sienne
Tienne beaucoup de la rouille ancienne.

Que reste-t-il sous la rouille moderne de nos poètes romantiques? Je ne sais; il est peut-être réservé à un autre âge d'y trouver son instruction et son plaisir.

---

[1] François Habert, dans son épître sur l'*Immortalité des Poètes françois*.

G.-A. CRAPELET.

DESCRIPTION

DU

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÉQUE DU ROI

QUI CONTIENT

LES POÉSIES D'EUSTACHE DESCHAMPS.

Si l'on apprécioit le mérite d'un manuscrit par son poids et par sa grosseur, celui qui contient les poésies d'Eustache Deschamps devroit être mis au nombre des merveilles de la Bibliothéque du Roi. La valeur matérielle de ce manuscrit, valeur qui ne peut avoir aucune importance aux yeux des érudits, est cependant assez extraordinaire pour qu'on me pardonne cette fois de m'y arrêter. C'est un volume grand in-4°., composé de *six cents feuillets,* y compris la table, formant ensemble *trois cents feuilles* de Vélin. Chacune de ces peaux coûteroit aujourd'hui six francs au moins, ce qui porteroit le prix du vélin seulement à *dix-huit cents francs*. Si l'on ajoute la moitié de cette somme pour les frais de copiste, on peut estimer que le volume des poésies d'Eustache Deschamps n'a pas coûté moins de *deux mille sept cents francs* à établir.

Pour le fonds littéraire, voici de quoi il se compose : 1175 ballades, 171 rondeaux, 80 virelais, 14 lais, 28 farces, complaintes et traités divers, 17 lettres ou épîtres. Au nombre de ces pièces, il ne s'en trouve que trois en prose. La première sous

ce titre : *Ci commence l'art de dictier et de fère chançons, balades, virelais et rondeaulx, et comment anciennement nul ne osoit apprandre les sept ars libéraulx ci-après déclarez, se il n'estoit noble* (page xix^xx xiiij du manuscrit, jusqu'à la page cccc, verso); la seconde : *Cy commence la dolente et piteuse complainte de l'Eglise moult désolée aujourd'hui* (page cccc du manuscrit, jusqu'à la page iiij^c iv, recto). Elle finit par ces cinq lignes en encre rouge : *Ceste épistre fist et compila Eustace Deschamps, dit Morel, au traictié de la paix des deux roys de France et d'Angleterre* (Charles VI et Richard II), *estans pour lors à Lolinghem* (Lelinghem, entre Ardres et Guines, Picardie), *et la mist de latin en françois au commandement de monseigneur de Bourgongne.*

La troisième est une complainte en prose latine, sur le schisme de Pierre de Lune. Elle commence, sans rubrique, par ces mots : *Paupercula, mater dolentissima*, et se termine par : *Die mensis aprilis post Pascha. Anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo tercio* (1393). Elle comprend trois feuillets, qui sont les derniers de tout le manuscrit. Une signature, qui est probablement celle du scribe de cette pièce, *Etainguy*, se trouve placée au bas de la dernière colonne, hors page, et au-dessous du timbre de la Bibliothéque royale.

Tous les feuillets du manuscrit sont numérotés en chiffres romains, à l'encre rouge, depuis 1 jusqu'à 581, formant 1162 pages de texte à deux colonnes, de 34 à 35 lignes chacune, qui produisent environ 82,000 lignes. Ce manuscrit fourniroit ainsi la matière de huit volumes in-8°., de 400 à 450 pages, dont j'ai extrait à peu près la huitième partie.

Le volume commence par la Table des ballades, rondeaux, etc.,

qui comprend 24 pages, non chiffrées, à deux colonnes. Au haut de la première page on lit ces mots presque effacés, d'une écriture ancienne : *Quatre cents cinquante-sept.* Viennent ensuite les numéros d'ordre de la Bibliothéque, 7219 et 293, en très gros chiffres. La table est précédée d'un sommaire de quinze lignes, d'une jolie écriture ronde en encre rouge; il est ainsi conçu :

En ces présentes Rubriches sont les refrains de toutes les balades et chançons roiaulx. Et les premiers vers de tous les rondeaux et virelays estans en ce présent livre selon l'ordre de l'A, B, C, avecques pluseurs laiz, traictiez, lettres missibles, commissions et autres choses estans en ce présent volume, comme il pourra apparoir par ces présentes rubriches et par les pièces dudit volumme fait par feu Eustace Deschamps dit Morel, escuier, huissier d'armes du Roy nostre Sire, chastellain de Fismes, et son bailli de Senlis. Et entre les aultres choses y a deux traictiez cellui de la fiction du Lyon, et l'autre du Mirouer de Mariage non complez, pour la mort qui trop tost lui survint. Dieux ait pité et mercy de l'ame de lui.

Amen. Amen.

Les chiffres de renvois de la Table au manuscrit sont placés sur les marges intérieure et extérieure de chaque page. Le timbre de la Bibliothéque royale se trouve au bas de cette première page de Table.

Après cette Table commencent les Ballades. Douze lignes au haut de la première colonne sont restées en blanc pour recevoir un titre qui devoit précéder cette ligne, *Ci commencent balades de moralitez.* L'initiale *M* du prémier vers, la seule du volume qui

soit rehaussée d'or, occupe cinq lignes ; mais elle n'offre pas cette richesse et cette élégance d'ornemens, si remarquables dans d'autres manuscrits. Il est facile d'apercevoir que l'exécution graphique de ce volume a été confiée à plusieurs mains peu habiles, ou qui se sont fatiguées de la longueur du travail. L'écriture, qui est une assez belle ronde pendant près de deux cents pages, devient ensuite irrégulière, serrée, et semblable à une grosse cursive remplie d'abréviations. Il est heureux que le scribe qui a copié cette partie n'ait pas achevé le volume, car il eût fini par être indéchiffrable. La bonne écriture ronde reprend ensuite, et est encore interrompue par une troisième très mauvaise, mais qui occupe peu de feuillets. De cette mauvaise écriture j'ai pu retirer cependant une des plus jolies pièces : *Sui-je, sui-je, sui-je belle?* [1]

Une partie des poésies d'Eustache a été recueillie, après sa mort, sur des copies éparses, comme l'indique cette rubrique de la page 431 du manuscrit : *Cy commencent pluseurs balades morales faictes par ledit Eustace lesquelles ont esté trouvées en pluseurs papiers et escrips depuis les précédens balades cy-dessus escriptes.*

La correction a été aussi négligée que l'écriture, et on y reconnoît facilement des omissions, des répétitions, des mots défigurés ou substitués, et une irrégularité d'orthographe que j'ai cru devoir conserver. Du reste les accens et la ponctuation ont été rétablis à l'impression pour faciliter la lecture. La page xiiij du manuscrit, où se trouve la fable *les Souris et les Chats* [2], a fourni le *fac-simile* qui est joint à ce volume.

---

[1] *Voyez* p. 86 de ce volume. — [2] P. 188, *ibid.*

Les lettres initiales de chaque pièce, assez mal exécutées, sont alternativement peintes en bleu et en rouge, c'est-à-dire qu'une lettre bleue succède à une lettre rouge, sans interruption, jusqu'à la fin du volume.

Les cahiers, de huit en huit feuillets, à peu d'exceptions près, sont numérotés depuis j jusqu'à lxxvj, en chiffres romains, avec des signatures A, B, C, D aux quatre premiers feuillets, et des réclames à la dernière page de chaque cahier; mais vers la fin du volume les réclames et les signatures ne sont pas régulièrement maintenues.

Au bas d'un très grand nombre de feuillets est mentionné le titre d'une ou plusieurs pièces contenues dans la page; ces titres sont d'une petite écriture cursive, qui paroît être du même temps que le manuscrit, ainsi que les chiffres des signatures et du haut des pages.

La grande quantité de vélin nécessaire à la confection de ce manuscrit a rendu moins sévère sans doute sur le choix et la qualité, car il s'y trouve beaucoup de feuilles défectueuses, trouées au milieu des pages, et qui ont été recousues avant de recevoir l'écriture, qui ne passe point sur les coutures. Le manuscrit est d'ailleurs dans un assez bon état de conservation, solidement relié, et recouvert en maroquin rouge, aux armes de France, entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Quoique les marges de ce volume aient encore d'assez belles proportions, on voit qu'elles n'ont pu échapper à l'atteinte du ciseau des relieurs. Des réclames et des sommaires de titres ont été coupés par le milieu au bas de plusieurs feuillets, ou ne montrent plus que la tête de quelques lettres. Le volume a *treize* pouces de hauteur sur *neuf* pouces *dix* lignes de largeur. Le

dos, large de *cinq* pouces *trois* lignes, est orné du chiffre royal, deux LL entrelacées, et porte en titre : ANCIENNE POESIE PAR EVSTACHE DES CHAMPS, BAILLY DE SENLIS.

L'ouvrage le plus étendu de ce manuscrit est le *Mirouer de Mariage*, qui contient environ 13,000 vers. Quoique plusieurs extraits de ce Traité fassent partie de ce volume, j'ai pensé que ses principaux sommaires en donneraient une idée plus complète au lecteur.

Comment l'en pourra discerner entre vray ami et ami fortunel; et comment Desir, Folie, Servitute et Franchise viennent admonester à Franc-Vouloir qu'il se marie pour avoir lignie, afin qu'il puisse continuer son espèce. — Exemple de mariage par ce que les brutes bestes habitent masle avec femelle pour génération avoir. — Comment Franc-Vouloir compare mariage à plus dure chose que gaige de bataille temporel. — Comment Franc-Vouloir pense à la Franchise où il est, et considère la Servitute où on le veult bouter. — Comment Franc-Vouloir escript à son vray ami Répertoire-de-Science pour avoir son oppinion sur ce que les iiij dessus nommez lui ont admonnesté. — Comment mariage n'est que tourment, quelque femme ne de quelque estat que l'en prangne; et que en tele charge cheust mieulx advis qu'en achat de beste mue. — Des grans annuys de mariage quant la femme est belle. — Comment c'est tout tourment que mariage quant la femme est laide, belle, riche ou poure. — Des divers engins et aguais que femme appareille à son mari qui ne consent pas sa voulenté. — Des inconvéniens qui aviennent en mariage par les enfans, supposé que l'en se marie pour avoir lignie. — Cy monstre que c'est pou de gloire d'avoir enfans en religion. — Comment Dyanira mist à mort Hercules le vaillant chevalier par la che-

mise envenimée. — Cy parle des chalours désordonnées et impudicité des femmes. — Comment femmes faingnent pèlerinaiges pour viloter et estre veues, et de la charge d'enfans nourrir. — Des chastiemens que les mères donnent aux maris de leurs filles pour les duire à ce que leurs femmes voisent villoter — Comment la mère monstre au mari de sa fille que par cropir à l'ostel ne puet sçavoir bien ne honeur se elle ne fréquente ses voisines. — Comment la femme revenue de viloter tance et brait, et puis pour mieulx decevoir son mari s'en va couchier. — Comment le poure dolereux envelopé de paroles promet à sa femme qu'il lui laissera faire à son gré et lui crie mercy. — Des chevaliers errans ayans jeusnes femmes, et de l'effect qui s'en ensuit. — Comment les sains prélas du temps passé n'aquistrent pas paradis par faire ainsi que les prélas de maintenant. — Comment les prélas d'aujourdui en leur vie désordonnée veulent estre appellez tressains. — Exemple comment aujourduy en mariage l'en quiert plus l'avoir par avarice que le bon corps de femme. — Comment Répertoire-de-Science amoneste Franc-Vouloir son disciple de fuir souverainement le delit de femme estrange (qui n'est pas la sienne.) — *Cy est ennorté Franc-Vouloir de laissier le mariage temporel et de prandre le spirituel. — Comment chevalerie est aujourdui destruicte par ce qu'elle het l'estude, et de l'interpretacion du nom de chevalier,* etc., etc.

A la fin du *Mirouer* se trouve cette note écrite en encre rouge : *De la matère de ce livre ne traicta l'acteur plus avant, pour maladie qui lui survint, de laquele il mourut. Dieu lui pardoint à l'ame. Amen.* Après cette note vient la table du *Mirouer;* elle se termine par la signature *Tuffaument*, qui est probablement le nom de l'écrivain.

Un autre volume manuscrit, sur papier très fort, n° 275 du fonds de l'abbaye de Saint-Victor, n° 398 de la Bibliothéque royale, contient divers ouvrages de prose et de poésie. Il y a beaucoup de manuscrits de ce genre, composés d'extraits de plusieurs auteurs, choisis selon le goût ou l'instruction de celui qui en faisoit exécuter les copies, et qui formoient souvent toute sa bibliothéque. Celui dont il est ici question est composé de deux traductions en prose, de poésies de plusieurs auteurs du XIVe siècle, et de diverses pièces historiques, dont l'indication ne paroîtra pas déplacée ici.

Le volume commence par les deux premières traductions en prose des traités de Cicéron, *de Senectute* et *de Amicitiâ*. Le traité *de Senectute* est intitulé : *La Translation de Tulle de Senectute*, et se termine par cette souscription : *Cy fine le livre de Tulle de Viellesse, translaté de latin en françois, du commandement de très excellent, glorieux et noble Prince, Loys duc de Bourbon, par moy Laurent de Premierfait, cinqiesme jour de novembre* 1405. Le traité *de Amicitiâ* vient ensuite. La souscription indique que le nom du traducteur est Laurent de Premierfait.

Après plusieurs feuillets restés blancs, commence un choix de poésies de différens auteurs, mais dont la majeure partie, environ deux cents ballades et quelques autres pièces, appartient à Eustache Deschamps. Comme je n'ai eu connoissance de ce manuscrit qu'après avoir choisi les pièces qui entrent dans ce volume, je puis dire que j'ai été assez surpris d'avoir donné la préférence au plus grand nombre des mêmes pièces qui composent ce second manuscrit. C'est une sorte de garantie pour le lecteur qu'il ne trouvera pour ainsi dire, dans le volume imprimé,

que la fleur des poésies d'un auteur du XIVe siècle, très estimé de ses contemporains, et assez apprécié après sa mort pour qu'on ait fait un choix de ses poésies dans le XVe siècle. La comparaison des deux manuscrits ne m'a d'ailleurs offert aucune différence notable pour le texte, si ce n'est que l'écrivain du manuscrit sur papier a parfois omis ou transposé des vers, et modifié l'orthographe suivant l'usage de son temps.

Les poésies d'Eustache Deschamps sont suivies d'une pièce allégorique intitulée *le Songe véritable*, composée d'environ 3,200 vers de huit syllabes, et d'une autre pièce dont l'auteur donne lui-même le titre dans les trois derniers des 2,500 vers qu'elle contient :

Icy vueil mon livre à fin traire,
Appellé la voye ou l'adresce
De poureté ou de richesce.

Après ces trois lignes, on lit : *Ce livre composa et compila Jacques Briant, né de la ville de Paris, et le fist l'an* M cccc xlij.

L'*Histoire du roy Richard d'Angleterre* (Richard II), en rimes mêlées de prose, composée par Creton, remplit ensuite trente feuillets, qui sont suivis d'une épître en prose et de plusieurs ballades du même Creton. L'épître ou lettre commence par ces deux phrases, dont la seconde paroît assez heureuse d'image et d'expression :

Ainsi comme vraye amour requiert à très noble prince et vray catholique Richart d'Angleterre, je, Creton, ton lige serviteur te envoie ceste épistre. Et saches que, en l'estat présent, l'yre de mon cuer espandoit mes larmes par mes joes, pensant à ta douloureuse vie.

On trouve ensuite six feuillets restés blancs, après lesquels commence : *La copie de la grant endenture* (acte fait double) *du traictié fait en Angleterre,* qui finit ainsi : *Donné à la cité de Londres le vint et quart jour de mars l'an de la nativité de nostre Seigneur* M CCC *cinquante et neuf.* Suit *le Traictié de Bretigny,* daté de Boulogne le 26e jour d'octobre, l'*an de grace* mil CCCLX. Il occupe vingt feuillets. Le même *Traictié corrigé à Calais* remplit vingt autres feuillets, avec les numéros des articles en marge, au nombre de XXXIX. Il finit par ces mots : *Donné par tesmoignage de nostre grant seel à nostre ville de Calais, le* 24e *jour d'octobre l'an de grace mil* CCC *soixante.*

Le reste du volume, qui contient en totalité 252 feuillets, est rempli par des lettres, cédules et actes divers des rois de France et d'Angleterre, des années 1369, 1420, 1307, 1324, 1325, 1327, 1330, 1200, 1279, 1303, 1330, 1420.

Le volume est relié en vélin, et n'a pas été rogné. *Mirandum!*

La Bibliothéque de l'Arsenal possède un manuscrit des poésies d'Eustache Deschamps. C'est une copie du manuscrit de la Bibliothéque royale, exécutée dans le siècle dernier, peut-être à l'instigation du marquis de Paulmy ou de La Curne de Sainte-Palaye. Elle forme trois volumes in-fol., sur papier, cartonnés, qui sont cotés *Belles-Lettres Fr.* 85, et intitulés : Copie complette des Poésies d'Eustache Deschamps, dit Morel, *Ms. du Roy,* n° 7219. Un autre feuillet porte ensuite : Copie du Recueil des Poésies, etc. Le tome 1er contient 172 pages du manuscrit original, écrites colonne par colonne. Chaque colonne occupe une page, et porte au haut de chacune le numéro correspondant du feuillet et de la colonne du manuscrit de la Bibliothéque

royale. Le tome II va jusqu'à la page 293, et le IIIe jusqu'à la page 581, nombre total des feuillets du manuscrit original. Cette copie paroît avoir été ainsi disposée pour recevoir des notes. Les notes qui s'y trouvent sont d'une autre écriture que celle du texte, et donnent l'explication de la plupart des mots hors d'usage. Mais la copie, assez souvent défectueuse, a présenté à l'annotateur des mots mal copiés, qu'il a également interprétés, comme cela est si souvent arrivé pour des textes anciens, au détriment des auteurs. Quoi qu'il en soit, l'amateur ou le savant qui a fait exécuter cette volumineuse copie, dont on ne connoît pas l'origine à la Bibliothéque de l'Arsenal, a rendu service aux Lettres; car, sans qu'il y ait lieu de craindre une soustraction du manuscrit original, dont le poids accableroit le voleur, la copie telle qu'elle est en assure le contenu contre tous les accidens qui menacent les manuscrits *uniques*, le feu, l'humidité, les vers, les lacérations ou les noyades des émeutes, les dégradations du temps, les altérations volontaires, les soustractions partielles. Et à cette occasion je dirai que ce ne seroit peut-être pas de l'argent mal employé par un Ministre des travaux publics, que celui qui procureroit une copie de tous les manuscrits reconnus *uniques*, et de quelque importance littéraire dans les Bibliothéques publiques. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ces copies, ou les doubles qui existent déjà, seroient réunis et placés dans un local très éloigné du dépôt des manuscrits originaux, afin d'éviter les mêmes chances de destruction.

Mais à quoi pensé-je? ce Ministre se trouve fort embarrassé aujourd'hui de satisfaire à toutes les *souscriptions* que ses prédécesseurs lui ont léguées, et que des Commissaires nommés par eux *ad hoc* ont faites avec tant d'impartialité et de discerne-

ment. Et celui qui a déjà mis au jour 250 *copies* de plusieurs de ces manuscrits *uniques*, à ses propres dépens, pour l'*avantage* des Lettres et l'*honneur* de la typographie françoise, comme on le lui dit et écrit de tous côtés, à chacune de ses publications, n'a pu jusqu'à présent obtenir une part dans les souscriptions maintenues! mais il ne désespère pas.....

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.
(La Fontaine, Liv. II, Fab. ii.)

6/20
31
B.
88146

POÉSIES
morales et historiques
D'EUSTACHE DESCHAMPS.

BALLADE.

Du Domaine d'Eustache brûlé par les Anglois.

Je fu jadiz de terre vertueuse,
Nez de Vertus le païz renommé,
Où il avoit ville très gracieuse,
Dont li bon vin sont en maint lieux nommé.
Jusques à cy avoit mon nom nommé,
Eustace fu appellé dès enfans;
Or sui tous ars, s'est mon nom remué,
J'aray dès or à nom Brulé des Champs.

Dehors Vertus ay maison gracieuse,
Où j'avoye par long temps demouré,
Où pluseurs ont mené vie joyeuse;
Maison des champs l'ont pluseurs appellé :
Mais, Dieu merci, toute plaine de blé,
Ont les Angles le feu bouté dedens;

Deux mille frans [1] m'a leur gerre cousté.
J'aray dès or à nom Brulé des Champs.

Las! ma terre est destruitte et rayneuse;
Je suis désert, destruit et désolé.
Fuir m'en fault, ma demeure est doubteuse :
Je ne sui d'aucun reconforté.
Ainsi seray de mon lieu rebouté,
Comme essilliez, dolereux et meschans,
Se messeigneurs n'ont de mon fait pitié.
J'aray dès or à nom Brulé des Champs.

BALLADE.

De l'Amour de Dieu.

Il n'est c'un Roy qui ait titre certain,
Et tous règnes procèdent de ce Roy:
C'est un seul Dieu, qui est souverain,
Qui tout créa, et qui tout a en soy.
De lui vient tout : les autres, par ma foy,
Puet déposer des règnes de la terre,
S'ilz sont pervers et ne gardent sa loy.
De tel seigneur fait bon l'amour acquerre.

Son corps travaille et veult régner en vain
Qui ne le craimt, sert et aime en reçoy,

[1] Environ 40,000 fr., valeur actuelle.

Car nulz ne puet rien fors que par sa main.
On naist par lui; créature, apperçoy
Que tu mourras; tes prédécesseurs voy
Qui sont tuit mort ou en paix ou en guerre :
Ayme donc Dieu, sers, obéis et croy.
De tel seigneur fait bon l'amour acquerre.

Car leurs règnes perdent par cas soudain,
Roy terrien l'un fait à l'autre effroy,
Et par péchié n'ont rien d'ui à demain;
Leurs titres n'est qu'ainsi comme larroy, [1]
Qui hui appert, demain font au souloy,
Et laissent tout quant mort les dens leur serre.
Mais cilz grans roys a tout; foy que vous doy,
De tel seigneur fait bon l'amour acquerre.

Envoy.

Princes et Rois, duc, chevalier mondain,
Soiez piteux, vueilliez ce Roy requerre,
Qu'il vous doint bien gouverner soir et main.
De tel seigneur fait bon l'amour acquerre.

---

[1] Il y a *larroy* dans le manuscrit de la Bibliothéque Royale. Le manuscrit de l'Arsenal porte *la noy*, et en marge est écrit *la neige*.

BALLADE.

Comment les Roys et les Princes ne doivent estre communs ne familiers avec leurs subgiez, et les causes pourquoy.

Princes qui ont peuples à gouverner,
Et les juges qui leur gardent leurs lois,
Ne se doivent pas trop humbles monstrer
A leurs subgiez, qui en sont maintefois
Enorgueilliz, et craingnent moins les drois,
Quant reçoivent familiarité
Des souverains, et en sont ahurté
A faire moins devoir, obédience.
En tous cas soit gardée auctorité:
Qui trop humble est, c'est défault de science.

De ce voit-on maint prince contempnez :
Doit un chascun ainsi parler aux Roys
Communément, par la cote agraper
Comme l'en fait; soit estrange au hault doys,
Et po commun, lors nobles et bourgois
Aux grans festes, jour de solempnité,
Le verront là; ait chière de fierté,
Si craindront touz sa magnificence,
Noble et subgiet, sanz tele humilité:
Qui trop humble est, c'est défault de science.

Et s'il leur plaist eulx esbatre ou jouer,
Soit fait à part en leurs secrez destrois,
O leurs princes, sanz varlez appeller,
Et qu'il n'en soit renommée ne voix.
Mains les voit-on et aux champs et aux boys,
Et plus en sont cremu et redoubté;
Plus sont commun et moins en sont doubté,
De leurs juges en vault moins la puissance,
Leur peuple est lors d'eulx trop veoir honté:
Qui trop humble est, c'est défault de science.

Envoy.

Prince, seigneur, et toute poesté
De royaume, de pays, de cité,
Qui gouvernez pour mieulx garder défence,
A vos subgiez n'aiez affinité,
Fors à raison, à droit et à équité:
Qui trop humble est, c'est défault de science.

BALLADE.

Du Temps présent.

Temps de doleur et de temptacion,
Ages de plour, d'envie et de tourment;
Temps de langour et de dampnacion,
Aages meneur près du definement;
Temps plains d'orreur, qui tout fait faussement;
Aages menteur plain d'orgueil et d'envie,

Temps sanz honeur et sanz vray jugement,
Aage en tristour qui abrége la vie.

Temps sanz cremeur, temps de perdicion,
Aage tricheur, tout va desloiaument;
Temps en erreur près de finicion,
Aage robeur, plain de ravissement;
Temps, voy ton cuer, vien à repentement;
Aage pécheur, de tes maulx merci crie;
Temps séducteur, impètre sauvement,
Aages en tristour qui abrége la vie.

Temps sanz douçour et de maleiçon,
Aage en puour qui tout vice comprant;
Temps de foleur, voy ta pugnicion;
Aage flateur, saige est qui se repent;
Temps, la fureur du hault juge descent;
Aage, au jugeur t'ame ne fuira mie;
Temps barateur, mue ton mouvement,
Aage en tristeur qui abrége la vie.

BALLADE.

Fou est vieux Homme qui prend jeune Femme.

Moult sont belles les euvres de nature,
Laides aussi quant au desnaturer:
Une jument n'aroit d'un torcaux cure,
Ne la chievre n'a cure du sangler.

Chascun se doit à son per assembler,
Pour vivre non dissemblablement.
Homme et femme voy en ce trop errer:
Foulz est vieulz homs qui jeune femme prant;

Car il est frois, et n'a de soulas cure,
Et ne het riens tant com veoir jouer;
Et le déduit quiert jeune créature.
Dissemblés sont en leur marier,
Si les voit-on l'un l'autre jurier,
Souventefoiz se font mainte injure;
En tel estat se fait mauvais bouter:
Foulz est vieulx homs qui jeusne femme prant.

Contraires sont leurs meurs, en l'escripture
A grant paine se puellent confermer,
Pour cest cilz foulz s'elle se desnature,
Qui jeune à viel se veulent adrecier;
C'est ce qui fait mariage blâmer.
Les vieulx aux vieulx, jeunes aux jeunes gens,
Ainsi pourront bonne vie mener :
Foulz est vieulz homs qui jeune femme prant.

BALLADE.

Qu'il faut toujours tenir sa parole.

Entre les choses de jeunesse
Que l'en m'aprinst dès mon enfance,
Mon maistre me blama yvresse,
Et à trop emplire ma pence.
De trop parler me fist deffense,
Et à mouvoir de chaude sole,
Et me dist par belle sentence :
Tien toudis vraie ta parole.

Garde à qui tu feras promesse,
La cause pourquoy, et t'avance
De l'acomplir; cuer de noblesse
Doit acomplir sa convenance;
Qui ne le fait, il desavance
Son honeur; le saige parole
Et dit que mentir est offense :
Tien toudis vraie ta parole.

Convent tenir est la hautesse
De cuer, de homme de vaillance;
Se va rendre en une forteresse
Prinsonnier, et n'a espérance

D'en retourner; et est pour ce
Qu'il le promist : fouls est et fole
Qui conchie sa conscience :
Tien toudis vraie ta parole.

Envoy.

Beau filz, mieulx vault faire silence
Que promettre; li homs s'afole
De mentir, par acoustumance :
Tien toudis vraie ta parole.

BALLADE.

De la naissance de Charles vj.

En dimenche, le tiers jour de décembre,
L'an mil ccc avec soixante et huit,
Fut à Saint-Pol[1] nez, dedens une chambre,
Charles[2] li roys, trois heures puis minuit,

---

[1] L'hôtel Saint-Paul, que Charles VI, Charles VII et Louis XI, habitoient ordinairement, avoit été construit par Charles V, qui le préféroit aux autres maisons royales. Il l'appeloit l'*hôtel solennel des grands esbatemens*. Le jardin contenoit plus de vingt arpens, et s'étendoit jusqu'à la rivière. L'église actuelle de Saint-Paul, dans la rue Saint-Antoine, occupe une partie de ce terrain.

[2] Ce fut le premier prince qui reçut à sa naissance le titre de *dauphin*.

Filz de Charles cinquiesme de ce nom,
Roy des François, de Jehne [1] de Bourbon,
Roine à ce temps couronnée de France,
Le premier jour de l'Advent qui fut bon:
Par ce sçara chascun ceste naissance.

Ou signe estoit, si comme je me membre,
De la Vierge; la lune en celle nuit,
En la face seconde; et si remembre
Qu'au sixte jour dudit mois fut conduit
Et baptizié à Saint-Pol, ce scet-on,
Où il avoit maint prince et maint baron :
Montmorancy, Dampmartin sanz doubtance,
Tous deux Charles levèrent [2] l'enfançon:
Par ce sçara chascun ceste naissance.

Trois ans après [3], quant li mois de mars entre,
A tiers jour, sabmedy, saichent tuit,
L'an mil ccc lx et onze, entendre
Puet un chascun la naissance et le bruit
De Loys [4], né frère du roy Charlon,

---

[1] Jeanne, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, morte en 1377, trois ans avant Charles V, son mari.

[2] Le tinrent levé sur les fonts baptismaux.

[3] On lit, dans le manuscrit de la Bibliothéque de l'Arsenal, *trois mois après*, faute qui est corrigée dans le manuscrit original.

[4] Louis d'Orléans, qui fut assassiné dans la rue Barbette à Paris, le 23 novembre 1407, entre sept et huit heures du soir. Son oncle, Jean de Nevers, depuis duc de Bourgogne, et surnommé *Sans-Peur*, avoit soudoyé une troupe d'assassins qui se jeta sur le prince, et un Raoul d'Ocquetonville lui porta le premier coup. Les deux princes avoient communié et dîné ensemble le même jour.

Après mienuit trois heures[1] environ;
La lune estoit à neuf jours de croissance.
Marraine fut madame d'Alençon :
Par ce sçara chascun ceste naissance.

Envoy.

Princes, parrains fut Bertran li prodom[2],
Connestables qui tant ot de renom,
De vostre frère, aiez-en souvenance;
A Saint-Poul fut nez en vostre maison,
Et baptisiez fut par Jehan de Craon :
Par ce sçara chascun ceste naissance.

BALLADE.

Fais ce que dois, avienne que pourra.

Soit en amours, soit en chevalerie,
Soit ès mestiers communs de labourer,
Soit ès estas grans, moiens, quoy c'om die,
Soit ès petis, soit en terre ou en mer,
Soit près, soit loing tant come on puet aler,
Se puet chascun net maintenir qui veult,
Ne pour nul grief ne doit à mal tourner :
Fay ce que doiz et aviengne que puet.

---

[1] Le copiste a écrit par erreur *lieues* pour *heures*, dans le manuscrit original. — [2] Bertrand Duguesclin.

Car qui poure est, et vuiz de villenie,
Devant tous puet bien sa teste lever;
Se loiaulx est l'en doit prisier sa vie
Quant nul ne scet en lui mal reprouver;
Mais cilz qui veult trahir ou desrober
Mauvaisement, ou qui autrui bien deult,
Pert tout bon nom, l'en se seult diffamer.
Fay ce que doiz, et adviengne que puet.

N'aies orgueil ne d'autrui bien envie,
Veueilles toudis aux vertus regarder,
T'ame aura bien, le renom ta lignie;
L'un demourra, l'autre est pour toy sauver:
Dieux pugnist mal, le bien remunerer
Vourra aux bons; ainsi faire le suelt.
Ne vueillez rien contre honeur convoiter.
Fay ce que doiz, et aviengne que puet.

Envoy.

Beaus filz, chascuns se doit loiaulx porter,
Puisqu'il a sens; estre prodroms l'estuet,
Et surtout doit Dieu et honte doubter:
Fay ce que dois, et aviengne que puet.

BALLADE.

Le Bois de Vincennes.

Sur tous les lieux plaisans et agréables
Que l'en pourroit en ce monde trouver,
Edifiez de manoirs convenables,
Gais et jolis pour vivre et demourer
Joieusement, puis devant tous prouver
Que c'est à la fin du bois
De Vincennes, que fist faire li roys
Charles, que Dieux doint paix, joie et santé;
Son filz ainsné, daulphin de Viennois,
Donna le nom à ce lieu de Beauté. [1]

Et c'est bien drois, car moult est delettables;
L'en y oit bien le rossignol chanter;
Marne l'ensaint; les haulz bois profitables
Du noble parc puet l'en veoir branler,
Courre les daims, et les connins aler
En pasture maintefois;
Des oyselez oïr les douces voix,
En la saison, et ou printemps d'esté,
Ou gentil may, qui est si noble mois,
Donna le nom à ce lieu de Beauté.

[1] Le château de Beauté-sur-Marne, où mourut Charles V en 1380.

Les prez sont près, les jardins déduisables,
Les beaus préaulx, fontenis bel et cler,
Vignes aussi et les terres arables,
Moulins tournans, beaus plains à regarder,
Et beaus sauvoirs pour les poissons garder,
Galatas grans et adrois,
Et belle tour qui garde les destrois,
Où l'en se puet retraire à sauveté,
Pour tous ces poins li doulz princes courtois
Donna ce nom à ce lieu de Beauté.

BALLADE.

Mieux vaut honneur que honteuse richesse.

Qui puet vivre de son loial labour,
De l'art qu'il a ou de sa revenue,
Sanz exceder, il vit à grant honour,
Car sa vie est de tous bonne tenue,
Puisqu'il ne toult, qu'il ne ravit ou tue,
Et que tousiours à loyaulté s'adresce,
N'aquierre jà chevance malostrue:
Mieulx vault honeur que honteuse richesce.

Car riche faulx n'a fors que deshonour,
En un moment est sa terre perdue;
Et ses pechiez fait muer sa coulour,
Que l'en perçoit sa grant desconvenue;

Il n'ose aler teste levée et nue,
Pour son meffait, ainz vers terre s'appresse,
Mas et honteus comme une beste mue:
Mieulz vault honnour que honteuse [1] richesce.

Car puis q'uns homs ara fait un faulx tour,
Monstrez sera au doit parmi la rue,
Et lors ne fait que querir un destour,
Pour lui mucier; car son péchié l'argue;
Poures loyaulx tient son chief vers la nue,
Homme ne craimt, car honte ne le blesce;
Ceste chose soit de touz retenue:
Mieulz vault honeur que honteuse richesce.

Envoy.

Princes, prodoms puet de nuit et de jour
Aler partout sa teste lieve et dreste;
Mais desloiaulx ne quiert que ténébrour:
Mieulx vault honour que honteuse richesce.

---

[1] Ce mot a été omis par le copiste dans le reste de la ballade, ce qui rend le vers incomplet.

BALLADE.

De l'intérieur des Cours.

Dix et sept ans ay au Sathan servi,
Au monde aussi et à la char pourrie;
Oublié Dieu, et mon corps asservi
A celle court, de tout vice nourrie.
Là est orgueil, luxure et glotonnie,
Convoitise, mentir, détraction,
Omicide, larrecin, traïson,
Envie grant, lascheté et paresce,
O est l'entrée de l'infernal maison :
Foulz la poursuit et saiges la délesse.

Trop pou de gens sainctifiez y vi
De tout mon temps; chascun s'ame y oublie;
Par vanité y sont maint cuer ravi,
Gastans leurs corps; cuidans, ce qui n'est mie,
Guerdon avoir. Ami n'y a, n'amie,
Congnoissance, diligence, raison,
Manière, senz, honeur, distrecion,
Preudomnie, loyauté ne prouesce,
Fors foul plaisir; là est sa mansion :
Foulz la poursuit, et saiges la délesse.

Car en servent y sont maint envieilli
Sanz bien avoir; leur chevance ont périe;

Dieu délaissié; l'espoir leur est failli
D'avoir guerdon : tel court est; foulz s'i fie;
L'ame s'en duelt, a com dolente vie,
De laissier Dieu en congregacion
De telz pechiez; c'est la destruction
D'ame et de corps. Adieu, court; je te lesse;
Trop m'as tenu; et pour conclusion,
Foulz la poursuit, et saiges la délesse.

Envoy.

O curial, tant es court d'envie,
Et de tourment, qui d'acroistre ne cesse,
Que dire puis partout sanz villenie,
Foulz la poursuit, et saiges la délesse.

BALLADE.

L'Habit ne fait pas l'Homme.

Trop de gens sont qui honourent l'abit,
Et au corps font pour robe révérence,
Et ne tiennent compte de l'esperit
De cil qui a bonnes meurs et science;
Et n'ont regart à la sufficience
Du corps, s'il n'est parez de riches draps;
Combien que tel vest robe de bourras,
Ou la porte cointe et intercisée,
Qui plus a sens qu'en telz est advocas :
On ne congnoist aux robes la pensée.

L'entendement et la voulenté fist
Dieu, des hommes formez à sa semblance;
Nuz les créa, et puis l'ame leur mist
Ou chétif corps, sanz faire différence
De nul qui soit au naistre, n'en semence.
Les grans robes saiges ne les font pas,
Ne sos aussi; riens n'y font en ce cas
Poures habiz, fors science approuvée,
Sens naturel et le bien faire. Hélas!
On ne congnoist aux robes la pensée.

Les apostres ne le doulz Jhesu Crist
Ne portèrent draps de grant apparance;
Mais leurs vertus furent de grant proufit,
Qui ont partout donné bonne créance.
Robes de vair ne de gris n'ont puissance
D'assagir nul; mais puisque le sens as
De robes vestus, pour ce ne le perdras;
Foulz sa foleur pour sa robe herminée
Ne laissera, ne son sens l'omme bas :
On ne congnoist aux robes la pensée.

Envoy.

Prince, n'aiez nul saige homme en despit,
Se grant estat n'a ou robe fourrée;
Car tel scet moult, qui est poure et petit :
On ne congnoist aux robes la pensée.

BALLADE.

Adieu, jeunesse.

Adieu, printemps; adieu, jeune saison,
Que tous deduiz sont deuz à créature.
Adieu, Amours; adieu, noble maison,
Pleine jadis de flours et de verdure.
Adieu, esté, autompne qui pou dure,
Yvers me vient, c'est-à-dire vieillesce;
Pour ce tristes, te dy adieu, jeunesce.

De printemps puis faire comparaison,
Jusqu'à six [1] ans que notre enfance endure,
Que les biens sont à petit d'achoison, [2]
Pour leur tendreur, mis à desconfiture;
Si sommes-nous par un pou de froidure;
En cel aage pou de meschief nous blesse :
Pour ce triste, te dy adieu, jeunesce.

Estez nourrist, et croist selon raison
Vignes et blez, et tous biens de nature;
Lors croist aussi et s'enforce li hom,
Autres seize ans la jeunesse en sa cure;
Les biens requeult, autompne si fugure,
Par li seize ans autant yvers m'apresse;
Pour ce tristes, te dy adieu, jeunesce.

---

[1] Le copiste a écrit *six* au lieu de *seize* dans le manuscrit original.
[2] Par une légère cause.

BALLADE.

Femme et Enfans difficiles à servir et à gouverner.

Femme servir et enfans gouverner
Est grant péril et paine merveilleuse;
De cent n'en voy pas un guerredonner,
N'à telz servans avoir vie joieuse.
Femme est toudis merancolieuse;
De legier croit, et si se muet souvant;
Mil biens passez pour un mal ignorant,
A oublié, et du meffait lui membre;
Ainsi pour bien va mal guerdonnant:
Saiges n'est pas qui en tel service entre.

Petis enfans fait doubteus dotriner,
Car dotrine leur est trop haineuse,
Et aujourduy se seulent enclinez
Naturelment à vie dolereuse.
Qui les reprant, c'est chose périlleuse;
Qui les seuffre, leur mal faire consent:
L'un est coupable et l'autre est innocent.
Je n'y sçay plus à nul bon tour aprandre,
Fors que je dy à tous généraument:
Saiges n'est pas qui en tel service entre.

Par moy le sçay, s'en vueil déterminer,
Qui mon temps n'ay despendu en oiseuse,

Mais cuer et corps et finance ruiner,
M'a fait du tout femme artificieuse.
Assailli m'a viellesce soufraiteuse,
Qui de servir me fait estre dolent;
Poure me voy par femme et par enfant;
Car vray guerdon à nul ne vuelent rendre;
Or prangne chascun ci chastiment:
Saiges n'est pas qui en tel service entre.

BALLADE.

Du noble royaume de France.

Long conseil, orgueil et envie,
Grant haine, et petit confort,
Grant richesce d'autre partie,
Convoitise qui chascun mort,
Ont tant fait par leur grant effort,
A l'aide d'oultrecuidance,
Qu'ilz ont mis bien près de la mort
Le noble royaume de France.

Qui deust faire une chevauchie
Pour gaingnier ou chastel ou port,
Et que chascun deist, je l'ottrie,
S'advocas n'en fussent d'acort;
Il fausist que chascuns eût tort,
Et par tele persévérance,
Est aujourdui en desconfort
Le noble royaume de France.

Vous sçavez bien que bourgoisie
Et noblesce fut en descort,
Et se firent mainte envahie;
Mais l'en scet bien qui fut plus fort,[1]
Et c'est ce qui, sanz nul ressort,
Avec trop petite deffense,
A fait perdre, si com j'ai sort,[2]
Le noble royaume de France.

BALLADE.

Des vertus nécessaires au Prince.

Comment pourroit princes bien gouverner,
Ne grant peuple tenir en union,
S'en soy meismes ne povoit rafrener
Les meurs mauvais de sa condicion.
Il ne pourroit nullement;
Car seignourir se doit premièrement,
Et corrigier pour l'exemple d'autrui,
Qui veult avoir commun gouvernement,
Si qu'on voie toute bonté en lui.

Premier il doit Dieu et l'Eglise amer,
Humble cuer ait, pitié, compassion,

[1] L'auteur fait allusion au soulèvement connu sous le nom de la *Jacquerie*, qui eut lieu en 1358 contre la noblesse, et à la révolte de Paris contre le Régent, depuis Charles V, sous la conduite d'Étienne Marcel, prévôt des marchands.

[2] Pour comme j'ai dit.

Le bien commun doit sur touz préférer,
Son peuple avoir en grant dilection,
Estre saige et diligent;
Vérité ait : tel doit estre régent,
Lent de pugnir, aux bons non faire ennuy,
Et aux mauvais rendre droit jugement,
Si qu'on voie toute bonté en lui.

D'entour lui doit touz menteurs rebouter,
Justice avoir, équité et raison,
Le poure oïr, le plaintif escouter,
A touz venans avoir large maison,
Requérir crueusement
Son ennemi, et mener doucement
Ses vraiz subgiez sanz asservir nulli;
Avarice doit haïr mortelement,
Si qu'on voie toute bonté en lui.

BALLADE.

Sur le nom du roi Charles.

Je puis assez éthimologier
Le noble nom de la flour des François;
Par un livres que l'en doit avoir chier,
Sont nommez, est CHARLES li jeunes Roys.
Le C, premier, signifie courtois;
H, hardi; A, appert; et par R,
Riches sur tous, révérens et adrois;
Or lui doint Dieux bien achever sa guerre.

Par L doit loiaulx encommencier;
E le fera estable à toutes fois,
Et par S le puis saige jugier,
Pour maintenir son royaume et ses drois.
D'empereurs est et de ceuls de Valois,
Et de Bourbon, qui bien en scet enquerre,
D'Anjou, Berry et Bourgoingne ces trois;
Or lui doint Dieux bien achever sa guerre.

En treizième an vient à seignourier
Et à garder son règne des Anglois,
Et si ami le veulent bien aidier,
Vuidier fera le lieppart de son bois;
Force et povoir puist avoir à son chois
Tant qu'apaisiez puist son pais et terre;
Prions en tuit; crions à haulte voix:
Or lui doint Dieux bien achever sa guerre!

BALLADE.

Sur les beautés de la ville de Paris.

Quant j'ay la terre et mer aviironnée,
Et visité en chascune partie
Jherusalem, Egipte et Galilée,
Alixandre, Damas et la Surie,
Babilonie, le Caire et Tartarie,
Et touz les pors qui y sont;

Les espices et succres qui s'i font,
Les fins draps d'or et soye du pays,
Valent trop mieulx ce que les François ont :
Riens ne se puet comparer à Paris.

C'est la cité sur toutes couronnée,
Fonteine et puis de sens et de clergie,
Sur le fleuve de Saine située.
Vignes, bois et terres et praerie,
De touz les biens de ceste mortel vie,
A plus qu'autres citez n'ont.
Tuit estrangier l'ament et ameront,
Car pour déduit, et pour estre jolis,
Jamais cité tele ne trouveront;
Rien ne se puet comparer à Paris.

Mais elle est bien mieulx que ville fermée,
Et de chasteaulx de grant anceserie;
De gens d'onneur et de méchans peuplée;
De touz ouvriers d'armes, d'orfaverie,
De touz les ars c'est la flour, quoy qu'on die;
Touz ouvraiges adroit font,
Subtil engin, entendement parfont,
Verrez avoir aux habitans toudis,
Et loyaulté aux euvres qu'ilz feront :
Riens ne se puet comparer à Paris.

BALLADE.

Instructions pour ceux qui vivent à la Cour.

Vous qui à court royal servez,
Entendez mon enseignement :
Oéz, voiez, taisez, souffrez,
Et vous menez courtoisement.
Faictes bien, servez loyaument;
Mais cellui qui grace y aura,
Acquierre un bien secrètement,
Pour aler quant la court faurra.

En servant ne vous endormez,
Car la court fault soudainement,
Ou par mort que vous l'entendez,
Ou par rappors fait faussement,
Ou par trop y avoir de gent;
Et quant la court se restraindra,
Qui n'a hostel il est dolent,
Pour aler quant la court faurra.

Li temps s'en va, vous le sçavez,
Et grace y fault en un moment;
Le futur regarder devez
Que vous soiez indigent,
Et s'il vous vient aucun accident,
Cas pourveus vous secourra,

Lors direz : J'ay receptement,
Pour aler quant la court faurra.

Envoy.

Prince, le froumi nous aprant
Le temps futur et le présent;
Saiges est qui garde y prandra,
Car il se pourvoit cautement,
Et porte en son trou le froment,
Pour aler quant la court faurra.

BALLADE.

Sur la mort de Bertrand Du Guesclin.

Estoc d'oneur, et arbres de vaillance,
Cuer de lyon esprins de hardement,
La flour des preux et la gloire de France,
Victorieux et hardi combatant,
Saige en voz fais, et bien entreprenant,
Souverain homme de guerre,
Vainqueur de gens et conquereur de terre,
Le plus vaillant qui oncques fust en vie,
Chascun pour vous doit noir vestir et querre :
Plourez, plourez, flour de chevalerie!

O Bretaingne, ploure ton espérance!
Normandie fay son entierement;
Guyenne aussi, et Auvergne, or t'avence,
Et Languedoc, quier lui son monument;

Picardie, Champaigne et Occident,
Doivent pour plourer acquerre
Tragédiens, Arethusa requerre,
Qui en eaue fut par plour convertie,
Afin qu'à touz de sa mort les cuers serre :
Plourez, plourez, fleur de chevalerie !

Hé ! gens d'armes, aiez en remembrance
Vostre père; vous estiez si enfant.
Le bon Bertran, qui tant ot de puissance,
Qui vous amoit si amoureusement,
Guesclin crioit : Priez dévotement.
Qu'il puist paradis conquerre;
Qui dueil n'en fait, et qui n'en prie, il erre,
Car du monde est la lumière faillie;
De toute honeur estoit la droicte serre :
Plourez, plourez, flour de chevalerie !

BALLADE.

De la manière d'estre à la Cour.

Tant de perilz sont à suir la court,
Qu'à grant paine s'en pourroit nul garder.
Qui grace y a, envie sur lui court;
Qui grans y est en doubte est de verser.
Là convient-il trop de maulx endurer,
Dont quant à moy je tien que c'est grant sens
D'avoir à court un pié hors et l'autre ens.

Es grans cours fault souvent faire le sourt,
Qu'om ne voit rien, et qu'on ne scet parler,
Autrui blandir, et qu'om saiche du hourt,
Faire plaisir, soufrir, dissimuler,
N'il n'est pas bon d'y toudis demourer;
Mais pour le mieulx je conseille et consens,
D'avoir à court un pié hors et l'autre enz.

L'un pié dedenz, s'aucun meschief lui sourt
Fait bon avoir, pour grace demander;
L'autre dehors, s'aucun mal y acourt,
Afin qu'on puist le péril eschiver;
Vivre du sien, et qu'on puist demourer
En paix de cueur; autrement ne m'assens
D'avoir à court un pié hors et l'autre ens.

BALLADE.

De la Prophétie de Merlin sur la destruction prochaine de l'Angleterre.

Selon le Brut[1] de l'isle des Géans,
Qui depuis fut Albions appelée,
Peuple maudit, tar dis en Dieu créans,
Sera l'isle de tous poins désolée.
Par leur orgueil vient la dure journée

[1] *Brut* signifie dans l'ancien françois *bruit;* mais l'auteur paroît faire ici allusion à la chronique appelée en françois le *Brut,* origi-

Dont leur prophète Merlin
Prenostica leur dolereuse fin,
Quant il escripst : Vie perdrez et terre.
Lors monstreront estrangiez et voisin :
Ou temps jadis estoit cy Angleterre.

Las! toy, terre gouvernée d'enfans,
Visaige d'ange portez ; mais la pensée
De Diable est en vous toudis sortissans
A Lucifer; par orgueil comparée
La loy par vous est jà deux fois cassée.
Dont le service divin,
Ne faictes pas d'aournemens enterin,
En demonstrant que foible est vostre serre,
Destruiz serez; Grec diront et Latin :
Où temps jadis estoit ci Angleterre.

Sur le païs qui plus vous fut aidans,
La petite Bretaigne est surnommée,
Yert le débat de Gaule et de vous grans ;
Là doit ouvrer contre vous destinée,
Là commença la premiere meslée,
Là finera le hutin.

---

nairement écrite en celto-breton sous le titre de *Bruty Brenhiner*, ou le *Brutus de Bretagne*. Cet ouvrage fut transporté, au commencement du XIIe siècle, en Angleterre, par Gualter ou Walter, archidiacre d'Oxford, et il fut traduit en latin par Geoffroy de Monmouth, bénédictin gallois. Il fut mis ensuite en vers françois par Robert Wace, puis en prose par Rusticien de Pise, vers la fin du XIIe siècle.

Puis passeront Gauloys le bras marin,
Le poure Anglet destruiront si par guerre,
Qu'à donc diront tuit passant ce chemin :
Ou temps jadis estoit cy Angleterre.

BALLADE.

De l'empire des Femmes.

Or voy-je bien qu'il n'est cuer de lyon,
Ne de lieppart, d'autre beste sauvage,
N'omme si fort prins en religion,
Que femme n'ait tost mis à son usaige.
Par femme fut prins Salemon le saige,
Par femme fut déçu le premier homme,
Par femme fut dampné l'umain linage :
Il n'est chose que femme ne consumme.

Par femme fut mis à destruction
Samson[1] li fort, et Hercules en rage,
Ly roys Davis à redargucion,
Si fut Merlins soubz le tombel en caige;
Nul ne se puet garder de leur langaige.
Par femme fut en la corbaille à Romme
Virgile mis, dont ot moult de hontaige :
Il n'est chose que femme ne consumme.

[1] On lit *Sanxes* dans le manuscrit, pour *Samson*.

Maint homme ont fait briser s'entencion [1]
Que l'en tenoit de très ferme couraige;
Et delaissier toute devocion,
L'un par amours, l'autre par mariage;
Car aujourdui un entre touz en sçay-je
Que cuer dévot plus qu'autre nul renomme,
Qui pour femme a laissié son hermitaige :
Il n'est chose que femme ne consumme.

BALLADE

A double entendement, sur le Temps présent.

L'EN me demande chascun jour
Qu'il me semble du temps que voy,
Et je respons : C'est tout honour,
Loyauté, vérité et foy,
Largesce, prouesce et arroy,
Charité et biens, qui s'advance
Pour le commun; mais, par ma loy,
Je ne di pas quanque je pence.

Chascuns doubte son Creatour,
L'un à l'autre ne fait annoy,
Sans vices sont li grant seignour,
Au peuple ne font nul desroy,

---

[1] *Les femmes ont souvent fait rompre les desseins d'hommes que l'on tenoit,* etc.

Et appaisiez se sont li roy;
Cure n'ont d'or ne de finance,
Guerre fault : c'est vray, or me croy,
Je ne di pas quanque je pence.

Li grant, li moyen, ly menour,
Ne sont pas chascun à par soy,
Mais sont conjoint en une amour;
Sanz rebeller bien le congnoy;
Et se le contraire vous noy,
Et mon dit n'a vraie sentence,
Je vous pri, pardonnez-le-moy :
Je ne di pas quanque je pence.

Envoy.

Prince, à court ont li bon séjour;
Honourez y sont nuit et jour,
Et li hault cuer plain de vaillance;
Mais ly menteur et ly flateour
N'y osent plus faire demour :
Je ne di pas quanque je pence.

BALLADE.

De l'Education d'Eustache Deschamps.

J'oy à douze ans grant ymaginative,
Jusqu'à trente ans je ne cessay d'apprandre,
Tous les sept ars oy en ma retentive;
Je pratiquai tant que je sceus comprandre
Le ciel et les élémens,
Des estoilles les propres mouvemens.
Lors me donnoit chascun gaiges et robes;
Or diminue par viellesce mes sens :
Pardonnez-moy, car je m'en vois en blobes.

Ou moien temps oy la prérogative,
Je sceu les loys et les decrez entendre,
Et soutilment arguer par logique,
Et justement tous vrais jugemens rendre;
J'estoie adonc révérens,
L'en m'asséoit le premier sur les rens;
Mais l'en me fait par derrière les bobes;
Je moquay tel qui m'est ores moquans:
Pardonnez-moy, car je m'en vois en blobes.

Saiges est donc qui en son temps pratique
Que poureté ne le puisse sousprandre;
Car quant vieulx est chascun lui fait la nique,
Chascun le veult arguer et reprandre;
Il est à chascun chargens.

Or se gart lors qu'il ne soit indigens,
Qu'adonc seroit rupieus non pas gobes.
Je suis moqué, ainsi sont vielle gens :
Pardonnez-moy, car je m'en vois en blobes.

BALLADE.

Des six choses qui perdent le Prince.

Six choses sont qui font prince exillier,
Perdre s'onneur et haine encourir :
Trop longuement sa guerre conseillier,
Estre orgueilleus, son convent non tenir,
Trop convoiter, ses subgiez asservir,
Paresce ès fais qu'om doit hastis avoir;
Par ces six poins se puet prince honnir :
Pour ce, fait bon telz vices remouvoir.

Par longs conseilz puet terre périllier,
Et la puet lors l'ennemi conquérir,
Et par orgueil se fait prince laissier,
Et si acquiert déshoneur par mentir;
Par convoiter, se fait partout haïr;
Par asservir, ses subgiez esmouvoir;[1]

[1] Les instructions et les vérités que renferment les ballades d'Eustache Deschamps ont déjà sans doute frappé l'esprit du lecteur, et elles justifient bien le conseil que l'auteur du *Songe du viel Pélerin* donnoit à Charles VI : « Tu peux bien lire et ouïr les dictiez ver- « tueux de ton serviteur et officier Eustache Mourel. » Puissent les leçons du vieux poète ne pas rester à jamais infructueuses !

Par paresce, du tout anientir :
Pour ce, fait bon telz vices remouvoir.

Conseil se doit briefment expédier,
C'est ce qui fait la guerre secourir;
Humilité souffisance traittier,
Franchise amer, vérité soustenir,
Diligence en tous cas maintenir;
Car tous ces poins doit tous bons princes sçavoir,
Regnes en puet par les autres fenir :
Pour ce, fait bon telz vices remouvoir.

RONDEAU.

Sur la Saison de guerre.

On doit aler guerroier en esté,
Et ou printemps que l'erbette point drue,
Que li chaut vient et yver se remue.

Les chevaulx ont lors tous biens a plenté,
Et le logeis de mal en bien se mue;

L'en doit aler guerroier en esté,
Et ou printemps que l'erbette point drue.

Neige et gresil sont en terre bouté;
On oit chanter chascun parmi la rue;
Arme-toy lors; tien toy l'iver en mue,

L'en doit guerroier en esté,
Et ou printemps que l'erbette point drue;
Que li chaut vient et yver se remue.

BALLADE.

D'une mauvaise administration de l'hôtel du Prince.

Un gouvernement fut en une maison
Où serviteurs ot en grant habondance,
Qui gaiges ont excessis sanz raison,
Et pour ce voult en ce mectre ordonnance;
Mais quant ce vint au fait de la despence,
Il restraingnit eufs, chandelle et moustarde,
Et oublia pain, vin, char et finance :
Tout se destruit, et par défault de garde.

Es grans gaages ne mist provision,
Ne sur les gens dont l'ostel a grevance;
Sur les petiz fist la restrinction,
Qui monte à pou; vezci large ignorance :
Es grans cas chiet la bonne pourvoiance.
Plus despent loups que brebiz ne oustarde
Au vray regart ne voy nul qui s'avance.
Tout se destruit, et par défault de garde.

Chascuns pense de glainer sa moisson,
Et d'amasser joiaulx, or et finance;

L'en ne restraint buche, espices, boisson,
Chambres ne dons, ne la desordonnance,
Fors purée, poys, cresson, mais la crance
Ont ceuls de hors, s'il est qui y prant garde;
Hostelz se pert par tel persévérance :
Tout se destruit, et par défault de garde.

Envoy.

Prince, qui veult vivre en temps et saison,
Pour son hostel face sa garnison
De gens d'oneur et prodommes se farde,
Ce qu'il en fault, non pas trop grant foison;
S'autrement fait, lors en perdicion
Tout se destruit, et par défault de garde.

BALLADE.

Du gouvernement des Rois et des Princes.

Puisque les roys sont faiz pour gouverner,
Et les princes pour leurs rois obéir,
Aussi sont fais les ducs pour gens mener,
Et aux contes commettre leur plaisir,
Les chevaliers à touz ces trois servir,
Doivent l'Eglise deffendre
Et le peuple, qui le veult entreprandre,
Doivent garder et maintenir en paix,
Et pour ces deux doivent leur sang espandre :
Pour ce furent les roys et princes fais.

L'Eglise doit pour tous Dieu réclamer,
Soy sainctement au monde maintenir;
Le peuple doit chascun jour labourer,
Pour les estas des nobles soustenir,
Et si les doit honourer et crémir;
Leur disme à l'Eglise rendre,
Les ars mondains retenir et aprandre,
Estre loyaulx et humbles en leurs fais;
Lors les doit l'en gouverner sauz mesprendre:
Pour ce furent les roys et princes fais.

Soit roys songneus de son règne garder;
Ses barons doit et prodommes chiérir;
Les mauvais doit d'entre les bons oster;
Largesce avoir, avarice haïr,
Estre vaillans, sa guerre poursuir,
Y diligemment entendre;
A toute honeur et prouesce tendre,
Et que d'orgueil ne soit ses corps meffaiz.
Qui sires est vueille cy garde prandre:
Pour ce furent les roys et princes fais.

BALLADE.

De la souffrance du Peuple et de l'Eglise.

De jour en jour, de sepmaine en sepmaine,
De mois en mois, et d'année en année,
De mal en pis le monde se demaine;
Ne je n'y voy à créature née
Joie sentir, fors dure destinée,
Courroux avoir; et un point que j'avise,
C'est qu'entre touz court voix et renommée
De pis avoir pour le pueple et l'Eglise.

L'un vers l'autre desloiaument se maine,
Aux mauvais est la terre habandonnée;
L'un ravist tout, l'autre pert son demaine;
Peuples s'esmuet, l'Eglise est subournée;
Noblesce fault tant est mal ordonnée,
Que nul des trois ne s'aime ne ne prise;
Dont il s'ensuit chose déterminée :
De pis avoir pour le pueple et l'Eglise.

Et quant je voy que créature humaine
A repentir, n'a bien faire, ne bée;
Et que tousjours nous croist doleur et paine,
Par le deffault de vertu reboutée,
J'ay reconfort du temps en ma pensée,
Qui court, pour ce que chascun prophétise,

Plus grant doleur estre prenostiquée
De pis avoir pour le peuple et l'Eglise.

Envoy.

Prince, qui veult que le bon temps reviengne,
Les trois estas en bonnes meurs repringne,
Et que nul seul des trois ne se desguise;
Un chascun d'eulx son droit estat maintiengne,
Car l'excéder est monstre et droicte enseigne
De pis avoir pour le peuple et l'Eglise.

BALLADE.

Supplication faite au Roi par Eustache.

Au Roy supplie Eustaces humblement
Que comme il ait vostre père servi,
Huissier d'armes jadis très longuement,
Et vostre tante en Lombardie aussi,
Duc, duchesse d'Orléans autressi,
Et pour ce lui eust donné
Gaiges le Roy, pour estre guerdonné,
A sa vie certaine pension;
Qu'il vous plaise, seigneur très redoubté,
Retenue ait, et confirmacion.

Voz ancesseurs a servi longuement,
Et tout son temps employé jusques cy;

Et si est vray que derrenièrement
L'ont les Anglois tout ars et tout brui
Emprès Vertus : aicz pitié de lui ;
Deux mille frans et plus lui a cousté
Ceste guerre, dont il est déserté,
Se de vous n'a remuneracion ;
Si vous requiert pour fuir poureté,
Retenue ait, et confirmacion.

Cinq s. iiij a anciennement,
Qui sont pour jour à huissier establi,
Et pour robe a cent soulz annuelment,
Mais li varlet [1] sont trestuit Parisi ;
L'en le paioit chascun an sur Vitri :
Or soit par vous commandé,
Sa livre aussi com nouveau don donné,
Et qu'om le paye sanz contradicion,
Et de grace que le poure brullé
Retenue ait, et confirmacion.

---

[1] Sorte de monnaie.

BALLADE.

Comment les conseils des François sont trop longs, et mal exécutés selon leur sens.

Quant Julius Cesar, dus des Romains,
Vint en Gaule la terre conquérir,
Un jour loga entre Soissons et Rains,
Sur un hault mont; mais pour lui requérir,
De Senliz et de Nevers,
D'Arras, Noyon et des païs divers,
Vont les princes pour lui contrarier.
Lors à ses gens dist : Soiez hui appers;
François perdent leur temps à conseillier.

Car les Galois [1] venoient par les plains
A grant desroy, et puis quant virent yssir
Les gens Cesar entreulx restrains,
Et au conseil veissiez chascun fuir;
Lors dist : Ceuls seront nos sers;
A conseillier sont ces Galois expers,
Mais ne scevent leurs consaulx exploiter.
Férez en eulx; soyez vistes et vers :
François perdent leur temps à conseillier.

Ainsi fut-il, et est, si com je tiens;
Leurs longs consaulx en a fait maint périr;

[1] Gaulois.

Encor fera, si com je suis certains.
Exécuteur fault en armes quérir;
Ce n'est pas mestier de clers.
S'on n'y pourvoit, royaumes, tu te pers;
Un cuer vaillant puet ton fait radrecier,
Sinon partout sera cilz mos dispers:
François perdent leur temps à conseillier.

BALLADE.

De la Complainte du Pays de France.

Je plain et plour le temps que j'ay perdu,
Vaillance, honeur, sens et chevalerie,
Congnoissance, force, bonté et vertu;
Largesce, amour, doulz maintien, courtoisie,
Humilité, déduit, joieuse vie,
Et le bon nom que je souloie avoir,
Le hardement, la noble baronnie;
Quant l'un ne veult fors l'autre décevoir.

J'ay veu partout honourer mon escu,
Et en tous lieux doubter ma seignourie,
Comme puissant et richement vestu;
Terre conquis par ma bachelerie.
Lasse! or me voy aujourdui si périe,
Que nul ne fait envers moy son devoir;
Bien doy estre deboutée et esbahie,
Quant l'un ne veult fors l'autre decepvoir.

A Dieu! hélas! que m'est-il advenu?
Orgueil me suist, lascheté, villenie,
Trop convoiter, honte, que me fais-tu?
Dissimuler, barat et tricherie;
Mon nom s'i pert, et tourne en moquerie,
Et chascun veult par force estre mon hoir.
Je périray; c'est ce pour quoi je crie,
Quant nulz ne veut fors l'autre décevoir.

BALLADE.

De la douleur qui peut advenir à ceux qui suivent cour de Prince.

Mon corps se pert, use, gaste et destruit,
A court suir, qui est doubteuse vie:
On dort le jour, et y veille-on la nuit;
Et y fait-on trop de gourmenderie.
Vin barillié et viande pourrie
Y ont pluseurs; tant d'ordure y a court,
Qu'eureus est cilz qui ne la poursuit mie:
Trop de périlz sont à suir la court.

A apetit d'aucuns fault estre duit,
Et que frans cuers au félon s'umilie,
Et telz se faint amis d'autre qui nuit;
Blandir convient, doleur, paine et envie,
A suir ceuls qui ont la seignourie;
Aveugle fault estre, muet et sourt,

Bon fait fuir tele merancolie :
Trop de périlz sont à suir la court.

On est logiez non pas à son déduit,
En poures draps et en paillarderie;
Souventefoiz en grant noise et en bruit;
Et maintefoiz, qui bien n'y remédie,
Plus y despent qui plus a de mesgnie.
Le temps s'en va, viellesce sus y court
Sanz guerdon; qui s'i tient c'est folie:
Trop de périlz sont à suir la court.

Envoy.

Prince, li homs qui suffisance instruit,
Vit liement, et n'eust c'un seul pain cuit;
Mais curiaux en grant doleur décourt :
L'un a joie, tristeur l'autre conduit.
Or avisez ci, toutes et tuit:
Trop de périlz sont à suir la court.

BALLADE.

Sur quels points doit durer ce Royaume.

Je, qui à toy suis par succession,
Et commencez par divine ordenance,
De ferme foy de generacion,
Noble et puissant acreu par vaillance,

Tenuz de Dieu et non d'autre puissance,
N'aray jà fin, tele est ma destinée,
Se l'Eglise as et Dieu en révérence,
Justice en toy, et que bien soit gardée.

Car Dieu de ce fist déclaracion,
Au roy Clovis quant il prist sa créance
Par saint Remi, qui la saincte unction
Venant du ciel ou saint baptesme avance.
De ce sacre, sont tous les Roys de France
Oint et sacré, et non autre lignée;
Souviengne-t'en; aies sanz défaillance
Justice en toy, et que bien soit gardée.

Tes règnes sui, autre ont finicion
Et temps préfix, je t'ay dit ta sentence:
Assyrie fina sa région,
Rome a perdu du mont l'obéissance,
Tu as duré et durras sanz doubtance,
Tant com raisons sera de toy amée,
Autrement non: fay donc à la balance
Justice en toy, et que bien soit gardée.

BALLADE.

Conseils aux Dames.

Puisqu'il vous plaist que je die de bon,
Je le feray à vo commandement :
Soiez saiges, gardez vostre renom,
Et amez Dieu et doubtez fermement,
Et en voz fais vous portez humblement;
Loyauté soit en vostre compaignie,
Pitié aussi, et ne mesdittes mie;
Et avec vous soit en tous temps honeur,
Humilité, douçour et courtoisie :
Je ne vous sçay chose dire meilleur.

Et en tous lieux fuiez noise et tenson,
A toutes gens parlez bénignement;
Sobre soiez, fuiez estrange don,
A vo povoir gouvernez loyaument;
Donnez pour Dieu; faictes secrètement
Voz aumosnes, non par ypocrisie,
Pour los avoir, ne pour estre prisie,
Fors pour gaigner l'amour nostre Seigneur;
Servez bien Dieu et la Vierge Marie :
Je ne vous scay dire chose meilleur.

Ainsi vo corps garderez et vo nom,
Qui demourra puis vo trespassement

A voz amis exemple, ce scet-on;
Et vo bien fait sera le sauvement
De voz ames, ce pardurablement
Emporteront en la joieuse vie;
Plus n'emporte homs qui du monde defuie,
Et le bon nom demourra comme fleur.
Advisez ci, mes dames, je vous prie :
Je ne vous sçay dire chose meilleur.

Envoy.

Dames, à qui je vueil dire de chiere lie,
Comme voz serfs obéir sanz folour,
Prenez en gré mon dit, je vous supplie :
Je ne vous sçay dire chose meilleur.

BALLADE.

Des Plaisirs de l'Etude et de la Science.

Il n'est delit, joie, feste, soulas,
Joustes, tournois, déduit, esbatement,
De quoy chascuns ne soit à la foiz las,
Combien que tout plaise au commencement.
Continuer telz choses longuement
Engendre ennui ou quelque desplaisance;
Estudier n'a pas ce mouvement:
Car tout desplaist fors estude et science.

Et ce puet-on veoir en pluseurs cas,
Chascun le scet qui a entendement,
De grans festes dient pluseurs, Hélas!
Et des deliz de chacier ensement,
Et de voler[1], et de tournoiement,
De dame avoir, et de mener la dance;
Vanitez sont, croy donc certainement:
Car tout desplaist fors estude et science.

Mais plus vit homs, et plus passe le pas
De l'aage humain, plus quiert diligemment
L'art de sçavoir dont il veult faire un tas;
De jour en jour croist l'estudiement,
Sanz lui lasser, et continuelment,
Pour acquérir renommée et prudence,
Mais trop petit lui chaut du remanent : [2]
Car tout desplaist fors estude et science.

Envoy.

Prince, qui a terre et gouvernement
Doit voulentiers aprandre dès s'enfance,
Pour soy garder et vivre saigement:
Car tout desplaist fors estude et science.

---

[1] Et de chasser au faucon. — [2] Il s'inquiète très peu du reste.

BALLADE.

Qu'il faut profiter de la jeunesse.

Or n'est-il fleur, odour ne violette,
Arbre n'esglantier, tant ait douceur en lui,
Beauté, bonté, ne chose tant parfaicte,
Homme, femme, tant soit blanc ne poli,
Crespé ne blont, fort, appert ne joli,
Saige ne foul, que nature ait formé,
Qui à son temps ne soit viel et usé,
Et que la mort à sa fin ne le chace,
Et se viel est qu'il ne soit diffamé :
Viellesce est fin, et jeunesce est en grace.

La flour en may et son odeur délecte
Aux odorans, non pas jour et demi;
En un moment vient li vens qui la guette,
Cheoir la fait ou la couppe par mi :
Arbres et gens passent leur temps ainsi;
Riens estable n'a nature ordonné,
Tout doit mourir ce qui a esté né;
Un poure acès de fièvre l'omme efface,
Ou aage viel qui est déterminé :
Viellesce est fin, et jeunesce est en grace.

Pour quoy fait dont dame ne pucellette
Si grant dangier de s'amour à ami,

Qui séchera soubz le pié com l'erbette :
C'est grant folour; que n'avons-nous mercy
L'un de l'autre. Quant tout sera pourry,
Ceuls qui n'aiment, et ceuls qui ont amé,
Ly refusant seront chetif clamé,
Et li donnant aront vermeille face,
Et si seront au monde renommé :
Viellesce est fin, et jeunesce est en grace.

Envoy.

Prince, chascun doit en son josne aé
Prandre le temps qui lui est destiné;
En l'aage viel tout le contraire face;
Ainsis ara les deux temps en chierté.
Ne face nul de s'amour grant fierté :
Viellesce est fin, et jonesce est en grace.

BALLADE.

De la Vie dissipée.

Vous qui tournez lumière en obscurté,
Et qui voulez du jour faire la nuit,
Pervertissans par dormir la clarté
Du beau souleil qui pour besongner luit,
Usez voz corps et vous destruisez tuit,
Quant vous faictes contre loy arrebours;
Car pour traveil fut ordonné li jours
Et pour repos la nuit froide et obscure;

A vostre mort courez plus que le cours :
Trop me merveil comment vie vous dure.

A souper tart trop estes ahurté,
Manger sanz faim, boire sanz soif vous nuit;
Le ventre plain sanz selle avez monté,
Et chevauchié quérans vostre déduit;
Dance, bale, c'est ce qui vous destruit;
Seoir veillier, avoir aux dez recours,
Rebanqueter, c'est la vie des cours;
Les jours dormir, las! que c'est chose dure!
Advisez ci, car se vous n'estes sours,
Trop me merveil comment vie vous dure.

Jusqu'à midi estes ou lit bouté,
Lors vous levez, et avez mal enduit,
Vostre manger s'en est enfermeté;
Teste vous duelt, li poures cuers vous cuit,
Tantost buvez, folie à ce vous duit,
Et puis quérez joustes et les bouhours,
Gieux de palme ou les chevauchiers lours,
Et excitez touz excès en nature
Que ne pourroit souffrir chevaulx ne ours :
Trop me merveil comment vie vous dure.

Envoy.

Prince, et tous ceuls qui amez vo santé,
Contre vos corps n'usez de voulenté;
Gouvernez-vous de vie nette et pure:
Coucher vous soit de bonne heure appresté,
Et le dormir du jour si long osté :
Trop me merveil comment vie vous dure.

BALLADE.

De ce qui est nécessaire aux Roys.

Uns saiges homs considérans en soy
Quel chose estoit à prince nécessaire,
Qui a subgiez, commandement et loy,
Et qui moult puet de biens et de maulx faire
Par son povoir absolu, voluntaire;
Mais il conclut que de nécessité
Lui failloit gens qui deissent vérité,
Pour son honour et pour leur conscience,
Sanz mal engin et sanz chetiveté,
Et que surtout ait des bons congnoissance.

Ces deux poins fault principalment à roy
Et à prince qui veult à honour traire;
Par vérité sera garni de foy,
Et droiturier en fait judiciaire;
Durs aux mauvais, aux poures débonnaire,
A son dessus sera plain de pité,
Humble, courtois en son auctorité,
Fuie manteurs et leur persévérance,
Flateurs aussi et gens d'iniquité,
Et que surtout ait des bons congnoissance.

Mais aujourdui tout le contraire voy;
Car nul ne veult la vérité retraire,

Ainz le mentir en pluseurs apperçoy,
Qui aux princes cuident par ce complaire,
En decevant pour leur argent attraire,
Leur consentent ordure et lascheté,
Et, par Dieu, c'est très grant desloiauté;
Prince sur ce doit faire résistance,
Et les pugnir quant voit tel fausseté,
Et que surtout ait des bons congnoissance.

Envoy.

Prince, qui veult vivre en félicité,
En l'amour Dieu, en honeur, en vaillance,
Doit cuers loiaulx tenir en grant chierté,
Et que surtout ait des bons congnoissance.

BALLADE.

Comment, dans l'âge avancé, on reconnoît l'outre-cuidance et les erreurs de la jeunesse.

Qu'est devenu le temps où je cuiday,
Quant je me vi en l'aage de vint ans,
Que mes cheveulx et mon corps regarday,
Bien me sembloit que je fusse Rolans;
Saiges sur tous, et comme oiseauls volans,
Fors et appers, convoiteus de vouloir
Tout assovir, et plus que mon povoir.
Ne me sembloit qu'il fust homme en ce monde
Qui me vausist de sens et de povoir:
Pour ce est trop foulz qui en cuidier se fonde.

De tout cerchier en ce temps m'efforçay :
Je fus hastis, chaux et entreprenans,
Jolis, sur tous trop me desmesuray,
En mains perilz fu maintefois manans;
Folie amay, je fis tous ses commans :
Celle me fist mainte grant honte avoir,
Batre et tancier, perdre de mon avoir;
Et par seize ans me plunga en celle onde
Ce foul cuidier qui me voult decepvoir :
Pour ce est trop foulz qui en cuidier se fonde.

A quarante ans depuis ce me trouvay
Nices et foulz, chetis, poures, dolens;
Tous esbahis, de mon cuidier plouray,
Et commençay lors à estre acquerans;
Mais ce fut tart; or vis que je fus blans,
Et que ma mort desirent jà mi hoir.
Tuit li cuideur, faictes de moy miroir;
Car froit et mort en ma vieillesce habonde.
Le temps s'en va sanz cuidier remanoir :
Pour ce est trop fouls qui en cuidier se fonde.

Envoy.

Prince, monstrez à ces jeunes enfans
Que leurs cuidiers ne les soit décevans,
Car tost verront de viellesce la bonde,
Et mort qui fiert les petiz et les grans.
De mes cuidiers n'ay qui vaille deux gans :
Pour ce est trop foulz qui en cuidier se fonde.

LAY.

Cy commence le Lay du Roy.

Prince, pour la grant honnour,
La révérence et amour,
L'obéissance et cremour
Que je te doy,
Comme subgiez à son Roy
Et son seignour;
Naturelment mon labour
Met et employ,
A t'y descripre le ploy
D'onneur, de prouesce et foy
Et de valour.

Or, veuilles par ta douçour
Prandre en gré, et ma clamour
Retenir, très noble flour,
Dont je m'esjoy;
Et mon ignorance et moy
Et ma folour
Excuser, quant je m'atour,
Qui petit voy
Et sçay, d'oser sanz effroy
Penser ne parler à toy
Par nés un tour.

Mais la grant bénignité
De ta royal majesté
Et ce que j'ay
A ta court nourris esté,
M'a du faire admonnesté;
Et que je sçay
Que jeunesce en son essay
T'a si bouté,
Que fraindre ta voulenté
Presques pourray.

Or, pran garde à la durté
De ton aage et l'orfenté
Que je diray.
A treize ans en royauté,[1]
En bail de ton parenté,[2]
Veu venir t'ay
En guerre, en plour, en esmay,
En poureté,
Et en peuple sans pité,
Dont doleur ay.

Voy où fortune t'a mis :
Considère tes amis,
Pense à ton fait.
Tu es de meubles desmis,

---

[1] Charles VI n'avoit que douze ans lorsqu'il parvint au trône, le 16 septembre 1380. Une ordonnnance datée de Vincennes, en 1374, avoit fixé la majorité des rois de France à quatorze ans.

[2] Sous la tutelle de ses trois oncles, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne.

Et voy que tes ennemis
T'ont piéça fait;
Ilz te destruisent à fait.
Se tu as ami parfait,
Croy-le et chiéris,
Car trop voy de gens faillis
Par leur meffait.

Dès or as sens et advis;
Les mors sont mors, les vis vis :
Chascuns se trait
A convoitier, ce m'est vis;
Or ne soiez pas ravis
En ce forfait:
Homs convoiteus se deffait.
Advise qui te meffait,
Flour du doulz lis,
Et soit chascuns remeris
Selon son trait.

Tu es d'empereurs attrais,
De sains Roys, et de parfais,
De princes, contes et ducs,
Qui firent les vaillans fais.
Tu es Rois du saint palais
Où les drois sont soustenus,
Et les peuples maintenus
Par vraie justice, en paix.
Tu es des clers et des lais
Li drois et li vrais escus[1]

[1] Écu, bouclier, pris ici par métaphore pour *protecteur*.

Par raison à eulx retrais,
De leurs meurs ne te distrais,
Ains y soies entendus.
Aime Dieu; se tu le fais,
Et doubte de ton cuer, mais
Qu'à lui soies attendus,
Tous biens te seront rendus,
Ne n'auras paour jamais;
Mais s'envers lui te meffais
Tu es mors et confondus.

Soit vérité en ta bouche;
Car cilz en qui elle touche
Est amis de Dieu prouchain.
Mentir est en Roy reprouche;
Dès que ce pechié lui touche
Il est diffamez à plain;
Car menteur a cuer villain;
Dieux tel pechié lui reprouche,
Et ne seuffre qu'il approuche
De lui le soir et le main

Fay de loyauté ta touche;
Soies fermes comme souche;
Oy chascun en son reclaim,
Et fay que raison t'approuche,
Et de justice ta couche :
N'aten pas jusques au demain,
Ainçois de ta propre main
La fay; et se nulz en fronche

On en parle ne gronche,
Fay-le pugnir de son claim.
Aies gens hardis et preux,
Humbles, courtois, gracieux,
Et saiges pour toy servir,
Prodommes et cremeteux,
Non pas avers, convoiteux,
Qui ne veulent qu'acquérir.

Fay de ta terre enquérir
Qu'elle puet valoir, à ceulx
Qui le scèvent; lors par eulx
Pourras ton estat tenir.
Soies aux mauvais crueux,
Aux débonnaires piteux
Fay tes chasteaulx retenir.
Donne aux poures langoreux,
Et les bons religieux
Fay en leurs droiz maintenir,
Et ton peuple soustenir,
Tant qu'il ne soit disiteux,
Et que tes estas soient tieulx
Qu'il ne doye dépérir.

Vis selon ta revenue,
Non pas plus; lors ta venue
Sera partout bien amée.
Ta despense soit solue,
Et ne soit chose tolue,
Dont ta court soit diffamée.

Garnis-toy chascune année,
Si sera lors soustenue
Ta court et bonne tenue,
Autrement seroit blâmée.

Pran ton droit, quoy qui se mue,
Sans quitter à la massue
Chose qui t'est adjugée.
Tes officiers remue
Se leur vie est corrumpue.
Soit lors par toy corrigée,
Et la gent restituée,
Sanz prandre rien en la nue.
Qui ce fait, bon pain mangue
Sanz prandre mal goulée.

Ne pran que ce qu'il te fault
De gent pour ton estat hault,
Par le moien de raison;
Le trop fait avoir deffault,
Autrui griève et petit vault,
Lors apourist la maison;
Sus chascun sa saison
Et puis en son hostel ault,
S'on en parle ne t'en chault;
Car le faire ainsis est bon.

Je voy, quant règle deffault,
Que pourete l'omme assault
Et maine à perdicion;
De riche, joieux et bault,

Fait souvent poure rigault,
Un truant ou un garson;
Mais qui tient règle en proson,
Fortune jà en sursault,
Ne lui fera froit ne chault;
Lors ne la prise un bouton.

Vestir te dois humblement,
Nettement,
Honnestement,
Selon ton estat royal;
Servir Dieu devotement,
Purement
Et sainctement;
Messe oïr de cuer loyal;
Et puis monter à cheval,
Quérir ton esbatement,
Doucement
Et liement,
Sanz faire mal.

Puis doiz vivre sobrement,
Promptement,
Non longuement;
Et qu'en ton vin soit égal
L'eaue, ou un pou mainrrement;
Qu'il se sent,
C'est grant tourment,
De vin; Roy impérial
En puet estre desloyal:

Hérode en pécha griefment,
Telement
Que durement
En chut à val.

Amer dois bons chevaliers,
Gens d'armes et escuiers,
Qui doivent suir ta guerre;
Ceuls soient tes conseilliers
En ce cas, qui les premiers
Yront pour honnour acquerre,
Et ton ennemi requerre.
Clercs n'y vont pas voulentiers,
Car ce n'est pas leurs mestiers;
Nulz n'y doit leur conseil querre.

Honoure les estrangiers,
Paye bien tes souldoiers;
De ton ennemi enquerre
Doiz, et estre doulz parliers,
Larges, courtois, et entiers,
Et avoir cuer de conquerre.
Roys qui autrement fait erre.
Donne chevaulx et coursiers;
A ses ennemis soit fiers,
Tant qu'il les praingne et enserre.

Garnisse bien sa frontière
Et son ennemi requière;
Gar qu'en son lieu ne l'attende,
Car l'attente y est trop chière,

Et si est fole manière
De recevoir tele offrande;
Mieulx vault qu'ailleurs se deffende,
Et qu'autrui païs conquière:
Qui attent tant c'om le fière,
Il ne scet qu'il se demande.

Bonne aliance première
Doit quérir sans faire chière,
Et qu'à chascun son droit rende.
Se paix puet avoir, si la quière,
Bonne, honourable et entière;
Mais autrement n'y entende.
Toudis à victoire tende
Pour essaucier sa bannière,
Tant que louenge en acquière
Et que son règne en amende.

Et comme tu paix aras,
Jouster, tournoier pourras,
Et mener vie joieuse;
Dancier et chanter feras,
Et autre heure chaceras,
Et menrras vie amoureuse,
Belle, honneste et gracieuse;
Les dames honoureras,
Et en tous lieux garderas
De toute chose doubteuse.

Autre heure en rivière yras,
De tes deduiz leur donrras.

Laisse vie convoiteuse,
Lors de tous amez seras.
Donne aux bons ce que tu as;
Ne soit ta mains paresceuse:
A Roy est chose honteuse,
Quant il est de donner las.
Pour Dieu, trésor ne fay pas,
Fors que de gent vertueuse.

Lors sera grant ta vigour,
Tant que li grant et li menour,
Et li estrangier plusour,
De ton arroy
Feront grant compte, ce croy,
De jour en jour.
Mais ne pran pas long séjour,
Et ne recroy
De guerre, jouste ou tournoy,
Suir l'amoureuse loy,
Sanz nul retour.

Ne ne met jà en destour;
Soies fermes comme tour,
Tien de prouesce l'estour
Et le convoy.
Aime les bons et reçoy,
Et nulle ame ne deçoy;
Lors sanz demour
Aras vie sanz tristour

Et sanz desroy.
Reclaime Dieu en recoy;
Fay bien vif, et si t'esjoy,
C'est li meilleur.

Ci fine le Lay du Roy.

BALLADE.

Des soins que le Prince doit prendre des gens qu'il mène en guerre.

Ainsis qu'om voit geline par nature
Soy dolouser, et garder ses poucins
Tant de huas comme de la froidure,
Soubz ses eles les a enclos et sins
Souventefois, et leur quiert à manger,
Afin que nulz ne chiée en grant danger;
Donc tous princes qui maine gens en guerre
Semblablement son ost avitaillier,
Et si leur doit toute seurté querre.

En temps d'esté qu'om treuve la verdure
Pour bestail, pour chevaulx et roncins;
Que jours sont granz, la chalour par mesure,
Les courtes nuis et les souefs matins;
Que la pluie ne puet gaires empeschier,
Et qu'on treuve fruiz assez pour mangier
Tant es arbres comme es labours de terre,

En tel temps doit prince ses gens guier,
Et si leur doit toute seureté querre.

Pas ne les doit mener à l'aventure,
N'en les menant destruire ses voisins;
Ains de sçavoir doit mettre paine et cure
De l'autrui son fait et ses affins,
Et en quel lieu les pourra dommagier;
Et s'il veult lors ville ou fort assiégier,
Soit en juillet ou aoust; car cilz erre
Qui en yver fait gens aux champs logier;
Et si leur doit toute seureté querre.

Car le temps est lors plains de pourreture,
Froit et boueux; on n'a vivres ne vins,
Les nuis sont grans, chevaulx sont en l'ordure;
A retourner est lors chascuns enclins.
On ne treuve où fourragier,
C'est tout retrait; ceuls des chasteauls sont fier,
Qui ont bien sceu gens et vivres acquerre.
Princes à ses gens doit bien sur ce advisier,
Et si leur doit toute seureté querre.

Et en son ost face garder droiture,
Et escouter toujours sur les chemins;
Qu'on soit armez tant comme la nuit dure;
Qu'on ait grant guet, et qu'om ne soit enclins
A faire assault sanz ses engins drecier;
Qu'om ne face ses gens d'armes blecier,
Jusqu'il y ait rompu ou mur ou serre;

Ainsis princes doit ses hommes aisier;
Et si leur doit toute seureté querre.

Envoy.

Princes, qui veult les grans fais exploittier,
De ses gens doit comme de soy guettier;
Vivres et temps doit convenable querre;
Et si se doit aux vaillans conseillier,
Croire leur sens sanz ses gens exillier;
Et si leur doit toute seureté querre.

BALLADE.

De la supériorité des Anciens sur les Modernes.

Il semble à ceuls de cest aage présent
Qu'il ait en eulx plus honeur et vaillance,
Sens et advis, et bon gouvernement,
Bonté, beauté, seignourie et puissance,
Subtilité, parfaicte congnoissance,
Qu'il n'ot oncques en noz prédécesseurs
Es anciens, qui, par leurs grans labeurs,
Les royaumes et les terres conquirent,
Et grans citez fondèrent les pluseurs.
Jà ne feront les présens ce qu'ilz firent.

Avons-nous riens fors que leur remanent;
Certes nennil. La dotrine et science

Nous vient d'iceulx très anciennement,
L'onnour, le bien, la bonne conscience;
Ne je ne voy, ne sçay d'expérience,
Un seul qui ait fondé cité ne tours,
Règne conquis, fors que plus grans atours
Courent partout que noz pères ne virent;
Habis orent ne trop grans ne trop cours.
Jà ne feront les présens ce qu'ilz firent.

On en treuve qui sont assez parlant
De ce dont pas bien n'ont la congnoissance,
Et vont entreulx les anciens blasmant,
Mais c'est foleur et grant oultrecuidance;
Car leurs faiz sont petiz fors qu'en loquence,
A conquérir est foible leur valours,
Encor perdent leurs terres les meilleurs,
Que li prodomme ancien leur acquirent,
Qu'ilz ne scevent garder; c'est grans dolours.
Jà ne feront les présens ce qu'ilz firent.

Alixandre conquist tout Orient,
Et le monde subjuga dès s'enfance;
Roumains après, puis son trespassement,
Le monde orent à leur obéissance;
Charles-le-Grant le royaume de France
Tint et acrut, Espaingne à grans sueurs
Conquist aussi, fut chief des empereurs;
Les Crestiens fort de lui se sentirent;
Et pour ce sont les anciens greignours.
Jà ne feront les présens ce qu'ilz firent.

Larges furent, hardi, fort et puissant,
Saige et subtil, non de grant apparance,
De simple habit et non mescongnoissant;
Le bien commun orent en remembrance,
Et les vertus en toute révérence
Furent o eulx sanz quérir mauvais tours;
Car foulz deliz ne régnoit à leurs cours,
N'orgueil; aussi par ce riens ne perdirent.
Entendez bien ça, se vous n'estes sours:
Jà ne feront les présens ce qu'ilz firent.

Envoy.

Prince, foul est qui parle à rebours
Des anciens, desquelz nous vient l'oneurs
Et les terres que par leurs corps soubzmirent;
Et nous sommes avers, chetifs et lours:
Donc qui bien voit et perçoit ces coulours:
Jà ne feront les présens ce qu'ilz firent.

BALLADE.

De la Paix avec les Anglois.

Antre Beau Raym [1] et le parc de Hedin, [2]
Ou moys d'aoust qu'om soye les fromens,
M'en aloye jouer par un matin:
Si vi bergiers et bergières aux champs,

---

[1] Beaurain, beau village près de Hesdin. — [2] Ville forte de l'Artois.

Qui tenoient là leurs parliers moult grans,
Tant que Bochiers dist à Margot la broingne
Que l'en aloit au traittié à Bouloingne,
Et que François et Anglois feront paix.
Elle respont : Foy que doy Magueloingne,
Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays.

Lors vint avant Berthelot du Jardin,
Qui respondit : La paix suis desirans;
Car je n'ose descouchier le matin,
Pour les Anglois qui nous sont destruisans;
Mais dire oy, il a passé dix ans,
Qu'à leur dessoubz quièrent toudis aloingne
Pour mettre sus leur fait et leur besoingne,
Et puis courent le règne à grans eslays;
Maint l'ont veu, et pour ce je tesmoigne,
Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays.

Après parla par grant courroux Robin
A Berthelot, et lui dist : Tu te mens,
Car les François et Anglois enfin
Veulent la paix, il en est dèsor temps;
Trop a duré la guerre et li contens,
Ne je ne voy nul qui ne la ressoingne.
Certes, tout ce ne vault une escaloingne,
Ce lui respont Henris li contrefais;
Encor faulra chascun sa broingne :
Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays.

Car l'autre jour oy maistre Martin,
Qui racontoit le Roy est mendre d'ans,

Et qu'il estoit une loy en latin
Qui deffendoit rien vendre des enfans.
En Guyenne sont deux mille et cinq cens
Villes, chasteauls, qu'Angles veulent qu'on doingne
Et grant tas d'or, et que le Roy esloingne
De Roy en duc l'ommaige qui est fais.
Qui fera ce? respon sote Caroingne;
Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays.

Guichars li bruns, qui fut nez à Seclin,[1]
Dist que cilz faiz est doubteux et pesans;
Voire, et qu'Engles y pensent mal engin
De retenir ce port, qui est constans;
Se ce ne fust, bien le fussent rendans;
Mais ilz pensent barat, guerre et alloingne
Faire au derrain. Ne le duc de Bourgoingne
Et de Berry ne feroient jamais
Tel paix à eulx. Qui voulra? Si me perdoingne,
Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays.

Envoy.

Princes, là fut Bertrisons et Hersans
Et Alizons, qui moult orent de sens,
Et jugièrent quant li parlers fut fais
Que telle paix seroit orde et meschans;
Et concluirent aux bergiers eulx disans:
Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays.

---

[1] Bourg près de Lille.

BALLADE.

Du Tournoi.

Tuit chevalier et escuier estrange,
Et tous autres qui tendez à renon,
Oez, oez l'oneur et la louenge,
Et des armes grantdisime prodon :
C'est de par le chevalier
A l'Aigle d'or, lui trentième à destrier,
D'uns paremens joustans en sa compaigne,
Et délivrans tous ceuls de leur mestier,
A lendemain du jour de Magdelaine.

A la noble cité, ainsis l'entenge,
Qui de Paris porte le propre nom;
Royne y aura parée comme un ange,
Trente dames d'uns habiz et façon.
D'isle celée, nuncier
Vous fait son nom; le dimanche dancier,
Et le lundi jouster à bonne estraine,
Tant de lances c'om vouldra emploier,
Au lendemain du jour de Magdelaine.

Le mieulx joustant dehors, sanz faire change,
Aura pour pris chapel d'or bel et bon,
Et de dedenz dyamant en losange,
Dont la Roine fera présent et don.

Et si auront estrangier,
Quinzaine avant et quinze à repairier,
Bon sauf-conduit hors traïson villaine;
Ainsi le fait l'Aigle d'or publier
Au lendemain du jour de Magdelaine.

Après ce jour tuit escuier se range;
Car le mardi autres joustes r'aron
D'un escuier lui trentième en sa range;
D'uns paremens seront li compaignon,
Pour les rans faire et drecier,
Et damoiselle au gent corps et legier
Soy trentième d'uns habiz et demaine,
Pour les joustans veoir et adviser,
Au lendemain du jour de Magdelaine.

Le mieulx joustant dehors n'aura pas lange,
Mais d'argent fin chapel à son bandon,
Et de dedenz fermail d'or sanz meschange,
La damoiselle leur donrra, ce dit-on.
L'Aigle d'or donrra à mangier
Lundi au soir et vouldra festoier;
Le noble Roy de France aura court plaine
Mardi au soir; la feste a fait crier
Au lendemain de jour de Magdelaine.

Envoy.

Princes, qui veult les grans fais esploitier,
A telz festes se doit lors conseillier

Aux chevaliers; lors est temps qu'on empraingne
Grosses choses qui a à guerrier:
Pour ce vueillez sur ces poins adviser
Au lendemain du jour de Magdelaine.

BALLADE.

Du bon Capitaine.

Aux champs, aux champs! Yssez de vo maison,
Vous qui devez avoir honeur et querre;
Vezci apvril et la douce saison
Que l'en se doit ordonner pour la guerre,
Et que l'en doit son ennemi requerre,
Et la frontière tenir,
Tant qu'il ne puist en voz marches venir.
Li temps est doulz pour dormir en la plaine,
L'erbette vient pour chevaulx soustenir:
Ainsi se doit gouverner capitaine.

Car le temps est atrempez par raison,
Ne chaut ne froit; doucement charioz erre,
Qui doit mener engins et garnison
Pour les chasteaulx son ennemi conquerre.
De ses amis doit un chascun pourquerre
Dès que l'iver voit fenir,
Ses aliez en amour maintenir,
Et de ses gens faire grosse compaigne,
Et souldoiers paier et retenir:
Ainsi se doit gouverner capitaine.

Arbalestiers doit avoir à foison,
Avecques se par assault acquerre
Veult un chastel, ville, ou forte maison,
Mineurs avoir, et doit souvent enquerre
De l'ennemi, quel part il vient ou terre,
Pour son fait rompre et périr;
Et bons chevaulx doit avoir pour courir
Et descouvrir plat païs ou montaigne.
A son dessus doit combatre et férir :
Ainsi se doit gouverner capitaine.

En vostre ost n'ait nulle division,
Soient voz cuers fermez à une serre,
Briefs en consaulx et en conclusion,
Avisé bien le païs et la terre;
Croiez les bons : qui ce ne fait-il erre.
Faictes justice tenir,
Et de tout l'ost amer et cremir.
Soiez humble, vertueus à la paine,
Et li premiers pour les coups départir :
Ainsi se doit gouverner capitaine.

Faictes le gaing venir tout en un son;
Autrui profit ne vous chaille d'acquérir,
Car ce seroit honte et confusion :
Soit tout commun; car cilz qui trop fort serre
Ne puet ouvrir; pour ce son bien enserre
Et le fait anientir.
Pour convoiter puet uns homs tout honnir,
Et tout gaingner quant largesce le maine;

D'Alixandre doit à touz souvenir :
Ainsi se doit gouverner capitaine.

Envoy.

Princes, li homs qui veult gens seignourir,
Le sien garder et l'autrui conquérir,
Doit estre bons et que lascheté craingne,
Les bons amer, honourer et chierir,
Largesce avoir et tout temps poursuir :
Ainsi se doit gouverner capitaine.

BALLADE.

Comment les sages anciens n'instituoient ou ordonnoient aucun homme en office ou dignité, s'il n'étoit prodomme et suffisant d'icelles exercé.

L'en a veu n'a pas encor long temps
Qu'office aucun n'estoit à nul donné,
Se il n'estoit prodoms et souffiseus,
Et sanz son sçeu requis et ordonné;
Et pour ce estoit le monde gouverné
Souffisamment, sanz convoitier, sans vice;
Mais aujourdui voy maint homme encliné
Pourvuir aux gens et non pas à l'office.

En moult d'estas viennent pour ce contens,
Et pour le trop ; car nulle auctorité

Ne doit estre donnée au non saichant,
Ne nul ne doit estre institué
En estat nul, s'il n'est bien esprouvé,
Et sanz son sceu; car on tenoit pour nice
Le requérant, et pour le temps passé,
Pourvir aux gens et non pas à l'office.

Pour ce petiz sont les gouvernemens,
Et les estas sont auques décliné,
Quant on y met poures chétives gens
Qui s'i boutent pour riche estre clamé;
Petit leur chaut se ilz sont diffamé,
Puis qu'ilz ont or ou fourrée pelice;
Le bien commun est ainsi rebouté,
Pourvir aux gens et non pas à l'office.

S'en sont amez les bons et les vaillans
Dont les estas fussent fort honouré,
Et ainsi sont les vertus deffaillans,
Jusques à ce que Dieux y ait ouvré;
Mais se briefment n'est le temps recouvré
Des bons avoir, je craim tout ne périsse, [1]
Pourvuir aux gens et non pas à l'office.

Envoy.

Prince, pour Dieu, soient li saige amé,
Et li vaillant gouverne vostre lice,
Tant que ce mot soit de tous poins plané,
Pourvuir aux gens et non pas à l'office.

---

[1] Le vers qui devroit suivre manque dans le manuscrit.

BALLADE.

Du Tournoi.

Armes, amours, déduit, joye et plaisance,
Espoir, desir, souvenir, hardement,
Jeunesce aussi, manière et contenance,
Humble regart trait amoureusement,
Genz corps, joliz, parez très richement,
Avisez bien ceste saison nouvelle,
Ce jour de may, ceste grant feste est belle
Qui par le Roy se fait à Saint-Denys; [1]
A bien jouster gardez vostre querelle
Et vous serez honnorez et chéris.

Car là sera la grant biauté de France,
Vint chevaliers, vint dames ensement,
Qui les mettront armez par ordenance
Sur la place toutes d'un parement,
Le premier jour; et puis secondement
Vint escuiers chascun sa damoiselle,
D'uns paremens joye se renouvelle;
Et là feront les héraulx pluseurs cris
Aux bien joustans; tenez fort vostre selle,
Et vous serez honnorez et chéris.

[1] Ce tournoi eut lieu à Saint-Denis, près Paris, dans les premiers jours de mai 1389, en présence du roi Charles VI.

Or y perra qui bien ferra de lance,
Et qui sera de beau gouvernement
Pour acquérir d'Amour la bienvveillance,
Et qui durra ou harnois longuement;
Cilz ara los, doulz regart proprement
Le monsterra; Amour, qui ne chancelle,
L'enflambera d'amoureuse estincelle.
Honneur donrra aux mieulx faisans les pris;
Avisez tous ceste doulce nouvelle,
Et vous serez honnorez et chéris.

Envoy.

Servans d'amours, regardez doulcement
Aux eschaffaux anges de paradis,
Lors jousterés fort et joyeusement,
Et vous serez honnorez et chéris.

BALLADE.

De la mort de Machaut.[1]

Après Machaut, qui tant vous a amé,
Et qui estoit la fleur de toutes flours,
Noble poète et faiseur renommé

---

[1] Guillaume Machaut, poète et musicien, né vers 1282, fut le compatriote, le maître et l'ami d'Eustache Deschamps. La vie aventureuse et presque romanesque de Machaut, qui, dans un âge fort avancé, inspira une vive passion à Agnès de Navarre, femme de

Plus qu'om, de vray remède d'amours[1];
Qui m'a nourry et fait maintes douçours,
Veuillés, lui mort, pour l'onneur de celui,
Que je soie vostre loyal ami.

Tous instrumens l'ont complaint et plouré:
Musique a fait son obsèque et ses plours,
Et Orpheus a le corps enterré,
Qui pour sa mort est ennutys et sours;
Ses très doulx chans sont muez en doulours;
Autel de moy; s'ainsi n'est quant à my,
Que je soie vostre loyal ami.

Eustace suis par droit nom appellé,
Hé Peronné! qui estes mes retours,
Qui en tous cas bien faites à mon gré,
Je vous pry que me faites secours,
En recevant mes piteuses clamours:
Me recréez, s'il vous plaira ainsi,
Que je soie vostre loyal ami.

Phœbus, comte de Foix, a préservé son nom de l'oubli, mieux que les quatre-vingt mille vers qu'il a laissés à la postérité, de même qu'Eustache Deschamps, son fidèle disciple. Le Recueil de ses *Poésies françoises et latines* est conservé à la Bibliothéque Royale, en deux volumes in-folio. Le comte de Caylus, l'abbé Lebeuf et l'abbé Rive ont donné la description de ce manuscrit, et en ont extrait quelques pièces.

[1] C'est le titre de plusieurs pièces de Machaut.

BALLADE.

Prière aux Dames.

Dames, dames que j'ay long-temps servi
Depuis q'Amours m'ont donné cognoissance,
Et en tous cas vous loe et chery,
Et emploié cuer et corps et puissance,
Et en mes dis de joieuse plaisance
Parlé amoureusement,
Priez pour moy, car mon deffinement
Voy aprouchier et le temps de ma bière;
Le treu parray de mort prochainement,
Se de Dieu n'ay secours à vo prière.

Las! dèsques j'oy quatorze ans et demi
Je me sousmis à vostre obéissance,
Si devriez avoir pitié de my,
Et vo servant avoir en remembrance;
Or vous suppli, doulces dames de France,
De prier dévotement
Nostre Seigneur pour mon alegement;
Et se je muir, aiez ma tombe chière,
Car sanz retour vois au grant mandement,
Se de Dieu n'ay secours à vo prière.

Et s'il convient que je départe ainsy,
Vueillés oïr ma piteuse ordenance;
Je crie à Dieu de mes torfais mercy,
A mes homs laiz ma petite chevance,

Le corps aux vers fera sa penitance,
Or ait l'ame sauvement.
Vestez-vous blanc pour moy au remenant,
Car de purté porte blanc la lumière;
Et d'eschapper n'ay espoir nullement
Se de Dieu n'ay secours à vo prière.

VIRELAI.

Contre le pays de Flandres.

Puisque j'ay passé le Lis,
Je seray gais et jolis
En ce doulz païs de France,
Et vivray à ma plaisance,
Maugré Flandre et le païs,

Où j'ay toudis fait penance,
Porté bassinet et lance,
De cote de fer vestis,
Geu aux champs, en grant doubtance,
En faim, froit, pluie, et soufrance,
Sanz couvert, sanz avoir lis.

Et encor me faisoit pis
Wacarme[1], alarme et les cris

---

[1] *Vacarme* étoit un cri des Flamands en guerre; ce mot ne paroît pas avoir été usité avant l'époque où écrivoit l'auteur.

Des Flamens, que ma finance,
Ne que toute ma despence;
De Dieu soient-ilz maudis.
Puisque j'ay passé le Lis, etc.

Quant il pleut nulz n'y dance,
Les chevaulx jusqu'à oultrance
Sont en boe ensevelis;
Maint sommiez ès chemins lance,
Dont il n'est nulle espérance
Que jamais en soit saillis.

Desrobez, tuez, murdris,
D'une pique a en la pance;
Trop mauvais y fait, quant g'y pence,
Chevauchier par leur païs.
Puisque j'ay passé le Lis, etc.

Quatre foiz d'une suiance,
C'est une fole ventance,
J'ay esté entrepris,
En péril et en balance
D'avoir grant male meschance;
J'en suis hors, bien m'en est prins.

Jamais n'y seray reprins.
Voist-il qui veult avoir pris,
Je n'i eus onques plaisance;
Eulz regni et leur puissance,
Car je les harray toudis,
Puisque j'ay passé le Lis.

VIRELAI.

Portrait d'une Pucelle.

Sui-je, sui-je, sui-je belle?
Il me semble, à mon avis,
Que j'ay beau front et doulz viz,
Et la bouche vermeillette;
Dictes-moy se je suis belle.

J'ay vers yeulx, petis sourcis;
Le chief blont, le nez traitis,
Ront menton, blanche gorgette:
Sui-je, sui-je, sui-je belle? etc.

J'ay dur sain et hault assis,
Lons bras, gresles doys aussis,
Et par le faulx [1] sui greslette;
Dictes-moy se je sui belle.

J'ay bonnes rains, ce m'est vis,
Bon dos, bon cul de Paris,
Cuisses et gambes bien faites:
Sui-je, sui-je, sui-je belle? etc.

J'ay piez rondes et petiz,
Bien chaussans et biaux habis;

[1] Par la taille.

Je sui gaye et foliette;
Dictes-moy se je sui belle.

J'ay mantiaux fourrez de gris,
J'ay chapiaux, j'ay biaux proffis,
Et d'argent mainte espinglette:
Sui-je, sui-je, sui-je belle?

J'ay draps de soye et tabis,
J'ay draps d'or et blans et bis,
J'ay mainte bonne chosette;
Dictes-moy se je sui belle.

Que quinze ans n'ay, je vous dis,
Moult est mes trésors jolys;
S'en garderay la clavette:
Sui-je, sui-je, sui-je belle?

Bien devra estre hardis
Cilz qui sera mes amis,
Qui ara tel damoiselle;
Dictes-moy se je sui belle.

Et par Dieu, je li plevis,
Que très loyal, se je vis,
Li seray, si ne chancelle:
Sui-je, sui-je, sui-je belle?

Se courtois est et gentilz,
Vaillans, apers, bien apris,
Il gaignera sa querelle;
Dictes-moy se je sui belle.

C'est uns mondains paradiz
Que d'avoir dame toudiz
Ainsi fresche, ainsi nouvelle :
Sui-je, sui-je, sui-je belle? etc.

Entre vous, acouardiz,
Pensez à ce que je diz,
Cy fine ma chansonnelle :
Sui-je, sui-je, sui-je belle?

VIRELAI.

Adieux à sa Dame.

Adieu, m'amour, ma joye, m'espérance,
Mon bien mondain, mon desir, ma plaisance;
Adieu, celle qui m'a ressucité;
Adieu, ma dame; adieu, cuer de pitié :
Ayez de moy s'il vous plaist souvenance,
Car je m'envoiz contre ma voulenté,
De revenir briefment entalenté,
Plains de doleur et de desespérance,
Hors du pays languir en obscurté,
Pensans à vous, triste et desconforté,
Doubtans tousjours que vous n'ayez grevance.
Maiz vous m'avez tant norry dès m'enfance,
Et si me par à vo bonne ordonnance,
Pour querre honneur et acquérir bonté;
C'est ce qui m'a forment reconforté,

S'en porteray plus aise ma grevance;
Adieu, m'amour, ma joye, m'espérance, etc.

Or veille Dieux qu'il vous soit raporté
Touz biens de moy; et que jà lascheté
En mon las cuer ne face demourance;
De bien faire m'avez amonnesté,
Sy doy avoir prudence et honnesté,
Et acquérir renommée et vaillance;
Et par ma foy, cuer et corps et puissance
Y mettray, et tel percévérance,
Que l'en dira qu'Amour m'a proffité,
Ou je mourray, tant que vostre amictié
A son retour ara grant congnoissance.
Adieu, m'amour, ma joye, m'espérance, etc.

RONDEAU.

Des Adieux à sa Dame.

Adieu, mon cuer; adieu, ma joye;
Adieu, tout le bien que j'avoye;
Adieu, ma très parfaicte amour;
Adieu, celle qui nuit et jour
Avez mon cuer où que je soye;
Desormaiz seront grans my plour,
Mon départ grief, longue ma voye;
Pour ce dy jusqu'à mon retour:
Adieu, mon cuer, etc.

Vostre grant bien mon cuer ravoye
Par doulx espoir qui me convoye,
Et me semble que par nul tour
Ne me puet grever nul demour
Quant je pense que je vous voy.
Adieu, mon cuer, etc.

RONDEAU

Du Jour de l'An.

Bon an, bon jour et bonne estraine,
Madame, vous soit hui donnée
Au commencement de l'année,

Comme à m'amour tressouveraine
Et la plus belle qui soit née,
Bon an, bon jour, etc.

De mon cuer et corps vous estraine,
Tout vous doing à ceste journée;
Et pour estre mieulx estrenée,
Bon an, bon jour, etc.

RONDEAU.

Sur les Anglois.

Certes plus fors sont les Anglès
Que les Françoiz communément.

Les Françoiz portent petit fès,
Certes plus fors sont les Anglès;

Car deux tonneaux portent adès
Et une queue proprement,

Certes plus forz sont les Anglès
Que les Françoiz communément.

RONDEAU.

Les dyables m'ont rompu ma houppelande,
Et ma chappe est par vin toute perdue,

Mieulx m'eust valu chassier en une lande,
Les dyables m'ont rompu ma houppelande.

Au Roy suppli de ce meffait amande,
Et que par lui m'en soit une rendue;

Les dyables m'ont rompu ma houppelande,
Et ma chappe est par vin toute perdue.

BALLADE.

Sur son Varlet.

Bon fait avoir varlet de congnoissance,
Qui soit prodoms et saiges par le païs,
Qui de logier ait bonne diligence,
Et qui ne soit fetart ne esbahis,
A court de Roy soit appert et sutils,
Au deslogier treuve son maistre en place
Mieulx que n'a fait Jehannin varlet Eustace.

Car à Nemours sanz cheval et sanz lance
Laissa illec son maistre li chetis,
Sanz le querre, dont il fut en doubtance
Que son varlet ne fust rendu fuitis,
Un cheval noir emmenoit et un gris;
Sa male aussi li face
Mieulx que ne fist Jehannin varlet Eustace.

Adonc faisoit très orde contenance,
Et bien sembloit qu'il fust desconfis,
Quant Braquemont de ses gens avance
Après le Roy, lors lui fut bons amis.
Il rapporta qu'il fuioit le logis :
S'a bien mestier d'un autre qui lui face
Mieulx que n'a fait Jehan varlet Eustace.

BALLADE.

Des diverses espèces de Chevaux.

Trois manières truis de chevaulx, qui sont,
Pour la jouste, les uns nommez destriers,
Haulz et puissans, et qui très grant force ont;
Et les moiens sont appellez coursiers;
Ceuls vont plus tost pour guerre et sont legiers;
Et les derrains sont roncins, et plus bas,
Chevaulx communs qui trop font de débas :
Aux labours vont, c'est du gendre villain,
Quant jeunes sont tout ruent en tas :
Pour ce ne doit nulz homs amer poulain.

Pour quoy? pour ce qu'il se cuide et qu'il ront
En traversant des grans chevaulx sentiers,
Et en allant s'embrunche et tient son front,
Par devant eulx, comme orgueilleus et fiers,
Sanz regarder, car de ce est coustumiers;
Mais grans chevaulx s'arreste et va le pas,
Quant il est fait, sanz ruer en tous cas,
Et plus courtois bien s'ordonne en son frain;
Ce ne fait pas uns petis poutriaux cras :
Pour ce ne doit nulz homs amer poulain.

Car telz poulains versent et verseront
Euls et touz ceuls qui les lievent premiers,

Si qu'à la fin les couls se casseront,
Ou advendra c'uns chevaulx grans et fiers
Ne pourra plus endurer leurs dangiers,
Si les rura à terre et fera cas,
Tant qu'ilz mourront soudainement tous plas.
Par tel orgueil roncins meurent tout plain,
Les chevaulx fais vont mieulx à droit compas :
Pour ce devroit nulz homs amer poulain.

Envoy.

Princes, chevaulx qui est granz et plimmers
Et faiz du dent, est meilleur et plus sain
C'un roncin court, jeune et en ses cuidiers :
Pour ce ne doit nulz homs amer poulain.

BALLADE.

Sur son Bailliage de Senlis.

Chascuns me dit : Dieu vous doint joie
De vostre nouveau bailliaige
De cent lis [1] ! Mais coissin ni toie
De lit n'ay encor en mesnaige.
Pour ce ne vault riens ce langaige,
Quant je n'ay pas un de cent lis,
Je ne suis pas de cent baillis,

---

[1] On voit par ces deux mots ainsi écrits : *Cent lis* (lits) pour *Senlis*, que le calembourg date de loin dans notre langue.

Non mie d'un seul pour certain ;
Cilz titres m'est du tout faillis,
Il me fault couchier sur l'estrain.

Aussi n'est-il sens c'on y voie,
Ces deux mos n'ont fors que l'usaige
Du parler, sens fait toutevoye;
Car sens et liz sont en umbraige;
L'un ne l'autre n'ay, c'est dommaige
Pour moy qui n'en suis pas garnis.
Ainsis suis des gens escharnis,
Qui me nomment des deux en vain;
S'autre remède n'y est mis,
Il me fault couchier sur l'estrain,

Et faire couste d'une cloie,
Et coussin d'un fais de ramaige,
Et dossier de terre ou de croie,
Comme on fait en un hermitaige.
Je ne suis c'un bailli sauvaige,
Duquel l'ostel est mal fournis;
Les arondes y font leurs nis,
Et li cahuant soir et main;
Se je n'ay aucuns bons amis,
Il me fault couchier sur l'estrain.

Envoy.

Princes, s'autres noms ne m'est mis,
Ou n'y pourvoiez plus à plain,
J'auray un très pourre logeis :
Il me fault couchier sur l'estrain.

BALLADE.

Conseil à un Ami sur le Mariage.

A l'uis ! — Qui est ? — Amis. — Que veuls ?
Conseil. — De quoy ? — De mariage ;
Marier vueil. — Pourquoy te deuls ? —
Pour ce que n'ay femme en mesnage
Qui gouvernast et qui fust sage,
Bonne, belle et humble tenue,
Riche, jeune et de hault parage. —
Tu es fouls : pran une massue.

Advise se souffrir t'en pues :
Femme est de merveilleux courage,
Quant tu vouldras avoir des eufs
Tu auras porée ou frommaige ;
Tu es frans, tu prendras servaige :
Homs qui se marie se tue ;
Advise bien. — Si le feray-je. —
Tu es foulx : pran une massue.

Femme n'aras pas à ton eulx,
Mais diverse et de dur langaige ;
Adonc te croistera tes deuls,
Souffrir ne pourras son oultraige.
Va vivre avant en un boscaige,
Que marier com beste mue. —

Non ; avoir vueil le doulz ymaige. —
Tu es foul : pran une massue.

Envoy.

Filz, tu feras foleur et raige
De marier. — Aime en vo rue
Franchement ; d'avoir femme enrraige. —
Tu es foul : pran une massue.

BALLADE.

Sur la décadence de la Chevalerie.

Les chevaliers du bon temps ancien
Et leurs enfans aloient à la messe ;
En doubtant Dieu, chascun vivoit du sien.
L'en congnoissoit leur bien et leur prouesse,
Et li peuples labouroit en simplesse ;
Chascuns estoit content de son office,
Religion fut de tous biens l'adresse :
Mais aujourdui ne voy régner que vice.

Li jeune enfant deviennent rufien,
Joueurs de dez, gourmans et plains d'ivresse,
Hautains de cuer, et ne leur chaut en rien
D'onneur, de bien, de nulle gentillesse,
Fors de mentir, d'orgueil et de paresse,
Et que chascun son vouloir acomplisse ;
Le temps passé fut vertu et haultesse :
Mais aujourdui ne voy régner que vice.

A ceuls qui font ainsis viennent bien
Temporelment ; Chevalerie cesse,
Car les vertus sont de foible merrien,[1]
Le labour fault, religion se blesse,
Et vaillance veult estre larronnesse ;
Ainsi convient que tout honour périsse,
Le monde aussi, se Dieux tout ne redresse :
Mais aujourdui ne voy régner que vice.

Envoy.

Prince, un temps fut qu'oneur, sens et noblesse,
Avoient tuit estat et bénéfice ;
Vertus régnoit en chascune fortresse :
Mais aujourdui ne voy régner que vice.

BALLADE

Amoureuse.

Gente de corps, face adroit coulourée,
Humble regart, front hault et bien assis,
Entrueil plaisant, bouche bien ordonnée,
Petit menton, lefres et nez traitis,
Voz joettes font deux fosses toudis

---

[1] Au propre, *bois de construction, charpente ;* et au figuré, dans cette phrase, *résistance, soutien.*

En soubzriant, ô belle plus que belle!
Vous regarder est un droit paradis :
De jour en jour vo beauté renouvelle.

Car vostre chief à toute gent agrée,
Blont com fin or, vairs œulx, et les sourcils
Avez petiz; la denteure serrée,
Mannette blanche com fleur de lis,
Et au seurplus est vo corps assenis
De tous les biens qui sont en flour nouvelle,
De plus en plus, dame, ce m'est advis :
De jour en jour vo beauté renouvelle.

Or estes-vous donc de bonne heure née
Quant grace avez, la louenge et le pris
D'umilité, de nobles meurs parée,
De beau maintien, de manière et de vis;
Mais sur toutes portez bien voz habis,
Plus que nulle dame ne damoiselle
Qui soit vivant en terre n'en pays :
De jour en jour vo beauté renouvelle.

Double chançon royal.

Dame que j'aim, de vostre amour souspris,
Pour voz grans biens me vient douce nouvelle,
Mes cuers s'esjouit, car certains suis et fis,
De jour en jour vo [1] beauté renouvelle.

---

[1] Il y a *vostre* dans le manuscrit, au lieu de *vo*, syncope de *vostre*, comme l'exige la mesure du vers.

COMPLAINTE

D'un Gentilhomme marié en âge moyen, faite par Eustache en manière de ballade.

J'ay demouré entre les Sarrasins,
Esclave esté en pays de Surie;
J'ay en vaisseaulx, en galées, en lins,
Esté sur mer, et en nave périe,
Par le tourment cuidant perdre la vie.
J'ay combatu en guerre et pour le gaige,
Et ès desers à un lion sauvaige,
Et de tout ce me suis bien eschapé,
Et d'autres maulx, fors que de mariage:
Or gart chascuns qu'il n'y soit atrapé.

J'ay de larrons esté sur les chemins
Fort assailli pour faire roberie,
Batuz, navrez et de justice prins
Pour mes débas, pour injure et folie;
J'ay demouré en fortresse assaillie,
Siégé devant engins et à oultraige
Pierres, canons, gettans ou hault estaige;
Par myne j'ay esté prins et happé;
Mais femme avoir m'a trop plus fait dommage:
Or gart chascun qu'il n'y soit atrapé.

J'ay tous les maulx dont je fu entrepris
Frains et passez sanz honte et villenie;

Or est sur moy de femme li venins
Par marier, qui toujours brait et crie,
Tance et maudit douce Vierge Marie.
Beau sire Dieux, pour quoy me mariai-ge!
Onques homs n'ot tant de dueil ne de raige;
Par femme suy désert, mort et lappé.
Saiges n'est pas qui entre en tel mesnaige :
Or gart chascun qu'il n'y soit atrapé.

Envoy.

Princes, homme n'est, ne si foul ne si saige,
Se femme prant, qu'elle ne l'assouaige,
Et qui ne soit par son fait entrapé
Ne qui sceust respondre à son langaige;
Bon eschiver fait ce doubteus passaige :
Or gart chascun qui ne soit atrapé.

BALLADE.

De l'office d'Huissier d'armes.

Huissiers d'armes fu jadiz noble estat
A court royal, dont l'en ne fait plus compte,
Près du seigneur furent; maiz sur le plat
Les envoyon logier. Se le Roy monte,
Ilz n'ont cheval ne valet; c'est grant honte.
Mengent à court pour servir leur seignour,
Gages aussi nulz à eulz rien n'aconte :
L'en leur oste leurs drois de jour en jour.

Livroisons n'ont, ne logis qu'en débat,
Pour deux chevaux; un chascun les forconte.
Logiez sont loing, maistre et valet sont mat;
Au deslogier à eulz leur hoste compte,
Pour leur valés et logis tout raconte :
Là scevent bien de leur temps le séjour.
Pour leur deffroy n'est fourrier qui descompte :
L'en leur oste leurs drois de jour en jour.

Estre deussent, de quoy je me débat,
Près du seigneur quant il monte ou desmonte,
A son coucher et lever en esbat,
Pour ly servir; maiz chascun les seurmonte;
Leur besongne ne puellent avoir prompte.
C'est grant deffault qu'ilz n'ont ce qu'à eulz monte :
L'en leur oste leurs drois de jour en jour.

Envoy.

Prince, la boe aux huissiers se combat
Entre Vergy et Boissy à long tour;
Jusqu'au ventre chascun s'i embat :
L'en leur oste leurs drois de jour en jour.

BALLADE.

De la gloire des Roys.

O comme grant est la gloire des Roys
Et des princes qui ont commandement
Sur les pueples, qui font craindre leur vois,
Et leur édits tenir estroitement,
Jugans autruy, et voluntairement,
Et qui ont tout ce qu'ilz veulent avoir,
Fors jour certain, ce ne pevent savoir,
De leurs vies; maiz certains sont de mort.
Ce les doit moult à bien faire esmouvoir:
Qui ne craint Dieu et justice, il a tort.

Ne sueffrent-ilz et les chaus et les frois?
N'ont-ilz paour? n'ont-ilz poyne et tourment
De gouverner? Ne sont-ilz pas destrois
Pour aucuns maulx venans soudainement?
N'ont-ilz esté pris anciennement,
Mors et occis, povoir contre povoir
En guerroyant? s'ilz n'ont fait leur devoir,
Et qu'avec Dieu n'ayent eu bon accort,
Lors les soubzmist; par ce puet l'en véoir
Qui ne craint Dieu et justice, il a tort.

De droit royer sont dit, selon les loys,
Et de mener le peuple justement,

L'église amer, rendre à chascun ses drois,
Grace et pitié, rigoreux jugement
Selon les cas; et s'ilz font autrement
Sans repentir, bien y scet pourvéoir
Le souverain; et s'ilz font leur devoir,
Grant mérite ont, Diex fait leur règne fort,
Et quant sur tous volt vengence assoir :
Qui ne craint Dieu et justice, il a tort.

Envoy.

Prince, les Roys qui ont gouvernement
Sont vicaires de Dieu mondainement,
Craindre et servir le doivent à effort,
Car de lui seul tiennent leur tenement;
Et quant pugnir peut tout en un moment,
Qui ne craint Dieu et justice, il a tort.

BALLADE.

Au Saint-Père, pour obtenir un canonicat à son fils.

Tressaint Père, Gillet supplie,
Deschamps, à vostre saincteté,
Qui a Orliens estudie,
Que de vostre benignité
Chanonnie ait ou dignité,
A Chaalons, Laon ou à Paris,
Rains ou Rouen, et soit escrips
Prenans. Ce vous supplie Eustace,

Or ne soit de vous escondis :
Vueillez lui faire vostre grace.

Six ans a en phillosophie
A Paris en la rue esté,
Cler engin a bien versifié,
A l'église l'a présenté.
Le dit Eustace n'est renté,
Ne bénéfice n'a acquis;
Le dit Gillet, qui est ses filz,
Si fault que quelque bien lui face
Vostre saincté; pères chiéris,
Vueillez lui faire vostre grace.

Tant qu'il puist poursuir clergie,
Où jusqu'à cy a proufité,
Et qu'il puist en théologie
Par vo moien estre exité;
Il tent à estre habilité
In utroque. Encor servis
Serez de lui; et se je vis,
Je vous yray véoir en face;
Père saint, octroyez mes dis!
Vueillez lui faire vostre grace.

Envoy.

Tressaint père, n'oubliez mie
Gillet mon filz, qu'il n'ait sa place;
D'obtenir quelque chanonnie
Vueilliez lui faire vostre grace.

BALLADE.

Des moyens de parvenir à la Cour.

Apprenez-moy comment j'aray estat
Soudainement, dame, je vous en prie,
Et en quel lieu je trouveray bon plat
Pour gourmander et mener glote vie. —
Je le t'octroy : Traïson et envie
Te fault sçavoir, ceuls te mettront avant;
Mentir, flater, parler de lécherie :
Va à la court, et en use souvent.

Pigne-toy bel, ton chaperon abat,
Soies vestus de robe très jolie,
Fourre-toy bien quoy qu'il soit de l'achat;
Tien-toy brodé d'or et de pierrerie;
Ment largement afin que chascuns rie,
Promet assez, et tien po de convent.
Fay tous ces poins; ne te chaille qu'om die :
Va à la court, et en use souvent.

A maint l'ay veu faire qui s'i embat,
Soi acointier de l'eschançonnerie,
Jouer aux dez tant qu'il gaingne ou soit mat,
Qu'il jure fort, qu'il maugrie ou regnie;
Et lors sera de l'adroite mesgnie.
Fay donc ainsis, met-toy tousjours devant;

Pour avoir nom tous ces vices n'oublie :
Va à la court, et en use souvent.

Envoy.

Princes, bien doy remercier folie,
Qui m'a aprins ce beau gouvernement,
Et qui m'a dit : A ces poins estudie
Va à la court, et en use souvent.

BALLADE.

Sur le néant des choses de ce monde.

Las ! que j'ay veu de tribulacion,
De tempestes et de mortalitez,
De haines, de peuples mocion,
De grans orgueilz et de grans vanitez,
De traïsons et de crudelitez,
Puis cinquante ans ; et vengence soudaine,
Conflis de Roys en France et en Espaigne
Pour nos péchiez, et universel guerre
Pour le débat de France et d'Angleterre,
Païs ardoir, tout destruire à larronde,
Pour convoitier et seignourie acquerre :
C'est tout néant des choses de ce monde.

Car nul n'en a vraie posession,
N'estre ne puet qu'à sa vie héritez,

Au mieulx venir, et par déception
En sont pluseurs ou par force privez
A leur vivant. Entre vous, qui vivez,
Aiez regart aux conquests Charlemaine,
Ceulx d'Alixandre et de la gent romaine,
Qui tant de maulx soufrirent pour conquerre;
Mais puis leur mort tout fut cas comme un voirre,
Et divisé; ainsi fault que tout fonde
Des biens mondains; foulz est qui pour eulx erre:
C'est tout néant des choses de ce monde.

Quatre lignie et généracion
Ay veu des Roys, depuis que je fu nez:
Philippe, Jehan, Charle en succession
Le cinquième, Charles ses filz ainsnez
Régna après, dont furent subjuguez
A Rosebeth Flament sur la montaigne;
Vingt-six mille moururent soubz s'enseigne;
Que treize ans n'ot quant les ala requerre;
Après au Dant par siége les va querre;
Bonbourc assist; à celle fois seconde
Ses ennemis en desloge et desserre:
C'est tout néant des choses de ce monde.

A Amiens vi la conjunction,
Et les noces quant il fut espousez
A Ysabel qui de l'estracion
De Bavière est. Je vis ses osts menez
En la duchié de Guelre, et feux boutez;
Le duc venir ès tentes en la plaine

Devers le Roy, et sa volunté plaine
Faire du tout. Et qui en veult enquerre
A Saint-Denis un chafault, et par terre
Joustes très grans où l'or luit et habonde;
Mais qui vouldroit jugier à droitte esquerre;
C'est tout néant des choses de ce monde.

La feste vi passant en mission
Toutes autres, de la Royne entendez,
Faicte à Paris après l'Ascencion;
Pour la guerre j'ay veu pluseurs traictez,
Les grans trèves des deux Roys; assemblez
Dessoubz Ardre leur gent et leur compaigne,
La fille au roy de France qu'il amaine
Au roy Anglois, qui pour femme o lui erre
Droit à Calays; n'a que sept ans soubz serre,
Là espousa la vierge enfant et monde;
Mais qui ces poins sent dont li cuers me serre:
C'est tout néant des choses de ce monde.

Envoy.

Prince, j'ay vu les temps desordonnez;
Sanz droit, sanz loy, païs habandonnez;
Tous maulx courir, iniquité parfonde,
Lesquelz je voy en mieulx estre espérez;
Mais jà pour ce trop ne vous y fiez:
C'est tout néant des choses de ce monde.

BALLADE.

De la bonne Renommée.

Je vueil cesser mon livre de mémoire
Où j'ay escript depuis trente-deux ans
Du saige roy Charle-le-Quint l'istoire,
Les prouesces que fist li bons Bertrans
Connestable de Guesclin, qui engrans
Fut de garder l'utilité publique,
Et qui maintint si sa guerre punique
Sur les Anglois, que France réformée
En fut et est par mainte belle armée,
Faicte à son temps, et mourut en la guerre
De son seigneur; moult fut sa mort plourée :
Noble chose est de bon renom acquerre.

Car quant sa mort fut au bon Roy notoire,
Moult fut ses duelz et sa complainte grans
D'avoir perdu le prince de victoire;
Pour son peuple et païs fut dolens;
Lors en souspirs et en larmes plourans,
Dieu mercia, et service autentique
Fist pour la mort du bon prodomme; si que
A Saint-Denis fut la tombe ordonnée,
Parfaicte non; mainte aumosne donnée
Pour son salut pardevers Dieu acquerre;

Des trois mestiers fut l'ofrande portée :
Noble chose est de bon renom acquerre.

Brief temps après, de ceste vie en gloire
Passa ly Rois, qui laissa deux enfans,
Charles et Loys ; mais nulz ne pourroit croire
Les grans meschiez qu'eurent les mendres d'ans :
Rébellions de leur peuple et contens ;
En vaal cherrent, le temps fut lors inique.
Charles régna, à Reins prist sa laurique ;
La chose fut assez bien gouvernée.
Puis son sacre me fut grant peine née,
Estans o eulx, d'encerchier et enquerre
Et d'escripre leurs faiz par la contrée :
Noble chose est de bon renom acquerre.

BALLADE.

De l'usage de donner une dot aux filles en les mariant.

Je me donne grant merveille
D'omme qui doit estre saige,
Qui fille a, blonde et vermeille,
Quant pour mettre en mariaige
Et tollir son pucellaige
Donne du sien largement
A un mauvais garnement,
Où bon compains la prandroit
Voluntiers et liement,
Qui de l'argent lui donrroit.

Ce fait la loy, qui conseille
Aux foulz pères cest usaige,
Dont maint d'iceulx se traveille
D'y mettre son héritaige,
Quant trouver puet davantaige
Qui laboure son enfant;
Pourquoi veult-il chièrement
Lui pour ce ferrer estroit,
Quant trouver puet promptement
Qui de l'argent lui donrroit?

Je ne scay folour pareille;
Pères despent à oultraige
Qui a belle fille, et veille
Pour faire son labouraige.
Jà n'y mette argent ne gaige;
Prangne-la tout franchement
Qui la veult, non autrement;
Pères rien donner n'y doit,
Quant il scet certainement
Qui de l'argent lui donrroit.

Envoy.

Princes, pères fait oultraige
Qui fille a, et son dommaige,
Se belle est, il se deçoit,
De donner à biau visaige;
Homme aroit bien de paraige
Qui de l'argent lui donrroit.

BALLADE.

Comment le Père marie sa Fille, et lui donne terre, or et joyaulx, en elle introduisant estre humble, douce, courtoise et de bonnes meurs.

Fille que j'ay, puis que vous fustes née
Orphenine de mère défaillant,
Dix-sept ans nourrie et gouvernée
A mon povoir bien et honnestement,
Lettres monstré, aprins vo sauvement
Et vous m'avez comme père obéy,
Et par aage vous ay donné mary,
Terre et argent comme père doit faire,
Pour hoirs avoir : je vous requier et pri,
Soiez humble, courtoise et débonnaire.

Honourez Dieu de cuer et de pensée,
La Vierge aussi servez dévotement,
La messe oez, et chascune journée
Graciez Dieu de vostre advancement;
Et li priez de cuer très humblement
Qu'il vous doint fruit dont puist estre servi,
Et qu'il vous gart des las de l'ennemi,
Si qu'à péchié nul ne vous puist attraire,
Et que de ce puissiez avoir l'ottri :
Soiez humble, courtoise et débonnaire.

Donnez pour Dieu ; soiez po enparlée,
A vo mari ferme et obéissant,
Sobre en tout cas, prode femme trouvée ;
Gardez voz corps de foul atouchement ;
En vostre hostel ait bon gouvernement,
Advisez bien que riens n'y soit péri ;
Soit le bestail gouverné et nourri ;
Faictes les beufs et chevaulx aux champs traire
Pour les labours ; aux mesgnies aussi,
Soiez humble, courtoise et débonnaire.

Envoy.

Fille, au départ et à vo bien alée,
Qui par mary estes de moy sevrée,
Veuilliez en bien à vo mère retraire,
Tant que de vous, qui bien vous ay amée,
Ne soit nul jour male chançon chantée :
Soiez humble, courtoise et débonnaire.

BALLADE.

Des divers noms de l'Angleterre.[1]

Angleterre est une isle d'Occident
Qui premier fut Albion appelée,
D'albos est dit, car la terre évident
Pour sa blancheur est en mainte contrée.

---

[1] *Voyez* ci-dessus, page 29.

Mainte falize a, sur la mer posée,
Haulte et blanche, dont mainte région
La puet veoir, pour ce ainsi fut nommée:
C'est de ce mot l'interprétacion.

Bretaingne fut après en descendant,
D'un duc Bruthus de Troye la gastée
Qui la conquist, nommée en succédant;
Adonc estoit l'isle aux Géans clamée;
Et cilz Brutus mena là son armée,
Et les géans mist à destruction;
De Brutus fut Grant Bretaingne appellée:
C'est de ce mot l'interprétacion.

Long-temps après vint là un accident
Par les Saxoins; Anglès car appellée
Fut d'Angela, fille à un duc puissant
De Saxoine, celle terre loée;
Conquise l'a, et Bretons mis à l'espée,
Et fist illec son habitacion.
D'Angela ont Anglès la renommée:
C'est de ce mot l'interprétacion.

BALLADE.

Sur l'Épidémie.[1]

Qui veult son corps en santé maintenir,
Et résister à mort d'épidémie,
Il doit courroux et tristesce fuir;
Laissier le lieu où est la maladie,
Et fréquenter joieuse compaignie;
Boire bon vin, nette viande user;
Port bonne odour contre la punaisie,
Et ne voist hors s'il ne fait bel et cler.

Jeun estomac ne se doit point partir,
Boire matin, et mener sobre vie,
Face cler feu en sa chambre tenir;
De femme avoir ne li souviengne mie;
Bains, estuves à son povoir dénie,
Car les humeurs font mouvoir et troubler;
Soit bien vestus, ait toudis chière lie,
Et ne voist hors s'il ne fait bel et cler.

De grosses chars et de choulz abstenir
Et de tous fruiz se doit-on en partie,

[1] Probablement celle qui ravagea la France, l'Italie et l'Angleterre en 1373; une autre plus violente avoit frappé toute l'Europe en 1348, et avoit enlevé le quart de la population. L'auteur a composé sept à huit ballades sur le même sujet.

Cler vin avoir; sa poulaille rostir,
Connins, perdriz, et pour espicerie
Canelle avoir, safran, gingembre, et prie;
Tout d'aigrevin et vergus destremper;
Dormir au main : ce régime n'oublie,
Et ne voist hors s'il ne fait bel et cler.

BALLADE.

Des plours et plains de la mort du noble et vaillant chevalier feu monseigneur Loys de Sancerre, mareschal et depuis connestable de France, et de la mort des armes de Champaigne.

Plourez, plourez les armes de Champaigne,
Tous Champaignois, clers et gens de noblesce,
Dont l'escu mort voy, cri, banière, enseigne,
Le bon Loys de Sancerre, l'adresce
Des chevaliers, qui print mainte forteresce
Sur les Anglois; jadis mareschal de France,
Connestable depuis pour sa vaillance,
Et qui fut fait par bonne élection;
En maint lieu fut passavant en saison
Son noble cry et s'ensaigne levée,
Et des Anglois fist grant destruction :
En paradis soit s'ame couronnée.

C'est bien raison que vaillance le plaingne,
Et tous les bons qui tendent à prouesce,

Et toy, terre de tes armes brehaingne,
Bien les porta, c'est ce qui plus me blesce;
Car jamais n'iert home qui les redresce,
Ne qui de toy face plus remembrance;
Tu as perdu ton nom, ta congnoissance,
Tes membres sont en grant division,
Ploure, ploure ta grant perdicion,
Qui jamais jour ne sera recouvrée,
La mort Loys, que Dieu face pardon,
En paradis soit s'ame couronnée.

Car il n'est nul qui en ses faiz reprengne
Fors que tout bien, honour et hardiesce;
Large à son temps, ne tint onques compaigne
Fors gens d'onnour, de haulte gentillesce;
Tousjours aloit, et queroit sanz paresce;
Ses ennemis combatoit à oultrance;
Aux bons avoit amour et aliance,
De maint mauvais fist grant pugnicion :
Se François fut, nulle rémission
Ne lui faisoit, la teste avoit couppée,
Ou le pandoit en cas de traïson.
En paradis soit s'ame couronnée.

Envoy.

François, plourez, Berruier, Bourgoignon,
Sancerre aussi, gens d'armes, compaignon,
La Langue d'Oc, et mainte autre contrée,
Gens prinsonniers auxquelz il fist maint don,
Le bon Loys et donna leur raençon :
En paradis soit s'ame couronnée.

BALLADE.

Du Bachelier d'armes.

Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
Il vous convient mener nouvelle vie,
Dévotement en oroison veillier,
Péchié fuir, orgueil et villenie.
L'Eglise devez deffendre,
Le vefve aussi, l'orphenin entreprandre;
Estre hardis et le peuple garder,
Prodoms, loyaux, sanz riens de l'autrui prandre:
Ainsi se doit chevalier gouverner.

Humble cuer ait, toudis doit traveillier
Et poursuir faiz de chevalerie,
Guerre loyal, estre grant voyagier;
Tournoiz suir et jouster pour s'amie:
Il doit à tout honnour tendre,
Si c'om ne puist de lui blasme reprandre;
Ne lascheté en ses œuvres trouver;
Et entretouz se doit tenir le mendre:
Ainsi se doit gouverner chevalier.

Il doit amer son seigneur droiturier,
Et dessus touz garder sa seignourie;
Largesce avoir, estre vray justicier,
Des prodommes suir la compaignie,
Leurs diz oïr et aprandre,

Et des vaillans les prouesces comprandre,
Afin qu'il puist les grans faiz achever
Comme jadis fist le roy Alixandre :
Ainsi se doit chevalier gouverner.

BALLADE LIBRE.

La Leçon de musique.

Marion, entendez à mi :
Je vous aim plus que créature,
Et pour ce d'umble cuer vous pri
Qu'au-dessoubz de vostre sainture
Me laissez de la turelure
Et de ma chevrette jouer;
Là vous aprandray à dancer
Au coursault et faire mains tours. —
Robin, je n'y sçaroie aler;
Doit-on ainsi parler d'amours?

Ouil : et encores vous di
Que chanter par art de nature
Vous feray; et doubler aussi.
Je vous monstreray la figure
Du contrepoint et la mesure
Des semi-brèves acorder,
De faindre la voix, de monter,
Et de deschanter à rebours.—
Alez, qu'om vous puist estrangler!
Doit-on ainsi parler d'amours?

Marion, qui scet cet art-ci,
On y prant douce nourreture;
Aprenez le fa et le mi,
Bien vous monstreray l'escripture,
Tant que vous n'arez jamais cure
D'autre art sçavoir fors de compter
Une, deux; les temps mesurer
Et fleureter plus que le cours. —
Merveilles vous oy recorder;
Doit-on ainsi parler d'amours?

Or, m'aprenez, mon doulz ami,
Cest art. Lors la touche et mesure;
Les tableaux de son livre ouvri;
Sa plume y bouta roide et dure;
Un po cria, mais elle endure;
Et cilz li commence à noter,
Une, deux, la tierce doubler,
Et se joint, car li temps fut cours,
Disans : pour tel chant assembler
Doit-on ainsi parler d'amours?

Marion, qui bien s'entendi,
A solfier mist cuer et cure;
Quant la douçour de l'art senti,
Qui du livre fist l'ouverture,
Elle pasma, et revint sure
Que Robin s'en vouloit aler.
A deux bra le va acoler;
Là se fist recorder ses flours,

Et dist : Plus ne vueil demander
Doit-on ainsi parler d'amours?

Envoy.

Princes, tel art fait à loer
Dont li enfant scevent ouvrer,
Qui en sont maistres sur trois jours;
Les vieulx ne le scevent monstrer;
Pour ce leur seult-on reprouver,
Doit-on ainsi parler d'amours?

BALLADE.

Du Métier profitable.

Je ne scay des communs mestiers,
Depuis quarante ans enençà,
Que deux : quière qui veult le tiers,
Pour chevance avoir, qui voulra :
L'un est menestrel, et l'autre a
Semblant de faire le sot saige;
Ces deux ont partout l'aventaige,
L'un en janglant, l'autre à corner
Des instrumens : lequel prandray-je?
Compains, apran à flajoler.

Les haulx instrumens sont trop chers.
La harpe tout bassement va;
Vielle est jeux pour les moustiers,
Aveugles chiphonie aura,

Choro bruit, rothe ne plaira,
Et la trompe est trop en usaige;
Aussis est du foul le langaige;
Néantmoins pour plus proufiter,
Avoir argent, robe, héritaige,
Compains, apran à flajoler.

Car princes oyent voluntiers
Le flajol; qui en aprandra
Advancez sera des premiers,
Puis que bien jouer en sçara.
Demande alors, on lui donrra,
Car le son fort les assouaige;
Et le foul a par son trompaige
Dons et argent, sans demander.
S'estre veulz riches à oultraige,
Compains, apran à flajoler.

Envoy.

Princes, puisque tel art vauldra,
Honny soit qui ne l'aprandra
Pour son preu, sanz autrui grever.
Tu dis bien; or y apparra;
Mais puisque proufit t'en vendra,
Compains, apran à flajoler.

SUPPLICATION

A mes seigneurs les ducs de Berry, Bourgongne, Orliens et Bourbon.

J'ay servi par vingt-huit ans,
A grant paine et de mon povoir,
Le bon roy Charle, et ses enfans,
Le Quint (Dieux vueille s'ame avoir),
Et loyaument fait mon devoir
En tout ce que l'en m'a commis.
Ce scet le roy Charle et Loys,
Et maint de nos seigneurs de France;
Soufert leurs gens et leur enfance
Tant que viel suis. Si vous supplie
Qu'en vostre nouvelle ordonnance
Me laissiez mes gaiges à vie.

D'uissier d'armes que suis prenans,
Que le bon Roy me fist avoir
A vie, et me fut assignans
Sur sa recepte recevoir
De Vitry, prandre et percevoir,
Que j'ay depuis receus et prins,
Confermez par le Roy son fils,
Qui puis l'a gardé, et gouvernance
De Fymes pour ma demourance
Me bailla; gaiges n'y a mie

Fors d'uissier, et, attendu ce,
Me laissiez mes gaiges à vie.

Ordinaires pas ne sont grans,
C'est partie de mon avoir;
Autre chose ne vous demans
Par mes lettres; pourrez sçavoir,
L'un des huit restrains suy pour voir
Des huissiers d'ordonnance escrips
A petiz gaiges; suis baillis
Sanz sçaulx avoir, a grant despence;
Charge n'ay de dons de finance.
Or ne souffrez que je mendie,
Mais de vostre begnivolence
Me laissiez mes gaiges à vie.

Envoy.

Mes seigneurs, soiez remembrans
Que moy, poure Eustace des Champs,
Ay servi à royal lignie
Sanz charger, sanz estre marchans;
A ma fin, pour estre contens,
Me laissiez mes gaiges à vie.

SUPPLICATION

Au Roy nostre Sire.

Au Roy nostre sire supplie
Eustace, que, pour mieulx servir,
Ses anciens servens n'oublie,
Que l'en doit ains la fin mérir,
Non pas leurs gaiges abolir,
Qui desserviz ont en jeunesse,
Pour secourir à leur viellesse,
Et en vivre lors; se me semble,
Qui ne le fait pèche en noblesse;
C'est de bien servir poure exemple.

Et pource convient qu'il vous die
Que vint-huit ans, sanz partir,
A servi à royal lignie,
Vo père et vous; bien advertir
Vous en povez. Lui retenir
Huissier d'armes voult la hautesce
De vo bon père, et sa largesce
Lui donna à sa vie ensemble
Gaiges, estat que l'en lui cesse :
C'est de bien servir poure exemple.

Mais il tient que ne voulez mie
En tel cas voz servens souffrir

Deppointer de gaiges à vie,
Ordinaires sur leur finir,
Veu qu'il lui fault sur ce tenir
Et garder Fymes vo forteresce
A ses fraiz ; c'est ce qui le blesce,
Dont le cuer de paour li tremble ;
Se vo pité ne le radresce,
C'est de bien servir poure exemple.

BALLADE.

Sur l'estrangeté de l'atour et du chief que pluseurs Dames font à présent.

Atournez-vous, mes dames, autrement,
Sanz emprunter tant de haribourras,
Ne de querir cheveulx estrangement
Que mainte fois rungent souris et ras.
Vostre afubler est comme un grant cabas;
Bourriaux y a de coton et de laine,
Autres choses plus d'une quarentaine;
Frontiaux, filez, soye, espingles et neux;
De les trousser est à vous très grant paine:
Rendez l'emprunt des estranges cheveux.

Faictes vo chief des vostres proprement,
Sanz faire ainsi la torche de pesas,
Sanz adjouster estrange habillement,
Que destrousser fault, com jument à bas,
Chascune nuit, et getter en un tas,

Puis au matin fault retrousser s'ensaigne,
Aide avoir ; l'euvre d'une sepmaine
Y convient bien, et qu'om soit deux et deux
A ce trousser; pour tel chose villaine,
Rendez l'emprunt des estranges cheveux.

Onques ne fut si lourde afublement,
Ne si cornu visaige fait de chas,
Et si desplaist à tous communément,
Tel chief fourré d'estrange chanvenas;
Cornes portez comme font les lymas.
Atournez-vous d'une atournure plaine
De vostre poil; d'autre ne vous souviengne;
Ostez du tout ces grans hures de leux
Qui vous deffont; nulle plus ne les praingne:
Rendez l'emprunt des estranges cheveux.

Envoy.

Jeusnes dames, tele triquedondaine
Ne portez plus; aux vielles en conviengne.
Soit voz atours humbles et gracieux,
Plaisans à touz, Dieu en bien vous maintiengne,
Car raison dit qui veult que tout la craigne :
Rendez l'emprunt des estranges cheveux.

BALLADE.

Comment aucuns impetrèrent l'office d'Eustace, lui estant en vie, en donnant entendre que il estoit mort.

Puis qu'om impètre mes offices par mort,
Et on les donne sur tele qualité,
Et je me sen en vie, sain et fort,
Sanz ce que j'aye en maladie esté,
Il ne me chault, se les seaulx ont cousté
Aux impétrans qui ont fait leur folie,
Quant de ma mort n'eurent certainete;
Car, Dieux mercy, je suis en bonne vie.

Et les tendray, qui ne me fera tort,
Puisque je vif, ne me seront osté,
Car j'ay servi, ce me donne confort,
Deux Roys des Frans, en toute loyauté,
Le père et filz Charles, plains de pité,
Loys qui tient d'Orliens seignourie,
Tout mon vivant, ce m'a reconforté;
Car, Dieu mercy, je suis en bonne vie.

Hélas! amour et congnoissance dort,
Convoitoise a trop male voulenté,
Qui d'autrui biens avoit fait sanz effort,
Ains que homs soit mort attaint, rebouté;
Et par Dieu c'est un raim de lascheté,
De chétif cuer, et de mauvaise envie,

Dont mainte gent sont en mains lieux hurté;
Car, Dieux merci, je suis en bonne vie.

Envoy.

Prince, à tel fin que ne soie assoupé
De mes estas que vous m'avez donné,
Très humblement et de cuer vous supplie,
Puisque je vif, que tout soit révoqué,
Et lors seront mes impétrans moqué;
Car, Dieu merci, je suis en bonne vie.

BALLADE.

Des vins que on souloit anciennement présenter aux Baillis et Juges.

L'en souloit présenter jadis
Aux juges et baillis royaulx,
Dont li usaiges est faillis,
Des meilleurs vins, viez et nouveaulx,
Qu'om peust finer en deux vaisseaulx,
Cours, gros, ventrus et à deux mains;
Mais plusieurs s'en passent au mains,
Qui font bien du sextier chopine,
Dont je, comparadour, me plains,
Les clers et ceuls de la cuisine.

Que sont devenues perdris,
Faisans, venoisons, lapperiaulx,

Lyevres, pigons, connins, cabris,
Oués, chappons, poucins, aigneaulx,
Carpes, lus, braymes et barbiaux,
Poissons de mer, fromaiges sains?
Contre honneur sont les dons restrains;
Il n'est qui donne une geline,
Dont je, comparadour, me plains,
Les clers et ceuls de la cuisine.

Qui querons estre resaisis
Des biens empeschiez et parceaulx
Qui du faire ont esté remis,
En nous empeschant telz morceaulx,
Soient non obstant appeaulx,
De telz présens faire contrains;
Viande et vins à deux pos plains,
Pour recouvrer nostre saisine,
Dont je, comparadour, me plains,
Les clers et ceuls de la cuisine.

Envoy.

Prince, pas ne suis esbahis
Se les gens eschars sont haïs,
Et s'en meffaisant sont ratains,
Quant par eulx bon usaige fine,
Dont je, comparadour, me plains,
Les clers et ceuls de la cuisine.

BALLADE.

De la malédicion sur ceuls qui requièrent à faire armes.

De males dagues de Bourdeaulx,
Et d'espées de Clermont,
De dondaines[1], et de cousteaulx
D'acier, qui à Milan se font,
De haiche à martel[2] qui confont,
De croquepois[3], de fer de lance,
D'archegaie[4] qu'om gette et lance,
De faussars[5], espaphus[6], guisarmes,[7]
Puist-il avoir plaine sa pance,
Qui me requerra de faire armes.

De canons, de pierres et carreaulx,[8]
D'espingales, du feu second,
D'engins, de truye[9], des mereaulx,
Qu'ilz départent quant ilz s'en vont,
D'art périlleux qui fiert parfont,
Et qui soudainement s'avance,

---

[1] Machine pour lancer des pierres. — [2] Hache à un tranchant d'un côté et un marteau de l'autre. — [3] Bâton armé d'un croc. — [4] Petite lance que portoient les archers. — [5] Fauchards, arme en forme de faulx. — [6] Espadon, grande et large épée qu'on tenoit à deux mains. — [7] Ou pertuisane à deux tranchans. — [8] Grosses flèches dont l'extrémité étoit armée d'un morceau de fer carré qui présentoit un des angles. — [9] Machine pour lancer des pierres, et se mettre à couvert en approchant des murs.

Puist estre mis jusqu'à oultrance,
Et tousjours soit en plours et larmes,
En doleur, en désespérance,
Qui me requerra de faire armes.

Des maces[1] de Damas, de fliaux,[2]
Des piques que les Flamens ont,
De hancepiez qui sont ysneaulx,
De plommées[3] qui corps deffont,
De broches, d'espiez, telz qu'ilz sont,
De faulx trenchans sans espérance
De guérir, soit mort ou en trance
Cilz ou tu qu'ilz soies qui t'armes;
Perdre puist honeur et vaillance,
Qui me requerra de faire armes.

Envoy.

Princes, d'enclumes et marteaulx,
De cuivre, d'arain, de fuseaulx,[4]
De fer, d'enchantemens, de charmes,
Soit feru parmy les boyaulx,
Et assommez comme uns pourceaulx,
Qui me requerra de faire armes.[5]

---

[1] Masse d'armes en fer. — [2] Fléau armé d'un morceau de fer. — [3] Grosses balles de plomb ou de fer qui garnissoient le bout d'une chaîne de fer. — [4] Matière fusible. — [5] Cette ballade fait allusion à un combat que Thommelin, capitaine anglois, avoit proposé à Eustache Deschamps, pour l'amour de sa dame. Eustache consulta sa maîtresse avant d'accepter le défi, et elle lui défendit de faire armes, *puisqu'il n'y avoit autre querelle.*

BALLADE.

Oublie, oublie.

J'ay esté de divers estas,
Et oy crier pluseurs cris,
La cote, la chappe, vieulz draps,
L'engin à prandre les souris,
Pastez chauls, le sel blanc, le ris,
Chastaingnes, frommaiges de Brie;
Mais à présent suis esbahis;
Crier me fault : Oublie, oublie!

Coffin porter, et le cabas
Des supplicacions toudis,
Et une boiste pour les ras,
Où mes dons du Roy sont escrips;
Par moy sont generaulx servis,
De ce mestier souventefie;
Mais quant d'eulx ne puis estre oïs,
Crier me fault : Oublie, oublie!

C'est un cri qui ne me plaist pas,
Devers eulx treuve pou d'amis;
Telz me congnut qui parle bas
Pour mon fait. Quant fortune a mis
Aucun hault, lors est ennemis;
Saiges n'est pas qui trop s'i fie.

S'en mon fait n'est remède mis
Crier me fault : Oublie, oublie !

Envoy.

Mes seigneurs, je suis desconfis
Se vo pité n'y remédie,
Car comme oublier par Paris
Crier me fault : Oublie, oublie !

BALLADE.

Au Roi par manière de supplication.

Au Roy nostre sire supplie
Eustace Morel humblement,
Que comme il ait toute sa vie
Vous servy, et bien loyaument,
Voz prédécesseurs ensement,
Et soit encor vostre bailli ;
Dont pour l'estat tient avec li
Six chevaulx sur un franc de gaiges,
Cinq personnes et trois mesnaiges,
Senliz, Compiengne et Pontoise,
Et fault de l'un à l'autre voise
Sanz dons avoir, profiz ne seaulx,
Ne autres biens que nulz lui face,
Qu'il vous plaise, prince royaulx,
Sur ces poins estendre vo grace.

Car voz baillis en Normandie
Ont leurs seaulx, et semblablement
En chascune seneschaucie,
En Champaigne pareillement.
Vermendoys, Amiens briefment,
Et Senlis y ont à plain failli;
Bien deffendu, bien assailli,
Ce sont trois mègres bailliages
De grant nom. Les autres sont saiges;
On vent pour vous les seaulx et poise
De ces trois, sanz cri et sanz noise,
Chascun an, qui sont bons et beaux;
Or vous plaise donc à Eustace,
Sanz l'assigner aux generaulx,
Sur ces poins estendre vo grace.

Et lui donner, qu'il ne mendie,
Six cents escuz présentement,
Sur les exploiz de sa baillie
A Pontoise; qu'om li rent
Son seel qu'ont anciennement
Eu si anceseur jusqu'à cy,
Qu'onques pour vous l'en ne vendy,
Qui n'est pas trop grans avantaiges;
Car ses six chevaulx sanz ses paiges,
Ses seize sous, maille [1] et pongoise, [2]
Despendent et plus, dont li poise;

---

[1] Petite monnoie de cuivre, moitié du denier. — [2] Petite monnoie du règne de Saint-Louis.

Sanz draps, nappes, liz et vaisseaulx
Qu'avoir lui fault en mainte place.
Vueillez, ou il pert ses bateaulx,
Sur ces poins estendre vo grace.

Envoy.

Princes, six ans a largement
Qu'Eustace n'ot dons ne argent
De vous; si fault qu'il se pourchace;
Car le sien chascun jour despent;
Or vueillez donques bénignement
Sur ces poins estendre vo grace.

RONDEAU

De Table.

Jamais à table ne serray
Si je ne voy le vin tout prest
Pour boire et verser sanz arrest.

Au premier morsel tel soif ay
Que mort suy se boire n'y est;
Jamais à table ne serray, etc.

Comment il m'en va, bien le sçay;
Rolant en mourut; si me plest
Boire tost puisque vin me pest.

Jamais à table ne serray
Si je ne voy le vin tout prest
Pour boire et verser sans arrest.

BALLADE.

Comment le Roy aura juste maison et son royaume bien réformé quant les Saiges gouverneront.

Quant se pourra tout réformer;
Quant sera paix et vraie amour;
Quant verray-je l'un l'autre amer;
Quant verray-je parfaicte honnour;
Quant aura congnoissance tour,
Vérité, loy, pité, raison;
Quant sera justice en saison,
Que les mauvais pugnis seront;
Quant aura Roys juste maison?
Quant les saiges gouverneront.

Qui fait les choses mal aler;
Qui nous a fait tant de dolour;
Les foulz ès estas eslever,
Les saiges laisser en destour,
Les vaillans mettre au cul du four,
Faire inimisté et desraison,
Convoitise, orgueil et traïson?
Trop d'officiers, qui yront
A honte et à perdicion,
Quant les saiges gouverneront.

L'en queurt aux estas demander;
C'est au requérant deshonnour,

Qui n'est digne de l'exercer;
L'en doit eslire sanz favour
Prodomme qui soit de valour,
Sanz son sceu; telle élection
Fait bon fruit : sanz destruction,
Les princes par ce régneront,
Et leur peuple en bonne union,[1]
Quant les saiges gouverneront.

Envoy.

Prince, pour la grant charge oster
Du peuple, vueillez modérer
Les officiers qui trop sont,
Et à droit nombre ramener.
Lors ne pourra que bien aler,
Quant les saiges gouverneront.

BALLADE.

Pour les nouveaulx Mariez et de leur mesnage.

Il vous fault pour vostre mesnage
Entre vous, mesnagers nouveaulx,
Coustes, coussins, liz et fourraige,
Fourmes, bans, tables, tretiaulx,
Escuelles, poz, paelles, platiaulx,
Nappes et touailles de lin,

---

[1] Il y a *unité* dans le manuscrit original, ce qui est évidemment une faute du scribe.

Cuevrechiefs; garnison de vin,
Bûche, charbon, blef en grenier,
Féves, pois, gingembre et commin.
Pensez-y, tout vous a mestier.

Foing, avoine, sel, courtillage,
Porée, lart, oingnons, poreaulx;
Chambres, tapis, carreaux d'ouvrage,
Quenoilles, hasples et fusiaux,
Aguilles, fil, soie, ou luisiaux
Pour ouvrer, et de Chyppre or fin;
Pour les dames cofres ou escrint,
Pour leurs besongnes herbergier,
Miroir, pigne à pignier leur crin.
Pensez-y, tout vous a mestier.

Vergus, vinaigre, eufs et frommaige,
Torches, cire, cierges, flambiaux,
Et chevaulx pour vo querriage,
Chaudière, baingnoire, et cuviaux;
Pour enfans fault bers et drapiaux,
Nourrice, chaufette et bacin;
Paellette à faire le papin,
Let et flour, lever et couchier,
Les apaisier soir et matin.
Pensez-y, tout vous a mestier.

Envoy.

Mesnagier, encor est l'usaige,
Et deust l'en emprunter sur gaige,
D'avoir vaisselle d'argent chier

Et d'or, puisqu'om est de parage,
Pour faire honeur à son linaige.
Pensez-y, tout vous a mestier.

BALLADE.

Pour réformer le monde en mieulx.

Voulez-vous apprandre comment
Ce monde sera réformé,
Et que tout yra autrement,
Et mieulx qu'il n'a long-temps alé;
Lors ne serons plus ravalé,
Ne n'arons l'indignacion
De Dieu, ne la pugnicion,
Guerre, mortalité ne plait :
Faisons donc en conclusion
Le contraire de quanqu'om fait.

Et que fait-on présentement ?
Tous maulx, toute crudélité;
On rapine, on parjure, on ment;
L'un à l'autre fait fausseté,
En faingnant signe d'amisté.
Tout règne est en division,
Justice fault, loy et raison,
Quant l'en ne pugnit nul meffait.
Faisons donc en conclusion
Le contraire de quanqu'om fait.

Que l' scisme ail trop longuement
En l'Eglise, c'est grant pité,
Par le mauvais gouvernement
Des suppos qui ont tout gasté;
L'un a vendu, l'autre achaté
Les biens Dieu; quel vendicion!
L'orgueil de tous, l'élacion,
Trop d'estas nous gastent ce fait.
Faisons donc en conclusion
Le contraire de quanqu'om fait.

Envoy.

Prince, je tien certainement
Que paix et bon entendement
Revendront partout à souhait;
Mais que l'en face promptement
De bon cuer, continuelment,
Le contraire de quanqu'om fait.

BALLADE.

Sur les Femmes qui troussent leurs tétins.

Puis que tettine se monstra
En tous lieux si généralment,
Convoitise en pluseurs entra,
Pour le ravir couvertement.
Pour ce qu'il fait soubdainement
Par véoir maint cuer dolereux,

A de gens trouvé si cruculx
Que prins l'ont et mis à gehine
A Paris; c'est un cas piteux.
Dame, aiez pité de tettine.

Car ce qui en ce point mis l'a
Est par juenesse seulement.
Rons, petitz, durs; lors se cela,
Sanz monstrer si publiquement;
Puis s'abandonna folement,
Molz devint, lours, maugracieux,
Et pour ce a esté mis en deux
Sacs, cousus parmy la poitrine,
Estrains de cordes et de neux:
Dame, aiez pité de tettine,

Ou certes en ce ploy mourra;
Tenus est trop estroittement,
Du délivrer grant bien sera,
Et de lui faire aligement;
Car il seufre trop grief tourment,
Pour avoir été gracieux.
Amoureuses et amoureux,
Qui d'amours sçavez la couvine,
Faictes secours au langoreux:
Dame, aiez pité de tettine.

Envoy.

Princes, qui ne le secourra
En adventure se mettra.

De saillir hors prinson le mine
Ou tous ses liens rompera;
Lors en fosse avalez cherra.
Dame, aiez pité de tettine.

BALLADE.

Qu'il n'est pas le meilleur toujours de coucher avec sa Femme.

Ce n'est pas toujours saine vie
De homme et femme en un lit couchier;
La coustume de Lombardie
Fait mieulx, ce me semble, à perisier;
Car combien qu'omme ait femme chier,
Chascun a son lit, c'est l'usaige,
En une chambre, et gist tous seulx;
Dont je perise bien tel mesnaige:
Plus aise couche un seul que deux.

Car deux ensemble la nuitie
Est soufrir froidure et dangier;
L'un sue, l'autre tousse ou crie;
L'un veult dormir, l'autre veillier;
L'un veult sa robe entourtillier
Pour le froit; l'autre contregaige,
Et tire à soy; lors vient buirraige
De mauvais vent qui fiert entre eulx,
Reume, toux, et puour sauvaige;
Plus aise couche un seul que deux.

Et s'on veult avoir sa partie
Il ne la fault fors que huchier,
Ou aler où elle est couchié,
Faire avec lui ce qu'om a chier;
Ce fait, s'en retourner arrier
En son lit. Ains font li saige;
Couchier seul est grant advantaige
De bien dormir : je suis de ceulx
Qui le veult faire, et du linaige :
Plus aise couche un seul que deux.

Envoy.

Prince, j'ay veu en maint voyage
Que gens gesir en un fardage,
Deux, trois ou quatre rioteux,
Avoient maint divers langage,
Mauvais repos, froidure et rage :
Plus aise couche un seul que deux.

BALLADE.

Des remèdes contre l'Epidémie.

Qui veult fuir la persécucion
Et le péril d'épidémie avoir,
Vivre le fault en consolacion;
Du lieu régnant le convient remouvoir;
Pain cuit d'un jour, bon vin cler recevoir;

Poucins, chapons en rost, chars de pourceaulx,
De cerfs, de buefs ne mangiez nullement,
Oés, cannes, ne poissons lymonneaulx,
Se vous voulez vie avoir longuement.

Usez d'un mès sanz prolongacion
De longuement à la table seoir;
Fuiez gros air, toute corrupcion;
Vinaigre usez, osille à vo povoir,
En voz sausses; et si vous faiz sçavoir
Gingembre fault, safren est bons et beaux,
La canelle, vergus, oingnons, poreaulx,
Les aulx aussi. Fuiez généralment
Potaiges, choulz, laiz, fruiz viez et nouveaux,
Se vous voulez vie avoir longuement.

Suiez les lieux de délectacion,
Soiez joieux sanz le cuer esmouvoir;
Feu net et cler de genèvre en saison,
Ou jeune bois, faictes en chambre ardoir;
D'eaues roses vous devez pourveoir,
Odeurs porter, robes plaisans, joyaulx;
Joye mener, converser entre ceaulx
Que vous amez, et eulx vous ensement,
Et vous gardez des faiz luxuriaux,
Se vous voulez vie avoir longuement.

Envoy.

Prince, encor fault faire purgacion
Sanz différer l'évacuacion

Que chascun doit avoir naturelment,
User d'eauc de bonne région,
Ou flums courans, par modéracion,
Se vous voulez vie avoir longuement.

BALLADE.

Comment chascun se deffait en son estat aujourduy.

Decéus est tout le monde aujourdui,
Car chascuns veult grant estat maintenir,
Et si n'est mès aussi comme nullui,
Pour les labours du sècle maintenir:
Chascun deust son estat retenir,
Sanz honte avoir de faire son mestier,
Mais chascuns veult escuier devenir:
A paine est-il aujourdui nul ouvrier.

C'est ce qui fait chierté, faulte et ennui,
Prandre, pillier, desrober et ravir,
Les gens tuer, et vivre de l'autrui,
Guerre esmouvoir, feu bouter et traïr.
Hélas! qu'om doit telz oiseuses haïr,
L'en devroit bien telz larrons justicier,
Et contraindre de leur mestier tenir:
A paine est-il aujourdui nul ouvrier.

Les haulz princes dont recordez me sui,
Le temps passé vouldrent sens acquérir;

Le peuples ouvroit lors; si comme je lui,
A divers art failloit chascun offrir;
Adonc avoit pou le monde à souffrir.
Tous biens furent sanz l'autrui convoitier;
Autrement va; nul ne daigne servir :
A paine est-il aujourdui nul ouvrier.

BALLADE.

Quels gens un Prince doit avoir, et comment il se doit garder.

Empereurs, Roys, et tous princes de terre,
Avisez bien vostre gouvernement,
Qui peuple avez, justice à faire ou guerre;
De voulenté n'usez, ne chaudement
Contre raison; servez dévotement
Et doubtez Dieu, et lors vous aidera.
Creez conseil qui bon le vous donrra
Des anciens, car Salemon le sonne
Par Roboam qui les vielz despita;
Mais en tous lieux gardez vostre personne.

Faictes les bons, saiges et vaillans querre,
Pour vous servir; ceuls amez chièrement,
En leurs estas, par eulx pourrez acquerre
Sens et honeur, prouesce et hardement;
Selon leurs faiz les louez grandement;
Chascuns josnes lors exemple y prandra,

Ly mauvais bien, li bons amendera.
Saiges est Roys qui tel exemple donne
A ses subgiez; ne sçay qu'il en sera,
Mais en tous lieux gardez vostre personne.

Car vous n'avez tous c'un cop ne c'un voirre,
Si vous devez garder diligenment
En voz hostelz, où maint ennemi erre,
Et par dehors chevauchier seurement,
Acompaignez bien et notablement
Des chevaliers. Foulz est qui seulz yra;
Maint en périst et maint en périra.
Roys folement jamais ne s'abandonne.
Tenez-vous clos, et chascun vous craindra;
Mais en tous lieux gardez vostre personne.

Envoy.

Prince, et tout Roy qui gouvernement a,
Pour jonesce ne doit bouter en la
Le sens des vieulz qui en tous temps foisonne,
Sanz lesquelz nul bien ne gouvernera:
Or y pensez grant bien vous en venrra;
Mais en tous lieux gardez vostre personne.

BALLADE.

Chacun ne pense qu'à soi.

Je doubte trop qu'il ne viengne chier temps,
Et qu'il ne soit une mauvaise année,
Quant amasser voy grain à pluseurs gens
Et mettre à part; faillir voy la donnée,
L'air corrumpu, terre mal ordonnée,
Mauvais labour, et semence pourrie,
Foibles chevaulx; et le laboureur crie,
Contre lequel le riche dit eschac.
Par ce convient que le peuple mendie,
Car nulz ne tent qu'à emplir son sac.

Particulier est chascun en son sens,
Et convoiteus; vie est désordonnée;
Tout est ravi par force des puissans;
Au bien commun n'est créature née.
Est la terre des hommes gouvernée
Selon raison? Non pas: loy est périe;
Vérité fault; régner voy menterie,
Et les plus grans se noient en ce lac.
Par convoitier est la terre périe;
Car nulz ne tent qu'à emplir son sac.

Si fault de faim périr les innocens,
Dont les grans loups font chascun jour ventrée,
Qui amassent à milliers et à cens
Les faulx trésors; c'est le grain et la blée,

Le sang, les os qui ont la terre arée
Des poures gens dont leur esperit crie
Vengence à Dieu. Vé! à la seignourie,
Aux conseilliers et aux menans ce bac,
Et à tous ceuls qui tiennent leur partie!
Car nulz ne tent qu'à emplir son sac.

Envoy.

Princes, le temps est brief de ceste vie,
Aussitost muert homs qu'on puet dire clac;
Que devendra la poure ame esbahie;
Car nul ne tent qu'à emplir son sac.

LAY.

Ci commence le Lay du très bon connestable Bertrand Du Guesclin.

Lasse! de fort heure née,
Fortunée,
Et mal menée,
Esgarée;
Triste, dolente, esplourée;
Plaine de dolour,
De tristour
Et de plour,
Dame de toute langour,
Que n'est ma vie finée!

Quant jadis fu assenée,
Honourée,
Et bien amée
Fors doubtée,
De plus vaillant cuer que née,
Qui en toute honnour,
En valour,
Sanz faulx tour,
De prouesse et de baudour
Surmontoit toute contrée.

Car en largesce passoit
Alixandre, et surmontoit
En sa prouesce Achilles;
Plus doulz que Pâris estoit;
Et en mer mieulx se gouvernoit,
Mieulx qu'onques Dyonides;
Ce fut César en ses fès,
Qui tant fist de beaus conquests;
A Josué ressembloit.
Terre devant lui trembloit,
Tant fut chevaliers parfès.

Pour son seignour conqueroit;
Les cuers des bons attraioit,
Mainte terre mist en pès;
Des couars hardis faisoit,
Tout le monde le suivoit,
En criant : Tenons de près
Le plus vaillant de jamès,

Qui conquiert païs adès,
Et ce qui perdu estoit;
Car esbahis est qui oit
Ce qu'il dist et fist après.

Que fist-il dès sa jeunesce?
Sanz paresce,
Hardiesce
Fut en l'aigle d'Occident;
Certes mainte grant prouesce
Que je lesse
Pour la paresse
De dire que mes cuers sent.
Il portoit l'escu d'argent
A la noire aigle plaisant,
Qui à deux testes se dresse,
A un baston qui s'adresse,
De gueules en traversant.

Il ne doubta onques presse;
Sa noblesce,
Sa haultesce,
Et ce qu'il fut diligent
Fist prandre mainte forteresce,
Car l'adresce
De largesce
Fut certes sur toute gent.
Il servit premièrement
D'Orléans duc et duchesse,
Laroche ot de leur richesse
Tesson héritablement.

La terre et tout lui donna
Le duc, et habandonna,
Pour ce que bien l'ot servi.
Et li prodoms s'avança,
Qui à Meleun commença,
A l'assault forment souffrit,
Et tant de paine y souffrit
Que d'illec l'en l'apporta
Comme mort; là se monstra,
Et là fut son premier cry.

Depuis gens d'armes mena;
Pluseurs grans fais acheva,
Partout fut son nom chieri,
Les Anglois fort dommaga,
Et de leur orgueil venga
Les François, je vous affy;
Maintefois les desconfy
En bataille et surmonta,
Et le captal conquesta
En Normandie autressi.

Après fut-il en Bretaigne,
Contre Monfort, soubz l'enseigne
Du saint prodomme de Bloys,
A la bataille grevaigne,
Prinsonnier, puis en Espaigne
Mena Gascons et Anglois.
Du royaume à celle fois
Getta les gens de compaingne,
Ce fut le droit capitaine
De tous tant estoit adrois.

Guerre fist dure et haultaine
Au roy Pietre et son demaine,
Pour Henrry qui fut destrois.
D'une mort laide et villaine
Dam Pietre ot puis malestraine.
Mais le prince des Galoys,[1]
Pour Pietre, o les Guiennoys
Vint et o ceuls d'Acquitaine,
Qui fist bataille en la plaine,
Et desconfist les François.

Mais à la desconfiture
Qui fut dure,
Dolente, male et obscure,
Fut li prodoms prinsonniers,
Pour qui tant de mal endure,
Car trop dure
Ot l'ardure
Pour ses gens; mais tout premiers
Demoura. De leurs deniers
Au raensonner mist sa cure
Sanz refuser créature,
Puis yssit de leurs dangiers.

Arrier prinst son adventure;
Tant procure
Qu'en Espaingne o grant froidure,
Ramena ses souldoiers

---

[1] De Galles en Angleterre.

Et conquist jusqu'à Escure.
Rien ne dure
Ne n'endure
Ses gens, ne leurs assaulx fiers;
Pietre prinst li bons guerriers,
Et Henrris li queurt dessure,
Qui l'occist à demesure :
Roy le fist li chevaliers.

Là fut Espaingne conquise,
Castelle et Galice mise
En sugeccion nouvelle.
An Arragon fist s'emprinse
Où mainte forteresce a prinse.
Partout court de lui nouvelle,
Navarre ne se revelle,
En brief temps l'avoit soubmise;
Les mons passa sanz faintise,
Là son pouvoir renouvelle.

Du païs ot grosse mise;
Un messaigier lui divise
Que France à secours l'appelle,
Et que les Anglois pour prinse
Ont la terre, et la pourprinse.
Lors délaissa sa querelle.

Adonc ses gens amoncelle,
N'i quist autre convoitise;
Au Roy vint faire servise.
Lors fut sa venue belle;

Par Guienne o ses effors
Aida à prendre mains fors
Le souverain combatable ;
Mais li Roys Charles pour lors
Le manda, et de son corps
Voult faire son connestable.
Moult fut à tous agréable ;
A Paris, dedenz et hors,
Venoit chascuns droiz ou tors
Conjoïr l'omme honourable.

Car c'estoit tout leur confors ;
Gransson, Canole defors
Estoient moult redoutable ;
Par villes, chasteauls et pors
Les chaça comme on fait pors ;
Et c'est chose véritable
Qu'en bataille très penable
Furent desconfis et mors,
Et par ce furent ressors
Normans de paine grevable.

Or recommença la guerre
Des François et d'Angleterre,
En Guyenne et en Gascongne :
Engoulesme ala conquerre,
Poitou, Xantonge, et requerre
Es pays mainte besongne.
Ne prisoit une escaloingne
Fort, ville, chasteau ne terre ;
Tout d'assault prant ou aterre,

Se n'est qui de gré lui doingne.
En Bourdelois voult conquerre;
N'est nulz qui ne le ressoingne.
Aux portes de Bourdeaulx erre,
Tout raençonne; clef ne serre
Ne le tient jusqu'à Baionne:
L'un se rent, l'autre se donne,
L'un fait prinson, l'autre enserre,
L'un combat et l'autre enferre,
L'un met mort, et l'autre essoingne.

Ainsis conquéroit païs;
Chascuns estoit esbahis
Du grant fait de sa conqueste;
Lors fut d'envie envahis,
Et devers la court trahis.
Envie est trop male beste:
Telz clignoit vers lui sa teste
Duquel il estoit haïs,
Qui se faingnoit ses amis
Par faintise deshonneste.

Si fut par long-temps remis,
Dont li règnes fut mal mis.
Quant il délaissa sa queste
Lyez furent ses ennemis,
De son conquest ont conquis,
Dont ilz faisoient grant feste.
Hélas! ce fut grant tempeste
Pour toutes les fleurs de lis.

Trop fut faulx, vains et faillis,
Qui esmut si grant moleste.

Toute désolacion,
Guerre et tribulacion,
Fut ou règne à sa venue;
Mais en consolacion
Mist par sa provision
Le peuple et la gent menue;
La guerre leur a tollue,
Et gardé d'oppression,
Dont toute leur orison
Estoit par lui espandue.

Que fist-il une saison
En Normandie; raison
Est qu'elle soit entendue,
Quans fors en sugettion,
Dont le Roy possession
Ot devers lui retenue,
Mist-il. La chose est sceue
Par toute la région,
D'Evreux le dominion
Fut au roy Charles rendue,

En .....[1] en terre et en mer
Fist tant qu'om le doit clamer
Des chevaliers père et preux;

---

[1] Ce mot est illisible dans le manuscrit original, et l'est également dans la copie de l'Arsenal.

Partout fist son nom nommer;
Si le doit chascun amer,
Qu'à son dessus fut piteux,
A ses ennemis crueux,
Et voult la guerre mener
Pour son seigneur, et finer
Comme fors et courageux.
En Languedoc voult aler,
Où l'en véoit tout gaster
Par les ennemis doubteux,
Sanz nul remède trouver.
Par Auvergne acheminer
Se voult le cuers vertueux :
Fors se rendent deux et deux,
Trop le porent redoubter;
Mais mort, qui tout veult dompter,
Le prinst; là mourut touz seulx.

Là fina honeurs sa vie,
Là mourut chevalerie,
Là fut vaillance périe,
Là fut foys ensevelie,
L'an mil ccc quatre vins,
Là fut notable sa fins,
Là fut sa parole oye,
Là disoit à sa maisgnie :
Servez le Roy, je vous prie;
Le peuple n'oubliez mie,
Je seray tantost estins;
Je m'en vois de péchié tins,

De grans misères a fins.
Or, soit Dieux en mes chemins,
Et la mère aux orphenins,
La douce Vierge Marie,
La dame que je supplie;
Trop en ce monde me tins,
Où il n'a que larrecins;
Dame, trop y ay mesprins;
Merci, vous crie Guesclins,
Qui en saincte foy desvie.

Lors fu-je toute esbahie
Qui cent foiz le jour le crie,
Mors l'a moins tué qu'Envie;
La fausse garce haïe
L'espioit par les chemins;
Par elle fut de mors prins
L'esleu sur toute lignie,
Qui mainte terre a cerchie,
Et la mer a reverchie
Dont il convient que je die.

Partout couroit comme uns lins,
Du monde li pélerins,
Li plus vaillant des Latins,[1]
Que moy chevalier retins
Et en prouesce maintins,
Qui toute guerre a fournie,

[1] Pour *des chrétiens*.

Bertrans que renoms estrie,
Grant départeur de lopins,
En soixante et dix hutins
Mortelz, sanz gaiges comprins,
A esté li vrais cuers fins,
Pour quoy j'ay chière palie.

Nature en suis forsenée,
Acourée,
Tourmentée,
Chétive et descoulourée.
C'estoit le meillour
En amour,
En douçour,
Sans crémour,
En puissance et en vigour,
Qui peust venir en armée.

Pour ce maudiray l'année,
La journée,
Et destinée
Qu'envie et mort fut trouvée,
Qui par leur rigour
M'ont en plour,
Par faulx tour,
Sans retour,
Mis, et à mon derrain jour
Sanz joie avoir recouvrée.

Cy fine le Lay du très bon connestable Bertran Du Guesclin.

D'UN NOTABLE ENSEIGNEMENT

Pour continuer santé en corps d'omme.

Pour vostre santé maintenir,
Vueillez ceste règle tenir :
Buvez vin soutil, rouge et cler,
Et le faictes d'eaue temprer,
De courant, rivière ou fontaine,
Non marcageuse, clere et saine.
Sobrement et sanz excéder.
De boire vous vueillez garder
Ypocras clare, et Garnache,
Gros vin vermeil, trouble, qui saiche
La fumée de la doleur
Au chief, et fait au cuer ardeur,
Es costez et en la vessie,
Et ès reins gendre maladie
Souvent de pierre ou de gravelle ;
Et pour plus vivre, et garder d'elle,
Choux, pois ne gros potaige
Ne mangez, ne de viez frommaige ;
Viel lars, chars, beufs, vache ne chièvre,
Pourceaulx privez visqueux, ne lièvre,
Biches, cerfs ne telz animaulx,
Fortes sausses, oingnons et aulx,
Civez aguz, poivre ne graigne,

Ne usez, car trop font mal et paine;
Ne mangez d'annette ne d'oé;
Ne de nul autre oisel qui noé;
De gros et vielz poissons visqueux
De douce eaue; eschvez ceulx
De mer qui ont bestiaulx noms,
Chiens de mer, marsouins, saumons,
Congres, tourboz et leurs semblables,
Qui sanz escailles sont nuisables;
Chars salées, quelque friture,
Ne donnez à vostre nature.
Pain de froment à tout la flour,
Bien cuit, d'une nuit et d'un jour,
Qui sante un petit son levain
Ou le sel, user soir et main,
L'escaille du dit pain ostée,
Se gravelle vous est notée.

Gardez-vous de replection
De viande, et de pocion,
Et de traveil après mangier,
Car nature en seufre dangier.
Chastaignes, pommes, nèfles, poires,
Blanches prunes, grosses ou noires,
Ne mangiez, ne semblables fruis;
Car ilz nuisent et crus et cuis.
Exercitez-vous au matin,
Se l'air est cler et enterin,
Et soit voz mouvemens trempez,
Par les champs, ès boys et ès prez.

Et se le temps n'est de saison,
Prenez l'esbat en vo maison,
Ou autre part en lieux plaisans.
Vivez tousjours liez et joyans;
Gardez-vous en yver de froit,
Vestez-vous et fourrez adroit
De robe et de bon garnement;
Et si vous couchiez molement,
En vous faisant si bien couvrir
Que le vent ne puisse courir
Ne demourer en vostre chambre;
Faictes bon feu d'encens et d'ambre,
Ou de genèvre faictes fumée
Par l'air gros en vostre cheminée,
Et en esté tout le contraire
Pour le souleil vous convient faire.
Avoir haulte chambre et joieuse,
Le may et herbe gracieuse,
L'eaue rose à vous refreschir,
Lit de coton pour vous gesir;
Pou couvrir, garder des cruelles;
Et si devez toudis voz selles
Evacuer, quant l'apétit
Vous faciez, tant y faciez petit.
Robe de fin drap ou de soye,
Légière avoir et sanz courroye,
Double de cendal qui l'ara,
Ou d'autre qui mieulx ne pourra.
Eaue de chiches bien souvent
User, car je vous ny convent,

Que profitable est à tout homme;
Et s'après disner vous prandre some,
Incontinent dormir ralez;
Avant un pou vous esbatez,
Et tout pour la replection
Qui engendre indigestion,
Remue fleume et maint autre mal;
Et s'aler vous fault à cheval,
Chevauchiez à la matinée
Assez fort, mais puis la disnée
Devez chevauchier doucement.

Gardez-vous espécialment
De faire l'euvre naturele
Trop souvent, car elle est mortele.
D'autres viandes, exceptées
Celles qui sont dessus touchées,
Dont les autres gens ont usaige,
Povez user sanz vo dommaige,
Comme de cerfs jeunes, moutons,
De cabriz, faisans et montons,
De poucins, perdris, teurterelles,
Connins, plouviers, de poules vieilles,
Vuidecoqs, semblables oyseaulx,
Et aucune foiz chars de veaulx
Qui aient plus d'un moys passé,
Qui soient gras entassé,
Nourriz de let de bonne mère;
De poissons où l'escaille père,
Comme brochez, bresmes et perches,

Dars et roces pour mangier cerches,
Car ceuls ne quièrent pas le fons
De l'eaue, si en sont plus bons,
Combien que touz soient visqueux;
Carpes, barbeaux sont lymonneux,
Tanches, anguilles et bourrées
Sont ou fons de l'eaue boutées,
Périlleuses pour leur venin.
Crevices que on cuit en vin,
Mangue-l'en pour leur dure escaille,
Et combien que pou tout ce vaille.
Du poisson de mer pran les soles,
Plaiz, rogez, abries, paroles,
Et touz autres qui ont escame,
La queue et la teste en entame,
Et de touz telz poissons nouans;
Car ces deux sont plus remuans,
Et moins visqueux, queue et la teste.
Du pourcel, qui est orde beste,
Les oreilles, queue et le groing,
Et les piez, qui de mouvoir soing
Ont tousjours, pour leur mouvement
Se manguent communément;
Le demourant est deffendu
Pour le porc, qui est corrumpu.
Cannelle, gingembre et safran,
Pour ces sausses communes pran;
Use de verjus pour vinaigre;
Mangu char entre gras et maigre:
Use du maigre par dedens,

Car la gresse pourrist les dens,
Et si fait trasce qui fistule.
Use souvent, pour ta nature,
De persil, bettes et bourraches,
Violiers; et vueil que tu saiches
Que le cresson, pour les portés
Est le meilleur; use porées
Qui soient faictes au persil,
Pour ce qu'il est de pierre essil,
Et qu'il descombre les conduis.
Et si te pri tant com je puis,
Que toutes choses laxatives,
Et qui seront aspératives,
Vueillez user communément,
Si en vivras plus longuement.
Le lait, le maton et la craime
Redoubte qui santé aime,
Et le burre en grant quantité,
Qui plus ont nuit que profité
A chascun en sa maladie;
Pour ce fault que je le te die
Que d'en user te garderas,
Si chier que ta santé aras.
Et certes qui user vouldroit,
D'un bon més faire le pourroit
Et en eslongeroit sa vie;
Car deux choses sont en partie
A toute nature contraire :
C'est assavoir à table faire
Trop long disner, et divers més,

Dont l'un ne deust user jamés ;
Car nature a au digérer
Trop de mal, ce puet l'en prouver,
Par la diversité d'iceulx ;
Si grièvent plus c'un més tous seulx ;
Et si en siet-on plus aux tables
Quant on sent telz més délectables ;
Si ne puet viande descendre
Lors pour sa digestion prendre,
N'aler au fons de l'estomac.
Mains sont mort d'emplire leur sac,
Qui eussent duré longuement
S'ilz eussent vescu sobrement ;
Mais pluseurs veulent abrégier
Leur vie, et vivre pour mangier,
Comme les glouz et les chétis,
Qui ne scevent leurs appétis
Ne que font les chiens ou les leux.
Mais en y a moult de ceulx
Qui pou manguent pour plus vivre ;
Des phisiciens[1] sont délivre,
Car ilz n'ont fièvre ne accès,
Pour ce qu'ilz ne font nul excès ;
Ceuls mainent leur eage adroit temps
Qui sont d'ainsi vivre contens ;
Saiges est cilz qui y resgarde,
Et qui de faire excès se garde.

---

[1] Médecin. Ce mot est resté dans la langue angloise avec cette même signification.

Si vous pri tuit, y resgardons,
Et d'excès faire nous gardons;
Retenons petit à petit,
Sanz trop mangier, nostre appétit
Tant que nous aions un lieu vuit,
Sanz trop emplire le conduit
Pour aspirer et respirer:
Et s'on sent son corps empirer
Aler fault aux praticiens
Qui soient bons phisiciens,
Pour seignier ou pour vantouser,[1]
Ou pour médicine donner.
Quant est du dormir, je conseille
Qu'omme nul, qui dorme ou qui veille,
Ne couche le ventre dessus,
Ne dorme; car pluseurs déçus
En ont esté, sont et seront,
Qui de ce ne se garderont.
Dormez premier au costé destre,
Et puis après sur le senestre.
Souppez pou et légièrement,
S'en dormirez plus doulcement,
Et aurez mieulx voz esperis.
Maintes gens ont esté péris
Et suffoquez par trop soupper,
Par trop boire et par trop laper
D'ypocras, de viande et vin.
Si faiz à ma diette fin.

---

[1] Appliquer les ventouses.

C'EST LE DIT DU GIEU DES DEZ

FAIT PAR EUSTACE,

Et la manière et contenence des Joueurs qui estoient à Neelle[1], où estoient messeigneurs de Berry, de Bourgongne, et pluseurs aultres.

On dit qu'om doit les bons suir :
Pour ce prouverbe poursuir,
Et pour sçavoir se il est vray,
Une nuit trop bien m'abuvray
A Paris, se Dieux me secourt,
A Neelle où le duc tenoit court
De Berry, Bourgongne et Bourbon
Furent là ; Coucy, pluseur bon
Tant chevaliers comme escuiers ;
Lombars, autres officiers,
Qui après souper s'en alèrent
En un retrait où ilz trouvèrent
Grant feu et belle table mise.
Là fut tantost faicte l'assise
De trois dez quarrez de Paris.
J'entray enz et jouer les vis.

---

[1] L'hôtel de Nesle à Paris, qui fut vendu 20,000 livres en 1381, par Charles VI, au duc de Berry son oncle.

Si fut l'uis fermé par dedens,
Afin que il n'y eust venans
Qui ne fussent d'argent fondez
Pour y estre, et jouer aux dez.

Lors s'assist chascun à la table
Où il avoit or délectable
Par monceaulx, à moult grant foison.
Lors dist l'un : Gectez, c'est raison,
Pour veoir qui le det aura.
Hasart beau de or y parra,
Dist cilz qui gecta dix-huit,
Qui couchera bien ceste nuit.

J'ay le det; or s'a qui s'avance,
De XIII quant le gieu commence?
XVI mien voist. Je le t'acorde;
XVI ay. Lors commence discorde;
Car tantost cellui qui perdi
Jura la mort que Dieux souffri :
J'ay mauvais eur et male estraine,
Je n'y gaingneray de sepmaine.
L'autre coup lui coucha de sept.
Rencontre; voire bien me plait.
Les VII rencontra en prenant.
Maugré Dieu ! je suy bien truant,
Dit a, garçons filz de putain;
Il a bien gaingné de sa main
XXX frans par mon advantaige;
A bien petit que je n'enrraige;

Certes, si huimais me demandez
Avantaige point ne l'arrez.

Gectez; c'est duit tout franchement.
Je le tien; j'ay certainement
XIIII poins bien rapportez.
Le perdant les dez a frappez
Du poing si fort dessur la table
Que ce fust chose merveillable.
Maudisoit le jour qu'il fut nez;
En disant : Mal suy fortunez;
Je l'ay perdu par un seul point.

Taisiez-vous, taisiez. Sus, qui point?
De XII qui me couchera?
C'est de XII; mais pou y a,
Et li autres gecta hazart.
Or ça, Dieux y ait male part!
Je n'emporte que deux florins,
Et j'ay perdu les grans lopins.
Hélas! il a fait belle yssue.

Lors gecta de courroux tressue
IX poins, et XV a demandez :
Le coup gaigne, s'est atrempez.
Mais cilz qui a le coup perdu
Trouva à son pié un festu;
Jus le gecta par grant desdaing.
Sus, qu'en despit de saint Germain,
Fait-il, en ce bel estrain-cy,
Je n'ay perdu ce coup-cy.

Un autre qui perdu avoit,
Dessus la table apuyé voit
Un compaingnon, si lui estrie :
Sire, ne vous fuirez-vous mie
De là? Puis que vous regarday
Un tout seul coup je ne gaingnay;
Fuiez-vous, en despit de Dieu,
Ou vous venez prandre mon lieu
Pour autant comme il m'a cousté.

Un autre en avoit acosté
Au bout de la table bien bas;
L'un des joueurs gecte ambesas,
Et vit que la table trembla;
Le coup pert, puis regarde là,
En regniant Dieu et sa mère,
Disant : De male mort amère
Puist mourir cilz qui est au bout!
Sire, vous m'avez fait tout
Perdre le mien, à ceste fois;
Vous n'estes mie bien courtois.
Levez-vous, alez autre part,
Maugré Dieu! Dyables y ait part!
Alez vous ailleurs appuier.

Un autre commence à coucher
De IX poins, merveilleux lopin;
XV mien. Je le vueil, cousin,
Dist-il à cellui qui joua;
Et tantost VI poins rapporta,
Dont saint Nicolas fut laidis

Et tous les sains de Paradis;
Et regnioyt la Magdelaine,
Saincte Marie et sainte Helaine.
Le det prant, et le mort aux dens :
Par pou qu'il uist hors de son sens.

Un autre en voit dessus son coul;
Il lui dist : Faictes-vous le foul
Qui sur mon coul vous appuiez?
Se bien tost ne vous en fuiez
Vous me verrez à vous aherdre,
Puisque le mien me faictes perdre,
Et vous si bien escourre et batre
Que vous n'aurez talent d'embatre
Dessus mon coul de ceste année,
Tant aurez la teste estonnée.

Soubz la table sourt près de terre
Un enfant qui argent va querre;
Du piet le fiert en la poitrine:
Resgardez de ceste vermine,
Je cuiday que ce fust uns chiens;
Je n'y gaingneray jamais riens.
Alez-vous-en, qu'om vous puist pandre!
A l'escolle deussiez aprandre,
Non pas venir dessoubz mes piez.

Après ce coup-là véissiez
Autres coups coucher et tenir,
Et flourins aler et venir;
L'un couchoit de xv tous frans,

L'autre ne face, et en brief temps
Véissiez couchier si grans monceaulx
Que pluseurs en y ot de ceaulx
Qui n'avoient ne croix ne pille.

Or vint un varlet de la ville,
D'emprunter argent pour l'un d'eulx :
L'uys ouvrit, et s'estoit tout seulx;
Mais pour ce que l'uys bruy,
L'un de ceuls qui le coup perdy
Regarde, et prant un chandelier;
Au varlet gecta par derrier,
En disant : Maugré saint Remy!
Tu n'euvres l'uys fors que sur my,
Garçon puant; si je te tien,
Certes je te batray trop bien!

Entre les autres en ot un
Qui gaingnoit l'argent au commun,
Et faisoit d'argent un grant tas;
De quoy il estoit grans débas.
L'un disoit : Regardez quel main!
C'est assez jusques à demain.
L'autre dit qu'en ses menches met
Nostre argent. Il dit que non fet;
Et s'on ne se taist, qu'il laira
Le gieu, et que plus ne jourra.
Lors véissez Dieu despecer
Du sang, et sa mort parjurer,
Et chandelles ruer ou fu.

Un les regardoit qui là fu,
Qui loing du gieu estoit espart.
Or esgardez quel estendart,
Dist un qui perdit tout le sien;
Onques puis je ne gaingnay rien
Que cilz à regarder me prist,
Maugré saint Père! quant il vint
Huy céans. De quoy servent gent
Au gieu de dez qui n'ont argent?
Alez-vous-ent, qu'om vous puist pandre,
Quant à vous m'avez fait entendre!

Un homme ot en la cheminée,
Qui avoit la teste enclinée,
Tant qu'il commença à toussir.
Or, hors diables en puist yssir!
Dist un qui perdit une chance;
Je pri à Dieu que grant meschance
Puist avoir, qui tant esternue;
J'ay par vous ma chance perdue,
Et par vostre beau toussement.

Autres y a qui vont parlant
Loings du gieu, près d'une fenestre.
En despit de Dieu ce puist estre!
Dist li uns qui tout perdu a;
Onques puis que parlèrent là
Je ne fis un coup mon proufit.

Un autres après fut desconfit
Par III poins; si l'a regardé,
Et sur costé tourné le dé,

En disant : Véez ma misère !
Maugrez en ait Dieux et sa mère
De ce gieu, et qui le trova !
Onques plus meschant ne joua
De moy, ne ne jourra jamès ;
Chétis suis quant le gieu ne lès.

Mais en despit de tous les sains
G'y jourray. Lors vint uns compains,
Argent quérant pour les chandelles.
De maulx cousteauls et d'alemelles
Puist estre tes corps detranchiez !
Quant je suy li plus empeschiez,
Et que j'ay mon argent perdu,
Tu me demandes or ! Me faiz-tu
Perdre le mien à escient ?
Par ma foy à bien pou me tient
Que tu n'as deux coups pour tes velles
Et deux coiffes pour tes chandelles :
Or t'en va, n'en parle plus hault.

L'autre dit : Laissez ce ribault :
Jouez ; c'est de douze que je couche ;
xv mien ; taisez vostre couche
Tout franc, autrement ne lairez.
Je le tien. Vous rencontrerez,
Se Dieux et la Vierge Marie,
Tous les sains et la Vierge Marie, [1]

---

[1] Ce vers, qui est de trop, est évidemment une erreur du copiste.

Tous les sains et la létanie,
Huy maugrez en puissent avoir!
Je pers tout, et ne puis sçavoir
Dont ce me vient, mais que du braire
D'un chien qui hui ne se voult taire :
De maulx loups soit-il estranglez!

Uns compains estoit assommez [1]
Qui romfloit dessus une escame :
Sus! qu'en despit de Nostre Dame,
Dist uns qui perdit VII escus,
Qu'or fust cilz ribaulx pendus,
Qui dort et romfle comme uns pors!
Maugré Dieu! qu'il soit bouté hors;
J'ay tant son romfler entendu
Que j'en ay mon argent perdu.

Après vi entr'eulx grant débat
Que l'un à l'autre se débat
De IX et X, que l'un disoit
Que X à l'autre demouroit.
Là ot reprouches et contens,
Desmentir par bouche et par dens,
Et jusqu'au férir des cousteaulx :
Si tien que telz gieux n'est pas beaux;
Car là vi les jugeurs des coups
Qui en furent tenuz à fouls,

---

[1] Assoupi, endormi. *Voyez*, sur la signification de ce mot, les *Proverbes et Dictons populaires* des XIIIe et XIVe siècles, à l'article *Assommés de maçues*, page 17. (*Paris*, CRAPELET, *gr. in*-8, 1831.)

Et mauvès menteurs appellez.
Là furent moult injuriez
Et pour flaterie de pluseurs,
Ilz eurent tuit estre menteurs.
Si tien que celli n'est pas saiges
Qui est juges en telz usaiges;
Car il n'y a que villenie
Et reprouche, quoy qu'on en die.

Un autre qui perdu avoit
Jura qu'aux dèz plus ne jourroit,
Et se leva pour s'en aler.
Un autre le va acoler,
En disant : N'en yrez pas ores,
Par ma foy vous jourrés encores
xxx frans, je le vous requier.
Non feray, je n'ay plus denier.
Si ferez, je vous presteray.
Or ça donc, et je jourray.

C'est de sept; l'autre rencontra.
Adonc son mautalent monstra,
Dist: Je pers le mien par ma foy,
Et me fait jouer maugré moy:
Il ne m'en devroit pas bien venir.

Uns autres commence à tenir
Un coup qu'il perdit par III poins.
Lors fut dessirez ses pourpoins;
Sa barbe prant par le menton,
En disant: Pandre le puist-on!
Qui onques vit plus maleureus

Que je suy! j'ay gecté un deux,
Et un as. Par ceste crevace
Je regnie Dieu et sa face,
Si je jeue jour de ma vie
Coup de det, s'il ne m'abellie
Autrement qu'à présent ne fait.

Ne jurez mie de ce fait,
Dist li un : maint mentent qui jurent,
Ly débonnaire s'en parjurent;
Seurement de dez et de tables
Ne doivent mie estre estables.

Un en y avoit qui coucha,
Et l'autre sur son coul moucha
La chandelle, dont la flamesche
Lui fist gecter à la griesche
xv poins, si vit l'estincelle,
Et le mouchier de la chandelle
Voult atraper à ses deux mains,
En regniant Dieu et ses sains;
Mais il se souffrit pour sa honte,
Et pource qu'om n'en tenist compte.

Uns autres qui juré avoit
Que jamais Dieu ne maugriroit
A un coup perdit gros moncel
Dont saint Christofle et son fardel
Fut maugraé villainement,
Et quanqu'il portoit ensement.
Or ne sçay s'il se parjura,
Car autrement Dieu ne jura,

Ne nomma par son propre non
Fors le fardel du compaignon.
A vous du serment me rapporte,
Chascun scet que Christofle porte.[1]

Uns autres, pour eulx appaisier,
Un coup commença à couchier
Qu'il perdit; si ne l'en plut mie,
Si parle à la Vierge Marie;
Chétive gloute l'appela,
Elle et son filz moult diffama;
Mains sains villena, maintes saintes.
Là furent chandelles estaintes,
Et tous les dez ruez ou feu,
Et tousjours en maugréant Dieu.

Qui ot gaingnié il l'emporta,
Le perdant s'en desconforta.

Là vy-je pluseurs contenences,
Et rendre diverses sentences,
En manières de maintes guises,
Lieux changez, autres places prises;
L'un à genoulz et l'autre droit;
L'un se siet, l'autre si venoit,
L'un passiet, l'autre se crout;
L'autre par derrier fait trestout;

---

[1] Christophe, né dans l'Asie-Mineure, martyr au commencement du VIIIe siècle, étoit ordinairement représenté portant le Christ sur les épaules, comme l'indique le mot *Christophe*, surnom composé de deux mots grecs qui signifient *porte Christ*.

L'un boute le feu en l'estrain;
L'autre s'en va mourant de faim.
Et qui vouldroit tout adroit prandre,
On y puet moult de biens aprandre,
Dont l'en puet en hault pris monter.
Chascun y aprant à compter;
L'en y apprant à parler hault,
L'en y aprant et froit et chaut,
On y a des gens congnoissance,
On y espreuve sa puissance
A combatre souventefoys;
Là voit-on qui a haulte vois.

A réclamer Dieu et ses sains,
A veillier, à estre dessains
Sanz croix, sanz pille, sanz argent,
On y congnoist la poure gent.

Aveuc ce, com je me recorde,
Sept euvres de miséricorde
Ilz sont acomplies et fectes:
L'en y paye toutes ses debtes,
On y repaist les maulx péus,
L'en y revest les desvestus,
L'en y fait mémoire des mors,
On y fait bien aux poures corps.
Et toutesvoies, selon Dieu,
Est très bon de fuir le gieu;
Car qui y jeue rendre doit
Ce qu'il gaingne, selon le droit
Divin, sanz en riens retenir.

De jouer se fait bon tenir,
Se ce n'est par esbatement,
Jusqu'à deux flourins seulement,
Sanz convoitise et sanz jurer,
Sanz mal et sanz injurier;
Car plus est homme saige et grant,
Plus si meffait; et si di tant,
Que mains gentilz hommes très haulx
Y ont perdu armes, chevaulx,
Argent, honeur et seignourie,
Dont c'estoit horrible folie,
Quant estoient en une armée,
Pour perdre une noble journée
Pour ce qu'ilz n'avoient harnois.
Noble gent, n'y jouez jamais,
Fors si comme dessus est dit;
Car je fais sçavoir par mon dit
Que nul n'y prant si grant estat
Qu'en la fin n'en afuble un sac;
Car on y a plus de laidure
Que d'aler droit au Saint Sépulcre,
En Pruce, à Damas ou au Cayre.
Certes trop y seufron de hayre;
Car c'est l'umilité du gieu
Contrainte non pas de par Dieu.

Qui au gieu mourra, je conclus,
Sur lui chantera li cucus,
Et tuit ly tavernier aussi.
Atant fine le gieu joli.

Fables.

Fables.

BALLADE.

Le Paysan et le Serpent. [1]

J'ay leu et veu une moralité
Où chascuns puet assez avoir advis,
C'uns païsans, qui par neccessité
Cavoit terre, trouva un serpent vis
Ainsis que mort [2]; et adonques l'a pris,
Et l'apporta; en son celier l'estent.
Là fut de lui péus [3], chaufez, nourris:
Mais [4] on rent mal en lieu de bien, souvent.

Car li serpens, plains de desloyauté,
Roussiaulx, et fel, quant il se voit garis
Au païsant a son venin getté;
Par lui li fut mal pour bien remeris:
Par bien faire est li povres homs punis,
Qui par pitié ot nourri le serpent.
Moult de gens sont pour bien faire honnis:
Mais on rent mal en lieu de bien, souvent.

---

[1] La Fontaine, *Le Villageois et le Serpent*, L. vi, F. 13. — [2] En vie, qui paroissoit mort. — [3] Rassasié. — [4] On lit dans le manuscrit, *mal on rent mal*, ce qui est une erreur du copiste.

C'est grant doleur quant l'en fait amisté
A tel qui puis en devient ennemis ;
Ingratitude est ce vice appellé,
Dont pluseurs gens sont au monde entrepris,
Rétribuens le mal à leurs amis,
Qui leur ont fait le bien communément.
Ainsis fait-on ; s'en perdront paradis :
Mais on rent mal en lieu de bien, souvent.

BALLADE.

Les Souris et les Chats. [1]

Je treuve qu'entre les souris
Ot un merveilleux parlement
Contre les chas leurs ennemis,
A véoir manière comment
Elles vesquissent seurement.
Sanz demourer en tel débat,
L'une dist lors, en arguant,
Qui pendra la sonnette au chat?

Cilz consaulz fut conclus et prins;
Lors se partent communément.
Une souris du plat païs
Les encontre, et va demandant

[1] La Fontaine, *Conseil tenu par les Rats*, Liv. II, Fab. 2.

Qu'om a fait. Lors vont respondant
Que leur ennemi seront mat;
Sonnette aront ou coul pendant:
Qui pendra la sonnette au chat?

C'est le plus fort, dist un ras gris.
Elle demande saigement
Par qui sera cilz fais fournis;
Lors s'en va chascune excusant.
Il n'y ot point d'exécutant;
S'en va leur besongne de plat.
Bien fut dit; mais, au demourant,
Qui pandra la sonnette au chat?

Envoy.

Prince, on conseille bien souvent,
Mais on puet dire com le rat
Du conseil qui sa fin ne prant:
Qui pendra la sonnette au chat?

BALLADE.

Le Lion et les Fourmis.

Dormi long-temps ont en leur frommière
Sanz eulx mouvoir li froumi remuant,
Pour le lyon qui dessus la pouldrière
Sanz eulx grever aloit seignouriant;

Or a le lyon voulu
Que les fourmiz lui payassent tréu,
Dont ilz se sont contre lui revelé.
De leur recept sont bien cent mille yssu :
Il estoit mort s'il ne s'en fust alé.

Puis s'est retrait enclos d'une rivière,
Où le secours de ses amis attent,
Car les froumis ont levé leur bannière,
Fors abatuz et tué de sa gent.
S'il n'est briefment secouru,
A ce qu'ilz ont en pluseurs lieux couru,
Estre pourra destruit et désolé ;
Mais au besoing se doit monstrer vertu :
Il estoit mort s'il ne s'en fust alé.

Pour ce ne doit nulz avoir grant manière,
Ne forcuideur que il soit trop puissant ;
Ses amis doit aidier à lie chière,
Pour estre aidié quant il est indigent ;
Car on a souvent veu
Que le petit a bien au grant néu.
Par leur orgueil sont maint homme affolé,
Par le lyon est assez parcéu :
Il estoit mort s'il ne s'en fust alé.

BALLADE.

La Fourmi et le Criquet.[1]

Ilz sont à court deux gens équipolé
L'un à fourmi, et l'autre à céraseron.
Li froumi fait pourvéance de blé,
Pour son yver, ou temps de la moisson;
Il vit espargnablement,
Et se gouverne en tous cas saigement;
Le temps futur a en sa remembrance,
Tant que nul jour ne sera indigent:
Qui saiges est face ainsi pourvéance.

Le céraseron par le temps de l'esté
Ne fera jà nulle provision;
Il vit aux champs, et quant s'est aosté
Il se retrait en aucune maison,
Et au four communément
Et ès foyers chante doubteusement.
A grant dangier quiert illec sa substance;

---

[1] La Fontaine, *La Cigale et la Fourmi*, Liv. 1, Fab. 1. — [2] L'auteur appelle *céraseron* le petit animal qu'il oppose à la fourmi. J'ai traduit ce mot par celui de *criquet*, le même insecte que le *grillon* ou *grésillon*, d'après la description qu'Eustache fait des habitudes de cet insecte, qui vit en effet dans les champs, et dans les fours et les cheminées, où l'on entend si fréquemment le bruit aigu que fait le mâle avec ses ailes.

Mais li fourmi se pourvoit cautement :
Qui saiges est face ainsi pourvéance.

Ceuls qui long-temps ont à court demouré,
Qui sont pourveu compère au fremion;
Car en servent se sont rémunéré,
Et ont acquis rente ou possession;
Mais li simple et ignorant,
Sont céraseron, famelliens, négligent,
Qui ont chanté et mis en oubliance
Le temps doubteus; le froumi les reprant:
Qui saiges est face ainsi pourvéance.

BALLADE.

Le Renard et le Corbeau. [1]

Renart jadis que grant faim destraignoit
Pour proie avoir chaçoit par le boscage;
Tant qu'en tracent, dessur un arbre voit
Un grant corbaut qui tenoit un frommage.
Lors dist renars par doulz et humble langaige :
Beaus thiesselin, c'est chose clere et voire,
Que mieulx chantes qu'oisel du bois ramage :
On se deçoit par légièrement croire.

Car li corbauls le barat n'apperçoit,
Mais voult chanter; po fist de vasselage;

[1] La Fontaine, Liv. 1, Fab. 2.

Tant qu'en chantant sa proye jus chéoit.
Renart la prist et mist à son usaige;
Lors apperçut le corbaut son dommaige:
Sanz recouvrer perdit par vaine gloire.
A ce mirer se doivent foul et saige:
On se deçoit par légièrement croire.

Pluseurs gens sont en ce monde orendroit,
Qui parlent bel pour quérir adventaige;
Mais cil est foulz qui son fait ne congnoit,
Et qui ne faint à telz gens son couraige.
Gay contre gay doivent estre en usaige;
Souviengne-vous de la corneille noire
De qui renars conquist le pasturage:
On se deçoit par légièrement croire.

BALLADE.

Comment le Chief et les Membres doyvent amer l'un l'autre.[1]

Angoisses sont à moy de toutes pars
Quant les membres voy au chief revéler,
Et le chief voy sortir divers regars,
Et qu'il convient l'un à l'autre mesler,
Le père au fil, seignour son serf tuer,
Ville gaster, et destruire païs,

[1] La Fontaine, *Les Membres et l'Estomac*, Liv. III, Fab. 2.

Par le défault de raison regarder;
Merveille n'est se j'en suis esbahis.

Le chief ne doit des membres estre espars,
Mais le doivent nourrir et gouverner,
Et chief leur doit aprandre les doulz ars,
Et cautement sur ses membres régner.
Se ilz meffont il doit son droit garder
Moiennement, puisqu'ilz se font subgis;
Se lors les veult jusqu'à mort subjuguer,
Merveille n'est se j'en suy esbahis.

Quant jambe et piet seront destruit et ars,
Que feront mains et bras au parler?
Ventre mourra, li chiefs pour mille mars
Ne pourroit pas ses membres recouvrer;
L'un sanz l'autre ne puet longues durer:
Qui saiges est sur ces poins ait avis,
Car quant je voy sur ce pluseurs parler,
Merveille n'est si j'en sui esbahis.

Envoy.

Prince, li chiefs doit ses membres amer,
Et contre droit ne les doit entamer,
Et le chief doit d'eulx tous estre obéis;
S'il a besoing, ilz lui doivent aidier.
Mais quant je voy chief et membres troubler,
Merveille n'est si j'en suis esbahis.

BALLADE.

Du Jardinier qui détruit de bons plants.[1]

Un jardinier qui un jardin avoit
Si grant, si bel, si doulz, si odourant,
D'arbres si bons, d'erbes qu'om ne sçavoit,
Que de tous fruis et de flours n'y eust plant;
Mais li chétis par folie fist tant
Que les antes et bon plant arracha,
Ronces y mist et de lyerre y planta
Qui aux jardin et flourettes ont nuit,
Si qu'en brief temps tout bon arbre y seicha:
Qui chétif plant eslièvc, il se destruit.

Et quant li las ainsi son jardin voit,
De sa folour, mais à tart, se repent;
Les espines chascun jour arreschoit;
Mais d'orties et ronces y a tant,
Cauppetrapes[2] et lierre qui pourprant,
Qu'à l'essarber sa chevance gasta,
Et son jardin puis ne fructifia,
Ne plant n'y ot qui peust porter bon fruit;
Ainsi jardin et jardinier fina:
Qui chétif plant eslièvc, il se destruit.

---

[1] *Le Philosophe Scythe*, Liv. XII, Fab. 20, de La Fontaine, a quelque analogie avec cette fable. — [2] Chaussetrape, sorte de chardon.

Tel figure ramener qui voulroit
Pourroit assez à moralité grant
De maint seigneur qui ainsi se deçoit
Par eslever le chétif non saichant
Et le planter, esrachier le sachant;
Et ainsi pert tout ce qui l'onoura,
Et au derrain l'un l'autre destruira:
Or advisent à ce toutes et tuit,
Et pour certain chascuns véoir pourra
Qui chétif plant eslève, il se destruit.

Envoy.

Princes, le plant qui bon fruit portera,
De viel estoc cilz vous proufitera:
Antez cellui et de jour et de nuit;
Du plant villain, d'espine qui poindra,
Ne d'ortie branche ne plantez jà:
Qui chétif plant eslève, il se destruit.

BALLADE.

LA GRENOUILLE ET LA SOURIS.[1]

Comment en doulz parler a maintefoiz déception.

Ysoppe dit en son livre et raconte
Que larrayne[2] parla à la souris

---

[1] La Fontaine, *La Grenouille et le Rat*, Liv. iv, Fab. ii.

[2] Ainsi écrit dans l'original, au lieu de *la rayne*, la grenouille. *Arayne* signifieroit *araignée*.

Moult doucement, et la souris lui compte
Que grant famine avoit en son païs;
  Pour ce voult une rivière
Passer à no; mais n'en sçot la manière,
Et la rayne lui respont : Douce amie,
Je vous lieray à mon pié par derrière :
Qui légier croit, certes c'est grant folie.

Larrayne lors, qui ne pensa qu'à honte,
  La souriette a liée de fis;
En fleuve entra, là se plunge et affonde
Pour la noier; mais uns escoufles vis
  Les happa; là fut leur bière.
Barat toudis les barateurs conchie.
Ces deux destruit faintis en douce chière :
Qui légier croit, certes c'est grant folie.

A dire voir ainsi est-il au monde,
Où pluseurs sont de bouche bons amis,
Qui promettent l'un à l'autre passer l'onde,
Mais leurs cuers sont très mortelz ennemis;
  L'un tire avant, l'autre arrière;
L'un cuide entrer, l'autre lui fait barrière;
Puis vient sur eulx qui toudis les chastie.
Advise ci chascuns à ma prière :
Qui légier croit, certes c'est grant folie.

Envoy.

Prince, quant cuers ne s'acordent aux dis
Estre ne puet nulz plus mortelz périls;

Mainte cité en a esté périe,
Mains rois destruis et mains royaumes pris.
Bon fait ouvrer par sens et par advis:
Qui légier croit, certes c'est grant folie.

BALLADE.

Des exactions des grands Seigneurs.

En une grant fourest et lée
Nagaires que je cheminoie,
Où j'ay mainte beste trouvée;
Mais en un grant parc regardoye,
Ours, lyons et liepars veoye,
Loups et renars qui vont disant
Au poure bestail qui s'effroye:
Sà, de l'argent; çà, de l'argent.

La brebis s'est agenoillée,
Qui a respondu comme coye:
J'ay esté quatre fois plumée
Cest an-ci; point n'ay de monnoye.
Le buef et la vaiche se ploye.
Là se complaingnoit la jument,
Mais on leur respont toutevoye:
Sà, de l'argent; çà, de l'argent.

Où fut tel paroule trouvée
De bestes trop me merveilloie.

La chièvre dist lors : Ceste année
Nous fera moult petit de joye ;
La moisson où je m'attendoye
Se destruit par ne sçay quel gent ;
Merci, pour Dieu. — Va ta voye ;
Sà, de l'argent ; sà, de l'argent.

La truie, qui fut désespérée,
Dist : Il fault que truande soye
Et mes cochons ; je n'ay derrée
Pour faire argent. — Ven de ta soye,
Dist li loups ; car où que je soye
Le bestail fault estre indigent ;
Jamais pitié de toy n'aroye :
Sà, de l'argent ; sà, de l'argent.

Quant celle raison fut finée,
Dont forment esbahis estoye,
Vint à moi une blanche fée,
Qui au droit chemin me ravoye
En disant : Se Dieux me doint joye,
Sers bestes vont à court souvent ;
Sont ce mot retenu sanz joye :
Sà, de l'argent ; sà, de l'argent.

Envoy.

Prince, moult est auctorisée
Et court partout communément
Ceste paroule acoustumée :
Sà, de l'argent ; sà, de l'argent.

BALLADE.

Le Paysan et le Chien.

Uns païsans ot un mastin
Josne, qui le servit long-temps;
Aux loups faisoit moult de hutin,
Et gardoit ses brebis aux champs;
Venoisons prenoit et cerfs grans,
Et si gardoit l'ostel par nuit.
Lors l'ama moult li païsans :
On est amé tant c'om fait fruit.

Mais viellesce vint en la fin
A ce chien, si devint pesans,
Car fait avoit maint dur chemin;
Lors fut à son maistre chargans,
Batre le fait à ses sergens,
Et dit que cilz vieulz chien lui nuit;
Les juenes fut adonc prenans :
On est amé tant c'om fait fruit.

Lors dist Rouvel en son latin :
J'ay esté tout mon corps usans
A vous paistre de maint lopin,
Garder l'ostel, femmes et enfans;
Ce me deust estre secourans;
Mais remunération fuit;

Soiez tuit à ce regardans :
On est amez tant qu'om fait fruit.

Envoy.

Princes, mains sont aux cours servens
De piéçà qui viellesce cuit;
Les nouveaulx boutent hors telz gens :
On est amé tant c'om fait fruit.

BALLADE MORALE.

Le Paysan et son Chien.

Un païsant avoit un chien
De grant exploit, jeune et puissant,
Fort et hardi; si l'ama bien;
Car toute beste fut prenant,
Et si gardoit moult diligement
Son hostel de jour et de nuit;
Manger lui fist de maint déduit,
Et des loups son tropiau garda.
Or devint vieulx; lors le destruit :
Quant fruit fault desserte s'en va.

Son vivre en son aage ancien
Lui restraint, et le va foulant,
Pour un chaiel qui ne vault rien,
Dont le viel chien est moult dolent,
Et dit : J'ay perdu mon jouvent

Qui cuidoie cueillir le fruit
De mon jeune temps; or suy vuit
D'avoir guerdon. Advisez là,
Notez bien ce proverbe tuit :
Quant fruit fault desserte s'en va.

Bien voy ceste figure et tien;
Réduire la puis proprement
A mon service, et pour ce vien
A conclure semblablement,
Quant j'ay servi très longuement;
Lors vient ingratitude et bruit;
D'estat me despointe et me nuit.
Las ! ma viellesce que fera ?
Bien puis dire com vray instruit :
Quant fruit fault desserte s'en va.

Envoy.

Prince, faictes faire autrement
A ceuls qui servent loyaument;
Vostre règne mieulx en vauldra.
Ne faictes com le païsant
Fist à son chien mauvaisement :
Quant fruit fault desserte s'en va.

EXTRAITS

DU

Mirouer de Mariage.

EXTRAITS

DU

Mirouer de Mariage.

Des charges qui sont en mariage pour le mesnage soustenir avec les pompes et grans bobans [1] des femmes.

Répertoire-de-Science répond à son ami Franc-Vouloir, qui l'a consulté sur le fait de mariage :

Et sces-tu qu'il fault aux matrones
Nobles palais et riches trones;
Et à celles qui se marient,
Qui moult tost leurs pensers varient,
Elles veulent tenir d'usaige
D'avoir pour parer leur mesnaige,
Et qui est de nécessité,
Oultre ta possibilité,
Vestemens d'or, de draps de soye,
Couronne, chapel et courroye
De fin or, espingles d'argent.
Et pour aler entre la gent,

---

[1] Magnificence, luxe, parures.

Fins cuevrechiefs à or batus,
A pierres et perles dessus;
Tyssus de soye et de fin or.
Deniers fault avoir en trésor,
Et argent chascune journée,
Et qu'elle soit bien ordonnée.
Vert, bleu fin, pers et escarlate,
Et fin blanc d'Yppre[1] lui achate,
Pour faire surecos[2] ouvers,
Cours et longs, et des menuz vers,[3]
Gris escureulx[4], fines laitisses,[5]
Afin que plus soient faitisses,[6]
Pannes de roix[7] leur sont moult bonnes.
Encor faut-il que tu leur donnes,
Afin d'estre plus gracieuses,
Boutons à pierres précieuses;
Et se tu veulz estre benignes,
Chaperons fault fourrez d'ermines,
Leurs manches l'orfroy[8] par dehors;
Et s'elle veult aler au corps[9]
De Gaultier, Hersan ou Jehannette,
Il li fault robe de brunette,[10]
Et mantel pour faire le dueil.
Et si dira encor : Je vueil

---

[1] Voyez *Prov. et Dict. populaires* aux XIIIe et XIVe siècles, p. 97. — [2] Espèce de surtout ou camisole avec ou sans manches, qui se mettoit par-dessus les autres vêtemens. — [3] Fourrure à petites taches multipliées. — [4] Fourrés de peaux d'écureuil. — [5] Pelisses de couleur grise. — [6] Jolies, agréables. — [7] Petit animal dont on faisoit des fourrures. — [8] Or frisé. — [9] Aller au convoi. — [10] D'étoffe brune.

Une fustaine, monseigneur,
Et me fault un mantel greigneur[1]
Que je n'ay, adroit fons de cuve;
Et si vous di bien que ma huve[2]
Est vieille et de pouvre fasson;
Je sçay tel femme de masson
Qui n'est pas à moi comparable,
Qui meilleur l'a, et plus coustable
Quatre foiz que la mienne n'est.
Et si me fault bien, s'il vous plest,
Quant je chevaucheray par rue,
Que j'aie ou cloque[3] ou sambue,[4]
Haguenée belle et amblant,
Et selle de riche semblant,[5]
A las et à pendans de soye;
Et se chevauchier ne povoye,
Quant li temps est frès comme burre,
Il me fauldroit avoir un curre[6]
A cheannes[7], bien ordonné,
Dedenz et dehors painturé,
Couvert de drap de camocas.[8]
Je voy bien femmes d'avocas,
De poures bourgois de villaige
Qui l'ont bien; pour quoy ne l'arai-ge,
A quatre roncins atelé?

---

[1] De plus grand prix. — [2] Ornement de coiffure. — [3] Sorte de manteau. — [4] Capote pour monter à cheval. — [5] De riche apparence. — [6] Chariot. — [7] Chaînes. — [8] Étoffe fine de poil de chameau, camelot.

Certes pas ne sont de tel lé,[1]
Ne de tel ligne com je suy,
Par ma foy; encor ne vi-je huy
Femme qui mieulx le doie avoir.
Et si ne seroit pas sçavoir
A vous, qui estes riches hom,
Que je, dame de la maison,
Entre les aultres n'apparusse
La plus grant, et que je ne fusse,
Pour vostre estat et révérence,
Femme de plus grant apparence
Que ces poures femmes ne sont,
Qui maintes bonnes choses ont.
Encor voy-je que leurs maris,
Quant ilz reviennent de Paris,
De Reins, de Rouen ou de Troyes,
Leur apportent gans ou courroyes,
Pelices, anneaulx; fremillez,[2]
Tasses d'argent ou gobelez,
Pièces de cuevrechiés entiers.
Et aussi me fust bien mestiers
D'avoir bourses de pierrerie,[3]
Couteaulx à ymaginerie,[4]
Espingliers tailliez à esmaulx;
Et chambre, quant j'aray les maulx
D'enfans, belle et bien ordonnée
De blanc camelot, et brodée,

---

[1] De *latus*, côté; de telle naissance. — [2] Agrafes, boucles. — [3] De grains de verre ou d'émail. — [4] A sculpture, damasquinés.

Et les courtines [1] ensement,
Pigne, tressoir [2] semblablement,
Et miroir, pour moy ordonner,
D'yvoire me devez donner;
Et l'estuy qui soit noble et gent,
Pendu à cheannes d'argent.
Heures me fault de Nostre-Dame,
Si comme il appartient à fame
Venue de noble paraige,
Qui soient de soutil ouvraige,
D'or et d'azur, riches et cointes,
Bien ordonnées et bien pointes, [3]
De fin drap d'or très bien couvertes;
Et quant elles seront ouvertes,
Deux fermaulx [4] d'or qui fermeront,
Qu'adonques ceuls qui les verront
Puissent partout dire et compter
Qu'om ne puet plus belles porter.

Escuier fault et chamberière, [5]
Qui voisent [6] devant et derrière,

---

[1] Pentes de rideaux de lit. — [2] Gros peigne pour démêler les tresses. — [3] Peintes. — [4] Fermoirs. — [5] Demoiselle de compagnie, fille d'honneur; différent de femme de chambre, domestique. Les *chambrières* étoient ordinairement de jeunes personnes de bonne famille, que l'on plaçoit auprès de parens plus riches ou plus puissans. La *chambrière* de la dame de Fayel, Isabelle, étoit sa cousine, et elle servoit de secrétaire à sa maîtresse. (*Voyez* l'*Histoire du Châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*, texte et traduction. *Paris*, Crapelet, 1829, gr. in-8.) — [6] Marchent.

Et qui facent vuidier les rens.[1]
Et si fault faire grans despens;
Un clerc fault et un chapelain
Qui chantera la messe au main;[2]
Un queux[3], une femme de chambre,
Et si fault, quant je m'en remembre,
Maistre d'ostel et clacelier;[4]
Grant foison grain en un celier,
Bestaulx, poulailles, garnisons,[5]
Foings, avoines en leurs maisons,
Grans chevaulx, roncins, haguenées,
Salles, chambres bien ordonnées,
Pour les estrangiers recevoir;
Et si leur fault encor avoir
Beaux lis, beaux draps, chambres tendues,
Et qu'ilz mettent leurs entendues[6]
A belles touailles et nappes.
Et si fault, ains que tu eschapes,
Belles chaières[7] et beaux bans,
Tables, tretiaulx, fourmes[8], escrans,
Dreçoirs[9], grant nombre de vaisselle;
Maint plat d'argent, et mainte escuelle
Si non d'argent, si com je tain,
Les fault-il de plomb ou d'estain;
Pintes, pos, aiguiers, chopines,
Salières, et pour les cuisines

---

[1] Faire place, ranger le monde. — [2] Le matin. — [3] Cuisinier. — [4] Chef d'office. — [5] Vivres de toute espèce. — [6] Leur attention. — [7] Fauteuils. — [8] Espèce de chaises. — [9] Buffets.

Fault poz, paelles, chauderons,
Cramaulx [1], rostiers, sausserons,
Broches de fer, hastes de fust, [2]
Croches hanes [3], car ce ne fust
L'en s'ardist la main à saichier [4]
La char du pot, sanz l'acrochier.
Lardouère fault et cheminons, [5]
Pétail [6], mortier, aulx et oignons,
Estamine, paelle trouuée [7]
Pour plus tost faire la porée; [8]
Cuilliers grandes, cuilliers petites,
Cretine [9] pour les leschefrites.
Aler souvent querir au four
Longue pelle fault à retour,
Qui dessoubz le rost sera mise;
Et si convient, quant je m'advise,
Pos de terre pour les potaiges;
Et encor est-ce li usaiges
D'avoir granz cousteaulx pour les queux;
Et si fault avoir entre deux
Bûche, charbon, sel et vinaigre,
Lart pour larder qui ne soit maigre,
Gingembre, cannelle, safran,
Graine et cloux, très doulz filz apran,
Poivre long, feuille de lorier,
Pouldre pour la sausse lier;

---

[1] Crémaillières. — [2] Broche de bois. — [3] Long manche avec un crochet. — [4] Tirer, mettre dehors. — [5] Chenets. — [6] Pilon. — [7] Passoire. — [8] Purée. — [9] Lard coupé en petits morceaux.

Et s'aucune fritture est fette
Oile, sain [1] fault, et la palette
De fer trouuée au remouvoir.
Et si te faiz bien assavoir
Qu'il fault beaus couteaulx à trenchier
Devant la table à ton mangier,
Pouldre de duc [2] pour l'ypocras
Te convient, et maint lopin cras,
Sucre blanc pour les tartelettes,
Pommes, poires, neffles, noisettes,
Frommaiges de presse [3] et de Brie.
Après disner vient la mestrie [4]
Des dragoirs faire et apporter;
Lors convient ses gens enhorter
D'avoir succre en plate [5] et dragée,
Paste de Roy [6] bien arrangée,
Annis, madrian, noix confittes,
Et o les choses dessusdictes
Convient pignolat [7] qui refroide,
Manus Christi [8] qui est roide,
Et aultres espices assez
Que je suy de nommer lassez;
Pour honourer les estrangiers,
En chambres, après les grans mangiers,
Touailles blanches sanz reprouche,

---

[1] Huile et saindoux. — [2] Sorte de poudre épicée. — [3] Fromages blancs pressés. — [4] L'ordonnance. — [5] En petits pains plats. — [6] Pâte de gingembre confit. — [7] Espèce de nogat fait d'amandes de pin. — [8] Autre espèce de confiture.

A quoy on essura sa bouche,
Quant le dragoir yert descouvert.
Encor ne t'ay-je pas ouvert
Qu'il fault escrins, huches et coffres;
Resgarde à quelz périlz tu t'ofres,
Chaussement te fault et solers,[1]
Pour les venues, pour les alers,
De blanc, de noir et de vermeil,
L'un de blanc, l'autre despareil,
Qui soient fait comment qu'il prangne,
Estroiz, escorchiez à poulaine,[2]
Ronde, déliée et aguë,
Tant qu'om la voye par la rue;
Aucune foiz soient à las,
A bouclettes, puis hauls, puis bas,
Selon l'esté ou les yvers,
Et la saison des temps divers.
Fault chauces et cotte hardie[3]
Courtelette, afin que l'en die:
Vezlà biau piet et faiticet.[4]
Or convient un large colet
Ès robes de nouvelle forge,
Par quoy les tettins et la gorge,
Par la façon des entrepans,[5]
Puissent estre plus apparans
De donner plaisance et desir

---

[1] Souliers. — [2] Relevés à longue pointe. — [3] Sorte de robe courte que portoient les hommes et les femmes. — [4] Diminutif de *faitis*, joli. — [5] Partie du corset près de la gorge.

De vouloir avec eulx gésir.
Et se de tetins est desmise,[1]
Il convient faire en la chemise
De celle cui li sangs[2] avale
Deux sacs par manière de male,
Où l'en fait les peaulx enmaler,
Et les tetins amont aler.
Et afin qu'elle semble droicte
Lui fault faire sa robe estroicte
Par les flans, et soit bien estraincte,
Afin qu'elle semble plus joincte.
Là ne fault panne, fors que toile;
Mais au-dessoubz fault faire voile,
Depuis les reins jusques au piet,
Du cul de robe qui leur chiet
Contreval comme uns fons de cuve,
Bien fourré où elle s'encuve;
Et ainsi ara la meschine[4]
Gresle corps, gros cul et poitrine
Par l'ordonnance qu'elle y met
De l'ouvrier qui s'en entremet.
Des nopces qui sont de grans coux,[5]
Puisse bien sermonner à tous
Que c'est folie de les faire.

---

[1] Rien ne semble plus curieux que toute cette description des artifices de la toilette des dames. Ce n'est pas du moins sous ce rapport que l'on pourra vanter les progrès de la civilisation au XIXe siècle, qui toutefois n'est pas resté en arrière du XIVe pour servir ces graves intérêts de l'humanité déchue. — [2] Le sein. — [3] Jolie. — [4] La jeune personne — [5] Dépense.

Cy parle Répertoire-de-Science contre tous ceuls qui font nopces sumptueuses, et, quelque largesce qui y soit, des plaintes que chascun y fait communément.

Saint Bernart puis à tesmoin traire,
Qui dit que nopces sumptueuses
Aux marians sont dommageuses,
Et qu'à la dame et au seigneur
Portent dommaige sanz honneur.
Et si ay veu ailleurs escript
Un proverbe qui sur ce dit
Que les grans noces font li sot,
Et li saige homme sanz escot.
Les nopces de ces foulz manguent,
Puis après s'en moquent et juent,
Et y treuvent moult à redire :
Si saiges n'est, qui puist souffire
A servir à nopces à gré.

L'un dit : Je fu ou bas degré,
On ne tenoit compte de moy;
Et l'autre jure par sa foy
Qu'il ne vit onques pis servir.
L'autre dit : L'en vint desservir
Et oster tables et tretiaulx
Qu'assez en y avoit de tiaulx
Qui n'avoient but ne mangié.
L'autre dit : L'en nous a changié
Trois foiz le vin à nostre table.

L'autre dit : Mangier délectable
Avions assez, s'il fust salez,
Et li pains ne fust mesalez.
L'autre dit que valoit leur ros,
Leur potaige savoit les pos,
Et leur sausse n'estoit que vin.
Certes, fait un autre voisin,
De poures gens n'y fist-on compte.
Certes, fait l'autre, c'est grant honte
De teles nopces commencier,
Car on n'y faisoit que tancier.
Et ainsis voit-on moult souvent
Que telz nopces et tel convent
Ne sont que cousts et moquerie,
Et pour ce est grant cocarderie
A ceuls qui teles nopces font,
Qui souventefoiz s'en deffont,
Et despendent le tiers du lour,
Où dommaige ont et nulle honour.

Heraulx y a et menestrelz,
Que quant ilz sont léans entrez,
L'un par corner, l'autre par bourdes,
Leur dient tant de fafelourdes,
Et portent si grant renommée,
Que le mentel de l'espousée
Ara l'un, tant sera rusé,
L'autre l'ara de l'espousé.
Ainsi s'en va leur chevance,
Et leur commence leur meschance.

Telz menestrelz ne telz heraux,
Qui sont racine de touz maulx,
Leur instrument, ne jongléour,
N'ont pas pleu à Nostre Seignour;
Mieulx leur vausist que leurs mantiaux
Eussent esté donnez à ciaulx
Qui longuement les ont servis,
Ou en dementiers qu'ilz sont vis
En eussent leurs estas tenus,
Ou que les poures membres nus
De nostre Seigneur Jhesucrit
En eussent petit à petit
Esté couvert et sustentez,
Que les donner aux menesterez
Et aux héraulx qui trop sont riches;
Mais maintes personnes sont chiches
De donner à pluseurs pour Dieu,
Qui tout gastent en un seul lieu,
Et donnent à ceuls qui trop ont,
Mais où ilz doivent riens ne font;
Et Dieu pas ne les couverra
Quant plains de pechiez les verra
Trembler, gémir, plaindre et plourer;
Petit leur vauldra leur ourer,
Ne leurs grans nopces qu'ilz ont faictes.
Leurs vies leur seront retraictes,
Et pour leur feste commencier
Les envoiera lors dancier
En cordes et liens de fer
Avec les ennemis d'enfer,

S'ilz ne s'advisent entre deux.
Penser y doit bien chascuns d'eulx,
Et soy justement maintenir.

Comment mariage n'est que tourment quelque femme, ne de quelque estat que l'en praingne; et que en tele charge cheust mieulx advis qu'en achat de beste mue.

A mon propos vueil revenir.
Qui prandra femme, cilz l'ara
Toute tele qu'il la prandra,
Soit juene, vieille, salle ou nette,
Sotte, boicteuse ou contrefecte,
Humble, courtoise ou gracieuse,
Belle, ou borgne, ou malicieuse;
Car pardevant se couverra,
Mais ses meurs après ouverra,
Et de près les fera sentir
A tel qui en sera martir;
Lors fera apparoir ses vices.
Si me semble que cilz est nices
Qui sanz cerchier ce qu'il veult prandre
L'achate et ne le puet reprandre.

Se tu veulz achater bestail
Pour garder ou vendre à détail,
Soit buefs, vaiches, brebiz ou pors,
Tu le verras au long du corps,
Ou ventre, en la queue, en la teste,

Et ès dens, s'il est juene beste,
Et le mettras à l'essay;
Et des chevaulx encore sçay,
Quant ilz vendront en ton encontre,
Ilz troteront dessus la monstre;
Tu les verras et chaux et frois,
Et soubz la selle, c'est bien drois,
Qu'ilz ne soient rouz ou cassez,
Et qu'ilz ne soient mespassez;
Leur tasteras parmi les jointes,
Sus monteras, et donrras pointes
Ès costez de tes esperons.
Mais autrement va des barons
Et des aultres qui prannent femmes;
Car sanz vir queuurent leurs diffames,
Et les prannent sanz ce sçavoir
Qu'elles font depuis apparoir,
Comme plus à plain sera dit.
Quant le poure déduit du lit
Est passé par aucunes nuis,
Lors te saudront les grans ennuis;
Car tu ne pourras achever
Son délit sanz ton corps grever,
Qui adont reposer vouldras.
Mais Dieux scet que tu ne pourras
Rendre le deu qu'elle demande
Quant au délit. Or y ert engrande
D'avoir fremillez et affiches;
Et tu ne seras pas si riches
Que tu puisses continuer

Son estat, et renouveler.
Et elle verra ses voisines,
Ses parentes et ses cousines,
Qui nouvelles robes aront;
Adonc plains et plours te saudront,
Et complaintes de par ta fame,
Qui te dira : Par Nostre Dame,
Celle est en publique honourée,
Bien vestue et bien acesmée,
Et entre toutes suy despite
Et poure maleureuse dicte.
Mais je voy bien à quoy il tient;
Vous resgardez quant elle vient
No voisine, bien m'en perçoy;
Car vous n'avez cure de moy.
Vous jouez à no chamberière,
Qui du marchié venis arrière,
L'autre jour que li apportas.
Las! de dure heure m'espousas;
Je n'ay mari ne compaignon.
Certes, si vous me fussiez bon,
Et vous n'amissiez autre part,
Vous ne venissiez pas si tart
Comme vous faictes à l'ostel.
Elle tient ennemi mortel
Celle à qui son mari parole,
Et cuide et pense, tant est fole,
Que le parler à sa voisine
L'y engendre mortel haine;
Et encor soit ly maris saiges,

De droit escript et par usaiges,
Gouvernans toutes les citez,
Et que ses noms soit récitez
Comme saiges en toute terre,
Ne puet-il eschuer la guerre
De sa femme, puis qu'il la prise,
Ne la sarcine de l'emprise.

Des grans annuys de mariage quant la femme est belle.

Se tu la prens qu'elle soit belle,
Tu n'aras jamais paix à elle,
Car chascuns la convoitera;
Et dure chose à toy sera
De garder ce que un chascun voite,
Et qu'il poursuit et qu'il convoite.
Car tu as contre toy cent oeulx,
Et li desirs luxurieux
Est toutefois contre beauté
Qui est contraire à chasteté.
A paine pourroit belle fame
Sanz grant bonté eschuer blame,
Com chascuns y tend et y rue,
Soit en moustier ou en my rue,
En son hostel ou aultre part.
Ly uns des chapeaulx ly départ,
L'autre robes, l'autre joyaulx;
L'un fait joustes, festes, cembeaux,
Pour son amour, pour son gent corps;

L'autre lui envoie de hors
Chançons, lettres et rondelez,
Fermaulx, fronteaulx et annelez,
Et dit que de sens n'a pareille;
C'est de beauté la nompareille;
Il art pour lui, il muert, il pert.
Li uns se vest pour li de vert,
L'autre de bleu, l'autre de blanc;
L'autre s'en vest vermeil com sanc,
Et cilz qui plus la veult avoir,
Pour son grant dueil s'en vest de noir,
Et dit qu'il vit à grant martire.
Et quant femme oit sa beauté dire,
Lors rogist, lors taint, lors fremie,
Et fait le tour de l'estremie;
Et se consent comme une beste
A l'ort péchié, vil, deshonneste,
Et se melle comme uns pourceaux
Avec cellui, avecques ceaux
Qui l'empruntent à son mari,
Qui depuis a le cuer mari,
Et vit en creueuse bataille,
Pour la grant lesse qu'il lui baille.
Car puis qu'elle change une foys,
Son lit certes ne deux, ne trois,
A homme ne refusera;
Et ainsis honnie sera.
Car qui une fois s'acoustume
A péchier légièrement, tume
Les autres foiz ou grief péchié,

Dont il est prins et entechié.
Car par naturele raison,
Quant il chiet inundacion
D'eaue du ciel en une plainne,
En pendant ou en la montaingne,
Quant l'eaue descent du ciel fort,
Aucune foiz fait un regort,
Et cheue quant elle desroche
Aucun royat en une roche
Où il n'avoit onques esté,
Dont jamais yver ne esté
N'escavera si po plouvoir
Qu'eaue ne s'i vueille esmouvoir
Et venir par accoustumance
En cel lieu non fait d'ordonnance,
Fors d'une fois par un faulx cours.
Et ainsi femme tout le cours,
Puis qu'elle a une fois changié,
N'en sera nul homme estrangié.

Des griefs et ennuys d'omme et de femme quant elle est belle, et le mari lui refuse aler aux festes et aux déduys.

Or véons se li homs refuse
Sa femme à aucun qui la ruse
Plus grant de li, et n'en scet rien,
Ou à un prince terrien
Pour aler à jouste ou à feste,
Ou à un sien parent honneste,

Qui sera de ce fait requis;
Il sera de plusieurs haïs,
Et dira l'en qu'il est jaloux,
Et qu'il est félon et estoux,
Et met sa femme à male voye.
D'autre part jamais n'ara joye,
Car sa femme plourra toudis,
Et dira : Li jours soit maudis
Que je fus onques mariée!
Lasse! je doy bien estre irée
Quant on a sur moy souspeçon
Sanz cause; mieulx à un garçon
Me vaulsist avoir esté femme.
Mon propre mari me diffame,
Qui ne me laist en compaingnie
Aler nul temps, ne m'esbanie.
A feste ne vois n'a carole;
Neis me deffent-il la parole,
Ne je n'ose aler au moustier.
Certes la femme d'un fruitier,
Qui vent son fruit en my la ville,
Seroit plus aise que telz mille
Comme je suy, et est sanz doubte;
Je muir, seiche et languis trestoute :
Elle voit, elle oit ce qu'om dit,
Son mari ne lui escondit
Riens véoir, n'oïr ne entendre,
Et ainsi puet son déduit prandre
Chascun jour et avoir plesir.
Certes fors la mort ne desir,

Mais s'ainsis estroit suy ferrée,
Maise chançon en yert chantée,
Ne me mescroira pour nyant.
Ainsi va merencoliant
Femme, et parlant, qui est enclose.

Comment c'est tout tourment que mariage quant la femme est laide, belle, riche ou povre.

Or resgardons une autre chose
Que nulz homs ne veult, ne souhaide:
S'il est qui preingne femme laide,
Nulz homs n'ara sur elle envie;
Et où sera plus mortel vie
Qu'à cellui qui possidera
Ce que nulz avoir ne vourra,
Que il possidera touz seulx.
En tous temps le verrez honteux,
Plain de courroux et d'atayne,
Et contre sa femme en hayne,
En laidenges et en reprouches,
Qui ysteront de leurs deux bouches;
Et la clamera vile et orde.
Et ainsis seront en discorde
Tousjours sanz paix et sanz amour,
Et fera partout sa clamour
De sa femme laide qu'il a,
Ne jamès jour ne l'aimera.

Belle femme est envix domptée,
Et la laide est trop ahontée.

Se tu prans femme qui soit riche,
C'est le denier Dieu et la briche[1]
D'avoir des reprouches souvent.
S'elle est povre, ce n'est que vent,
Et tourment d'elle soustenir.
S'en paix veulz ta vie finir,
Quelque chière que femme face,
Il te fault encliner sa face,
Soit belle, laide ou difformée;
Fain qu'elle soit de toy amée.
Il convient sa beauté louer,
Et te tien d'autre regarder.
Il fault qu'apelée soit Dame,
Et que tu jures Nostre-Dame
Qu'elle passe tout en bonté.
Le jour de sa nativité
Te doit estre concelebrable,
Et sa nourrice amiable,
Son aïeul, son frère et son oncle
Et son père doiz-tu à l'ongle
Honourer, amer, conjouir,
Leurs mesgnies et gens jouir,
Et livrer elle ce qu'il lui fault;
Encor doiz-tu jurer en hault
Par son salut, tant qu'elle l'oye;
Si la tendras par ceste voye
En longue et grant entencion

---

[1] Au propre, *une machine à lancer;* au figuré, *un moyen.*

De faire fornicacion :
Quanqu'elle aime te fault amer.

Vezci un mot dur et amer :
Se tu lui charges la maison
A gouverner, c'est achoison
Qu'elle a la paine et non pas toy;
Obéir la te fault par foy,
Et souffrir ce qu'elle dira,
Car souvent te reprouvera :
J'ay la querche, je m'embesongne
Céens de toute la besongne;
J'ay le soing de tout gouverner;
Je ne sçay pas mon piet tourner
Qu'en vint lieux ne faille respondre.
L'un me dit : Les brebiz fault tondre;
L'autre dit les aigneauls sevrer;
L'autre il fault ès vignes ouvrer;
L'autre s'en va à la charrue;
L'autre dit gecter fault en rue
Les vaches après le vachier.
L'autre dit il fault escorchier
Un buef qui s'est laissé mourir.
L'autre dit : Il fault recouvrir
Ès estables et sur la grange.
Or, revient aucun ame estrange
Si fault à parlier, à mangier;
De l'argent fault pour le bergier,
Du blef pour porter au moulin.
Or fault pourvéance de vin,

De l'uille, des féves, des poys.
Tout ce mectez-vous sur mon poys.[1]
Or fault du lin et de la chanvre,
Et un cuir qui ne soit pas taure
Pour solers et pour estivaux.
Or fault du harnoiz aux chevaulx,
Selles, cordes et mansillons.
Or refault aler aux charrons,
Pour roes et pour tumeriaux;
Sarpes, houes fault et hoyaux,
Au fevre les chevaulx ferrer,
Fers à charue pour arer,
Et si fault au cordier des très.
Ainsi me fault guetter de près;
Dont je vous jur par saint Nichaise
Qu'il n'a femme plus en malaise
Que je suy, en toute la ville;
Et Dieu mercy si suy-je habile
A toutes ces choses déduire.
Céans ne fault ne pot ne buire
Que je n'achate et que je ne tiengne.

Et s'il avient qu'il la restreingne,
Et que n'ait plainne auctorité,
Lors dira : Bien suy avilté,
Tenue comme une servente:
Je n'oseroye mectre en vente

---

[1] A ma charge.

Une seule asnie de blé.
Il samble aux gens que j'aye emblé
Aucune chose. Est-ce bien fait?
Hé lasse! or, n'ay-je riens meffait;
Et si suis de si près tenue,
Ceste maison est maintenue
Par estrange gent jour et nuit,
Ce me tourmente et si me nuit,
Et me cravente ma juenesse;
Je ne suy une larronnesse.
N'ay-je pas la moité partout;
Nennil, je n'en ay qu'à un bout,
Moins assez c'une chamberière,
Qui va devant, et je derrière.
On me restraint; vez quel doleur,
Je n'averay jamais honeur,
Ne n'apprandray en mariage
Qui vaille un denier de mesnage.
Hélas! et qu'a il veu en moy
Qu'il n'adjouste point de foy!

Or est en grant courroux tournée,
Et maudit l'eure que fut née.

Exemple contre ceuls qui se fient en amour de femme.[1]

Uns prodoms et sa femme estoient
Qui par semblant moult s'entr'amoient,
Et quant li prodoms deffina
Sa femme tel dueil en mena
Que nulz ne la puet conforter,
N'onques ne se voult déporter
De faire grant dueil et grant plaint.
Dessus la tombe au mort se plaint
Sanz repos nul et sanz séjour,
Et ne s'en part ne nuit ne jour;
Pour prière ne pour menace
Ne se veult partir de la place,
Et dit qu'elle ne se mouvra[2]
Jamais d'illec, mais y mourra.

Adonc fut uns lerres[3] pandus;
Et qu'il ne fust despandus
Fut la garde baillée et mise

---

[1] La Fontaine, *La Matrone d'Éphèse*. Ce même texte a été imprimé dans le Recueil des *Fables inédites des* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles*, etc., de M. Robert, qui l'a extrait du manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 7616-3, et non de celui d'Eustache Deschamps. Cet auteur cite ce conte imité de Pétrone comme un exemple de la légèreté des femmes; il paroît l'avoir emprunté textuellement à un écrivain anonyme son contemporain, que M. Robert désigne sous le nom d'Ysopet. Il existe d'ailleurs entre les deux versions des variantes assez nombreuses, qui ne rendent pas cette réimpression tout-à-fait inutile. — [2] Le manuscrit porte *se mourra*, mais c'est sans doute une faute du copiste, au lieu de *se mouvra*, de *mouvoir*. — [3] Larron.

Sur un chevalier, en tel guise
Que se il le larron perdoit
Il seroit pandus là endroit.
Cilz au larron garder veilla :
Tant se pena et traveilla
Qu'il ot soif; mais aler ne sçot
Fors là où les complaintes ot
De celle qui cric et brait là.
Pour le feu, celle part ala
Boire quiert; à boire a eu.
Moult lui plaist ce qu'il a veu;
Au départ lui dist : Doulce amie,
Si grans plours ne vous affiert mie;
Laissez vostre plourer ester,
Vous n'y povez riens conquester.
Au pandu reva que il garde;
Quant il le voit et le resgarde,
Lors le laisse, si s'en revient
A celle dont au cuer lui tient.
De belles paroles la pest,
Tant que lui et s'amour lui plest;
Et puis au larron s'en retourne.
Quant il le voit, pas ne séjourne;
Ains retourne, et acole et baise
Celle qui semble qui lui plaise,
Com cilz qui s'amour lui promet.
Mais quant il au retour se met
Pour cellui que garder devoit,
Sanz le larron les fourches voit,
Qui avoit esté despandus.

Pasmez cheit tous estendus,
Si ne fut mie de merveille.
Puis vint arrier, et se conseille
Du fait, et dist à celle femme
Que le Roy sur corps et sur ame
Lui avoit ce larron livré;
Si n'en puet estre délivré
Que li Roys ne le face pandre
S'il ne s'en fuit sanz plus attendre.

Celle qui s'amour ot lié
En lui, et ot l'autre oublié
Qu'elle à baron souloit avoir,
Lui a dit : J'ay trouvé pour voir
Engin par quoy serés guaris;
Ne gist ci endroit mes maris,
Nous le deffouirons et prendrons,
En lieu de l'autre et le pendrons.
Celle le deffouit et pandi;
Onques autres n'y attendi.
Et cilz qui vit et resgarda
Qu'elle ainsi de mort le garda
Si la print puis par mariage;
Or ne sçay-je s'il fist que saige;
Autant pot-il de soy attendre
Com du premier qu'elle fist pandre.

Comment Franc-Vouloir fut subjugué aux batailles de Crécy et de Poitiers par Folie.

Tu gastas bien tout à Crécy,[1]
Au temps du vaillant roy Philippe
De Valloys, fait faire as la lippe
Aux François qui trop t'ont créu;
Souvent ont esté décéu
Par toy croire et par toy oïr,
Et par toi trop fort conjoïr.
Plus les grevas encor le tiers
A la bataille de Poitiers,
Où ta chaleur ne fut pas bonne.
Là mourut-il mainte personne:
D'Athènes le bon connestable,
Le mareschal et bon combatable
De Clermont, Jehan fort chevalier
De Charny, et au derrenier,
En combatant en grant arroy,
Fut prins Jehan le très hardi Roy,
Qui ses ennemis ne sot onques
En France, qu'il n'alast adonques
Celle part où il les sçavoit;
Pour eulx trover cure n'avoit
Du séjour ne croupir en vile;
Il se partoit; et mist que mile
Hommes d'armes avecques li,

---

[1] La bataille de Crécy, qui eut lieu le 26 août 1346.

Et qui fut bons il le sui ;
Car chascuns, pour sa hardiesse,
Pour son bien et pour sa largesse,
Le suioit en mainte besoingne.
Philippes, puis duc de Bourgoingne,
Ses filz, jeunes enfés pour lors,
Fut toudis bien près de son corps,
Qui ot la conté de Touraine;
Avec lui fut prins en la plaine,
Ne ne le laissa plain piet de terre,
Mais s'en ala en Angleterre,
Et avec le bon Roy se tint
Jusques à tant que de prinson vint,
Pendant laquele moult de maulx
Furent faiz et moult de travaulx,
Mainte durté, mainte grevance,
Ou poure royaume de France,
Qui par la faulte de leur chief
Encoururent trop grant meschief;
Car toutes nascions estranges
Et voisines, hostelz et granges
Pilloient et boutoient fu;
Et chascuns ennemis leur fu.
Villes et chasteaulx furent pris,
Et le royaume fut souspris
De toutes pars des ennemis :
On ne sçavoit qui y ert amis.
Moult y ot lors de garnisons
De chasteaulx et de traïsons
Faictes, pourparlées et dictes,

Nouveaux pons, nouvelles guarites,
Païs partiz et les contrées,
Adverses gens rançonnées.
Marne, Sayne, Oyse et Yonne,
Loyre, le Chier et la Dourdonne,
Estoient prinses par les pas.
Puis se trovèrent trois estas
Qui firent grant division
Ou peuple, et grant commocion
Des menuz encontre noblesse.
En Beauvoisins [1] estoit la presse
De tuer femmes et enfens
Des nobles, telz estoit li temps,
Et de leurs maisons démolir,
Ardre, desrober et tolir.
En Valoys fut, en Picardie,
En Champaigne tel Jaquerie, [2]
A Meaulx, à Paris, autre part;
Maint en furent panduz à hart,
Et maint orent coppées les testes.
Maint gisoient aux champs comme bestes;
Car les nobles se mirent sus,
Qui en vindrent à leur dessus,
Et desconfirent au derrien
Ce peuple de poure merrien.

---

[1] Beauvoisis, petite province de France, dont Beauvais étoit la capitale. — [2] Cette insurrection de 1358 fut appelée *la Jacquerie*, du nom de son chef Jacques Bonhommes, et les factieux furent appelés *Jacquiers*.

Par toy Paris se révela;
Li Régens, filz ainsnez fut là
Du roy Jehan, qui fut en prison.
Au lez pardevers Chalenton
Fut ses siéges moult longuement.
Charles fut nommez proprement;[1]
Duquel l'en fist dueil et engaigne
Quant le bon marchal de Champaigne
Dit messire Jehan de Conflans,
Fut d'espées féruz ès flans;
Messire Robert de Cleremont,
Qui estoit en la chambre amont,
Marchal du duc de Normendie,
Sanz cause et raison, quoy qu'om die,
Furent en sa chambre tuez
Ou palais, et leurs corps ruez
En mi la court, en la présence
Du prince. Ce fut grant offence
De faire aux gens du souverain
Cas si énorme et si villain.
Et encores qui plus fut là,
Le Régent pour l'eure affula
Un chaperon de la livrée
De Paris toute la journée,
Qui estoit de rouge et de pers
Parti au long. Cas est divers

---

[1] Jusqu'à l'époque de la délivrance du roi Jean, on mit en tête des *Lettres royaux* le nom de Charles, dauphin.

Que pour paour li sires prangne
De son serf et subgit l'ensaingne
Que li subgiect doit de lui prandre.
Telz crimes fait moult à reprandre,
Qui traîtreusement fut fet
L'an mil trois cent cinquante et sept,
Vingt deux jours dedenz février.
Là ot de Paris maint mestier
Estant à la traïson pesme
Le second jeudi de caresme,
L'an et avant le siége dit.
Or est certain que tout ce fit
Faire li prevos des marchans,
Qui depuis en mourut meschans.
Traîtres fut et desloyaulx
Quant son cuer à autres boyaulx
Qu'à ceuls de son seigneur noa.
Il print les Anglés et loua,
Et les mist souldoiers à plain
Contre son seigneur souverain;
En fist à Paris garnison,
Et mainte autre grant traïson,
Pourchaça et fist aliance
Contre le royaume de France
A pluseurs du Roy ennemis,
Qui ne seront pas icy mis.
Mais ailleurs en est jà l'ystoire
Escripte au long par répertoire
Pour donner exemple aux mauvais
Et louange de leurs biens fais

A ceuls qui lors le desservirent,[1]
Et le mal à ceuls qui le firent;
Car tousjours vainc biens, et maulx nuit.

Des inconvéniens qui avindrent à Paris par Folie, et débat entre le Prevost des Marchans et ceuls de la ville.

L'AN mil trois cent cinquante et huit,
De juillet le jour derrenier,
Mut à la Bastille premier
De Saint-Denis un grant contens
Entre le prevost des marchans
Et ceuls qui la porte gardoient,
Pour ce que bailler ne vouloient
Les clefs Joseram de Mascon;
Auquel l'en avoit souspeçon
Qu'il fust mie bien féable.
Adonc un bourgois honourable,
Qui Jehan Maillart fut appelez,
Qui estoit quartier[2] de ce lez,
Et garde d'un quart[3] de la ville,
De la porte et de la Bastille,
Dist au prevost, teste levée,
Que jà clef n'en seroit livrée
Audit Joseran pour certain,

---

[1] Servirent, obligèrent, avec la même signification que le mot latin *deservire*, être utile. — [2] Par abréviation de *quartenier*, commandant d'un quartier. — [3] D'un quartier.

Dont li prevos ot grant desdain,
Et eurent paroles haultaines.
Jehan Maillart lors, les armes plaines
Print du Roy, aux trois fleurs de lis,
Crians : Monjoye, Saint-Denis!
Portant en ses poins la bannière
De France; et par bonne manière
Va ès halles; et à son cri
Chascuns ala, et le suy
Crians joieusement : Monjoye!
Adonc le peuple se resjoye
Quant il oient le cri crier
Qu'om n'avoit osé publier
Par long-temps au Roy et Régent.
Là s'assemblèrent moult de gent;
Et après où fut Jehan Maillars,
Messires Pepins des Essars,
Chevaliers, qui riens de s'emprise
Ne sçavoit, ot bannière prise,
Et la portoit semblablement,
Crians Montjoie haultement,
Au Roy et Régent, ce me semble.
Et ainsis se mirent ensemble
En confort de leur vray seigneur.
Ly prevos, qui ot grant doleur
Et despit de ce qu'il vit faire,
En dissimulant print à braire
Et crier com les autres deux :
Montjoie! Aussi si firent ceulx
Qui vers la Bastille en aloient

Saint-Anthoine, où pluseurs couroient.
Et ledit prevost y couroit;
En ses mains deux boistes avoit
Et lettres dont les gens sont mues,
Qu'ilz requièrent estre veues,
Pour ce que de mauvés lieu vindrent,
Ainsi comme pluseurs le tindrent.
La nuit rios de toutes pars,
Et tant que Phillippes Giffars,
Qui pour le prevost se melloit,
Et qui très bien armez estoit,
Et avoit bacinet en teste,
Fut occis en celle tempeste.
Après fut le prevost tué,
Symon le paumier mort rué,
Et maint autre celle journée.
Là fut la parole avérée,
Que qui de glaive fiert autrui
A glaive yra le corps de lui.
Ainsi mourut honteusement
Ce prevost qui desloyaument
Contre Dieu et contre raison
Avoit en la roïal maison
Fait les deux marchaux martirer,
Et sanz cause à la mort tirer,
Et en mi la court du palais
Les fist traîner li faulx mauvais.
Puis leur fut petite honeur fecte;
Car menez en une charrette
Par deux varlez furent leurs corps,

A Saincte Katherine, hors
Paris, menez et mis en terre.
Et Dieux, qui vengence suelt querre
Des mauvès, fist les desloiaux
Tous nuz traîner sur les carriaux
En satiffacion condigne
Jusques à Saincte Katherine.
Jehan de Lille, et Gilles Marcel,
Et le jeune dit Jehan Porel,
Furent mors et occis ce jour
Semblablement en la rumour
Comme le prevost dessus dit.
Et disoit l'en que Dieux le fit,
Et souffrit ainsis estre fait,
En pugnicion du meffait
Des deux mareschaulx dessus nommez,
Qui tant furent du duc amez.
Ce jour furent prins, or m'enten,
Charle Tonsac et Josseran,
Et furent mis en Chastellet.
Et le jeudi ensuient ce fet,
Ains que monseigneur le Régent
Entrast à Paris et sa gent,
Qui receuz à grant joie furent,
Ces deux au matin mort reçurent:
Jusqu'en Grève l'en les traîna,
Et puis l'en les décapita;
Grant pièce jurent sur la plaine,
Puis gecta l'en leurs corps en Saine;
Car traîtres orent esté.

La nuit entra en la cité
Le Régent, pour qui Dieux ouvra,
Qui ainsis Paris recouvra
A son honeur, sanz justicier
Nul de par lui, dont on l'ot chier;
Fors la justice seulement
Que la ville fist proprement,
Comme dessus avez oy.

Ainsis ces mauvès mal joy
Ont par toi et par ton conseil,
Folie; pas ne m'en merveil;
Car qui ton conseil croit et tient,
Souventefoiz l'en mesavient.
Mal en advint à ceuls de Meaulx,
De Paris, de Silly, et ciaulx
Qui vouldrent prandre la duchesse
De Normandie, en la fortresse
Du marché de Meaulx, et faillirent.
Foie et Hangest dehors saillirent,
Et bien vingt-cinq hommes armé
Contre six mille, qui l'armé
En ont puis; car ilz furent prins;
Les pluseurs mors et desconfis;
Les aultres tournèrent en fuie.
Grant mestier eurent de la pluie;
Car le feu fut partout gecté.
Quinze jours ardit la cité,
Où li feux fut de toutes pars.
Là fut li chastiaux du Roy ars,

Qui sur Marne sist en la ville.
Chascuns qui puet prant là, pille,
Pour la folour des habitans,
Qui furent illec receptans;
Et ardirent ceuls de Silly,
Qui ont à leur poradre failly;
Et ceuls de Paris ensement,
Qui s'en fuirent laidement.
Ceuls du marché n'y firent mal
Au cloistre n'à la cathédral
Eglise, et ycelle l'espargnèrent,
Et le marchié fortifièrent
Et tindrent en obéissance.

Un po après o sa puissance
Passa et vint le Roy anglès [1]
A tout grosse gent à Calès,
Par Artois et par Vermendois;
Devant Reins vint seoir ou mois,
L'an cinquante neuf [2], de novembre,
A Saint-Baale, bien m'en remembre;
A quatre lieues de Reins loga,
Et quarante jours l'assiéga.
Le prince de Galles ses filz,
A lors son lieu et siége pris
A ville Domnange; du mains
Ot deux lieues jusques à Rains.
Richemont et Norhantonne,

---

[1] Édouard III. — [2] L'an 1359.

Deux contes, chascun en personne
Se logièrent à Saint-Thierri,
Et le duc de Lancastre aussi
Près de Reins loga à Brimont.
Le mareschal et Beauchamp adonc
A Béthegny prindrent leur place.
Une seule lieue d'espace
Avoit jusques à Reins, et non plus.
Ainsis fut li siéges conclus,
Qui dura par quarante jours.
Assault n'y ot, ne fraintes tours,
Fors tant que po entrer n'issir
Povoit-on à Reins, sanz mentir,
Pour les Anglois qui chevauchoient
Chascun jour, et si occuppoient
De près la ville, et sanz cesser,
Qu'om n'y povoit yssir n'entrer
A grant paine, à piet n'à cheval.
Par assault n'ot onques Reins mal;
En ce temps bien se sçeut aidier,
Et l'onzime jour de janvier,
Les quarante jours dessus diz
Du siége faiz et acompliz,
Desloga environ minuit
Le Roy et li autres trestuit.
A Reins monstrèrent les talons,
Et s'en vont par devant Chaalons
Sanz assault faire, et à Poingny
Passèrent Marne, et à Méry
Sayne et Aube; tirant s'en vont

Par Brinon et par Rougemont.
A Gaillon leur ost séjourna
Une pièce, et au Roy vint là
Plusieurs du duché de Bourgongne,
Et traictièrent la besoingne
Que l'ost point ne leur mefferoit,
Et le roy d'Angleterre aroit
Deux cent mille flourins de pactis;
Et au surplus sur le païs
Aroit et prandroit en passant
Vivres partout pour son argent.
Lors se partit et desloga,
Et devers Nevers s'en ala.
Ceuls du conte encontre alèrent,
Qui là leur terre raençonnèrent,
Et de Donzy la baronnie.
Par Gastinois une partie
De l'ost s'en va devers Paris.
Adonc estoit uns siéges mis,
Par mannière d'une bastille,
Aux Tournelles, une fortresse habile
Qui à ce temps estoit anglois.
Lors par Moret en Gastinois
Vint li princes à tout sa route;
Mais ains ne partirent pour doubte
Les François saichans sa venue,
Qui ont la bastille tenue;
Par quatre jours les assailli
Sanz prandre, et vivre leur failli.
Là n'avoient ne vin ne pain,

Et pour ce faillu lendemain
Que la place au prince rendissent
Et eulx aussi, ou qu'ilz périssent
Par faim, par soif et par défault
D'avoir le vivre qui leur fault.
Là fut prins en celle bastille
Haguenier, seigneur de Bouille;
Le sires d'Aigreville y fu
Prins aussi; là se sont rendu
Jehan des Barres et du Plessié
Gaillons; et pas n'ont lessié
Jehan Braque : tuit chevalier sont;
Jusqu'à quarante prins en ont,
Tant chevaliers comme escuiers,
Qui tuit furent là prinsonniers.
Le Roy anglois print son séjour,
Le mardi de mars derrain jour,
L'an mil trois cent cinquante et neuf,
A Chantelou; là mieulx qu'il puet
Se loga, et son ost emprès.
De leur logis dura le très
Jusqu'à Long-Jumel et Corbeil.
Frère Symon, dont parler veil,
De Langres, maistres et divins
De l'ordre de tous Jacobins,
Légat envoié celle année
Du Pappe, fist faire assemblée
Pour la paix, le grant venredi,
A Long-Jumel, l'an que je di;
Et là envoya le Régent

Ceuls qui s'en suivent de sa gent,
Des plus grans et plus honourables :
Là fut présens le connestables
De Fiennes, et Bouciquaux
Qui fut de France mareschaux ;
Garencières y ont mené ;
Et de Vinay ou Daulphiné
Y fut le seigneur, ce me semble;
Si fut messire Guichart d'Angle :
Tous grans seigneurs et chevaliers.
Clercs y avoit et conseilliers
Assez, dont pour briefté me passe.
Pour les Anglois sont en la place
Le duc de Lancastre en personne,
Le conte de Norehantonne
Et le conte de Warvy,
Chandos, et Gaultier de Mauny,
Hannuyer; mais petit y fyrent;
Car sanz traictié se départirent
Du lieu et de la maladerie,
Tant l'une com l'autre partie.

D'aucuns traictiez entre le Régent de France et les Anglois estans près de Paris, en espérance de paix.

Le mardi sept jours en apvril,
Le roy d'Angleterre et si fil,
Après Pasques, que je ne mante,
L'an mil trois cent avec soixante,
De leurs logis se deslogièrent,

Et près de Paris se logièrent,
A Vanves et à Chasteillon,
Lez Mont-Rouge, et tout environ,
A Caichant et à Vaugerart,
A Gentilly et autre part,
A Yssi, aux autres villaiges,
Où ilz prindrent leurs hebergèges;
Mais droit devant Paris et contre
Firent de leurs batailles monstre
Longuement, mais nulz n'en yssi.

Cependent l'abbé de Clugny,
Légat du Pappe, pour la paix,
Remist les traicteurs sus; mais
Pardevers la Tombe Ysore,
Ne qu'au venredi aoure[1]
Ne firent la seconde foys,
Combien que de par les deux Roys,
Près de Paris à une lieue,
A un lieu qu'om dit la banlieue,
Fussent en la maladerie
Assemblez, ne traictièrent mie.
L'uytène de Pasques ensuient
Ly Rois anglois et si suyent
Deslogièrent au très matin:
Vers Chartres prannent leur chemin,
Mais devant Paris se monstrèrent
Leurs batailles, et arrestèrent,

---

[1] Vendredi-Saint.

Où il avoit maint pannoncel
Au lez pardevers Saint-Marcel ;
Et illecques firent séjour
Jusqu'environ tiers du jour,
Attendans qu'om dust saillir lors ;
Mais tout fut fermé par dehors,
Les murs et les portes garnies
De gens d'armes, d'artilleries,
Qui en bon arroy se tenoient.
Et adonc quant les Anglois voient
Que nulz de Paris ne sauldroit
Ilz se partent le chemin droit
A Chartres, eulx et leur route.
Li feux en pluseurs lieux se boute
De par eulx, aval et amont,
Ainsis que le chemin s'en vont.
A Bonneval, à Chastiaudun
S'en va li Roys et son commun,
Qui par l'abbé et autre gent
Manda et fist dire au Régent
Que s'il vouloit à la paix tendre,
Voulentiers y feroit entendre,
Mais qu'on envoiast après lui.
Et moy, qui de ce temps-là suy,
Sçay bien que lors y envoya
Le Régent, et à ceuls proya
Qui de par lui envoiez sont,
Que tant facent, puisqu'ilz y vont,
Que bonne paix puist estre fecte,
Mais qu'elle soit seure et parfecte,

Au bien et à la délivrance
De son père, le roy de France,
Au proufit du peuple commun,
A l'onneur d'eulx et d'un chascun
Qui traicteront ceste besongne.
Or fault que les traicteurs espongne
Qui s'en vont; à Dieu les commans:
L'un messire Jehan de Dormans
Fut, et évesque de Beauvès,
De monseigneur le Régent près
Son chancellier de Normandie,
Qui l'ama de cuer en sa vie,
Car saiges clercs fut et preudoms;
Des nobles y fut uns hauls homs,
Jehan de Meleun, saige et habile,
Qui fut conte de Tancarville,
Puissans et nobles chevaliers
Qui encor estoit de Poitiers
Prinsonniers des Anglois sanz faille,
Où il fut prins à la bataille.
Là ala Bouciquaux aussi,
Le sires de Montmorancy,
Ly sires y fut de Vignay,
Jehan de Groslée, bien le sçay:
Tous chevaliers; et de Bucy
Y fut li présidens aussi,
Symons[1], premiers du parlement,
Afin d'ouvrer plus saigement;

---

[1] Simon de Bucy, premier président.

Et avec eulx s'en sont alé
Pierres, dit de la Charité,
De l'église de Paris chantre;
Maistre Estienne de Paris antre
Avec eulx; et Jehan Dangerant,
Doien de Chartres qui fut grant;
De Dormans fut maistre Guillaume [1]
Et Jehan Maillart pour le royaume:
Tous clercs, excepté le Bourgois
Et pluseurs autres celle fois
Qu'il n'est jà mestier que je nomme.
Savoir firent tuit cil prodomme
Au Roy anglois que prest estoient
De traictier, puis qu'ilz sçaroient
En quel lieu dussent assembler.
Respondre leur fist et mander
Qu'à Bretigny [2] envoieroit
Ses gens; et là fussent droit
Vendredi premier jour de may
L'an soixante que dit vous ay,
A une lieue ou environ
De Chartes; et ainsis le fist-on.
Pour le roy d'Angleterre ala
Le duc de Lencastre, et mena
De Suffort et Norehantonne,

---

[1] Guillaume de Dormans, avocat du Roi. — [2] Village à deux lieues de Chartres, où fut conclu, le 8 mai 1360, le traité qui rendit la liberté au roi Jean, après quatre ans de captivité, et assura à Édouard III la possession de la Guyenne.

Et de Warvich en personne,
Ces trois contes, et de Mauny
Gautier, et cellui de Broucy,
Qui Berthelemy avoit nom,
Et un chevalier de renom,
Regnault, seigneur de Cobehan;
Et pluseurs, si comme j'entan,
Jusqu'au nombre de vint et deux,
Qui toute la sepmaine entr'eulx
Et les François dessus escrips
Traictèrent tant, que Dieu mercis,
Qu'à l'uitisme jour ensuient
Dudit mois sont liez et joyent
Pour la paix qu'ilz orent traictée
Qu'icy vous sera récitée,
Et dont monseigneur le Régent
Fist belles lettres à sa gent
De tenir tout ferme et estable.
Et le prince, par cas semblable,
Le fist par lettres, et nommèrent
Par leurs noms ceuls qui traictèrent
Qui jà sont dessus récité:
C'est que le Roy, par le traicté,
Edouart, qui nous faisoit guerre,
Aroit, oultre toute la terre
Qu'en Gascoingne tint et Guienne,
Toute la terre comme sienne
Que le roy de France y avoit,
Et ainsi comme il la tenoit
Et que ses ancesours la tindrent;

Et puis après au traicté vindrent
Que la conté, ville et chastel
De Poitiers, qui fut fort et bel,
Tout Poitou, le fiest de Thouart,
Et belle ville de sa part;
Et encor autres villes maintes,
La cité et chastel de Sainctes,
Tout Xantonge, que je ne mante,
Deçà et delà la Charante;
La cité, le chastel d'Agen,
Et tout Agenois, or m'enten;
Pierregort, chastel et cité,
Et tout Perreguis, c'est pité,
Lui fut puis livré; et Lymoges,
Sanz excepter chasteaux ne loges;
Tout le païs de Lymosin,
Caours et tout Caourcin;
Tarbe, ville, païs et terre,
Et de Bigorre voult requerre
La conté, qui lui fut donnée;
La terre, païs et contrée
De Gaurre, et encor ot-il mesme
Chastel et cité d'Angolesme,
Et le païs d'Angolesmois;
Encor ot-il à celle fois
De Roddes chastel et cité,
Et Rouergue à perpétuité.
Et encor mist en son eschac
Que se Forez ne Armignac,
Pierregort, le conte de Lisle,

Tenoient ne chastel ne ville,
Ne de Lymoges le viconte,
En tous les païs que je compte,
Qu'au Roy anglois feroient hommaige,
Ès diz lieux de leur héritaige,
Pareillement et sanz offence
Qu'ilz faisoient au Roy de France,
Et tous devoirs acoustumez.

Ainsis fut li faiz pourparlez.
Item ledit roy d'Angleterre
Dubt ravoir trestoute la terre
Que tindrent ses prédécesseurs,
Et qui fut à ses ancesseurs,
Qu'il voult au traictié réclamer,
Qui est à Monstreul sur la mer.
Item la conté de Ponthieu,
Sanz excepter ville ne lieu;
La ville et chastel de Calays,
Et tout environ à eslays,
Mec, Saugates, Hame, Boulongne;
Et pour mieulx valoir sa besongne,
Wales oye et appartenances,
Seignouries et appendances,
Les boys, rivières et mares,
Jusqu'à l'angle au grant lac et près
De Guines, jusques au fretin,
Et toute la conté enfin,
Villes, chasteaulx, terres, usines,
Que le derrain conte de Guines
Tenoit en ladicte conté

Avant ce qu'il fust trespassé,
Et à toutes les seignouries
Que cy-dessus sont esclarcies.

Aux foiz, aux droiz et aux hommaiges,
Aux ressors et aux héritaiges,
Et à tout ce qui s'en despent,
Le Roy de France et le Régent
Durent renuncier au proufit
Du Roy anglois, par leur escript,
Et de ses hoirs; et leur bailler
Sanz mal engin, comme héritier,
Lesdiz lieux, sanz faire l'estrange,
Dedens la Saint-Michiel archange
Ensuiant, une année après
Au plus tart, et en seront près
Audit jour et sanz nulle faille,
Et parmy cecy qu'om leur baille.
Le roy d'Angleterre et son fis
Renuncent à tous les profis
Des terres qui ne sont nommées
En ce traicté ne exprimées,
Aux demandes et actions,
Saisines et possessions,
Qu'il disoit avoir en personne
Ou royaume et en la couronne
De France et en toute la terre
Dont il mouvoit et faisoit guerre;
A l'ommaige de Normandie,
A la duché, et, quoi qu'om die,
A la souveraineté et demayne

D'Anjou, de Thouraine et du Mayne;
A l'ommaige de Flandres aussi
Et de Bretaingne. Fist ainsi,
Et promist pour lui et ses hoirs
A tenir, et encor fut voirs
Que dedans la Saint-Jehan prouchaine,
Cessant trestout loial essoingne,
Ou dedans trois sepmaines puis,
Feroit que li roys Jehans conduis
Seroit en personne à Calays,
Afin que tous ces traictiez fais
Entre les gens de ces deux Roys
Fussent acomplis une fois.
Là le rendroit à ses despens;
Mais lui, son hostel et ses gens,
C'est-à-dire du Roy de France,
N'entreprand pas la despence,
Fors du navire et des vessiaux
Pour admener le Roy et ciaux
Qui estoient de son hostel;
Et si dubt avoir, sur costel,
Ce Roy anglois dont nous parlons,
Du Roy des Frans trois millions
D'escuz, dont l'en seult les deux querre
Pour un noble d'or d'Angleterre,
Dont les six cent mille de poys
Lui durent dedanz quatre moys
Puis que le Roy seroit venu
Estre sec payé et rendu
A Calès au roy Edouart,

Ou aux autres gens de sa part.
Et ains que li ans fust passez,
De ces escus que vous sçavez
En dubt quatre cent mille avoir,
Et ainsi, ce devez sçavoir,
Chascun an jusqu'à fin de paye.
Les hostaiges, c'est chose vraie,
Voult avoir le roy d'Angleterre
Qui s'ensuivent, avec la terre
Et l'argent dessus esclarcy :
Vous trouverez les noms icy.

Des hostaiges qui furent baillez pour le roy Jehan, prinsonnier en Angleterre.

Loys conte d'Anjou premiers,
Et Jehan, conte de Poitiers,
Qui furent filz du roy de France;
Phillippe, son frère, s'advance,
Qui estoit lors duc d'Orliens,
Hostaiges fut; et ès liens
Des Anglois quarante par nombre,
Grans seigneurs, qui adroit les nombre,
Dont seize y a des prinsonniers
De la bataille de Poitiers,
Qui au derrain nommé seront;
Et ceuls-ci premiers se diront :
L'un le frère au conte de Bloys,
Le conte de Valentinoys,
De Saint-Pol, Pierre d'Alençon,
Pour seureté de la rançon;

Harrecourt et de Porcien,
Le conte de Bresme ancien,
Le bon conte de Waudemont,
Et le viconte de Beaumont,
Le conte de Forests aussi,
Bourbon, le sires de Coucy;
Le sires de Préaulx, Saint-Venent,
Hangest, Fyennes ensement,
Grancières, le daulphin d'Auvergne,
Montmorancy bien s'i gouverne;
Guillaume nommez de Craon,
Loys de Harrecourt, dit-on.
Des prinsonniers de la bataille,
Phillippe de France sanz faille
En fut l'un, et le conte d'Eu;
De Poncy fut prins à jeu
Le conte, et cilz de Longueville,
Et le conte de Tancarville,
De Sarebruche et Vantadour
Y furent ambdui li contour;
Joingny, Sancerre et Dampmartin,
Craon, Aucerre, et en la fin
Y fut Aubigny et Derval,
Et Dodenchan le marchal.
Lesquelz seize dessus nommez
Puis qu'il ne fussent ransonnez,
Par avant le tiers jour de may.

De la matère de ce Livre ne traicta l'acteur plus avant, pour maladie qui lui survint, de laquele il mourut. Dieu lui pardoint à l'ame. Amen.

L'ART DE DICTIER

ET DE FÈRE

Chançons, Balades, Virelais et Rondeaulx.

CI COMMENCE

L'ART DE DICTIER

ET DE FÈRE

CHANÇONS, BALADES, VIRELAIS ET RONDEAULX,

Et comment anciennement nul ne osoit apprandre les sept ars libéraulx ci-après déclarez, se il n'estoit noble.

Entre les sept ars et sciences par lesquelles ce présent monde est gouverné, et qui sont appellez ars libéraulx, pour ce que anciennement nul, se il n'estoit libéral, c'est-à-dire fils de noble homme, et astrait de noble lignie, n'osoit aprandre aucun d'iceuls ars, c'estassavoir : *Gramaire, Logique, Réthorique, Géométrie, Arismétique, Musique* et *Astronomie.* Lesquelz ars trouva du tiers aage du monde, et au temps de Habraham, Zoroastres, qui régnoit en Baterie; et pour ce est le premier et principal art *Gramaire,* par lequel l'en vient et aprant tous les autres ars par les figures des lettres de A, B, C que les enfans aprannent premièrement, et par lesquelz aprandre et sçavoir l'en puet venir à toute science, et monter de la plus petite lettre jusques à la plus haulte.

Logique est après, une science d'arguer choses faintes et subtiles, coulourées de faulx argumens, pour discerner et mieulx congnoistre la vérité des choses entre le faulx et le voir, et qui rent l'omme plus subtil en parole, et plus habille entre les autres.

Réthorique est science de parler droictement, et a quatre parties en soy à lui ramenées, toutes appliquées à son nom, car tout bon réthoricien doit parler et dire ce qu'il veult monstrer, saigement, briefment, substancieusement et hardiement.

De Géométrie.

Géométrie est science de mesurer et faire par proporcion la taille des pierres et des merriens, et la perfection des tours rondes et quarrées; de faire et édifier les chasteaulx, salles et maisons pour habiter; les clochiers et autres édifices en ront, en triangle et en quarreure, et les mener droit sanz boce jusques à leur perfection; faire tonneaulx et autres vaisseaulx de certaines pièces, longueur et grosseur, et aucunefoiz cornus, comme sont les baingnouères et autres vaisseaulx par contrainte de cercles, de certaines pongnies, par les lieures des osiers; faire nez et galées en mer. Et cest art s'applique aux fevres, charpentiers et maçons, ausquelz, se ilz sont bons ouvriers de leurs mestiers, il fault comprandre et avoir en ymaginacion de leur pensée toute la fourme et la perfection d'un chastel, d'une maison, d'un grant vaissel et des circonstances, avant que il soit commencé, et faire la forme et mesure de chascune pierre, et ainsi des autres.

De Arismétique.

Arismetique est science de gecter et compter par le nombre de angorisme et autre nombre commun, et de mesurer et arpenter les terres, les boys et choses semblables pour sçavoir la haulteur des choses en alant vers le ciel; la largeur des eaues et des rivières, la parfondeur

des puis et des concaves de la terre; de sçavoir les heures, les temps, les minutes, et les momens pour sçavoir le commencement des jours et des nuis, des sepmaines, des moys et des ans; pour venir au grant miliaire et sçavoir par ce nombre, en querculant, la révolucion des temps et congnoistre le cours du souleil et de la lune, et du zodiaque; sçavoir la manière du poys et de la loy des monnoyes tant en or comme en argent, les dragmes, caras, demi-dragmes et les empirances. Et à venir par gecter et compter en montant et multipliant son nombre de la plus petite somme jusques à la plus grande et haulte. Et pour congnoistre selon les espaces des charpenteries, à veoir les cours des toiz par un descours seulement, quans milliers de clou et de late et d'étieulle il aura sur un toit, et ainsi des autres choses en ce cas. Et cest art appartient assez sçavoir aux monnoyers et changeurs, et si fait-il bien aux astronomiens pour les jugemens de leur science.

De Astronomie.

Astronomie est une science de la congnoissance des estoilles et des sept planectes erratiques et principales; c'estassavoir : Mars, Mercurius, Saturnus, Jupiter, Sol et Luna; de leurs influences et disposicions selon leurs qualitez et conjunctions en divers signes, et leurs opposicions, pour jugier des inclinacions naturelles des hommes selon leur nativité, et aussi des fertilitez ou stérilitez des terres et des fruis, des champs; et des froiz, des sentez et maladies des gens et des bestes; de sçavoir le compost du souleil et de la lune; de partir les ans et trouver les bisextes et les conjunctions des lunes pour ordonner leurs saingnies, et les temps de prandre médicine, et autres choses qui de ce se despendent.

De Musique.

Musique est la derrenière science, ainsis comme la médicine des sept ars; car quant le couraige et l'esperit des créatures ententives aux autres ars dessus déclairez, sont lassez et ennuyez de leurs labours, musique, par la douçour de sa science et la mélodie de sa voix, leur chante par ses six notes tierçoyées, quintes et doublées, ses chans délectables et plaisans, lesquelz elle fait aucunefois en orgues et chalumeaux par souflement de bouche et touchement de doiz; autrefoiz en harpe, en rebebe, en vielle, en douçaine, en sons de tabours, en fleuthes et autres instrumens musicans, tant que par sa mélodie délectable les cuers et esperis de ceuls qui auxdiz ars, par pensée, ymaginacion et labours de bras estoient traveilliez, pesans et ennuiez, sont médicinez et recréez, et plus habiles après à estudier et labourer aux autres six ars dessus nommez. Et est à sçavoir que nous avons deux musiques, dont l'une est artificiele et l'autre est naturele. L'artificiele est celle dont dessus est faicte mencion; et est appellée artificiele de son art; car par ses six notes qui sont appellées *us, ré, my, fa, sol, la,* l'en puet aprandre à chanter, acorder, doubler, quintoier, tierçoier, tenir, deschanter par figure de notes, par clefs, et par lignes, le plus rude homme du monde; ou au moins tant faire, que, supposé ore qu'il n'eust pas la voix habile pour chanter ou bien acorder, sçaroit-il et pourroit congnoistre les accors ou discors avecques tout l'art d'icelle science, par laquelle, et les notes dessus dictes l'en acorde et donne l'en son divers aux aciers, aux fers, aux boys et aux métaulx, par diverses infusions interposées d'estain, de plomb, d'arain et de cuivre, si comme il puet apparoir ès sons des cloches mises en di-

vers orloges, lesqueles par le touchement des marteaulx donnent sons acordables selon lesdictes six notes, proférans les séquentes et autres choses des chans de saincte Eglise. Et ainsi puet estre entendu des autres instrumens des voix comme rebebes, guiternes, vielles et psaltérions, par la diversité des tailles, la nature des cordes et le touchement des doiz et des fleutes et haulx instrumens semblables avecques le vent de la bouche qui baillié leur est.

L'autre musique est appellée naturele pour ce qu'elle ne puet estre aprinse à nul se son propre couraige naturelment ne s'i applique. Et est une musique de bouche en proférant paroules métrifiées, aucunefoiz en laiz, autrefoiz en balades, autrefois en rondeaulx cengles et doubles, et en chançons *baladées*, qui sont ainsi appellées pour ce que le refrain d'une balade sert tousjours par manière de rubriche à la fin de chascune couple d'icelle, et la chançon baladée de trois vers doubles a tousjours, par différence des balades, son refrain et rebriche au commencement, que aucuns appellent du temps présent *virelays*. Et jà soit ce que ceste musique naturele se face de volunté amoureuse à la louenge des dames, et en autres manières, selon les matères et le sentement de ceuls qui en ceste musique s'appliquent, et que les faiseurs d'icelle ne saichent pas communément la musique artificiele, ne donner chant par art de notes à ce qu'ilz font, toutesvoies est appellée musique ceste science naturele, pour ce que les diz et chançons par eulx faiz, ou les livres métrifiez, se lisent de bouche, et profèrent par voix non pas chantable, tant que les douces paroles ainsis faictes et recordées par voix, plaisant aux escoutans qui les oyent, si que au puy d'amours, anciennement et encores acoustumez en pluseurs villes et citez des païs et royaumes du monde.

Ceuls qui avoient et ont acoustumé de faire en ceste musique naturele serventois de Nostre-Dame, chançons royaulx, pastourelles, balades et rondeaulx, portoient chascun ce que fait avoit devant le prince du puys, et le recordoit par cuer, et ce recort estoit appellé en disant, après qu'ilz avoient chanté leur chançon devant le prince, pour ce que néant plus que l'en pourroit proférer le chant de musique, sanz la bouche ouvrir, néant plus pourroit l'en proférer ceste musique naturele sanz voix et sanz donner son et pause aux dictez qui faiz en sont.

Et aussi ces deux musiques sont si consonans l'une avecques l'autre, que chascune puet bien estre appellée musique, pour la douceur tant du chant comme des paroles qui toutes sont prononcées et pointoyées par douçour de voix et ouverture de bouche; et est de ces deux ainsis comme un mariage en conjunction de science, par les chans qui sont plus anobliz et mieux séans par la parole et faconde des diz qu'elle ne seroit seule de soy. Et semblablement les chançons natureles sont délectables et embellies par la mélodie, et les teneurs, trebles et contreteneurs du chant de la musique artificiele. Et néantmoins est chascune de ces deux plaisant à ouïr par soy. Et se puet l'une chanter par voix et par art, sanz parole; et aussis les diz des chançons se puent souventefoiz recorder en pluseurs lieux où ilz sont moult voulentiers oïs, où le chant de la musique artificiele n'aroit pas tousjours lieu, comme entre seigneurs et dames estans à leur privé et secrètement, où la musique naturele se puet dire et recorder par un homme seul, de bouche, ou lire aucun livre de ces choses plaisans devant un malade, et autres cas semblables, où le chant musicant n'aroit point lieu pour la haulteur d'icellui, et la triplicité des voix pour les teneurs et contrete-

neurs neccessaires à ycellui chant proférer par deux ou trois personnes pour la perfection dudit chant.

Et de ceste musique naturele, et comment homme depuis qu'il se met naturelment à ce faire, ce que nul tant fust saiges le maistre ne le disciple ne lui sçauroit aprandre se de son propre et naturel mouvement ne se faisoit, vueil-je traictier principaument, en baillant et enseignant un petit de règle ci-après déclarée à ceuls qui nature aura encliné, ou enclinera à ceste naturele musique; afin que ilz saichent congnoistre les façons et couples des lais, la manière des balades, chançons et rondeaulx en pluseurs et diverses manières; quelz lettres sont les voieulz, et queles les liquides et les consonans; et comment en métrifiant deux voieulx ensuians l'un l'autre menguent la moitié d'une silabe; quelles rymes sont consonans et quelles léonimes, et queles équivoques; par quantes manières se puent faire balades et de quans vers, et comment elles se puent copper.

Et premièrement pour avoir l'introduction de ce que dit est, je commenceray à la déclaracion des voieulz en la manière qui s'ensuit. C'estassavoir que nous avons cinq voyeulx principaulx *a, e, i, o* et *u*. Et sont diz voyeulx pour ce que sanz yceulx ou aucun d'eulx ne se peut former voix ne sillabe de lettre, ne mot que l'en peust prononcer ne proférer à nul vray entendement. Et entre ces cinq voyeux en y a deux, c'estassavoir *e* et *u*, qui se mectent bien ensemble, ainsi comme *Julien*, *Vivien*, ou ainsi comme *Jacob* et *Vates*.

Item les liquides sont *b, c, d, f, g, h, l, m, n, p, q, r, s, t, x, y, z*. Et n'est pas *h* proprement lettre, mais n'est que une aspiracion sonnant selon la manière des noms, ainsi comme se on vouloit dire *hannequin* ou *han-*

note, qui sanz ladicte *h* n'aroit pas son plain son, ainçois diroit-on *annequin* et *annote*. Et desdictes liquides les unes sont consonans, les autres demi-voyeux, et les autres mutes, qui donnent pou ou néant de son. Et sont les six demi-voyeux, *s*, *l*, *m*, *n*, *r* et *x*; et sont appellez demi-voyeux pour ce que ilz commencent en voyeul et terminent par eulx-meismes. Item les neuf lettres muèles, et qui point ne donnent de son ne de fin en sillabe, se trop po non, sont neuf. C'estassavoir *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *p*, *q*, *t*, lesquelles souvent très pou au regart des autres lettres *z* et *x* ont double consonant et font leur posicion si comme : *dixit* et *Gaza*, et sont lesdictes liquides comme : *l*, *m*, *n*, *r*, qui font la sillabe brièvе si comme est : *Ysabel*, *Marion*, *Jehan*, *Robert* et *eureux*; et par ceste règle puet estre congneu en brief ce qui est voyeul, demi-voyeul, liquide, sonnant et muèles des lettres de l'*a*, *b*, *c*, par lesquelles tout langaige latin et françois est escript et proféré. Or sera dit et escript cy-après la façon des balades; et premièrement est assavoir que il est balade de huit vers dont la rubriche est pareille en ryme au ver antesequent, et toutefois que le derrain mot du premier ver de la balade est de trois sillabes, il doit estre de onze piez, si comme il sera veu par exemple cy-après, et se le derrenier mot du second ver n'a que une ou deux sillabes, ledit ver sera de dix piez; et se il y a aucun ver coppé qui soit de cinq piez, cellui qui vient après doit estre de dix.

Exemple sur ce que dit est :

Balade de huit vers couppez.

Je hez mes jours et ma vie dolente,
Et si maudis l'eure que je fu nez;

Et à la mort humblement me présente
Pour les tourmens dont je suy fortunez;
Je hez ma concepcion,
Et si maudi ma constellacion,
Où fortune me fist naistre premier,
Quant je me voy de touz maulx prisonnier.

Et est ceste balade *léonime* par ce qu'en chascun ver elle emporte sillabe entière, aussi comme *dolente* et *présente*; *concepcion* et *constellacion*.

Autre Balade.

De tous les biens temporelz de ce monde
Ne se doit nulz roys ne sires clamer,
Puisque telz sont que fortune suronde,
Qui par son droit les puet touldre ou embler;
Le plus puissant puet l'autre déserter,
Si qu'il n'est roy, duc, n'empereur de Romme,
Qui en terre puist vray tiltre occuper,
Ne dire sien, fors que le sens de l'omme.

Ceste balade est moitié *léonime* et moitié *sonant*, si comme il appert par *monde*, par *onde*, par *homme*, par *Romme*, qui sont plaines sillabes et entières. Et les autres sonans tant seulement, où il n'a point entière sillabe, si comme : *clamer* et *oster*, où il n'a que demie sillabe, ou si comme seroit *présentement* et *innocent*. Et ainsi ès cas semblables puet estre congneu qui est *léonime* ou *sonnant*.

Exemple de Balade de neuf vers toute léonyme.

Vous qui avez pour passer vostre vie,
Qui chascun jour ne fait que defenir,
Vous vivez frans, sanz viande ravie.
Se du vostre vous povez maintenir,
Or vous vueilliez du serf lieu tenir,

Où pluseurs par convoitise
Ont perdu corps, esperit et franchise;
C'est de servir autrui, dont je me lasse.
Vieillesce vient, guerdon fault, temps se passe.

Exemple de Balade de dix vers de dix et onze sillabes.

Et se doit-on tousjours garder, en faisant balade qui puet, que les vers ne soient pas de mesmes piez, mais doivent estre de neuf ou de dix, de sept ou de huit ou de neuf, selon ce qu'il plaist au faiseur sanz les faire touz égaulx, car la balade n'en est pas si plaisant ne de si bonne façon.

Autre Balade.

Pour quoy fina par venin Alixandre,
Qui si puissans fut et si fortunez
Que le monde soubmist en aage tendre,
Et commença quinze ans puis qu'il fut nez
A conquérir; comment fut destinez
Cilz qui conquist Ynde; ce fut Pompée,
Après Thessale ot la teste couppée;
En Egipte le fist ly roys fenir
Tholomée par traïson dampnée:
Toudis avient ce qu'il doit avenir.

Autre Balade.

Depuis que le diluge fu
Et que les cinq citez fondirent
Par leur péchié, par ardent fu,
Que Loth et sa femme en yssirent;
Ne puis que les prophètes dirent
Les maulx dont ly mons seroit plains,
Près de la fin li noms Dieu vains,
Et sa loy escandalisée,
Ne fut li termes si prochains
D'estre monarchie muée.

Balade équivoque, rétrograde et léonime.

Et sont les plus fors balades qui se puissent faire, car il convient que la derrenière sillabe de chascun ver soit reprinse au commencement du ver ensuient, en autre signification et en autre sens que la fin du ver précédent; et pour ce sont telz mos appellez *équivoques* et *rétrogrades;* car en une meisme semblance de parler et d'escripture, ilz huchent et baillent significacion et entendement contraire des mos derreniers mis en la rime, si comme il apparra en ceste couple de balade mise cy-après.

Autre Balade.

Lasse, lasse! maleureuse et do*lente*,
Lente me voy, fors de souspirs et *plains*.
Plains sont mes jours d'ennuy et de tour*mente*.
Mente qui veult, car mes cuers est cer*tains;*
Tains jusqu'à mort, et pour celli que j'*ains*,
Ains mais ne fut dame si fort a*tainte*,
Tainte me voy, quant il m'ayme le *mains*.
Mains, entendez ma piteuse complainte.

Et convient que toutes les couples se finent par la manière dessurdicte tout en équivocacion rétrograde, ou autrement elle ne seroit pas dicte ne réputée pour équivoque ne rétrograde, supposé ore que le derrenier du ver se peust reprandre à aucun entendement du ver ensuiant, se il ne reprenoit toute autre chose que le précédent.

Autre Balade de neuf et de huit piez, et de huit vers de ryme pareilles ce semble par la manière de l'escripre, qui est une mesme escripture, et par lettres semblables.

Et ne se pourroit congnoistre que par la manière du prononcer en langue françoise, car les mos sonnent par

la prononciacion l'un mot une chose et l'autre une autre; et ainsi semble que nous avons deffault de lettres, selon mesmes les Hébrieux; et apparra ci-après par la lecture. Item en la dicte balade à envoy. Et ne les souloit-on point faire anciennement fors ès chançons royaulx, qui estoient de cinq couples, chascune couple de dix, onze ou douze vers, et de tant se puelent bien faire et non pas de plus par droicte règle. Et doivent les envois d'icelles chançons, qui se commencent par *princes*, estre de cinq vers entez par eulx aux rimes de la chançon sanz rebrique; c'estassavoir deux vers premiers, et puis un pareil de la rebriche; et les deux autres suyans les premiers, d'eux concluans en substance l'effect de ladicte chançon et servens à la rebriche. Et l'envoy d'une balade de trois vers ne doit estre que de trois vers aussi, contenant sa matère et servans à la rebriche, comme il sera dit cy-après.

Autre Balade.

Chascuns se plaint, chascuns ordonne
Sur ce que Dieux a ordonné;
Ly uns dit, quant il pluet ou tonne :
Que n'a Dieux le beau temps donné!
Las! c'est trop pleu et trop tonné,
S'il fait chaut on souhaide froit :
Pourquoy est-on si mal sené?
Encor est Dieux où il souloit.

L'ENVOY.

Princes, chascuns veult mettre bonne
Aux euvres Dieu qui tout voit;
C'est péchiez; sa justice est bonne :
Encor est Dieux où il souloit.

D'autres balades de sept vers.

Item encores puet l'en faire balades de sept vers, dont les deux vers sont tousjours de la rebriche, si comme il puet apparoir cy après :

Balade.

Parfondement me doy plaindre et plourer
Et regreter des neuf preux la vaillance,
Car je voy bien que je ne puis durer;
Confort me fuit, honte vers moy s'avance;
Convoitise met en arrest sa lance,
Qui me destruit mon plus noble païs.
Preux Charlemaine, se tu fusses en France
Encor y fust Roland, ce m'est advis.

Alixandre, qui ot à justicier
Tout le monde par sa bonne ordonnance,
Quant il sçavoit un poure chevalier,
Armes, chevaulx li donnoit et finance;
Pour sa bonté li faisoit révérence.
De ce faire sont les plus haulx remis.
Preux Charlemaine, se tu fusses en France
Encor y fust Roland, ce m'est advis.

Car chascun jour me fault amenuisier
Par le défault de vraye congnoissance,
Et par déduit qui tient en son dangier
Cil qui doit en moy mettre deffense,
Par le jeune conseil qu'il a d'enfance,
Dont Roboam fut convaincus jadis.
Preux Charlemaine, se tu fusses en France
Encor y fust Roland, ce m'est advis.

Autre Balade.

S'Ector li preux, César et Alixandre,
Deyphile, Tantha, Sémiramis,

David, Judas Machabée, qui tendre
A subjuguer vouldrent leurs ennemis,
Josué, Panthasillée,
Ypolite, Thamaris l'onourée,
Artus, Charles, Godefroy de Buillon,
Marsopye, Ménalope, dit l'on,
Et Synope qui eurent corps crueux,
Revenoient tout en leur région,
Du temps qui est seroient merveilleux.

L'ENVOY.

Princes, se ceuls qui orent si grant nom
N'eussent tendu à ce qui estoit bon,
Leur renom fust en ce monde doubteux;
Or ont bien fait; et pour ce les loe-on;
Mais se tout vir povoient par raison,
Du temps qui est seroient merveilleux.

De la façon des Serventoys.

Serventois sont faiz de cinq couples comme les chançons royaulx; et sont communément de la Vierge Marie, sur la Divinité; et n'y souloit point faire refrain, mais à présent on les y fait servens comme en une balade; et pour ce que cest ouvrage qui se porte au puis d'amours, et que nobles hommes n'ont pas acoustumé de ce faire, n'en faiz cy aucun autre exemple.

Après s'ensuit l'ordre de faire chançons baladées, que l'en appelle *Virelais*, lesquelz doivent avoir trois couples comme une balade, chascune couple de deux vers, et la tierce semblable au refrain, dont le derrain ver doit, et au plus près que l'en puet estre, servant à reprandre ledit refrain, ainsi comme le pénultime vers d'une couple de balade doit servir à la rebriche d'icelle. Et est assavoir que virelais se font de pluseurs manières, dont le refrain a

aucune fois quatre vers, aucune fois cinq, aucune fois sept, et est la plus longue forme qu'il doye avoir, et les deux vers après le clos et l'ouvert doivent estre de trois vers ou de deux et demi brisiez aucune fois, et aucune foiz non. Et le ver après doit estre d'autant et de pareille rime comme le refrain, si comme il apparra cy-après.

Serventoys.

Mort félonne et despiteuse,
Fausse, desloyal, crueuse,
Qui règnes sanz loy,
Je me plaing à Dieu de toy,
Car tu es trop périlleuse.

Merveille est que ne m'arvoy
L'ouvert. Quant je voy
Morte la plus gracieuse
Et la mieudre en bonne foy,
Le clos. Qui, je croy,
Fust onques, ne plus joyeuse.

C'est par toy, fausse crueuse,
Ta venue est trop doubteuse;
Tu n'as pas d'arroy :
Espargnier prince ne roy
Ne veulz, tant yes orgueilleuse,

Mort félonne et despiteuse.

Autre Serventoys.

Bien doy faire tristement;
En dueil et en tourment
Mon temps user,
Quant je me voy refuser
Présentement,
Par un mot trop simplement
Dire ou mander.

Las! qui le me fist penser!
L'ouvert. Foleur, qui désespérer
Fait celement
Mon cuer et en plours muer,
Le clos. Que je ne me puis saouler
D'estre dolent.

Car ma dame nullement
Ne daingne amoureusement
A moy parler,
Mais me fait par tout blâmer
Si durement,
Qu'en moy n'a fors que tourment
Dur et amer.

Bien doy faire tristement, etc.

Autre Serventoys.

Cent mille foiz vous doy remercier,
Chière dame, de vostre doulz octroy;
Car vous m'avez fait plus riche d'un roy,
Et plus d'onnour que ne puis souhaidier.

Car maint seigneur garni de noble arroy,
L'ouvert. Riche et vaillant vers vous poursuir voy,
Pour vostre bien et vostre honnour traictier,
Qui mieulx valent en tous estas de moy;
Mais je vous aim telement, par ma foy,
Le clos. Que nullement ne vous puis oublier.

Et quant vous plaist de tant humilier,
Que la douçour de vo parler reçoy,
Vous me tenez en si amoureus ploy
Qu'autre après vous jamais ne quier.

Cent mille foiz vous doy remercier.

Rondel sangle.

Cilz qui onques encores ne vous vit
Vous aime fort et desire véoir;

Or vous verra, car en cest espoir vit
Cilz qui onques encores ne vous vit.

Car pour les biens que chascun de vous dit,
Vous veult donner cuer, corps, vie et povoir,
Cilz qui onques encores ne vous vit.

Autre Rondel.

Je ne vueil plus à vous, dame, muser;
Vous povez bien quérir autre musart:
Tart m'apperçoy qu'om m'a fait amuser.

Je ne veuil plus à vous, dame, muser.

Ne plus n'espoir en vous mon temps user,
Quant d'esprevier sçavez faire busart.
Je ne vueil plus à vous, dame, muser.

Rondel double.

Joieusement, par un très doulz jouir,
En jouissant menrray vie joieuse,
Comme cellui qui se doit resjouir
Et joie avoir en la vie amoureuse.

Se joieus suy chascun le puet veir
A mon chanter très plaisant, gracieuse.

Pour ce doy bien vostre amour conjouir,
Et joye avoir, humble flour précieuse;
S'en chanteray tant que l'en puist ouïr
Que mon chant vient de voix douce et piteuse.

Joieusement, par un très doulz jouir,
En jouissant menrray vie joieuse.

La façon des sotes Balades et Pastourelles.

Item, quant est aux pastourelles et sotes chançons, elles se font de semblable taille et par la manière que font les balades amoureuses, excepté tant que les matères se diffèrent selon la volunté et le sentement du faiseur; et pour ce n'en faiz-je point icy exemple pour briefté et pour abrégier ce livret.

Cy parle de la façon des Laiz.

Item, quant est des laiz, c'est une chose longue et malaisiée à faire et trouver, car il y fault avoir douze couples chascune partie en deux, qui font vingt-quatre. Et est la couple aucune foiz de huit vers, qui font seize; aucune foiz de neuf, qui font dix-huit; aucune foiz de dix, qui font vingt; aucune foiz de douze, qui font vingt-quatre; de vers entiers ou de vers coppez. Et convient que la taille de chascune couple à deux paragrafes, soient d'une rime toutes différens l'une couple à l'autre, excepté tant seulement que la derrenière couple des douze, qui font vingt-quatre, et qui est et doit estre conclusion du lay, soit de pareille rime, et d'autant de vers sanz redite, comme la première couple. Et pour exemple de ce je mes cy trois couples d'un lay, et par ycelles considérer, et attendu ceste règle, l'en pourroit diversifier les autres couples, et faire jusqu'à douze, qui font vingt-quatre, par la manière que dit est. Et qui se doubteroit de ce non pouvoir retenir, il ne faulroit que prandre un lay, car ilz sont assez communs; et ce seroit trop longue chose de l'avoir escript en ce livret.

Lays.

Puisqu'il me convient partir,
D'amours martir,
Las! que feray,
Où iray,
Que devendray?
Fors que languir
Tant que m'amour et mon plaisir
Deguerpiray.
C'est celle que je desir
D'ardent desir,
De cuer vray,
Celle à qui j'ay
Mon recourir;
Par li puis vivre ou mourir,
Pour ce m'esmay.

Car de Dydo ne d'Elayne,
De Judich la souveraine,
D'Ester ne de Tisbée,
De Lucresse la roumaine,
Ne d'Ecuba la certaine,
Saïre loyal, ne Médée,
Ne pourroit estre trovée
Dame de tant de biens plaine:
C'est l'estoille tresmontaine,
Aurora la desirée.

C'est l'estoille clère et saine;
De toute beauté humaine
C'est la bien endotrinée;
En chant très douce seraine,
En honnour la primeraine,
D'umilité aournée;
Dame de douçour clamée,
De beau parler la fontaine;
De toute grace mondaine
En ce monde renommée.

Mais ses gens corps
Et ses deppors
Est uns trésors
Très précieus,
Dont je suis mors
Si je vois hors.
Las! dolereus,
Maleureus
Et souffraiteus,
Que feray lors,
Se reconfors
Et doulz ennors
Ne m'est piteus!
Viengne la mors,
Je m'y acors
Au langoreus.

Quant je recors
Les doulz confors,
Les regars fors
De ses doulx yeulx,
Qui m'ont amors
Au dolent mors
Des amoureux;
Les gracieux
Et doulz rappors
Par qui je pors
Tous dolens pors,
Les maulx doubteux
A tristes pors
M'a desconfors,
Me mis périlleux.

Et par cest exemple de six couples de lay différens l'une de l'autre en mètre et en nombre de vers, et aussi en ryme; lesquelles six couples ne font que troys. Des douze que un lay doit avoir puet estre clerement entendue la forme et la taille d'un lay, à tous ceuls qui les vourront

faire. Et pour mieulx veoir la différence desdictes couples en ay-je cy mis trois suyvamment. Et doit la derrenière des douze estre semblable de ryme et de nombre de vers à la première, ainsi comme il appert par la fin de ce présent lay, où il a ainsis escript :

Pour ce prie à souvenir,
Que tost venir
Quant m'en iray
Sanz délay,
Face ce lay
Au départir
A ma dame, et sanz mentir
Liez en seray.

Avec moy le vueil tenir
Et retenir,
Et tant feray
Que j'aray
Quant revendray,
Par poursuir
Grace, honneur et remerir,
Ou g'y mourray.

Item, semblablement et finablement pourra sçavoir un chascun qui de son noble couraige aura la musique naturele faire et amender, par cest présent art, avecques son noble engin, toutes manières de balades, rondeaulx, chançons baladées, serventois, sotes chançons, laiz, virelais et pastourelles en regart aux exemples et articles cy-dessus escrips, et autres que l'en puet veoir en tel cas communément de ceulx qui mieulx et plus saigement le scevent et sçauroient mieulx faire que moy, qui suy rudes et de gros entendement, et soubz la correpcion des quelz je soubmet ce qui fait en est à leur amendement, en eulx suppliant que se aucune chose y a faicte moins suffisam-

ment, ou que j'aye péchié contre l'art en aucune manère, ilz me vueillent ce pardonner en l'imputant à ma simplesse et ignorance, et le corrigent humblement pour honour de la science, et pour l'amour des aprantis; car ce qui fait en est, a esté du commandement d'un mien très grant et espécial seigneur et maistre, auquel pour mon petit engin, ne autrement, pour l'obéissance que je lui doy excusacion n'eust pas eu lieu quant à moy. Et pour ce lui supplie très humblement qu'il veuille prandre en gré ce que j'en ay peu et sceu faire, et à moy pardonner mes faultes. Car qui fait ce qu'il puet et scet, au commandement de son seigneur pour ce que obédience vault mieulx que offrande, ne sacrifice, comme dit la Saincte Escripture, il doit estre prins en gré et tenu pour excusé.

Ce fut fait le 25e jour de novembre l'an de grace Nostre Seigneur mil CCC LXXX et douze.

FIN.

TABLE DES PIÈCES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Précis historique et littéraire sur Eustache Deschamps..... *Page* 1

Description du Manuscrit de la Bibliothéque du Roi qui contient les Poésies d'Eustache Deschamps..... LVII

BALLADES. — Du Domaine d'Eustache brûlé par les Anglois..... 1

De l'Amour de Dieu..... 2

Comment les Roys et les Princes ne doivent estre communs ne familiers avec leurs subgiez, et les causes pourquoy..... 4

Du Temps présent..... 5

Fou est vieux Homme qui prend jeune Femme..... 6

Qu'il faut toujours tenir sa parole..... 8

De la naissance de Charles VI..... 9

Fais ce que dois, avienne que pourra..... 11

Le Bois de Vincennes..... 13

Mieux vaut honneur que honteuse richesse..... 14

De l'intérieur des Cours..... 16

L'habit ne fait pas l'Homme..... 17

Adieu, jeunesse..... 19

Femme et Enfans difficiles à servir et à gouverner..... 20

Du noble royaume de France..... 21

Des vertus nécessaires au Prince..... 22

Sur le nom du roi Charles..... 23

Sur les beautés de la ville de Paris..... *Page* 24
Instructions pour ceux qui vivent à la Cour..... 26
Sur la mort de Bertrand Du Guesclin..... 27
De la manière d'estre à la Cour..... 28
De la prophétie de Merlin sur la destruction prochaine de l'Angleterre..... 29
De l'empire des Femmes..... 31
BALLADE A DOUBLE ENTENDEMENT. — Sur le temps présent..... 32
BALLADES. — De l'Education d'Eustache Deschamps... 34
Des six choses qui perdent le Prince..... 35
RONDEAU. — Sur la Saison de guerre..... 36
BALLADES. — D'une mauvaise administration de l'hôtel du Prince..... 37
Du gouvernement des Rois et des Princes..... 38
De la souffrance du Peuple et de l'Eglise..... 40
Supplication faite au Roi par Eustache..... 41
Comment les conseils des François sont trop longs, et mal exécutés selon leur sens..... 43
De la Complainte du Pays de France..... 44
De la douleur qui peut advenir à ceux qui suivent cour de Prince..... 45
Sur quels points doit durer ce Royaume..... 46
Conseils aux Dames..... 48
Des Plaisirs de l'Etude et de la Science..... 49
Qu'il faut profiter de la jeunesse..... 51
De la vie dissipée..... 52
De ce qui est nécessaire aux Roys..... 54
Comment, dans l'âge avancé, on reconnoît l'outrecuidance et les erreurs de la jeunesse..... 55
LAY. — Cy commence le Lay du Roy..... 57
BALLADES. — Des soins que le Prince doit prendre des gens qu'il mène en guerre..... 67
De la supériorité des Anciens sur les Modernes..... 69

De la Paix avec les Anglois..... *Page* 71
Du Tournoi. *Tuit chevalier,* etc 74
Du bon Capitaine..... 76
Comment les sages anciens n'instituoient ou ordonnoient aucun homme en office ou dignité, s'il n'étoit prodomme et suffisant d'icelles exercé..... 78
Du Tournoi. *Armes, amours,* etc..... 80
De la mort de Machaut..... 81
Prière aux Dames..... 83
Contre le pays de Flandres..... 84
VIRELAIS. — Portrait d'une Pucelle..... 86
Adieux à sa Dame..... 88
RONDEAUX. — Des Adieux à sa Dame..... 89
Du Jour de l'An..... 90
Sur les Anglois..... 91
Les dyables m'ont rompu ma houppelande..... *ibid.*
BALLADES. — Sur son Varlet..... 92
Des diverses espèces de Chevaux..... 93
Sur son Bailliage de Senlis..... 94
Conseil à un Ami sur le Mariage..... 96
Sur la décadence de la Chevalerie..... 97
Gente de corps, face adroit coulourée..... 98
COMPLAINTE d'un Gentilhomme marié en âge moyen, faite par Eustache en manière de Ballade..... 100
BALLADES. — De l'office d'Huissier d'armes..... 101
De la gloire des Roys..... 103
Au Saint-Père, pour obtenir un canonicat à son fils.... 104
Des moyens de parvenir à la Cour..... 106
Sur le néant des choses de ce monde..... 107
De la bonne Renommée..... 110
De l'usage de donner une dot aux Filles en les mariant. 111
Comment le Père marie sa Fille, et lui donne terre, or et joyaulx, en elle introduisant estre humble, douce, courtoise et de bonnes meurs..... 113

Des divers noms de l'Angleterre..... *Page* 114
Sur l'Épidémie..... 116
Des Plours et Plains de la mort du noble et vaillant chevalier feu monseigneur Loys de Sancerre, mareschal et depuis connestable de France, et de la mort des armes de Champaigne..... 117
Du Bachelier d'armes..... 119
BALLADE LIBRE. — La Leçon de musique..... 120
BALLADE. — Du Métier profitable..... 122
SUPPLICATION à mes seigneurs les ducs de Berry, Bourgongne, Orliens et Bourbon..... 124
Au Roy nostre Sire..... 126
BALLADES. — Sur l'estrangeté de l'atour et du chief que pluseurs Dames font à présent..... 127
Comment aucuns impetrèrent l'office d'Eustace, lui estant en vie, en donnant entendre que il estoit mort.... 129
Des vins que on souloit anciennement présenter aux Baillis et Juges..... 130
De la Malédicion sur ceuls qui requièrent à faire armes. 132
Oublie, oublie..... 134
Au Roi par manière de supplication..... 135
RONDEAU de table..... 137
BALLADES. — Comment le Roy aura juste maison et son royaume bien réformé quant les Saiges gouverneront. 138
Pour les nouveaulx Mariez et de leur mesnage..... 139
Pour réformer le monde en mieulx..... 141
Sur les Femmes qui troussent leurs tétins..... 142
Qu'il n'est pas le meilleur toujours de coucher avec sa Femme..... 144
Des remèdes contre l'Épidémie..... 145
Comment chascun se deffait en son estat aujourduy..... 147
Quels gens un Prince doit avoir, et comment il se doit garder..... 148
Chacun ne pense qu'à soi..... 150

LAY. — Ci commence le Lay du très bon connestable Bertrand Du Guesclin..... *Page* 151
D'un notable Enseignement pour continuer santé en corps d'omme 163
C'est le dit du Gieu des Dez fait par Eustace, et la manière et contenence des Joueurs qui estoient à Neelle, où estoient messeigneurs de Berry, de Bourgongne, et pluseurs aultres..... 171

FABLES EN BALLADE.

Le Paysan et le Serpent..... 187
Les Souris et les Chats. (*Fac-simile.*)..... 188
Le Lion et les Fourmis..... 189
La Fourmi et le Criquet..... 191
Le Renard et le Corbeau..... 192
Comment le Chief et les Membres doyvent amer l'un l'autre..... 193
Du Jardinier qui détruit de bons plants 195
La Grenouille et la Souris. — Comment en doulz parler a maintefoiz déception..... 196
Des exactions des grands Seigneurs..... 198
Le Paysan et le Chien..... 200
Le Paysan et son Chien..... 201

EXTRAITS DU MIROUER DE MARIAGE.

Des charges qui sont en mariage pour le mesnage soustenir avec les pompes et grans bobans des femmes..... 205

Cy parle Répertoire-de-Science contre tous ceuls qui font nopces sumptueuses, et, quelque largesce qui y soit, des plaintes que chascun y fait communément..... 215

Comment mariage n'est que tourment, quelque femme, ne

de quelque estat que l'en praingne ; et que en tele charge cheust mieux advis qu'en achat de beste mue. . . . *Page* 218

Des grans annuys de mariage quant la femme est belle. 221

Des griefs et ennuys d'omme et de femme quant elle est belle, et le mari lui refuse aler aux festes et aux déduys. 223

Comment c'est tout tourment que mariage quant la femme est laide, belle, riche ou povre. 225

Exemple contre ceuls qui se fient en amour de femme. . . . 230

Comment Franc-Vouloir fut subjugué aux batailles de Crécy et de Poitiers par Folie. 233

Des inconvéniens qui avindrent à Paris par Folie, et débat entre le Prevost des Marchans et ceuls de la ville. 238

D'aucuns traictiez entre le Régent de France et les Anglois estans près de Paris, en espérance de paix. 247

Des hostaiges qui furent baillez pour le roy Jehan, prinsonnier en Angleterre. 257

L'ART DE DICTIER

ET DE FÈRE CHANÇONS, BALADES, VIRELAIS ET RONDEAULX.

Ci commence l'Art de Dictier et de fère chançons, balades, virelais et rondeaulx, et comment anciennement nul ne osoit apprandre les sept ars libéraulx ci-après déclarez, se il n'estoit noble. 261

FIN DE LA TABLE.

ADDITION

AU PRÉCIS HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

EUSTACHE DESCHAMPS,

Poète du quatorzième siècle.

Avant de mettre au jour les poésies d'Eustache Deschamps, j'avois fait d'inutiles recherches pour découvrir quelques renseignemens biographiques sur cet auteur. Je fus donc obligé de recourir à ses écrits mêmes, pour leur emprunter des notions moins imparfaites, plus étendues et plus variées que celles que fournissoient les biographies, ce qui n'étoit pas beaucoup demander. En même temps, des amis des lettres vouloient bien, à ma demande, s'enquérir, dans la province où Deschamps avoit long-temps vécu, s'il ne resteroit pas trace de son passage, soit dans les traditions orales, soit dans quelques vieux chartriers, soit dans certains noms propres locaux, plus durables que les châteaux-forts, les châtelains et les baillis. Mais, à Vertus, en Champagne, lieu de naissance d'Eustache, il ne

reste que des vignes et aucun vestige de l'habitation *des Champs;* le château de Fismes est tombé avec sa châtellenie. Le temps et les révolutions ont tout anéanti, et aussi bien la mémoire d'Eustache Deschamps que celle d'autres personnages bien plus éminens en charges et en dignités; car titres, dignités, fortune, passent vite dans la mémoire des hommes. Eustache Deschamps, écuyer, huissier d'armes, châtelain de Fismes, bailli de Senlis, seigneur de Barbonval, Trésorier de France même, car il le fut aussi, seroit à jamais resté ignoré; le poète seul ne pouvoit mourir tout entier, et Deschamps a pu dire en écrivant ses rimes : *Non omnis moriar!* [1]

Cependant, j'espérois que, dans la Bibliothéque de Senlis, il pourroit se trouver quelque recueil manuscrit des Actes de la Ville qui feroient mention d'Eustache Deschamps, à raison des fonctions de bailli royal, qu'il avoit exercées si long-temps à Senlis. M. Adhelm Bernier, fils du juge de paix de cette ville, voulut bien faire de longues et patientes

---

[1] De jour en jour croist l'estudiement
Pour acquérir renommée et prudence.
(Ballade *des Plaisirs de l'Estude et de la Science,* p. 4 des Poésies.)

recherches qui furent d'abord infructueuses; ce ne fut qu'à la fin de 1833 qu'il me fit parvenir les notes qu'il avoit recueillies, depuis ses premières investigations, dans une *Collection d'actes extraits de cartulaires et d'archives des couvens et hôtel-de-ville de Senlis*, en ce qui concernoit Eustache Deschamps. Ces notes compléteront les renseignemens que j'ai déjà réunis sur ce trouvère du XIVe siècle, dont le mérite littéraire est désormais sanctionné par l'opinion du juge compétent qui en a tracé cet éloge : « Contemporain de Charles d'Orléans, émule « de ce prince dans le même genre, Eustache Des- « champs l'égale pour le style, et il est plus varié « dans les formes de la versification, plus abondant « en pensées. » [1]

Cette Collection manuscrite d'Actes et extraits de cartulaires et d'archives de couvens, dont je viens de parler, forme vingt-cinq volumes petit in-fol.; elle est due à M. Afforty, doyen de Saint-Rieul, qui l'a écrite avant 1789, et elle est intitulée : *Collectanea Silvanectensia* [2]. A la fin du tome XII, se trouve une liste des *Baillis royaux et seigneuriaux;*

---

[1] Examen des *Poésies d'Eustache Deschamps*, par M. Raynouard, dans le *Journal des Savans*, numéro de mars 1832, p. 16.

[2] Du nom latin de Senlis, *Silvanectum*, enveloppé de bois.

l'article consacré à Eustache Deschamps contient les indications suivantes :

« Eustache Deschamps, dit Morel, écuyer, seigneur de Barbonval, huissier d'armes du Roi, et son bailli de Senlis par lettres du 5 février 1388 (1389), prêta serment le 9 suivant. »

(Thomé, chanoine de Meaux.)

« Il est auteur d'un Recueil de chansons, rondeaux, virelais, etc., contenus en un volume où, entre autres choses, sont le Traité de la fiction du Lyon, et celui du Miroir de Mariage, non complets par la mort qui trop tost lui survint, l'an 1393. »

(Deslyons.)

« *Nota* que, si cette date est donnée pour celle de sa mort, il y a erreur, puisqu'on le trouve encore qualifié de bailli de Senlis en l'an 1396, et qu'il ne s'est démis de l'office de bailli qu'en l'année 1404.

« Il étoit aussi Châtelain de Fismes, et de lui descend la maison des sieurs de Marcilly, qui ont été maîtres-d'hôtel du Roi et gouverneurs de Beaumont. »

(*Idem.*)

« Il est à présumer qu'il étoit et descendoit de l'ancienne et célèbre maison de Li Es Champs, *De Campis*, seigneurs d'Othis, Survilliers, etc.,

dont il est parlé en divers endroits de cette collection. »

« Le 11 juin 1389, Eustache Deschamps, dit Morel, écuyer, seigneur de Barbonval, huissier d'armes du Roi, bailli de Senlis, délivra une commission pour assigner le doyen et chapitre de Beauvais, pour payer aux Dames du Moncel, lès Pont-Sainte-Maxence, deux muids de bled sur la grande dîme de Pompoing. »

(*Archives du Moncel-Pompoing.*)

« Le 31 mars 1391, après Pasques, Pierre Dailly, lieutenant-général de M. le bailly de Senlis, qui n'est pas nommé, condamna le chapitre de Beauvais à payer aux Dames du Moncel, deux muids de bled sur les grandes dîmes de Pompoing. »

(*Idem.*)

« Le 30 août 1393, Jehan-le-Charon, lieutenant-général de monseigneur le bailli de Senlis, qui n'est pas nommé, accorda des Lettres de souffrance du fief de la moitié des grandes dîmes de Pompoing aux Dames du Moncel. »

(*Idem.*)

« Le 28 mai 1395, Eustache Deschamps, dit Morel, écuyer, seigneur de Barbonval, huissier d'armes du Roi, et son bailli de Senlis, fit déli-

vrance aux huit curés de Senlis d'un legs à eux fait par Jean Lasne, bourgeois, à la charge d'une messe à Saint-Pierre. »

(*Archives de la Communauté des Curés de Senlis.*)

« Le 14 avril, après Pasques, l'an 1396, il rendit une sentence en faveur du chapitre de Senlis, contre les laïcs demeurans au cloître. »

(*Archives de Senlis*, Titres généraux, coté 45, art. 3.)

« Le 19 janvier 1398 (1399), Jehan-le-Charon, lieutenant-général de M. le bailli de Senlis, qui n'est pas nommé, condamna à l'amende un tailleur ou cousturier qui avoit battu un massicot [1] et dit des injures des chanoines de l'église de Senlis. »

(*Idem*, coté 66, art. 29.)

« Le 3 mai 1398, Jehan-le-Charon, lieutenant-général de M. le bailli de Senlis, qui n'est pas nommé, en vertu d'une commission de nosseigneurs des comptes et Trésoriers du Roi à Paris, convertit le droit de past ou d'un dîner que le prévost de Pont-Sainte-Maxence avoit anciennement coutume de prendre chaque année au prieuré de Saint-Chris-

---

[1] Le massicot étoit un droit sur la vente des vins. Il désigne probablement ici un commis préposé à la recette de cet impôt, comme on dit *le fisc* pour *ses agens*.

tophe, étant accompagné de douze hommes à cheval, de douze valets ou varlets et de douze chiens, en une rente de quatre livres parisis, payables au domaine de Sa Majesté. »

(*Archives de Saint-Christophe-en-Halatte*, liasse FF, n° 65.)

« Le 24 novembre, l'an 1400, Jehan-le-Charon, lieutenant-général de M. le bailli de Senlis, qui n'est pas nommé, maintint le chapitre de Senlis dans le droit de minage. » [1]

(*Archives de l'Église de Senlis*, Titres généraux, coté 60, n° 1, art. 30.)

Le 19 juin 1401, Jehan-le-Charon, lieutenant de M. le bailli de Senlis, qui n'est pas nommé, confirma le droit du chapitre de Senlis, comme seigneur censier, de pouvoir dépendre les huis des maisons dont le cens n'étoit pas payé. »

(*Archives de l'Église de Senlis*, ch. II, n° 22, art. 5.)

« Le 30 juin 1403, Jehan-le-Charon, lieutenant de M. le bailli, qui n'est pas nommé, rendit une sentence en faveur de Damp Jehan Boussart, prieur de Saint-Nicolas, pour cens dus à Rieux. »

(*Cartular. XIII, S. Nicolai*, carta 54.)

---

[1] C'étoit un droit seigneurial sur le mesurage des terres et sur les grains mesurés à la mine.

« Le 19 mai 1404, Eustache Deschamps, dit Morel, écuyer, seigneur de Barbonval, huissier d'armes du Roi, bailli, est démis de son office de bailli, et a été pourvu d'un office de Trésorier sur le fait de la justice par le roi Charles VI. »

(*Registres du Trésor, du* 14 *juin* 1404.)

Le huitième volume de la collection Afforty contient la copie du registre des assemblées municipales de la ville de Senlis, depuis l'année 1383 jusques et y compris l'année 1403. Ce registre existe en original. Dans ce huitième volume est rapporté le procès-verbal d'une assemblée du dimanche 19 juillet 1394, où se trouvoient soixante-sept habitans qui prirent cette décision : « Ordonne que doresna-« vant on ne présentera nuls vins de par la ville, « se ce n'est à Nosseigneurs et Dames de France, « à M. le Chancelier de France, aux Présidens du « Parlement, et au Conseil de ladite ville en Par-« lement.

« *Item,* que doresnavant on ne présentera à M. le « bailly de Senlis, en chacune de ses assises, que « une fois du vin, et non plus, et sera le premier « jour de l'assise. »

Ce dur et malséant *item* causa un vif déboire au bailli de Senlis, qui étoit lors Eustache Deschamps;

il composa plusieurs ballades à ce sujet. J'ai inséré dans le volume de ses Poésies (p. 130) celle qui a pour titre : *Des vins qu'on souloit anciennement présenter aux baillis et juges.* Malgré les plaintes du bailli, il nous sembleroit aujourd'hui que l'assemblée municipale avoit été encore très généreuse en lui accordant à chacune de ses assises deux pots de vin, *gros, courts, ventrus et à deux mains*, car ces assises se tenoient tous les deux mois, et obligeoient à résidence.

Cependant cette réforme, quoique de peu d'importance en elle-même, n'en est pas moins remarquable par la composition de l'assemblée qui l'a opérée. Le peuple d'une petite ville, dans ce temps de désordres, de dilapidations et de calamités publiques, délibéroit paisiblement, et s'affranchissoit d'un impôt de quelques mesures de vin, pendant que les princes, qui se disputoient le pouvoir, frappoient le royaume d'une taille générale de dix-sept millions de livres.

Mais ce qui étoit plus inquiétant pour Eustache Deschamps que la perte de ses priviléges, c'est que l'on en vouloit à sa place même. Il étoit devenu vieux; on le fit passer pour mort, et, sans autre information, on lui nomma un successeur. Deschamps protesta au duc d'Orléans qu'il n'étoit pas mort,

qu'il n'avoit pas même été malade, et qu'il comptoit bien garder ses sceaux,

> Car j'ay servi (dit-il), ce me donne confort,
> Deux Roys des Frans, en toute loyauté,
> Le père et filz Charles, plains de pité,
> Loys qui tient d'Orliens seignourie,
> Tout mon vivant, ce m'a reconforté. [1]

Pour cette fois, l'impétrant paya les frais de sa provision anticipée, et la nomination fut révoquée. Il fallut donc trouver un autre moyen pour déposséder Eustache Deschamps de son bailliage, et, à la requête du duc d'Orléans lui-même, il donna sa démission. Ce prince, frère du Roi, venoit de se faire nommer lieutenant-général du royaume, après la mort du duc de Bourgogne, son oncle, et il plaçoit partout ses créatures. Il donna pour successeur au bailli de Senlis, Pierre de Précy, son maître-d'hôtel, et pour retraite à Eustache Deschamps l'office de Trésorier de France, par Lettres du 19 mai 1404, qui honorent également le Roi de qui elles sont émanées et l'officier qu'elles concernent; car il est à remarquer que ces lettres ont été données à une époque où Charles VI avoit repris la santé, et qu'il retomba dans son mal le 23 juin 1404. L'on sait

---

[1] *Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps*, p. 129.

que, dès qu'il recouvroit sa raison, ce prince s'occupoit avec attention des affaires de l'État, et entroit dans les détails de l'administration. J'aime à penser, d'après les particularités contenues au considérant de ces Lettres royaux, que Charles VI lui-même ne fut pas étranger à leur rédaction; car ce malheureux Roi avoit un cœur excellent, et de précieuses qualités, qui le firent chérir du peuple pendant toute sa vie, et lui méritèrent le surnom de *Bien-Aimé* après sa mort. [1]

Et cependant, toutes les calamités qui peuvent affliger un peuple ont été accumulées sous le règne de Charles VI. La maladie étrange [2] dont fut frappé cet infortuné monarque dès l'âge de vingt-quatre

---

[1] « Et trespassa en l'hostel de Sainct-Paul. Et en son temps feut piteux, doux et benin à son peuple, servant et aimant Dieu, et grand aumosnier. — Et estoit grande pitié d'ouïr les douloureuses complainctes du peuple. » (Juvénal des Ursins.)

[2] Les historiens ont désigné cette maladie sous les noms de *grande frénésie, maladie du cerveau, démence, folie, idiotisme*, etc., sans la définir complétement. « Infirmité, dit le Laboureur, aussi étrange qu'incurable, qui interrompit malheureusement le joyeux cours de son règne et de sa vie, qui fut affligée d'une démence *par intervalles*, qui lui ôtoit la mémoire et le jugement; mais il n'en étoit pas sitôt délivré, *qu'il retournoit en son premier bon sens*, et qu'il n'entreprenoit rien avec précipitation et sans prendre l'avis de son conseil. »

ans, et qui dura pendant trente années, jusqu'à la fin de sa triste existence, mit le comble à des misères dont l'histoire d'aucune autre nation n'offre d'exemple.

En arrêtant ses réflexions sur la multitude d'événemens tragiques qui ont signalé cette longue période d'un seul règne, il seroit difficile de méconnoître l'action de la puissance divine, qui, par des voies toujours diverses, marche vers l'accomplissement de ses décrets éternels. [1]

Cette pensée, dans un temps de progrès et de révolution morale, doit faire sourire ces hommes supérieurs qui n'admettent pas que Dieu, s'ils croient un Dieu, intervienne jamais dans les affaires de ce monde. Une telle pensée cependant seroit propre à modérer ces esprits ardens qui fomentent tant d'agitation et de désordres, sous le prétexte d'améliorer et de perfectionner; car les améliorations et les perfectionnemens suivent, comme les saisons, la marche qui leur est assignée par le Créateur; seulement, il n'est pas indifférent pour les générations de les

---

[1] A la mort de Charles V, il existoit quarante-six princes du sang royal, de diverses branches, toutes florissantes. Il n'est resté de cette famille royale si nombreuse que la postérité d'un puîné de Bourbon, qui n'étoit alors que le vingt-troisième dans l'ordre de successibilité.

devoir à l'effervescence des passions ou aux élaborations de la sagesse. C'est Dieu qui mène à une seule fin toutes les entreprises bonnes ou mauvaises des hommes, celle d'harmoniser l'état de société de ses créatures avec l'ordre admirable de sa création : *Ordo, anima rerum.* Libre aux hommes de choisir les moyens d'accomplir les vues de la Providence, et leur choix n'est pas douteux : c'est toujours aux plus funestes qu'ils ont recours.

C'est cette disposition qui fait que, depuis bientôt un demi-siècle de révolutions, de guerres et de désastres, nous nous trouvons engagés dans une voie éminemment progressive, qui ne peut manquer de conduire à une grande amélioration morale de la société, quoi que puissent faire les ennemis de l'ordre et du bien public.

Je me suis laissé entraîner à ces réflexions, que les tristes tableaux de l'histoire m'ont souvent suggérées, mais qui peuvent présenter quelque chose de consolant.

Je reviens aux Lettres royaux qui concernent Eustache Deschamps; en voici la teneur :

LETTRES DE PROVISION

D'OFFICE DE TRÉSORIER SUR LE FAIT DE LA JUSTICE,

A EUSTACHE DESCHAMPS,

DIT MOREL,

Extraites des Registres de la Chambre des Comptes, du 4 juin 1404.

« Aujourd'huy, EUSTACHE DESCHAMPS, dit *Morel,* « escuyer, a esté mis et institué en possession et « saisine de l'office de Trésorier, en et sur le fait de « la justice, par vertu des Lettres royaux contenant « la forme qui s'ensuit :

« CHARLES, etc., comme nostre amé huissier « d'armes, Eustache Deschamps, dit Morel, escuyer, « naguères nostre baillif de Senlis, esquels offices « *il nous a servy longuement et loyaument,* se soit, « à la requeste de nostre très cher et très amé Frère « le duc d'Orléans, et à la contemplation d'aucuns « nos officiers et de nostre dit Frère, desmis dudit « office de baillif, duquel, Nous, à la requeste de « nostre dit Frère, ayons pourveu la personne de « Pierre de Precy, maistre-d'hostel de nostre dit « Frère, en intention de pourvoir en autres de nos « estats et offices ledit Eustache, et qu'il ne de-

« meure impourveu et sans estats honorables devers « nous : sçavoir faisons que *Nous recordans, et « considérans les grands et notables services que « ledit Eustache a faits par très long temps à nostre « très cher sieur et Père, que Dieu absolve, à nos « prédécesseurs en plusieurs et maintes manières, « tant en nos guerres comme autrement,* A NOUS DÈS « NOSTRE ENFANCE[1], et à nostre dit Frère, fait cha- « cun jour, et espérons qu'il fasse encores au temps « advenir; *attendu les sens, preud'hommie, loyauté « et bonne diligence de sa personne, les peines et « travaux par lui soustenus en nostre service,* ET « SON AGE ANCIEN; VOULANS RÉMUNÉRER NOS ANCIENS « SERVITEURS, ET LES METTRE PLUS A LEUR AISE SELON « LE DEGRÉ DE LEURS AGES, AFIN QUE LES JEUNES « AYENT EXEMPLE DE NOUS MIEUX ET PLUS « LOYAUMENT SERVIR, *sans les vouloir désap- « pointer de leurs estats en leurs jours anciens :* « iceluy Eustache, pour rémunération de ce que dit « est, et pour contemplation de nostre dit Frère, « avons fait, créé, ordonné et estably, faisons, or- « donnons, créons et establissons de nostre certaine « science et grâce spéciale, par ces présentes, nostre

---

[1] Voir *le Lay du Roy*, page 57 et suiv. des *Poésies d'Eustache Deschamps.*

« Thrésorier sur le fait de la justice, en voulant que « doresnavant il fasse, et tienne, et exerce ledit « office de Thrésorier à tels et semblables gages que « nostre amé et féal conseiller en la chambre de nos « Enquestes, et nostre Thrésorier sur le fait de la « justice, maistre Matthieu Du Bosc, a et prend à « cause dudit Office de Thrésorier, et autres droits, « profits et émolumens appartenans audit Office, « tant qu'il nous plaira. Si donnons en mandement « par ces présentes à nos amez et féaux Chancelier, « Gens tenans nostre Parlement et les Gens de nos « comptes et Thrésoriers à Paris, et à chacun d'eux, « ainsi comme à luy appartiendra, que, receu d'ice- « luy Eustache le serment accoustumé de faire en « tel cas, ils le mettent et instituent en possession « et saisine dudit Office et du siége d'iceluy, et l'en- « registrent ou fassent enregistrer partout où il ap- « partiendra, et dudit Office de Thrésorier sur le fait « de ladite justice, ensemble des gages, droicts, pro- « fits et émolumens dessus dits, le fassent, souffrent « et laissent jouir et user paisiblement, et à luy obéyr « de tous et en toutes choses appartenans audit Of- « fice : attendu qu'il est homme lay, qui pourra « exercer et soy entremettre du cas criminel et ci- « vil, et qui a gouverné et exercé justice par long « temps; lequel Nous y voulons estre et y demeurer

« pour les causes dessus dites, sans y recevoir au-
« cun autre, par importunité ou autrement, qui
« n'auroit nos lettres précédentes en date des pré-
« sentes.

« Mandons aussi, par cesdites présentes, à nos-
« dits Gens des comptes et Thrésoriers sur le fait de
« la finance, que les gages dessus dits, appartenans
« audit Office, ils fassent payer, bailler et délivrer
« doresnavant audit Eustache par le changeur de
« nostre Thrésor ou autre à qui il appartiendra, aux
« termes et en la manière accoustumée estre en tel
« cas. Lesquels gages à lui payez par N. rapportant
« *vidimus* de ces présentes sous scel authentique, et
« quittance sur ce dudit Eustache, Nous voulons et
« mandons estre allouez ès compte, et rabatuz de la
« recepte de celuy ou ceux à qui ou auxquels il ap-
« partiendra, sans aucun contredit ou difficulté, par
« nosdits Gens des comptes et Thrésoriers, nonob-
« stant l'Ordonnance par Nous de ce faite, *qu'audit*
« *Office de Thrésorier sur le fait de la justice n'en*
« *auroit qu'un*, laquelle, quant à ce, nous modé-
« rons et corrigeons, et voulons, pour les causes
« dessus dites, ledit Eustache estre et demeurer au-
« dit Office de Thrésorier, et (nonobstant) quel-
« conques autres ordonnances, restrictions, man-
« demens ou deffenses à ce contraires. En tesmoin

« de ce Nous avons fait mettre nostre scel à ces « présentes.

« DONNÉ à Paris, le dix-neufiesme jour du mois « de may, l'an de grâce mil quatre cens quatre, et « de nostre règne le vingt-quatrième. — *Signé* (au- « trefois de cette date) par le ROY. — Le comte « de LA MARCHE, le GRAND MAISTRE d'hostel, les « sieurs de LA ROCHE-GUYON et DE HANGEST ; « messire *Guillaume Delaire* et autres présens. « *Destepeauz.*

« Et récrit selon vostre correction. *Le Bègue.* »

Cette Ordonnance, si explicitement rédigée, si bénévolement [1] motivée, pourroit servir de texte à un long commentaire politique et moral ; elle pour-

---

[1] Je ferai remarquer en passant, ce que le lecteur ne supposeroit peut-être pas, que *bénévolement* n'est pas un mot français, ou du moins qu'il ne se trouve dans aucun de nos vocabulaires, pas même de ceux actuellement sous presse. L'adjectif *bénévole* est tout moderne, puisqu'on ne le trouve ni dans le Dictionnaire de Furetière, ni dans les premières éditions du Dictionnaire de l'Académie, ni dans celui de Trévoux. J'ai employé l'adverbe *bénévolement* parce que son substantif oublié BÉNIVOLENCE, *benevolentia* de Cicéron, est un mot de notre bon et vieux langage qui a une autre signification que celui de *bienveillance*. D'ailleurs le substantif *bienveillance* n'a pas d'adverbe, et l'adjectif *bénévole* n'a pas de substantif, ni d'adverbe autre que celui que je lui défère *bénévolement*. (Juillet 1834.)

roit, en certaines parties, servir de principe et de modèle de rédaction pour cette sorte d'actes officiels; car on ne sauroit y exprimer des sentimens plus élevés, plus dignes d'un cœur noble, aimant et généreux; plus propres à inspirer l'amour et la confiance des sujets [1] (*quoi qu'on die*) pour le prince,

---

[1] Depuis la Révolution de juillet 1830, on a remplacé, dans la formule qui termine les requêtes, placets ou rapports au Roi, l'expression rationnelle de *très humble et très fidèle* SUJET, par celle tout-à-fait insignifiante de *très humble et très obéissant* SERVITEUR, sans doute pour faire preuve d'un esprit plus indépendant et plus constitutionnel. Mais on a fait tout le contraire de ce qu'on vouloit, faute de s'être rendu compte de la signification respective des termes *sujet* et *serviteur*. Le mot *sujet*, *subjectus*, littéralement *placé dessous*, *soumis*, ne comporte aucune idée de servitude ou de domesticité, comme le mot *serviteur*. Le Roi lui-même est le premier *sujet* de la Charte, de la loi; il n'en est pas le *serviteur*. — S'il s'agit d'une république, bon gré malgré, vous en serez les *très humbles* SUJETS, et très probablement alors les *serviteurs* ou plutôt les esclaves. — L'habitant de Baltimore est *sujet* américain, et non *serviteur*. — Le Roi a des *serviteurs* dans son palais; mais, dans son gouvernement, il ne peut y avoir que des *sujets*, c'est-à-dire, suivant la définition même de l'Académie Française, qui en donne rarement d'aussi exactes et d'aussi complètes, des hommes soumis à l'autorité qui gouverne, que ce soit une république, un roi ou un empereur. — Dites en pays étranger, dans un moment de péril, que vous êtes *serviteur* du Roi des Français, on ne vous comprendra pas; ce n'est qu'à titre de *sujet* que sa protection vous est acquise, et que vous serez entendu et respecté.

à exciter leur émulation et leur dévouement à la chose publique. Un Roi qui se recorde les services à lui rendus *dès son enfance*, qui veut rémunérer les anciens serviteurs, et les mettre plus à leur aise selon les degrés de leur âge, pour que les jeunes aient exemple de mieux servir, et plus loyalement, sans vouloir les désappointer en leurs jours anciens, un tel Roi devoit être aimé de la nation française, et il le fut. Pour Eustache Deschamps, un témoignage aussi éclatant et aussi honorable d'affection et de gratitude royale dut enfin calmer les plaintes de sa Muse satirique, si l'homme peut être jamais pleinement satisfait. Ces Lettres royaux dérogeoient en effet expressément en sa faveur à une précédente Ordonnance, qui établissoit un seul Trésorier sur le fait de la justice. En 1390, il existoit cinq Trésoriers de France, qui avoient l'administration des domaines du Roi. De ces cinq officiers, deux (Nicolas de Mauregard et Matthieu de Linière) étoient chargés du gouvernement et distribution des finances; et les trois autres (Jean Saulnier, Guy Chrestien et Pierre de Mets) connoissoient de tous les procès qui concernoient cette administration, et prononçoient comme juges. Cette nouvelle juridiction déplut sans doute au Parlement : elle fut supprimée par une Ordonnance du 7 janvier 1400. Jean Bacquet, avo-

cat du Roi en la Chambre du Trésor, rapporte [1] que « nonobstant cette Ordonnance de 1400, Thomas Daunoy, Matthieu Du Bosc, conseillers au Parlement, et *Eustache* Des Champs, baillif de Senlis, ayans esté depuis (suivant les *Lettres* ci-dessus du 19 mai 1404) pourveus et receus aux mesmes charges, l'on fut contraint d'en renouveller la suppression par une deuxième Ordonnance de 1407, avec clause expresse que, s'il survenoit aucuns doutes auxdits trésoriers, ils pourroient avoir recours aux gens du Parlement et des Comptes. » Bacquet remarque que les Trésoriers sur le fait de la justice ont toujours été *gens de lettres*.

C'est à ce titre que le nom d'Eustache Deschamps figure dans une liste de poètes proposés pour modèles à ceux qui veulent *soy introduire à faire lais, chans royaux, diz, serventois, amoureuses balades, rondeaux, virelais, rotuenges* [2], *sotes chansons, arbalestrières* [3], *pastourelles*, etc. Cette liste est

---

[1] *Œuvres de Me Jean Bacquet*, avocat du Roi en la chambre du trésor, augmentées par Claude de Ferrière, avocat au Parlement de Paris. *Paris, Denys Thierry*, 1688, in-fol., dans le *Traité de la Chambre du Trésor*, à la page 419; ou édition en 2 vol. in-fol. *Lyon, les frères Duplain*, 1744, à la page 541, tome II.

[2] Espèce de chanson que l'on chantoit en s'accompagnant de la rote ou vielle.

[3] Je n'ai trouvé cette sorte de poésie mentionnée nulle part. C'étoient

placée en tête d'un Manuscrit inédit que possède M. Monmerqué, et dont les deux premières lignes du sommaire indiquent ainsi le sujet : *Cy commencent les règles de la seconde Rectorique*[1]. Avant de parler d'Eustache Deschamps, l'auteur fait mention de Guillaume de Machault en ces termes : « Après, vint maistre Guillaume de Machault le « grant réthorique de nouvelle fourme, qui com-

---

sans doute des chansons en l'honneur des vainqueurs au tir de l'arbalète. Après la suppression des arbalétriers et des archers dans l'armée, vers le milieu du XVIe siècle, il se forma dans beaucoup de villes de France des compagnies d'arbalétriers et d'archers, qui s'exerçoient au tir à certaines fêtes de l'année. Les membres de ces sociétés prenoient le titre de chevaliers de l'arc ou de l'arbalète, et avoient un élégant uniforme, dont la couleur varioit suivant les compagnies. J'ai assisté, après la chute de Robespierre, au dernier exercice de ces compagnies de l'arbalète de Paris. L'uniforme des chevaliers étoit jaune serin. Il y eut des prix décernés aux vainqueurs, et aussi des chansons répétées en chœur; ce pourroit bien être des *arbalestrières*. Maintenant presque tous les jeux et exercices d'adresse sont tombés en désuétude. Les exercices de l'esprit semblent devoir prendre leur place dans les nombreuses sociétés littéraires et les congrès scientifiques qui s'établissent sur plusieurs points de la France. Il seroit peut-être bon que le corps ne fût pas tout-à-fait oublié dans cette régénération de toutes choses qui ont existé jadis.

[1] L'auteur explique que la première Rhétorique est ainsi dénommée parce qu'elle regarde la prose, et la seconde Rhétorique les choses rimées.

« mencha toutes tailles nouvelles et les parfais lais « d'amours. »

Cet article est suivi de six autres, et on lit ensuite : « Aprez, vint EUSTACE MOREL, nepveux de « maistre Guillaume de Machault, lequel fut bailli « de Senlis, et fut tres souffisant de diz et balades « et d'autres choses » [1]. Cette note n'est pas très exacte : Deschamps, contemporain de Machault, n'étoit pas son neveu, mais son disciple et son ami. Il ne vint pas après lui, mais il lui survécut de près de quarante ans, Machault étant mort vers 1380. Deschamps lui a consacré plusieurs ballades qui font partie du recueil manuscrit de ses Poésies; celle qu'il a faite sur la mort de Machault est insérée dans le volume que j'ai publié; elle commence par ces vers :

Après Machaut, qui tant vous a amé,
Et qui estoit la fleur de toutes fleurs,
Noble poète, et faiseur renommé!....

Tels sont les nouveaux renseignemens que j'ai re-

---

[1] Il a composé l'*Art de dictier et de fère Chançons, Balades, Virelais et Rondeaux*, qui est inséré dans le volume de ses Poésies, p. 259 et suiv. Il est présumable que l'auteur des *Règles de la seconde Rhétorique* n'a pas eu connoissance de cet ouvrage d'Eustache Deschamps.

cueillis sur la personne d'Eustache Deschamps, et que je publie volontiers, parce qu'ils font autant d'honneur à sa mémoire que ses Poésies imprimées en font à son mérite littéraire.

G.-A. CRAPELET.

Paris, le 26 juillet 1834.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre le manuscrit que vous avez bien voulu me communiquer pour la mention qui contient d'Eustache Deschamps. J'en ai fait usage dans la addition à la notice sur ce trouvère, que j'ai le plaisir de vous adresser pour être jointe à votre exemplaire de composition.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération

Paris, le 24 avril 1834.

Gér. Crapelet

Monsieur

Monsieur Mommergué
de Vattiten, etc...
39, rue St Louis

APR 25 197

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PQ
1455
A6
1832

Deschamps, Eustache
Poésies morales et
historiques